



Evaluation des fonds européens, structurels et d'investissement en Nouvelle-Aquitaine

Marché subséquent n°5 : « Compétitivité centrée sur la performance économique et la ressource humaine »

Rapport final – 27 juin 2022



En partenariat avec :



CETTE ETUDE EST COFINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

Sommaire

SOMMAIRE.....	2
1. PERIMETRE ET OBJECTIFS DE L’EVALUATION	4
1.1 Les objectifs de l’évaluation	4
1.2 Le périmètre de l’évaluation	4
1.3 Questionnements évaluatifs et critères d’analyse	5
1.4 Statut du présent document	6
2. REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES	7
2.1 Volet FEDER-FSE	8
2.2 Volet FEADER	38
2.3 Volet FEAMP	66
3. RECOMMANDATIONS	79
3.1 Vue d’ensemble.....	81
3.2 Recommandations FEDER / FSE.....	82
3.3 Recommandations FEADER	95
3.4 Recommandations FEAMP	99

4.	ANALYSES DETAILLEES.....	101
4.1	Bilan physico-financier.....	102
4.2	Annexes réponses aux QE – analyses volet FEADER.....	145
4.3	Fiches études de cas	151
4.4	Analyse - Enquête en ligne FEADER	185
4.5	Théorie d'action des programmes	224
5.	ANNEXES	249
5.1	Acteurs interrogés, entretiens réalisés	249
5.2	Guides d'entretiens	255
5.3	Questionnaire – Enquête en ligne FEADER	259

1. Périmètre et objectifs de l'évaluation

1.1 Les objectifs de l'évaluation

Les objectifs des travaux porteront sur 5 points prioritaires :

- De rendre compte de **l'utilité des actions** et de leur contribution à l'atteinte des objectifs fixés ;
- D'identifier si les **résultats attendus sont en passe d'être atteints** ;
- De déterminer les **mécanismes facteurs de réussite ou de blocage** ;
- D'identifier la **part de changement imputable aux fonds européens** dans l'évolution intervenue sur le territoire ;
- D'**alimenter les réflexions autour de l'élaboration des futurs programmes 2021-2027**.

1.2 Le périmètre de l'évaluation

Conformément au CCTP, le périmètre de l'évaluation porte sur **les OT 3 et 8** :

- Programme Opérationnel 2014-2020 Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et Fonds Social Européen (FSE), Programme National d'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) Aquitaine
- Programme Opérationnel 2014-2020 FEDER-FSE Poitou-Charentes
- Programme Opérationnel 2014-2020 FEDER-FSE Limousin

Sur la Priorité 2 (DP 2A et 2B) et la Priorité 3 (DP 3A) :

- Programme de Développement Rural Aquitaine 2014-2020 (FEADER- LEADER)
- Programme de Développement Rural Poitou-Charentes 2014-2020 (FEADER- LEADER)
- Programme de Développement Rural Limousin 2014-2020 (FEADER- LEADER)

Et sur le FEAMP (OT 3 et 8) :

- Aide à la création d'entreprise pour les jeunes pêcheurs (OT3)
- Santé et sécurité (OT3)
- Valeur ajoutée, qualité des produits et utilisation des captures non désirées (OT3)
- Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris : qualité, contrôle, traçabilité, efficacité énergétique, environnement, sécurité (OT3)
- Investissements productifs en aquaculture : modernisation, diversification (OT3)
- Promotion du capital humain et de la mise en réseau en aquaculture / mise en réseau (OT 8)
- Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture (OT3)

1.3 Questionnements évaluatifs et critères d'analyse

Le tableau suivant décline ces questionnements et propose des critères d'analyse qui seront mobilisés au titre de l'évaluation. Il s'appuie sur le cahier des charges de l'étude, la proposition d'intervention, des échanges avec la Région Nouvelle-Aquitaine (réunion de lancement et entretiens de cadrage).

Questions évaluatives	
Registres évaluatifs	QE / Critères d'évaluation
Efficacité	Atteinte des résultats escomptés
	Plus-value apportée
	Incitativité des taux de cofinancement
Efficience	Liens entre résultats et moyens mis en œuvre
	Modalités de financements : favorables ou contraignants
Pertinence	Pertinence des dispositifs soutenus et des modes de sélection pour l'atteintes des objectifs
Cohérence	Articulation des FESI vis-à-vis des autres initiatives existantes (régionales, nationales...)
	Lignes de partage entre les fonds européens (FEDER / FSE, FEDER / FEADER)
Impacts FEDER/FSE	Evolution de la création d'entreprise
	Typologie et profils des repreneurs concernés (âge, sexe, formation, ...)
	Effets/dynamique observées en matière d'emploi
	Accès des entreprises aux marchés (notamment international)
Impacts FEADER	Impacts sur les performances économiques (notamment augmentation des parts de marchés et de la diversification agricole)
	Compétitivité des producteurs primaires
	Effet sur le renouvellement des générations d'agriculteurs
Impacts FEAMP	Evolution de la création d'entreprise / activité pour les jeunes pêcheurs
	Effet sur le renouvellement des générations de pêcheurs
	Impacts sur les performances économiques des secteurs de la pêche et de l'aquaculture
	Impacts sur la valeur ajoutée et la qualité des productions (pêche, aquaculture)

1.4 Statut du présent document

Le présent document correspond au **rapport intermédiaire** de l'évaluation d'impact compétitivité centrée sur la performance économique et la ressource humaine des Fonds Structurels et d'Investissement (FESI) 2014-2020, sous l'égide de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Celui-ci se décline en 4 parties distinctes :

1. **Un retour sur le périmètre et les objectifs** des travaux évaluatifs (intégrant la reprise des questionnements évaluatifs et des principaux critères de jugement) ;
2. **La réponse aux différentes questions évaluatives** (cf. CCTP), déclinées en fonction des différents registres évaluatifs (pertinence, cohérence externe/interne, efficacité / impacts, efficience), par fonds (FEDER/FSE, FEADER, FEAMP) et en déclinant dès que pertinent des zooms sur les particularités de chacun des programmes ;
3. **Des analyses détaillées** : bilan physico-financier, fiches « études de cas » (14), traitement de l'enquête en ligne auprès des bénéficiaires du FEADER pour les mesures Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE), investissements en CUMA et dotation jeunes agriculteurs (DJA), diagramme logique d'impacts pour les différentes mesures / priorités des programmes évalués ;
4. **Les annexes** : la liste des acteurs interviewés au cours de l'étude (entre octobre et mi-décembre 2021), les différents guides d'entretien (pilotes / partenaires, bénéficiaires), le questionnaire proposé pour l'enquête en ligne FEADER administré *via* la plateforme *Eval and Go*.

Ce premier rapport d'évaluation est provisoire. Il aura vocation à être complété en Phase 3, avec l'élaboration des différentes recommandations et l'intégration des remarques du comité technique et du comité de pilotage de l'évaluation.

Les travaux présentés dans le cadre de ce rapport intermédiaire **croisent différentes sources d'analyse quantitatives et qualitatives**, notamment au travers des outils suivants :

- Une **analyse documentaire** et un **bilan des données** de suivi et de réalisation des programmes ;
- Des **entretiens de cadrage** avec les référents par fonds (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP) ;
- Des **entretiens auprès des pilotes et partenaires** des politiques de compétitivité à l'appui des fonds européens ;
- Des **entretiens auprès de 40 bénéficiaires** des programmes 2014-2020 : 20 entretiens FEDER-FSE, 15 FEADER et 5 FEAMP, avec la valorisation d'un total de **14 études de cas** ;
- La conduite d'une **enquête en ligne** auprès des bénéficiaires du FEADER des mesures Plan de Modernisation des Elevages (dans le cadre du PCAE), investissements productifs en CUMA et Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA).



2. Réponses aux questions évaluatives

2.1 Volet FEDER-FSE

Questionnements autour de la pertinence

ENSEIGNEMENTS CLES

Les enjeux initiaux identifiés dans les stratégies d'intervention des programmes FEDER-FSE conservent toute leur acuité pour la future période de programmation 21-27. Si le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine connaît une évolution positive sur la plupart des indicateurs identifiés (taux de création d'entreprises, taux de pérennité, nombre d'entreprises de 10 à 99 salariés, ...), les enjeux ciblés restent d'actualité et la pertinence des priorités d'intervention demeure entière : sensibilisation à l'entrepreneuriat et création / reprise d'entreprises, aides à l'investissement productif et à l'immobilier d'entreprise, accompagnement à l'export et l'internationalisation, soutien à l'ESS ; d'autant plus que les structures porteuses ont pour la plupart été fortement impactées par le contexte de crise sanitaire au cours des deux dernières années.

L'intervention des fonds FEDER/FSE s'est caractérisée par la mobilisation d'un spectre large d'actions en investissement et en fonctionnement, qui a permis de :

- couvrir les enjeux de développement économique du territoire régional, les besoins d'une pluralité de secteurs d'activité, les différents stades de développement d'une entreprise et les différents acteurs de la compétitivité (PME, acteurs relais de l'accompagnement à la création / reprise, ...) ;
- assurer une couverture large des territoires urbains et ruraux à l'échelle régionale, mais aussi des sous-ensembles régionaux, en dépit de la présence de disparités à lier tant aux maquettes initiales de chaque programme opérationnel qu'au dynamisme du tissu économique local.

Par ailleurs, les critères de sélection et d'éligibilité s'avèrent peu restrictifs : cohérence stratégique, priorisation de certains types de publics (les plus éloignés de l'emploi, public féminin), principes horizontaux, mise en place de seuils pour établir les lignes de partage FEDER/FEADER sur les industries agroalimentaires, ... Ceux-ci visent principalement à sécuriser le parcours du bénéficiaire, en vérifiant au cas par cas l'adaptation de sa structuration administrative, eu égard aux contraintes du FEDER.

Enfin, les modalités d'intervention sont jugées plutôt « incitatives » et « adaptées » par les porteurs de projets et les partenaires de l'accompagnement à la création / reprise. Au-delà des soutiens sous-forme de subventions, une montée en charge des instruments financiers s'est opérée à partir de 2017 avec la programmation de deux outils : le fonds de co-investissement NACO et le fonds de prêts d'honneur (création/reprise, développement, lot agriculture). Ces outils ont favorisé l'atteinte des objectifs, entraînant une massification de l'intervention des fonds européens, suscitant un fort effet levier sur l'investissement privé et générant *in fine* les conditions favorables à l'octroi de prêts bancaires. En revanche, ils n'apparaissent pas toujours bien dimensionnés par rapport au niveau d'exigence du FEDER, notamment les prêts d'honneur avec des risques potentiels en termes de sécurisation de la gestion, tant pour l'Autorité de gestion que pour les bénéficiaires finaux.

Rappel de la question évaluative :

Dans quelle mesure les choix faits en matière de dispositifs soutenus par l'Europe et de modalités de sélection des opérations ont permis d'atteindre les objectifs des programmes et au-delà les objectifs de la stratégie de l'Union Européenne 2020 ?

DES BESOINS BIEN IDENTIFIES ET QUI MAINTIENNENT TOUTE LEUR ACUITE

Lors de l'élaboration des stratégies des programmes opérationnels (PO) FEDER-FSE 2014-2020, différents enjeux et défis en matière de développement économique avaient été identifiés en phase de diagnostic :

- > **Une diversité d'activités et de secteurs économiques**, mais une filière agricole concentrant les besoins de financement notamment sur le périmètre géographique aquitain ;
- > En dépit d'une création d'entreprises dynamique (en Aquitaine et en Poitou-Charentes), **un taux de pérennité des jeunes entreprises insuffisant**¹ avec des conséquences potentiellement négatives sur le renouvellement du tissu économique et sur l'emploi ;
- > A l'inverse, **un faible taux de création d'entreprises sur le périmètre du Limousin** et un meilleur taux de survie des entreprises créées à 5 ans par rapport au niveau national² ;
- > **Une population de chefs d'entreprise plutôt âgée**³, impliquant des questions de transmission des entreprises en Région Nouvelle-Aquitaine ;
- > **Une taille moyenne des entreprises inférieure à la moyenne nationale et un tissu d'entreprises constitué principalement de TPE/PME**, un faible volume d'ETI⁴ avec des incidences potentielles sur la capacité d'investissement, de modernisation, d'innovation et d'export des entreprises de Nouvelle-Aquitaine ;
- > **Un accès insuffisant des petites et moyennes entreprises au financement bancaire** ;
- > **Une proportion relativement faible de femmes parmi les créateurs/repreneurs d'entreprises.**⁵

L'analyse des évolutions des principaux indicateurs régionaux et les entretiens conduits auprès des acteurs institutionnels attestent d'une évolution positive du territoire régional, susceptible de concourir aux objectifs propres et spécifiques de chacun des périmètres régionaux. Plusieurs constats pouvaient notamment être mis en avant en 2019 : **une augmentation de l'emploi salarié** (+1% par rapport à 2018), **un recul du chômage** (-0,6% entre 2018 et 2019), **un taux de création d'entreprises élevé et à la hausse** avec 67.000 créations d'entreprises dans les secteurs marchands non-agricoles, soit une croissance de plus de 16% eu égard à l'année précédente,

¹ 2/3 des entreprises créées toujours en activité après 3 ans et ½ après 5 ans sur le périmètre de l'Aquitaine (données 2009).

² En 2006, le taux de pérennité des entreprises en Limousin s'élevait à 54,3% contre 51,5% au niveau national.

³ 30.000 chefs d'entreprise de plus de 55 ans, soit près de 10% des entreprises de l'ancienne région Aquitaine et plus de 15.000 chefs d'entreprises de plus de 55 ans, soit 25% des chefs d'entreprises à l'échelle de l'ancienne région Poitou-Charentes (PO FEDER-FSE Aquitaine 2014-2020, P.79 ; PO FEDER-FSE Poitou-Charentes 2014-2020, P.24).

⁴ ETI : Entreprises de taille intermédiaire

⁵ 29% des créateurs d'entreprise en 2010 sur le périmètre aquitain, 38% en 2011 sur le périmètre picto-charentais (cf. données INSEE mentionnées dans les PO 2014-2020).

accompagnée d'une diminution des défaillances d'entreprises (-4,5%) même si cette dynamique reste inférieure au niveau national (-5,2%). Par ailleurs, on peut signaler **le bon niveau d'activité de la majorité des secteurs économiques néo-aquitains** : développement des activités de services, maintien des activités industrielles, croissance des activités du bâtiment, ... **Sur l'année 2020, la dynamique de création d'entreprises s'est poursuivie** à un rythme ralenti malgré le contexte de la crise sanitaire (+3% entre 2019 et 2020), avec une dynamique plus marquée dans les services et l'industrie par rapport au niveau national. Un léger recul de l'emploi salarié s'observe dans ce contexte et le taux de chômage reste relativement stable (7,2% en Nouvelle-Aquitaine), alors que l'activité économique a connu une baisse très significative, notamment dans différentes filières industrielles et dans les services marchands.

A l'échelle des PO, si les données des indicateurs de résultat n'ont pas toujours été actualisées, une tendance positive se dégage sur la période 2014-2020 ( **tableau ci-dessous**) :

- > **Augmentation du taux de création d'entreprise** (de 12,6% à 13,5%) et **atteinte des objectifs** en ce qui concerne **le taux de pérennité à 3 ans** (75% en 2017 pour une valeur de référence de 69,4% et une cible 2023 de 73%) en Limousin ;
- > **Croissance progressive du nombre d'entreprises de 10 à 99 salariés** (9470 entreprises sur la base des données INSEE 2017 pour une valeur initiale de 9418 entreprises) en Poitou-Charentes.

Ainsi, **les enjeux ciblés initialement restent toujours d'actualité** à l'échelle régionale pour la future génération de programme 21-27, au regard du poids des enjeux relatifs à la compétitivité des entreprises au niveau régional, des situations contrastées au plan territorial pour une région diverse (rural / urbain, territoires fragiles, ...) et particulièrement étendue géographiquement, et de dynamiques à entretenir sur le long terme pour confirmer des tendances favorables sur la création d'entreprises et la vitalité des secteurs économiques néo-aquitains, et contribuer à de nouvelles évolutions : augmentation de la taille moyenne des entreprises (cf. évolution du nombre de PME et ETI / indicateurs de résultat Pi03d), amélioration du taux de pérennité, développement de l'entrepreneuriat féminin, etc.

PO	Pi	Indicateur de résultat	Unité	Valeur réf.	Cible 2023	Situation récente (Année)
Aquitaine	Pi03a	IR3 – Taux de survie à 3 ans des entreprises nouvellement créées et reprises	%	69,80%	70,50%	Pas d'actualisation
	Pi03d	IR4 - ETI industrielles dont le siège social est en Aquitaine	Nb	250	270	Pas d'actualisation
Limousin	Pi03a	8 – Taux de création d'entreprises	%	12,60%	14,00%	13,50% (2019)
		9 – Taux de pérennité des entreprises à 3 ans	%	69,40%	73,00%	75,00% (2017)
	Pi03d	11 – Evolution du chiffre d'affaires des entreprises régionales	Taux	100,00	174,00	Pas d'actualisation
		IR01b – Nombre d'entreprises de 10 à 199 salariés en Limousin	Nb	2619	2777	2605 (2018)
Poitou-Charentes	Pi03d	IR3 – Nombre d'entreprises de 10 à 99 salariés	Nb	9418	9800	9470 (2015 – sur base données INSEE 2017)

Source : RAMO 2020, PO FEDER-FSE de la Région Nouvelle-Aquitaine, indicateurs de résultat FEDER

L'offre régionale *via* les fonds européens se caractérise par la mobilisation d'une **diversité de dispositifs**, permettant d'intervenir en **investissement** (FEDER) et en **fonctionnement** (FSE et dans certains cas spécifiques FEDER).

La multiplicité des interventions mises en œuvre a permis d'aboutir à une couverture globalement satisfaisante :

- **Des enjeux de développement économique** du territoire régional : amélioration de la productivité et des conditions de travail des salariés, création d'emplois et/ou d'entreprises, croissance du chiffre d'affaires des entreprises soutenues, amélioration de la visibilité et entrée sur de nouveaux marchés (salons, export, internationalisation), transformation numérique, innovation, ... ;
- **Des besoins d'une pluralité de secteurs d'activité** (filières industrielles stratégiques, secteur de l'agro-alimentaire, agriculture, économie sociale et solidaire, ...) et **des différents stades de développement de l'activité économique** (amorçage, démarrage, développement, reprise / transmission) ;
- **Des différents acteurs de la compétitivité et de leurs besoins** : créateurs / repreneurs d'entreprises, petites et moyennes entreprises (PME), chambres consulaires et autres acteurs relais de la création / reprise, structures associatives, ...

De manière globale, l'évaluation rend compte d'un bon niveau d'adéquation entre les interventions des fonds FEDER/FSE au service de la compétitivité et les besoins des bénéficiaires, une pertinence relevée lors des investigations qualitatives (entretiens porteurs de projets, entretiens pilotes et partenaires) et par l'analyse des réalisations ( **Analyses détaillées - Bilan physico-financier PO FEDER-FSE**).

On observe une **bonne articulation des dispositifs de fonctionnement** auprès de différents publics cibles (publics les plus éloignés de l'emploi pour des opérations de sensibilisation à l'entrepreneuriat, acteurs de l'ESS, ...) et de professionnels de la création / reprise avec **des dispositifs en investissement** (investissements productifs, immobilier) visant à moderniser les outils de production, diversifier les activités et *in fine* améliorer la compétitivité des entreprises du tissu économiques régional contribue à l'atteinte des objectifs.

Par ailleurs, les fonds européens mobilisés sur l'OT3 et l'OT8 permettent d'**assurer une couverture large des territoires**, sachant qu'à ce titre l'ensemble des périmètres dévolus aux anciennes régions et des départements ont bénéficié de crédits dans le cadre des différents dispositifs. Malgré ce constat, des disparités existent et s'expliquent tant par la maquette initiale des programmes (ex. 61,5 M€ FEDER en Aquitaine, 24,585 M€ FEDER en Limousin et 45,625 M€ FEDER en Poitou-Charentes sur l'OT3), que par des différences de dynamiques du tissu économique local, d'un sous ensemble régional à l'autre (ex. Aquitaine / Limousin), mais aussi d'un département à l'autre (ex. Charente-Maritime / Charente), voire même à l'échelle d'un même département (ex. Métropole de Bordeaux / Haute-Gironde).

Enfin, les programmes ont mis l'accent sur l'accompagnement des entreprises des territoires « *présentant une vulnérabilité particulière (déprise humaine, perte d'activités, croissance du chômage...)* » (Pi03d - PO Poitou-Charentes), « *des territoires les plus en difficulté* » (Pi8iii – PO Aquitaine) et des projets issus de Quartiers Politique de la Ville (QPV) ou encore en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Globalement, les critères de sélection et d'éligibilité ont été établis pour **sécuriser le parcours du bénéficiaire** des soutiens des fonds structurels et corrélés aux objectifs fixés par chacun des programmes. Tout d'abord, les opérations cofinancées doivent être cohérentes avec :

- **Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)**, antérieurement le Schéma Régional de Développement Economique, Ecologique, Social et Solidaire (SRDESS) en Poitou-Charentes ou encore le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) en Limousin ;
- **La Stratégie Régionale d'Innovation (SRI)** et **les Stratégies de Spécialisation Intelligente (S3)** régionales déployées à l'échelle des sous-ensembles régionaux.

Les projets doivent témoigner d'une **prise en compte des principes horizontaux** (développement durable, non-discrimination et égalité des chances, égalité femmes-hommes). Par ailleurs, **des types de publics ont été parfois priorisés** (ex. publics jeunes et féminins sur la création / reprise au titre de l'OS 1.4 du PO Limousin).

Sur le FEDER, l'approche retenue ne s'inscrit pas dans une « logique de guichet » : le premier critère mobilisé consiste en l'étude de la **structuration administrative** du porteur de projet, afin de vérifier la faisabilité des projets et la capacité de remboursement des structures bénéficiaires.

En termes d'éligibilité, **les principaux publics cibles sont des PME**, notamment celles disposant d'un potentiel de développement ou d'un potentiel stratégique par rapport à leur filière, leur territoire d'influence, l'impact potentiel de leur activité sur les autres entreprises de l'écosystème régional et/ou celles à fort potentiel de croissance pour devenir des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI).

Le soutien à l'immobilier d'entreprise a été encadré, circonscrit aux projets stratégiques porteurs de création d'emplois en Aquitaine et Limousin, tandis que cette typologie de projets (acquisitions foncière et construction) était inéligible au titre du PO Poitou-Charentes. Par ailleurs, une attention particulière est portée en phase d'instruction pour les projets de **création de pépinières d'entreprises** sur le PO Aquitaine aux soutiens d'opérations susceptibles de **corriger des déséquilibres territoriaux** et où l'intervention publique est *de facto* porteuse de plus-value ne risquant pas de faire doublon avec des structures préexistantes (travail conjoint entre la Direction de l'Economie Territoriale et le Pôle d'Aménagement des Territoires / DATAR de la Région Nouvelle-Aquitaine).

Néanmoins, **des plafonds d'aide ont parfois été fixés** sur le FEDER en fonction des types de projets/dispositifs et des territoires concernés. Un thème fait notamment l'objet de critères spécifiques quantitatifs : **les investissements productifs**. En effet, on constate notamment que les aides aux investissements productifs portés par des PME dans les industries agroalimentaires (IAA) ont été soutenues par le FEDER pour des opérations dont les dépenses éligibles étaient supérieures à 1 M€ sur le PO Poitou-Charentes et à 2 M€ dans le cadre du PO Aquitaine. Au-delà de la mise en place de seuils, tous dispositifs confondus, le PO Aquitaine et le PO Poitou-Charentes ont soutenu des projets au coût total moyen plus élevé que le PO Limousin, même si un rapprochement s'est opéré en cours de programmation avec une uniformisation plus importante des pratiques de gestion.

Enfin, les soutiens FSE sur la création / reprise d'entreprises ont été ciblés sur **une diversité de publics** : demandeurs d'emplois, inactifs, actifs (y compris secteur agricole), apprentis, jeunes, femmes, ... et s'avèrent en pratique peu discriminants.

DES MODALITES D'INTERVENTION ADAPTEES ET UNE MONTEE EN CHARGE DES INSTRUMENTS FINANCIERS PLUTOT FAVORABLE A L'ATTEINTE DES OBJECTIFS... MAIS, DES OUTILS PAS TOUJOURS BIEN DIMENSIONNES PAR RAPPORT AU FINANCEMENT FEDER

Les aides FEDER/FSE sont **adaptées aux dynamiques et jugées plutôt incitatives** par les porteurs interrogés sur les différentes typologies de projets (aide à l'investissement productif, immobilier d'entreprise, soutien à l'ESS, ...) et les partenaires de l'accompagnement à la création / reprise d'entreprise (CCI, CMA, BGE Sud-Ouest, BGE Limousin, ADIE, ...). L'enquête auprès des bénéficiaires qui devrait être menée au second semestre 2022 devra également permettre de vérifier ce constat.

Sur la programmation 2014-2020, l'intervention à l'appui de subventions (aides directes) a été couplée avec la mobilisation d'instruments financiers, permettant de massifier les interventions au service du développement économique régional. La montée en charge des instruments financiers s'est manifestée principalement par un positionnement du FEDER sur deux outils :

- **Le fonds de co-investissement** en Nouvelle-Aquitaine (NACO) – prise de participation en capital (10 M€ FEDER à l'échelle des 3 programmes opérationnels pour ticket moyen entre 250.000 € et 500.000 € par entreprise) ;
- **Un fonds de prêts d'honneur**, mis en place par le Réseau Initiative, autour de 3 lots (création / reprise, développement des entreprises, agriculture) avec des tickets moyens par entreprise compris entre 1.500 € et 7.000 €, et l'objectif de faciliter la création d'entreprise notamment dans des territoires comportant des difficultés économiques auprès de structures n'ayant pas accès au prêt bancaire.

A l'issue de la fusion des Régions, ces deux outils financiers ont été déployés à l'échelle des 3 sous-ensembles régionaux avec un cofinancement FEDER associé (PO Aquitaine, PO Poitou-Charentes, PO Limousin). En pratique, ceux-ci ont été **pertinents pour susciter un effet levier** sur l'investissement privé et générer des conditions favorables à l'octroi de prêts bancaires pour les entreprises concernées. Pour autant, **ils n'ont pas toujours été bien dimensionnés par rapport au fonctionnement du FEDER**. C'est notamment le cas des prêts d'honneur, qui ont permis d'intervenir à l'appui du FEDER auprès d'un volume considérable de bénéficiaires¹ sur l'ensemble du territoire régional, mais où les fonds européens se sont révélés source de complexité au regard des procédures et contrôles faisant « peser » des risques au moment de la rémunération des marchés sur des bénéficiaires finaux, qui sont pour la plupart de petites structures.

¹ L'opération « **Fonds de prêts d'honneur** » portée par **Initiative Nouvelle-Aquitaine** a été déclinée en 3 lots distincts, permettant de soutenir un volume considérable de porteurs de projets : Lot 1 – création / reprise d'entreprise (800 prêts d'honneur par an sur les 4 années de programmation), Lot 2 – croissance (55 dossiers / an), Lot 3 – Agriculture (environ 200 prêts d'honneur / an).

ENSEIGNEMENTS CLES

Les volumes financiers engagés et les dispositifs mis en œuvre ont permis de **soutenir un nombre très conséquent d'opérations et de bénéficiaires** dans le champ de la compétitivité : 324 dossiers représentant 118,9 M€ de crédits FEDER et 448 dossiers représentant 45,9 M€ de crédits FSE à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine. Globalement, **les objectifs quantitatifs FEDER sont atteints ou en passe de l'être** (entreprises accompagnées, emplois supplémentaires créés, effet levier sur l'investissement privé), malgré un retard constaté sur le PO Limousin. Par ailleurs, **les résultats quantitatifs apparaissent en demi-teinte sur le FSE** concernant la création / reprise d'entreprises (PO Aquitaine, PO Poitou-Charentes).

Au plan qualitatif, les travaux évaluatifs ont mis en évidence **une diversité d'effets** au titre des dispositifs soutenus par les fonds FEDER/FSE. En fonction des types d'actions concernés, les cofinancements ont permis **1/** d'améliorer et moderniser les appareils productifs des entreprises, **2/** de développer une offre complète de services d'accompagnement à la création / reprise d'entreprises, **3/** de maintenir et installer de nouvelles activités économiques, **4/** d'améliorer l'accès au financement bancaire des entreprises, **5/** d'augmenter le volume d'entreprises aidées pour la conquête de nouveaux marchés au niveau national ou international, et **6/** de structurer et faire émerger des projets dans le secteur de l'ESS.

Si l'effet levier des fonds européens pour les bénéficiaires est principalement **financier** (sécurisation du plan de financement, accompagnement gratuit à la création / reprise, ...), il a également pu renforcer l'ambition et accélérer la réalisation de certains projets. En outre, les fonds structurels ont permis d'**accompagner des initiatives innovantes** et de **se positionner sur des filières émergentes**, de **densifier les capacités d'accompagnement** en faveur de la création / reprise, d'**amorcer la création d'activité dans l'ESS**, et plus largement de **massifier les interventions régionales** sur le thème de la compétitivité (ex. instruments financiers).

En termes d'impacts, nous relevons notamment :

- Un rôle clé des programmes pour favoriser **la croissance de la compétitivité** des PME : croissance de la taille des PME, maintien / installation de nouvelles activités économiques, croissance du CA, création d'emplois, ... ;
- Un effet déterminant des fonds pour **la création / reprise d'entreprises** (ex. près d'une création / reprise d'entreprise sur 7 accompagnée dans le cadre du dispositif Entreprendre en Région Nouvelle-Aquitaine) ;
- Une implication concrète des programmes auprès des **publics éloignés de l'emploi et de l'entrepreneuriat**.

Pour autant, **les impacts globaux des programmes** (ex. taux de pérennité / suivi post-crédation) restent difficiles à appréhender, et la contribution à l'amélioration de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes à renforcer, **rapportés aux évolutions d'ensemble du territoire régional**.

Les données de suivi indiquent un taux d'intervention UE de 28%. Ce taux de cofinancement a été **suffisant pour favoriser une dynamique de projets** et **atteindre les objectifs fixés** dans l'ensemble. Néanmoins, **cet effet levier et l'incitativité des fonds méritent d'être nuancés** en fonction des dispositifs (de 15% à 49%), des disparités qui s'expliquent notamment par l'application des régimes d'aides publiques. Il est à noter que les objectifs spécifiques concentrant le plus de crédits UE sont ceux présentant les taux d'intervention les plus faibles.

Rappel de la question évaluative :

Dans quelle mesure, les cofinancements via les OT 3 et 8 ont obtenu les résultats escomptés par les programmes ? Les interventions ont-elles contribué à apporter une plus – value ?

UN VOLUME IMPORTANT DE BENEFICIAIRES ET D'OPERATIONS ACCOMPAGNES

En analyse transversale, les fonds européens (FEDER/FSE) alloués à la compétitivité se sont caractérisés, en termes de réalisations, par **le soutien d'une grande diversité d'opérations et d'acteurs**, révélant des résultats et effets multidimensionnels. Les chiffres clés de la programmation démontrent **une forte dynamique d'avancement** des mesures relatives à la compétitivité (OT3 / OT8) en Nouvelle-Aquitaine, quel que soit le programme concerné, avec des taux de programmation supérieur à 90% sur la plupart des mesures¹.

Sur la période 2014-2020, ont notamment été soutenues :

- > PO Aquitaine : **169 opérations FEDER** sur l'OT3 (Pi03a, Pi03d) pour un montant UE programmé de 60,4 M€ et **358 opérations FSE** sur l'OT8 (Pi08iii) représentant 38,86 M€ de crédits UE programmés ;
- > PO Limousin : **53 opérations FEDER** sur l'OT3 représentant 16,28 M€ de crédits UE programmés ;
- > PO Poitou-Charentes : **102 opérations FEDER** au titre de l'OT3 (Pi03d) pour un montant UE programmé de 42,22 M€ et **90 opérations FSE** sur l'OT8 (Pi08iii) pour un montant UE programmé de 6,98 M€.

Au-delà des chiffres de programmation, cette dynamique peut s'apprécier en s'appuyant sur les niveaux de certification et de réalisation. Le taux de certification des mesures concernées (OT3/OT8) fluctue entre 76,2% et 98,5% sur le PO Aquitaine, entre 71,6% et 150,1% sur le PO Limousin, et entre 62,1% (FSE) et 88,7% (FEDER) sur le PO Poitou-Charentes. **Concernant les réalisations, la dynamique est positive** même si celle-ci apparaît plus marquée pour les opérations FSE sur le PO Aquitaine :

- Plus de 2/3 des dossiers FSE relatifs à la création d'activité et au soutien à l'ESS (66,5%) et près d'un dossier FEDER sur deux (48,5%) sur les Pi03a et Pi03d ont été soldés pour le PO Aquitaine ;
- Plus de 40% des dossiers FEDER dédiés à la compétitivité (OT3, 43,4%) ont été soldés pour le PO Limousin ;
- Plus de la moitié des opérations FEDER (55,9%) à l'échelle de l'OT3 et plus de 40% des dossiers FSE création / reprise (43,3%) ont été soldés pour le PO Poitou-Charentes.

¹ Seul le PO Limousin témoigne d'un retard comparativement à l'avancement du PO Aquitaine et du PO Poitou-Charentes, avec un taux de programmation de 86,8% sur l'OS 1.4 (Pi03) – Augmenter le nombre de créations et reprises d'entreprises et de 62,6% sur l'OS 1.5 (Pi03d) – Augmenter le chiffre d'affaires des entreprises limousines, notamment à l'international.

DES OBJECTIFS QUANTITATIFS FEDER ATTEINTS OU EN PASSE D'ÊTRE ATTEINTS SUR L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES, NOTAMMENT CONCERNANT LE VOLUME D'ENTREPRISES ACCOMPAGNEES

Les montants investis **ont permis d'atteindre (ou devraient permettre d'atteindre prochainement) la plupart des objectifs quantitatifs fixés** par les programmes opérationnels. Ainsi, la trajectoire des indicateurs de réalisation apparaît satisfaisante au 31/12/2020¹, **témoignant d'une bonne efficacité des programmes** :

- > **PO Aquitaine : 3 771 entreprises ont d'ores-et-déjà bénéficié d'un soutien FEDER** (valeur réalisée CO01), dont 69 au travers d'une aide directe, 504 à l'appui d'un instrument financier et 3668 au travers d'un soutien non-financier. L'ensemble des indicateurs « entreprises » rendent compte d'un potentiel, en prévisionnel, permettant d'escompter une atteinte des objectifs à court terme. En outre, les objectifs ont été dépassés concernant tant l'effet levier sur l'investissement privé (105,4 M€) que l'augmentation de l'emploi dans les entreprises soutenues (5 869 emplois supplémentaires), eu égard aux cibles finales.
- > **PO Poitou-Charentes : 588 entreprises ont bénéficié d'un soutien FEDER**, dont 2887 accompagnées au travers d'une aide indirecte, 160 dans le cadre du déploiement des instruments financiers et 42 en aides directes. A l'image du PO Aquitaine, les résultats devraient être atteints pour l'intégralité des indicateurs « entreprises », mais aussi concernant l'effet levier sur les investissements privés pour les dossiers en subvention (valeur prévisionnelle de 75,38 M€) et hors subventions (10,28 M€) et l'augmentation de l'emploi dans les entreprises aidées (avec un potentiel de 447 emplois supplémentaires pour une cible finale de 150).
- > **PO Limousin** : Si un retard dans l'atteinte des objectifs mérite d'être souligné sur l'ensemble des indicateurs, les valeurs prévisionnelles devraient permettre d'approcher les objectifs initiaux, avec 1.383 entreprises soutenues pour une cible 2023 de 1431 entreprises si l'on prend en compte uniquement les Pi03a et Pi03d de l'axe 1 « *Vers une économie innovante* ». A ce stade, **251 entreprises accompagnées** peuvent être valorisées, dont 36 à l'appui d'un soutien non-financier sur la Pi03a, 12 au travers d'une subvention et 6 d'un outil financier sur la Pi03d. Concernant les investissements privés, le programme joue pleinement son rôle ; néanmoins, les dossiers programmés ne devraient pas permettre d'atteindre les objectifs.

MAIS, DES RESULTATS QUANTITATIFS EN DEMI-TEINTE SUR LE FSE CONSACRE A LA CREATION D'ENTREPRISE ET AU SOUTIEN A L'ESS

Sur le volet FSE, les résultats au plan quantitatif apparaissent plus contrastés pour *la Pi8iii – Emploi indépendant, entrepreneuriat, création d'entreprises*. Deux programmes opérationnels ont mobilisé le FSE sur les sujets de la création / reprise d'entreprises en Région Nouvelle-Aquitaine sur la période 2014-2020 : le PO Aquitaine et le PO Poitou-Charentes.

¹ Analyse sur la base des RAMO FEDER-FSE au 31 décembre 2020 – PO Aquitaine, PO Limousin, PO Poitou-Charentes

A l'échelle du PO Aquitaine, **les objectifs sur les publics cibles en termes de réalisations ne sont pas atteints** au 31/12/2020 : 892 chômeurs (y compris chômeurs de longue durée) et 1198 personnes exerçant un emploi ont bénéficié d'actions au titre de la Pi8iii, pour une cible 2023 de 2.300 pour chacun de ces indicateurs.

En ce qui concerne le public « jeunes » (moins de 25 ans), 15% seulement de l'objectif initial a été concrétisé, avec 519 jeunes pour une cible de 3.400. En termes de résultat, seulement 12% des participants chômeurs lors de leur entrée dans le dispositif exercent un emploi, six mois après la fin de leur participation, alors que l'objectif fixé était de 40%. En revanche, **la dynamique est favorable sur le nombre de TPE/PME ayant bénéficié d'un soutien** avec un total de 791 entreprises, soit près de 90% de la cible finale. A échéance de décembre 2020, 118 nouvelles entreprises ont bénéficié d'un soutien et 457 emplois salariés ont été créés avec le soutien du FSE, une dynamique qui devra être poursuivie au regard de l'ambition des objectifs fixés.

A l'échelle du PO Poitou-Charentes, **aucun objectif n'avait été fixé en termes de réalisations** sur la création / reprise d'entreprises. Pour autant, 6.744 chômeurs, 1210 personnes inactives et 7.704 personnes exerçant un emploi ont notamment été accompagnés, dont 1.570 de moins de 25 ans. Le résultat attendu était de favoriser l'accès à l'emploi des publics accompagnés : **l'objectif de 50% des chômeurs exerçant un emploi au terme de leur participation n'est pas atteint, malgré des résultats encourageants** avec 2.401 participants en emploi, soit 35,6% du total de chômeurs accompagnés.

DES RESULTATS / EFFETS DIVERSIFIES AU TITRE DES DISPOSITIFS SOUTENUS PAR LES FONDs FEDER/FSE

Sur le plan qualitatif, les effets des crédits européens (FEDER/FSE) dans le cadre des opérations soutenues apparaissent très diversifiés en fonction des types de projets concernés :

- **Investissements productifs / Immobilier d'entreprises :**
 - **L'amélioration et la modernisation des appareils productifs des entreprises soutenues** : à titre d'exemple, la capacité de traitement mensuelle de déchets VHU et DEEE a été doublée (de 600-800 t./mois à plus de 1 200 t./mois) dans le cadre de la mise en place d'une unité de broyage par la société Henault. (OS 1.5, PO FEDER-FSE Limousin -  **Etude de cas**).
- **Création / reprise d'entreprises et sensibilisation à l'entrepreneuriat :**
 - **Le développement d'une offre complète de services d'accompagnement à la création d'entreprises** : au travers du dispositif régional « *Entreprendre* » (AAP lancé en 2017), les structures de l'accompagnement à la création / reprise ont dû constituer des groupements partenariaux à l'échelle de chaque département pour définir une offre commune et complète d'accompagnement des bénéficiaires déclinés selon trois missions : Mission 1 – Information / orientation ; Mission 2 – Accompagnement à la création ; Mission 3 – Suivi post-crétation. Ainsi, cet appel à projets a conduit les différents acteurs relais (CCI, CMA, BGE Sud-Ouest, BGE Limousin, ADIE, France Active, ...) à renforcer leur dynamique partenariale, en travaillant davantage ensemble et en définissant des actions communes ou similaires (ex. réunions d'information avec un déroulé commun).
 - **L'amélioration de l'accès aux financements bancaires** : par exemple, l'ADIE apporte un accompagnement et une solution de financement à des personnes éloignés de l'emploi (sans

emploi, bénéficiaires des minima sociaux, exclus du système bancaire traditionnel), notamment dans les QPV, dans le cadre de l'accompagnement et de la consolidation des projets de création d'entreprises à l'appui de crédits FSE.

➤ Développement à l'export / internationalisation des PME :

- **L'augmentation du volume d'entreprises aidées pour conquérir de nouveaux marchés :** Si les projets centrés sur le développement à l'export et/ou l'internationalisation sont relativement peu nombreux (21 dossiers programmés, soit 6,5% des dossiers de l'OT3), ils ont permis d'augmenter le volume d'entreprises aidées pour la conquête de nouveaux marchés au niveau national et international. Par exemple, le FEDER a permis de diminuer le prix de la participation des adhérents dans le cadre du projet « action collective - salon Ceramitec 2018 », porté par le Pôle Européen de la Céramique (PEC). Ainsi, un volume d'adhérents plus important a participé et obtenu de nouveaux marchés parmi les acteurs du secteur en Région Nouvelle-Aquitaine.

➤ Soutien à l'ESS :

- **L'augmentation du nombre de projets de création / reprise d'entreprises et la structuration des réseaux impliqués dans l'accompagnement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) :** à titre illustratif, l'incubateur territorial de projets ESS Sud-Aquitaine, porté par le Comité de bassin d'emploi du Seignanx, vise à faire émerger et aider à la structuration de projets depuis, par et pour les territoires dans le champ de l'économie sociale et solidaire. En l'espace de 4 ans, 19 structures ont été créées aboutissant à la création de 30 ETP.

UN EFFET LEVIER MARQUE DE L'APPORT EN COFINANCEMENT DES FONDS EUROPEENS POUR LES BENEFICIAIRES ET L'ACTION REGIONALE

UNE PLUS-VALUE POUR LES BÉNÉFICIAIRES

Les échanges menés dans le cadre de l'évaluation ont mis en exergue **la forte plus-value de l'apport des crédits FEDER et FSE pour une très grande majorité de porteurs de projets**, alors même qu'un volume non-négligeable des actions cofinancées auraient vraisemblablement vu le jour sans le soutien des fonds structurels.

Tout d'abord, le cofinancement européen joue **un rôle financier déterminant** :

- > L'aide contribue à **diminuer l'autofinancement du porteur de projet** (ex. investissements productifs) et a pu permettre aux créateurs-repreneurs potentiels de **bénéficier d'un accompagnement gratuit** tout au long de leur parcours, proposé par les acteurs de l'accompagnement à la création / reprise dans le cadre du dispositif régional « *Entreprendre, la Région à vos côtés* » ;
- > Cette aide permet de **rassurer les partenaires des projets**, avec des crédits FEDER/FSE en capacité de valoriser les projets et sécuriser les plans de financement en créant de la confiance auprès des autres partenaires financiers ;
- > *In fine*, **elle permet aux entreprises soutenues de voir l'avenir plus sereinement**, en rendant viables des projets comportant des forts besoins de financement, permettant de boucler le plan de financement de certains dossiers (impact fort pour la levée des fonds auprès des établissements bancaires) et sécurisant ainsi le développement des structures ayant bénéficié d'un soutien.

Si l'aide FEDER/FSE n'a le plus souvent pas conditionné directement la réalisation des projets, **certains projets n'auraient sans doute pas vu le jour sans le soutien des fonds européens** : par exemple, les investissements relatifs à l'immobilier d'entreprises ont été permis grâce aux cofinancements UE pour les PO Aquitaine et

Limousin, un thème où la Région Nouvelle-Aquitaine n'apporte plus de financement sur ses crédits de droit commun.

Au-delà de l'aspect financier, d'autres effets du cofinancement peuvent être mis en évidence :

- > **Un effet levier sur l'ambition de certains projets** : L'apport du FEDER a permis de réaliser des projets de plus grande envergure (taille, échelle géographique) et de renforcer l'ambition de ces derniers. A titre illustratif, l'ORKS Grand Poitiers a pu recruter une cheffe de projet d'un niveau de compétences supérieur, déployer son intervention à l'échelle de la Communauté Urbaine du Grand Poitiers, réaliser un *sourcing* précis sur les QPV et ZRR, dans le cadre du projet Développement et Structuration du pôle « Education » de la Maison de l'Esport, du Jeu et du Numérique (PO Poitou-Charentes, Pi08iii FSE), autant d'éléments qui ont favorisé la réussite du projet et qui n'auraient pas été possible en l'absence d'un cofinancement du FSE.
- > **Un « accélérateur » de projets** : A titre d'exemple, le projet d'extension de l'unité de fabrication et de tranchage de jambon ZA Lesclauze (PO Aquitaine, Pi03d FEDER), porté par Michel Dupuy, avait été envisagé dès 2014 et apparaissait comme une condition de développement de l'entreprise pour augmenter les capacités de stockage et la productivité, diversifier les produits (jambon de Bayonne, jambon IGP Label Rouge, jambon sec supérieur) et leur qualité avec une augmentation de la durée d'affinage (9 à 12 mois au lieu de 7 auparavant), améliorer les conditions de travail en clarifiant l'organisation des équipes sur site. Le projet aurait été réalisé, mais la subvention FEDER (885,16 K€, 30% des dépenses éligibles) a accéléré sa réalisation, qui aurait sans doute été décalée dans le temps après avoir terminé les travaux de la 1^{ère} partie de l'usine d'après le porteur de projet de l'opération.

UNE PLUS-VALUE POUR L'ACTION RÉGIONALE

Cette valeur-ajoutée s'exprime également au service de l'action régionale. En effet, les fonds structurels ont permis thème par thème :

- d'accompagner des initiatives innovantes et de se positionner sur des filières émergentes tout particulièrement concernant les aides directes aux PME (investissements productifs) ;
- d'augmenter / densifier les capacités d'accompagnement - et non pas de s'inscrire simplement dans une logique de maintien - dans le cadre des actions collectives, notamment en ce qui concerne les actions de création / reprise d'entreprises ;
- d'amorcer la création d'activité dans le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Plus largement, les fonds FEDER/FSE ont permis de mettre l'accent sur des projets susceptibles de créer de l'emploi et de favoriser une massification de l'intervention régionale dans le domaine de la compétitivité des entreprises (OT3 / OT8), un effet d'autant plus marqué dans le cadre de la mobilisation des instruments financiers. Au-delà de l'aspect financier, ils offrent des capacités d'ingénierie supplémentaires non-financées par d'autres aides publiques : par exemple, le cofinancement pour les structures soutenues par le FSE intervient sur les moyens humains et est susceptible de représenter une part significative du budget dédié à l'activité de la structure. Le FSE est incontournable pour leur activité, apportant des moyens supplémentaires, ce qui permet *de facto* d'accompagner plus de personnes et d'améliorer aussi la qualité de cet accompagnement.

Rappel de la question évaluative :

Dans quelle mesure les interventions du PO FEDER-FSE ont-elles contribué à :

- > Accroître la compétitivité des PME ?*
- > Permettre la création et transmission d'entreprises ?*
- > Augmenter le nombre de repreneurs d'entreprise pour des publics les plus éloignés des dispositifs classiques ? Les programmes ont-ils contribué à améliorer l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes ?*

Le large spectre d'opérations soutenues à partir des fonds structurels **rend difficilement mesurables des impacts globaux**. Toutefois, les différents dispositifs et la politique de compétitivité mis en œuvre (OT3/OT8) apparaissent **porteurs d'impacts positifs et significatifs sur plusieurs dimensions**.

UN RÔLE CLÉ POUR LA CROISSANCE DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PME

En Région Nouvelle-Aquitaine, les cofinancements FEDER ont joué un rôle clé pour accompagner la croissance de la compétitivité des PME, un effet particulièrement marqué des aides à l'échelle « projet » pour les investissements productifs, l'immobilier d'entreprises et les aides à l'export / internationalisation. En fonction des types de projets, le FEDER contribue notamment à :

- **La croissance de la taille des PME pour conforter leur activité et pénétrer de nouveaux marchés** : par exemple, dans le cadre de l'agrandissement du site de production et d'investissements en matériels de la fromagerie de la Lémance, l'entreprise a vu son effectif croître de 15 à 20 nouvelles personnes, ce qui correspond à une augmentation de plus de 60% en seulement 5 ans. Ainsi, l'évolution de l'effectif salarié de l'entreprise, couplée à un gain de productivité conséquent, offre de nouvelles perspectives de développement pour une fromagerie qui commence à exporter ses produits dans les pays frontaliers de la France et souhaite à terme devenir l'un des 3 premiers producteurs européens de fromage de chèvre bio (OS 1.4, PO FEDER-FSE Aquitaine - [📖 Etude de cas](#)).
- **Le maintien et l'installation de nouvelles activités économiques** : par exemple, dans le cadre du dispositif de soutien à la création d'activité dans les quartiers prioritaires « Le Forum 2 », porté par l'association Musiques de Nuit Diffusion - en partenariat avec le LABA, entre 6 et 10 entreprises ont été hébergées pendant 3 ans dans une pépinière d'entreprises, un espace de coworking a été créé et des formations sont dispensées pour permettre une montée en compétences des porteurs (structuration administrative, mobilité, communication numérique, ...). Intégré au Rocher de Palmer, ce projet concourt à l'installation de nouvelles activités économiques avec de jeunes porteurs de projets souvent éloignés de l'emploi, qui souhaitent entreprendre et créer leur propre emploi dans les industries culturelles et créatives (OS 2.5, PO FEDER-FSE Aquitaine)¹.

¹ Il est à noter que la fréquentation de l'espace de coworking s'est accentuée en 2017-2018, avec l'accueil de 120 personnes sur 2 ans, contre 81 personnes sur la période 2015-2016. Par ailleurs, 161 personnes ont été accueillies dans le cadre de 24 modules d'ateliers numériques sur 2 ans pour un objectif initial de 128 personnes. Au sein du Forum, les stagiaires en formations numériques (2 mois) ont emmagasiné des compétences et des contacts pour consolider leur projet d'auto-entreprise dans différents secteurs (musique, artisanat de bijoux, tourisme, communication). Plusieurs membres de l'espace de coworking sont parvenus à créer leur activité, formalisée par une structuration juridique.

- **La croissance du chiffre d'affaires des structures soutenues** : L'impact de l'aide FEDER sur l'évolution du chiffre d'affaires (CA) des structures apparaît **complexe à isoler**. **Pour autant, les investissements réalisés peuvent entraîner des incidences directes ou indirectes** sur celui-ci. A titre d'exemple, l'activité de l'unité de broyage de ferrailles, dont l'investissement a été réalisé grâce à une subvention FEDER, représente aujourd'hui 25% du CA global de la société Henault. En pratique, les produits finis, recyclés, propres, broyés permettent de négocier de meilleurs coûts de rachat, étant directement utilisables dans les fonderies (OS 1.5, PO FEDER-FSE Limousin - [📖 Etude de cas](#)).
- **La création d'emplois supplémentaires** : Sur l'OT3, les PO Aquitaine et Poitou-Charentes ont mobilisé un indicateur sur la création d'emplois, rendant compte d'un total de **6.316 emplois supplémentaires à l'appui des crédits FEDER** toutes thématiques confondues. Par ailleurs, **l'impact sur la création d'emploi à l'échelle des projets aidés est non-négligeable** : par exemple, la société ARBOS a créé 3 emplois supplémentaires lors de la modernisation de la ligne petit bois de la scierie (PO FEDER-FSE Limousin).
- **Le renforcement de l'attractivité régionale** : Globalement, les échanges avec les porteurs de projets soulignent que les investissements ont permis de renforcer l'attractivité des activités et filières économiques stratégiques en Région Nouvelle-Aquitaine. Au-delà, le soutien de quelques projets d'aides à l'export et à l'internationalisation offre aux structures concernées de nouvelles perspectives de développement au niveau national et international et permet à la Région de « rayonner » économiquement à plus grande échelle.

UN EFFET DETERMINANT DES FONDS FEDER/FSE POUR LA CREATION-TRANSMISSION D'ENTREPRISES, MAIS DES DIFFICULTES A APPREHENDER LE TAUX DE PERENNITE ET LE SUIVI POST-CREATION

Depuis 2014, les 3 programmes opérationnels ont fortement mis l'accent sur la sensibilisation à l'entrepreneuriat et la création / reprise d'entreprises, aboutissant au soutien de :

- > **72 opérations FEDER** représentant 12,3 M€ de crédits UE programmés au titre de l'OS 1.3 « Accroître la pérennité des PME » et **89 opérations FSE** pour 5,75 M€ UE sur l'OS 2.5 « Augmenter le nombre de créateurs-repreneurs issus des publics les plus éloignés » dans le cadre du PO FEDER-FSE Aquitaine ;
- > **80 opérations FSE** pour un montant de crédits UE programmés s'élevant à 6,72 M€ sur l'OS-Pi08iii « Augmentation du nombre de créateurs – repreneurs accompagnés » dans le cadre du PO FEDER-FSE Poitou-Charentes ;
- > **16 opérations FEDER** représentant 3,17 M€ UE sur l'OS 1.4 « Augmenter le nombre de création / reprise d'entreprises » dans le cadre du PO FEDER-FSE Limousin.

Parmi les dispositifs soutenus, **le dispositif Entreprendre**¹ a concentré depuis 2018 1,5 M€ environ de cofinancement européen par an². Ce dispositif, doté de 5,7 M€ en 2020 et 6 M€ en 2018 et 2019³, a notamment permis :

- De **promouvoir l'entrepreneuriat**, avec 30 590 personnes accompagnées dans le cadre de la mission 1 contre 8 597 en mission 2.1 et 7 825 en mission 2.2 en 2021, soit une proportion plus conséquente de bénéficiaires de la mission 1 poursuivant vers un accompagnement à la création / reprise (phase 2) par rapport à 2018⁴. Si l'on observe toujours un écart important du nombre de personnes accompagnées entre la mission 1 et les suivantes, le dispositif s'avère incitatif et plutôt favorable à la promotion de l'entrepreneuriat même s'il n'est pas centré sur des publics spécifiques à l'image de certains dispositifs FSE participant d'autant plus fortement à cette dynamique (dispositifs QPV : ex. projet « *CitésLab 2016-2018* » porté par BGE Limousin ; opération « Pour les Jeunes » – Hauts-de-Garonne Développement ; incubateur d'entreprises au féminin et sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin ; ...)
- De **favoriser la création et la pérennisation des entreprises** : le dispositif Entreprendre est caractérisé par un taux de pénétration important. En effet, on constate que **près d'1 créateur / repreneur d'entreprise sur 7 en Région Nouvelle-Aquitaine**⁵ est soutenu chaque année par le dispositif régional.

Par ailleurs, l'accompagnement proposé dans le cadre de l'ensemble des dispositifs de création / reprise soutenus par les fonds FEDER/FSE favorise la pérennité des structures créées / reprises. En 2019, le taux de pérennité à 5 ans des entreprises s'élevait à 60,4% en Nouvelle-Aquitaine, légèrement supérieur au taux national (59,6%)⁶. Quel que soit le dispositif concerné, le taux de pérennité à 3 ans est susceptible de s'élever à 75% pour les entreprises ayant fait l'objet d'un accompagnement⁷, preuve de l'apport déterminant de l'accompagnement auprès des créateurs / repreneurs d'activité (dispositif Entreprendre, Tester et réussir son projet de création d'entreprise dans les couveuses BGE, ...).

Pour autant, il apparaît encore **difficile d'appréhender** à l'échelle de l'ensemble des dispositifs soutenus les effets du soutien des fonds européens sur **la progression du taux de pérennité** des entreprises du tissu économique régional. Enfin, **le renforcement du suivi post-crédation** émerge à nouveau comme une piste d'amélioration prioritaire, à la fois pour le dispositif Entreprendre, mais aussi pour l'ensemble des initiatives prises en faveur de la création / reprise d'entreprises.

¹ Le dispositif Entreprendre se décline en 3 missions : Mission 1 – Accueil, information et orientation ; Mission 2 – Accompagnement de la création ou reprise (phase 2.1 : diagnostic, phase 2.2 : construction du plan d'action) ; Mission 3 – Suivi post-crédation.

² 1,5 M€ de crédits UE sur le PO Aquitaine, 625,6 K€ FEDER sur le PO Limousin et 2,96 M€ FEDER sur le PO Poitou-Charentes

³ Crédits Région et fonds européens cumulés

⁴ En effet, l'évaluation des dispositifs d'accompagnement de création et de reprise d'entreprises, menées par Quadrant Conseil et Itinere Conseil (mars 2021) précise qu'« en 2018, [la mission 1] comptabilise un volume important de personnes accompagnées, soit 40.325 selon les bilans d'activité compilés, mais seulement 8.482 en mission 2.1 et 6.870 en mission 2.2. »

⁵ En 2019, 67.155 entreprises ont été créées en Région Nouvelle-Aquitaine. Si l'on considère qu'environ 8.000 entreprises ont été soutenues par le dispositif « *Entreprendre, la Région à nos côtés* », alors 12% des entreprises nouvellement créées sont accompagnées par le dispositif régional.

⁶ « Six entreprises sur dix encore actives cinq ans après leur création », INSEE Analyses Nouvelle-Aquitaine, n°48 [Novembre 2017]

⁷ 75% de pérennité à 3 ans quel que soit le profil en 2020 (Rapport & Chiffres clés 2020 des BGE de Nouvelle-Aquitaine)

Les partenaires soulignent **la difficulté d'assurer le suivi des personnes lorsqu'elles sortent des dispositifs d'accompagnement** qu'elles animent, y compris dans le cadre du dispositif Entreprendre, où la mission 3 permet d'accompagner les entrepreneurs avec un suivi post-crédation sur 3 ans, mais où tous les partenaires ne semblent pas « en capacité » ou « en volonté » de proposer cet accompagnement à la suite de l'immatriculation.

UNE IMPLICATION CONCRETE AUPRES DES PUBLICS ELOIGNES DE L'EMPLOI ET DE L'ENTREPRENEURIAT, MAIS UNE CONTRIBUTION ENCORE LIMITEE VIS-A-VIS DES EVOLUTIONS D'ENSEMBLE DU TERRITOIRE REGIONAL

Au travers du FSE, les PO Aquitaine et Poitou-Charentes ont mis l'accent sur l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'entrepreneuriat. L'évaluation permet notamment de mettre en évidence des premiers résultats pour : **le public jeunes issus des QPV et le public féminin**, qui émergent comme deux cibles prioritaires.

Afin de promouvoir la culture entrepreneuriale chez les jeunes, **certaines actions spécifiques ont été envisagées**, aboutissant notamment à la programmation de 5 dossiers FSE sur le PO Aquitaine et 1 dossier FEDER sur le PO Limousin. A titre d'exemple, 70 jeunes créateurs ont été accompagnés par l'ADIE en 2015 de l'accompagnement amont à la phase de suivi post-crédation, dans le cadre du dispositif Creajeune Aquitaine – création d'entreprises pour un public jeunes éloignés de l'emploi. De même, l'association Hauts-de-Garonne Développement a porté l'opération « Pour les Jeunes », constituée de rencontres de sensibilisation, d'un accompagnement individuel, de réunions collectives, d'un système de parrainage, d'un concours récompensant le meilleur projet de l'année et d'un accompagnement post-crédation. Un objectif de 150 à 180 créateurs accompagnés avait été défini dans le cadre du projet.

Le public jeune a également été **valorisé dans le cadre de nombreuses opérations FSE au périmètre d'intervention plus large**. Ainsi, 1 570 jeunes (PO Poitou-Charentes) et 519 jeunes de moins de 25 ans (PO Aquitaine) ont été les bénéficiaires finaux des dispositifs de la Pi08iii - Emploi indépendant, entrepreneuriat et création d'entreprises. **Cette focale sur les publics « jeunes » devra être renforcée, pour parvenir à contribuer plus fortement à une évolution d'ensemble du territoire régional**. En effet, le taux d'employabilité des jeunes néo-aquitains reste relativement faible et ces derniers assez peu sensibilisés à la posture entrepreneuriale.

En parallèle, **les programmes ont favorisé les opérations comportant des actions en faveur de l'entrepreneuriat féminin**, tout particulièrement les PO Limousin (OS 1.4 – Augmenter le nombre de créations et de reprises d'entreprises) et Poitou-Charentes (OS 08iii – Augmenter le nombre de créateurs / repreneurs accompagnés). La trajectoire régionale témoigne d'une dynamique réelle concernant le volume de création d'entreprises par les femmes en Région Nouvelle-Aquitaine au cours des dernières années (+54% entre 2012 et 2016). Néanmoins, seulement 35% des entreprises (hors auto-entrepreneurs) sont créées par des femmes encore aujourd'hui.

Les fonds FEDER/FSE ont œuvré en faveur d'une hausse de l'entrepreneuriat au féminin – avec des réussites parfois contrastées d'un projet à l'autre. Par exemple, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Nouvelle-Aquitaine a proposé une offre spécifique au public féminin (AAP - *Soutenir les envies d'entreprendre via un parcours personnalisé pour tous publics et les femmes*), en prenant en compte l'accessibilité, la gestion adaptée du temps ou encore l'innovation¹. De même, France Active accompagne entre 120 et 130 créations / reprises par an sur les 4 départements du PO Poitou-Charentes, dans le cadre du projet « Favoriser et financer l'entrepreneuriat, la création d'entreprises et la reprise d'entreprises sur les départements 16, 17, 79 et 86 ». Parmi les créateurs / repreneurs, 60% sont des femmes, ce qui témoigne d'une implication forte du dispositif auprès de ce public. Si une dynamique a été enclenchée sur la période 2014-2020, l'entrepreneuriat féminin renvoie à des problématiques de changements d'usages et de réorganisation du monde de l'entreprise (horaires décalés, ...) pour s'adapter aux contraintes particulières des femmes entrepreneurs à moyen / long terme.

Rappel de la question évaluative :

Les taux de cofinancement européens fixés ont-ils été suffisamment incitatifs pour atteindre les objectifs des programmes et au-delà les objectifs de la stratégie de l'Union européenne 2020 ?

DES TAUX D'INTERVENTION MOYENS GLOBALEMENT SUFFISANTS POUR FAVORISER UNE DYNAMIQUE DE PROJETS

Comme mentionné dans [la QE 2.1 Contribution aux résultats / apport d'une plus-value](#), la plus-value des fonds européens (FEDER/FSE) est tout d'abord **financière**, avec un taux de cofinancement UE sur les mesures « compétitivité OT3 / OT8 » de 28% à l'échelle de l'ensemble des PO FEDER-FSE de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Ces taux de cofinancements ont permis de **dynamiser la programmation** et d'**atteindre les objectifs fixés**, cumulés avec un démarrage plutôt rapide de la programmation. Mais, ils ont surtout révélé **une plus-value pour les porteurs de projets**, permettant de boucler les plans de financement de nombreuses opérations FEDER/FSE, en s'appuyant sur un cofinancement européen d'un montant non-négligeable pour les structures bénéficiaires.

A l'échelle programme, les taux d'intervention UE de prise en charge des dépenses de projets éligibles sont **jugés plutôt incitatifs par les bénéficiaires** (cf. entretiens bénéficiaires), et ce pour la plupart des objectifs spécifiques des programmes opérationnels ([tableau ci-dessous](#)).

Taux d'intervention des Pi FEDER/FSE « Compétitivité OT3 / OT8 »

Programme opérationnel	Libellé Pi / OS	Taux UE réel (%)
PO FEDER-FSE Poitou-Charentes	OS 3.d.1 (Pi03d) – Augmenter la taille des entreprises	33,8%
	OS 8.iii.1 (Pi08iii) - Augmenter le nombre de créateurs et de repreneurs accompagnés	48,9%
PO FEDER-FSE Limousin	OS 1.4 (Pi03a) – Augmenter le nombre de créations et reprises d'entreprises	47,8%
	OS 1.5 (Pi03d) – Augmenter le chiffre d'affaires des entreprises limousines, notamment à l'international	14,7%
PO FEDER-FSE Aquitaine	OS 1.3 (Pi03a) – Accroître la pérennité des PME nouvelles créées et reprises	31,0%
	OS 1.4 (Pi03d) – Accroître la taille des PME	21,7%
	Pi8iii - Emploi indépendant, entrepreneuriat et création d'entreprises (OS 2.5, OS 2.6)	43,4%

¹ Dans la Vienne, 40% de femmes parmi les publics accompagnés.

Néanmoins, l'effet levier et l'incitativité des fonds doivent être nuancés, au regard des variations significatives des taux d'intervention réels en fonction des priorités d'investissement ( [tableau page précédente](#)) et des dispositifs mis en œuvre.

En effet, les taux d'intervention peuvent varier de 14,7% (Pi03d – PO Limousin) à 48,9% (Pi08iii – PO Poitou-Charentes). Contrairement au FEAMP, il convient de préciser que **les objectifs spécifiques concentrant le plus de crédits européens sont ceux présentant les taux d'intervention les plus faibles**. A titre illustratif, la mesure sur l'accroissement de la pérennité des PME du PO Aquitaine a mobilisé 28,3 M€ FEDER pour un taux UE réel de 31%, tandis que l'objectif spécifique « Accroître la taille des PME » concentre 32,04 M€ de montants FEDER programmés pour un taux de cofinancement inférieur de plus de 9 points (21,7%).

En réalité, ces différences entre les différentes mesures FEDER/FSE renvoient principalement à **des problématiques de réglementation en matière d'encadrement des aides d'Etat**, qui ont fortement impacté les niveaux de cofinancements en fonction des typologies de projets. Face à cette problématique, les instructeurs ont le choix des modalités d'intervention les plus adaptées pour les porteurs de projets afin de sécuriser les procédures de gestion dans la majorité des cas. Concernant les investissements productifs, le respect des régimes d'aide PME entraîne un plafonnement des taux d'intervention des aides publiques jusqu'à 20% des dépenses éligibles pour les petites entreprises et 10% pour les moyennes entreprises, conformément au régime cadre exempté de notification n°SA.52394 - relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020. Ceci explique par exemple un taux UE moyen de 24,5% sur les investissements productifs et de 23,8% sur l'immobilier d'entreprises pour le PO Aquitaine, des taux logiquement plus bas si l'on prend en compte uniquement le public « entreprises » : 18,8% sur les investissements productifs et 20,2% sur l'immobilier d'entreprises.

Par ailleurs, des difficultés ont été rencontrées vis-à-vis de l'accompagnement de l'écosystème de la création / reprise d'entreprises, notamment liées à l'absence de régime spécifique pour le soutien aux technopoles ou aux consulaires, ayant entraîné la mobilisation d'un régime de « l'opérateur transparent »¹ source de complexité au plan du montage administratif, juridique et financier. Sur la partie technopoles, la Commission Européenne considère qu'il s'agit d'une aide indirecte, ce qui a nécessité *de facto* l'élaboration d'un plan de reprise pour « individualiser » le temps passé et calculer des coûts d'accompagnement.

UNE DYNAMIQUE A POURSUIVRE EN NOUVELLE-AQUITAINE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS UE 2020

Enfin, si les taux ont été plutôt incitatifs et ont permis de favoriser l'atteinte des objectifs des programmes ( **Bilan physico-financier**), il est attendu que l'ensemble des programmes puissent concourir à l'atteinte des objectifs de la stratégie « Europe 2020 ».

¹ C'est-à-dire que les fonds publics sont confiés à une structure qui répercute l'aide publiques auprès de bénéficiaires finaux, et ce conformément à l'annexe 1 du régime n°SA-40453 relatif aux aides aux PME et à la note méthodologique relative aux actions collectives et individualisées en faveur des entreprises [Note méthodologique – Aides d'Etat « Le financement des structures d'accompagnement des créateurs / repreneurs d'entreprise », avril 2017, CGET / L'Europe s'engage en France].

Par rapport à cette stratégie, un objectif avait été fixé en matière d'emploi (croissance inclusive) : **faire passer le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans de 69% à au moins 75%**. Si cet objectif n'a pas été atteint sur la période 2014-2020 en Nouvelle-Aquitaine, la trajectoire régionale est globalement favorable au regard des dernières données disponibles (Eurostat, 2020), avec des taux d'emploi des personnes âgées de 20 à 64 ans compris entre 70,2% sur le périmètre Limousin et 74,1% sur le périmètre Poitou-Charentes. Entre 2014 et 2020, le taux d'emploi sur le périmètre aquitain a bondi de 2,1 points (de 70,4% à 72,5%). Seule l'ancienne région Limousin a connu une baisse entre 2019 et 2020 (-1,2%).

Pour autant, l'atteinte de ces objectifs globaux n'est **pas directement corrélée aux niveaux de cofinancement européens fixés** et se montre **fortement dépendante de paramètres exogènes** à l'intervention des programmes FEDER/FSE : conjoncture économique défavorable sur certaines filières, évolution à la hausse du niveau d'activité de certains secteurs, effets pluriels de la crise sanitaire, fragilité de certaines typologies d'entreprises du tissu économique régional, évolution des besoins de recrutement / en capital humain, etc.

ENSEIGNEMENTS CLES

- **La compétitivité des entreprises** émerge comme **un thème fortement consommateur de crédits FEDER/FSE** : entre 13 et 22% des montants UE programmés au titre des OT3 et 8. **La mise en œuvre des fonds s'est manifestée par un démarrage plutôt rapide**, même si celui-ci a été plus prégnant en Aquitaine et Poitou-Charentes qui ont privilégié tôt dans la programmation des dossiers structurants concernant les investissements productifs. **La convergence des pratiques de gestion entre les PO**, ainsi que **les efforts déployés en Nouvelle-Aquitaine en matière d'information, d'animation et de communication** ont constitué autant d'atouts pour assurer une trajectoire favorable des programmes sur ces mesures, y compris en Limousin où le programme a progressivement comblé son retard initial lié à des choix de mise en œuvre.
- Alors que l'organisation multisites et le contexte de la fusion des périmètres régionaux auraient pu constituer un frein à une mise en œuvre efficiente, **les moyens de gestion ont semblé plutôt adaptés** : avec deux services complémentaires au sein de l'AG (services VAFE et AMOFÉ) venant accompagner **une instruction décentralisée, déléguée au sein des directions thématiques** (performance industrielle, économie territoriale, ...). Du point de vue des évaluateurs, l'approche retenue apparaît comme un gage de réussite pour la programmation 2014-2020, favorisant l'émergence des projets, permettant d'agir au plus près du tissu économique local, mais aussi la cohérence et l'articulation des interventions. L'évaluation a également mis en lumière **le rôle déterminant d'un réseau de partenaires à la création / reprise d'entreprises dynamique**, symbolisé par le travail collaboratif renouvelé dans le cadre du dispositif Entreprendre.
- **En transversalité, l'efficience des programmes sur le thème de la compétitivité est jugée positive**. Compte-tenu du poids des coûts administratifs et de gestion sur les fonds FEDER/FSE, l'AG a privilégié des dossiers structurants, afin de ne pas engendrer une surcharge de gestion et maximiser les retombées des fonds européens pour les structures accompagnées. Toutefois, l'efficience aurait pu encore être renforcée en ce qui concerne les soutiens à l'immobilier d'entreprises, avec un écart important des montants UE moyens alloués entre le PO Limousin et le PO Aquitaine.
- Enfin, si les bénéficiaires sollicités dans le cadre de l'évaluation sont globalement satisfaits de l'information et de l'accompagnement, ces derniers souhaiteraient **davantage de simplification** (montage de projet, type de dépenses éligibles, justificatifs à transmettre, etc.) pour faciliter l'émergence de projets et les retombées réelles des fonds. Au regard de ce constat et de la relative homogénéité des coûts par entreprise pour les opérations de création / reprise, **des opportunités de financement garantissant plus d'efficience** (ex. mobilisation des OCS) mériteraient d'être étudiées à l'image des modalités déjà en place sur le FSE.

Rappel de la question évaluative :

Dans quelle mesure les résultats ont-ils été favorisés ou éventuellement contraints par les moyens mis en œuvre (moyens humains, financiers, organisationnels) ?

Eléments explicatifs :

UN THEME CONCENTRANT UN VOLUME IMPORTANT DE CREDITS, UN DEMARRAGE PLUTOT RAPIDE DES PROGRAMMES

A l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, la mise en œuvre des dispositifs a permis d'engager près de 119 M€ de crédits FEDER (OT3) et 46 M€ de crédits FSE (OT8) dans le champ de la compétitivité des entreprises fin 2021. Ce thème apparaît particulièrement bien soutenu : en effet, **il s'agit du thème le plus consommateur de crédits FEDER/FSE sur la période de programmation écoulée**, représentant entre 13% et 22% du total des montants UE programmés en fonction des programmes opérationnels¹.

Les PO Aquitaine et Poitou-Charentes ont connu **un démarrage plutôt rapide** sur les mesures relatives à la compétitivité (OT3/OT8). Comme nous le précisons dans la **QE Pertinence**, des dossiers au coût moyen élevé - notamment sur le volet performance industrielle - ont été privilégiés sur le PO Aquitaine et le PO Poitou-Charentes, ce qui a favorisé l'atteinte du seuil de dégagement d'office. En revanche, le PO Limousin a connu un retard de mise en œuvre, qui s'explique notamment en raison du soutien de plus petits dossiers en investissement en début de programmation. Par la suite, les pratiques de gestion ont été homogénéisées, et le PO Limousin a programmé des dossiers au coût moyen plus élevé. Au regard des taux d'avancement observés, on peut considérer que ce décalage d'avancement a été en partie comblé sur le PO Limousin, même s'il présente un taux toujours inférieur aux deux autres PO².

Fin 2021, l'ensemble des programmes FEDER/FSE se situent dans une trajectoire favorable. **Les efforts déployés en début de programmation par la Région en matière d'information, d'animation et de communication** autour des dispositifs ont aussi contribué à favoriser cette dynamique d'avancement.

DES MOYENS DE GESTION PLUTOT ADAPTES ET UNE INSTRUCTION DELEGUEE AUX DIRECTIONS OPERATIONNELLES, GAGE DE REUSSITE

Les travaux de l'évaluation font état d'un bon fonctionnement en termes de gestion et de mise en œuvre des différents objectifs spécifiques des PO FEDER-FSE 2014-2020, alors même que l'organisation multisites (Bordeaux, Limoges, Poitiers) et le contexte de fusion des Régions auraient pu constituer des freins à une mise en œuvre efficiente, le temps d'« absorber » le processus de réorganisation interne des services.

L'animation et la mise en œuvre des différentes mesures est assurée, au niveau régional et plus particulièrement au sein du Pôle Europe et International - Direction des Fonds Européens, par deux services dédiés :

- > **Le Service Valorisation et Animation des Fonds Européens (VAFE)**, en charge du suivi / pilotage, de l'animation et de l'évaluation des programmes opérationnels ;

¹ 22,7% en Aquitaine, 18,6% PO Poitou-Charentes, 13% PO Limousin – absence de volet FSE relatif à la compétitivité des entreprises (Données Tableau de suivi CE - 06/2021)

² 66,2% de programmation sur les Pi03a et Pi03d pour le PO Limousin

- > **Le Service Appui à la mise en œuvre des fonds européens (AMOFÉ)**, avec des chargés de missions en charge de la coordination FEDER et/ou FSE sur chacun des sites de la Région ayant vocation à accompagner / faciliter le travail d'instruction¹.

Pour chacun des PO, **l'instruction a été décentralisée, déléguée au sein des directions thématiques** (performance industrielle, économie territoriale, start-up, ESS, agro-alimentaire, ...). En pratique, cette instruction par les Directions « métiers » a été identifiée comme **un point fort pour la réussite de la programmation 2014-2020**.

A notre sens, elle a favorisé tout particulièrement :

- **L'émergence des projets** : chaque Direction opérationnelle dispose d'une connaissance fine des enjeux et des acteurs impliqués sur le territoire régional ;
- **La cohérence et l'articulation des interventions** : l'implication et la connaissance des acteurs et projets à différentes échelles facilite la cohérence et la mutualisation entre les différentes initiatives.

En parallèle, l'évaluation a mis en évidence **le rôle déterminant des acteurs relais de la création / reprise d'entreprises**, qui se sont notamment coordonnés pour la mise en œuvre du dispositif régional Entreprendre en constituant des groupements départementaux. Dans ce cadre, la Région Nouvelle-Aquitaine a fait le choix de contractualiser avec des structures, en capacité d'absorber la mécanique liée aux contraintes administratives des fonds européens, mais avec des montages différents d'un sous-ensemble régional à l'autre.

A l'appui du FEDER, la Région a tout d'abord contractualisé avec les têtes de réseaux (CCI Nouvelle-Aquitaine, CMA Nouvelle-Aquitaine) pour les PO Aquitaine et Limousin, avec une déclinaison de conventions de partenariat au niveau local. Mais, si ce choix de gestion a perduré pour le PO Limousin, l'Autorité de gestion a opté pour le PO Aquitaine sur des dossiers FEDER à l'échelle des CCI départementales à partir de 2019 afin d'améliorer la mise en œuvre du dispositif.

UNE BONNE EFFICIENCE GLOBALE, MAIS QUI POURRAIT ETRE RENFORCEE SUR LE VOLET IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Concernant le thème de la compétitivité, **l'efficacité des PO apparaît plutôt positive** par rapport aux moyens financiers mobilisés. L'Autorité de gestion a privilégié la programmation de dossiers aux coûts moyens conséquents (le plus souvent supérieur à 400 K€ FEDER pour les dossiers en investissement), visant à :

- > Ne pas surcharger l'instruction du fait d'une prédominance de petits dossiers (< 50 K€ FEDER), un écueil qui avait pu être constaté en début de programmation pour le PO Limousin ;
- > Maximiser les retombées des fonds européens pour les structures accompagnées, au regard des coûts administratifs et de gestion plus ou moins importants en fonction des projets concernés.

Si la plupart des types d'actions FEDER présentent des montants UE moyens élevés², **ces montants peuvent fortement fluctuer d'un programme à l'autre en ce qui concerne l'immobilier d'entreprise**. En effet, le montant

¹ Les membres du Service AMOFÉ mettent en place les procédures et outils à destination des services instructeurs et des bénéficiaires. Ils interviennent au quotidien auprès des services instructeurs pour les accompagner dans l'instruction des dossiers et apporter un avis en lien avec des problématiques rencontrées (accompagnement juridique, éligibilité des dépenses, gestion des paiements, contrôles, ...).

² Dans le cadre du PO Aquitaine, les montants FEDER moyens s'élèvent à 532 K€ UE / projet sur l'immobilier d'entreprises, 550 K€ UE / projet sur les investissements productifs, 245 K€ UE / projet sur les aides à l'export / internationalisation, 171 K€ sur la création d'entreprises / sensibilisation à l'entrepreneuriat.

moyen des dossiers « immobilier » du PO Limousin s'élève à 186 K€ FEDER, contre 532 K€ pour le PO Aquitaine, soit près de 3 fois moins. Certes, cette mesure ne concentrait que 7 dossiers sur le PO Limousin pour des soutiens utiles pour les structures concernées et avec des résultats intéressants pour la productivité et la modernisation de ces dernières, mais l'efficacité de cette mesure pourrait être renforcée.

DES BENEFICIAIRES SATISFAITS, MAIS DES ATTENTES FORTES EN MATIERE DE SIMPLIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE

Enfin, la grande majorité des porteurs de projets sollicités dans le cadre de l'évaluation se montrent satisfaits vis-à-vis de la mise en œuvre des PO FEDER-FSE, et plus particulièrement :

- **L'accompagnement**, dont ils ont pu bénéficier notamment par les directions opérationnelles responsables de l'instruction et du suivi de leur dossier jusqu'au paiement (qualité / réactivité des échanges, conseils, ...) ;
- **Les niveaux de financement accordés**, avec des taux d'intervention FEDER/FSE jugés « avantageux » et « incitatifs »¹ d'une part et la mobilisation de crédits régionaux de manière complémentaire d'autre part pour assurer un niveau d'aides publiques permettant la réalisation effective des opérations (ex. dispositifs de création / reprise).

Pour autant, les porteurs de projets souhaitent atteindre **davantage de simplification** (montage du dossier, nature des dépenses éligibles, pièces justificatives au solde : bulletins de salaire, fiches temps, etc.), ce qui améliorerait d'abord leur expérience en tant que bénéficiaire et serait susceptible d'améliorer *in fine* les retombées des fonds européens pour les territoires de la Région Nouvelle-Aquitaine. Les bénéficiaires sont notamment revenus sur les difficultés à comprendre l'intégralité des attentes de la Commission Européenne et de la Région au titre de la demande de subvention et à fournir des pièces justificatives complémentaires lorsqu'il n'a pas été précisé de manière explicite dès le départ la nécessité de les recueillir, puis de les transmettre. Dès lors, l'AG a cherché à « fluidifier » la mise en œuvre par la mise en place d'Options de Coûts Simplifiées (OCS) sur certains dispositifs FSE des PO Aquitaine et Poitou-Charentes (avec un plafond à 40%). Si les OCS n'apparaissent pas nécessairement adaptées aux dossiers en « investissement », du fait de l'hétérogénéité des coûts et des types de projets d'une opération à l'autre, celles-ci pourraient être envisagées pour d'autres dispositifs en fonctionnement, notamment la création / reprise d'entreprises, en déterminant des coûts moyens d'accompagnement par entreprise.

Les mesures de simplification proposées devront être cohérentes avec les contraintes de gestion des fonds européens. En fonction des choix stratégiques retenus, des pistes pourront alors être approfondies en phase de recommandations (ex. mobilisation des OCS, ...).

¹ 28% à l'échelle des PO FEDER-FSE, supérieur à 40% sur la Pi08iii FSE – Emploi indépendant, entrepreneuriat, création d'entreprise

Questionnements autour de la cohérence externe/interne

ENSEIGNEMENTS CLES

La compétitivité émerge comme **une compétence et une ambition régionale forte** en Région Nouvelle-Aquitaine. Sur le plan **stratégique**, la cohérence des interventions FEDER/FSE avec les orientations des principaux schémas nationaux et régionaux (SRDEII, CPER 2015-2020, SRI / RIS3) apparaît satisfaisante, alors même que le SRDEII a été adopté postérieurement aux 3 PO. **La cohérence stratégique s'est renforcée à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine en cours de programmation**, considérant l'association des directions opérationnelles et la capacité à « capitaliser » sur le retour d'expérience de chacun des programmes comme un gage de réussite.

Sur le plan **opérationnel**, l'articulation des fonds structurels à l'échelle « programme » (cohérence interne) et avec les autres cofinancements publics (cohérence externe) n'a pas soulevé de difficultés particulières. D'une part, des lignes de partage ont été construites entre le FEDER et le FSE sur la sensibilisation à l'entrepreneuriat et la création / reprise d'entreprise en fonction des publics accompagnés pour le PO aquitain (OT3/OT8) et des choix différents ont été opérés pour le cofinancement du dispositif « Entreprendre » entre les PO. D'autre part, les crédits régionaux et FEDER/FSE ont été mobilisés dans une logique de complémentarité ou le FEDER s'est parfois positionné sur des thèmes où la Région n'apporte plus de financement sur ses propres crédits (ex. aides à l'immobilier d'entreprises). En revanche, **des effets de concurrence** vis-à-vis du Plan de Relance (Next Generation EU) sont à anticiper dans la perspective de la future programmation 2021-2027, du fait de l'incitativité forte et du périmètre d'intervention large de ces nouveaux dispositifs (soutien à l'export, soutien à l'investissement et à la modernisation de l'industrie, transformation numérique des TPE/PME, prêts, ...).

L'articulation entre les fonds FEDER/FSE et le FEADER apparaît cohérente dans les lignes de partage et pertinente dans la recherche d'une forme de transversalité de la mise en œuvre. Au regard des besoins, le FEDER est venu abonder le soutien au monde agricole *via* un instrument financier de prêt d'honneur et soutenir les projets structurants des IAA, tandis que le FSE complète l'offre d'accompagnement à la création et la pérennisation des activités agricoles en parallèle de la DJA.

Rappel de la question évaluative :

Quelle articulation des fonds européens vis-à-vis des autres initiatives existantes ? Quelles lignes de partage entre les différents fonds européens ?

LES POLITIQUES DE COMPÉTITIVITÉ : UNE COMPÉTENCE ET UNE AMBITION RÉGIONALE FORMALISÉE AU SEIN DU SRDEII

Depuis la loi NOTRe, la Région Nouvelle-Aquitaine - à l'image de l'ensemble des régions françaises- s'est vue transférer la compétence en matière de **développement économique**, qui était auparavant sous l'égide des services déconcentrés de l'Etat. Afin de fixer un cadre stratégique pour la mise en œuvre de sa politique économique, la Région a élaboré son **Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)**, adopté le 19 décembre 2016. Ce document stratégique rend compte des orientations régionales concernant les aides aux entreprises, le soutien à l'internationalisation, les investissements relatifs à l'immobilier et l'innovation des entreprises et les orientations en faveur de l'attractivité régionale, pour un horizon de 10 à 15 ans. Par ailleurs, il précise les orientations pour le développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Le schéma néo-aquitain s'articule autour de 4 enjeux clés : **1/ la création d'écosystèmes dynamiques**, **2/ le développement solidaire des territoires**, **3/ l'innovation et la compétitivité** et **4/ la complémentarité des efforts au service du développement économique**. Il vise à assurer la complémentarité des actions entre l'échelon régional et les autres échelons de collectivités territoriales et leurs groupements (cohérence externe des interventions). Ainsi, il s'avère « contraignant » pour les différents acteurs publics du territoire, les aides aux entreprises proposées par les autres collectivités de la Région Nouvelle-Aquitaine devant nécessairement être compatibles avec le SRDEII. A ce titre, la Région définit les régimes d'aides applicables sur son territoire, des régimes précisés dans **le règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises**, organisé autour des 9 orientations du SRDEII.

N° orientation	Orientations du SRDEII
1	Anticiper et accompagner les transitions numériques, environnementales, énergétiques et de mobilité
2	Poursuivre et renforcer la politique de filières
3	Améliorer la performance industrielle des entreprises régionales et déployer l'Usine du Futur
4	Accélérer le développement des territoires par l'innovation
5	Renforcer l'économie territoriale, l'entrepreneuriat et le maillage du territoire
6	Ancrer durablement les différentes formes d'économie sociale et solidaire sur le territoire régional
7	Accompagner le retournement et la relance des territoires et des entreprises
8	Renforcer l'internationalisation des entreprises et des écosystèmes et l'attractivité des territoires
9	Développer l'écosystème de financement des entreprises

Si le SRDEII a été élaboré de manière postérieure au processus d'élaboration des PO 14-20, les dispositifs étudiés cofinancés par le FEDER et le FSE sont **pleinement cohérents avec les orientations fixées par le SRDEII**. En analyse transversale, cinq thèmes ont été mis en lumière par les travaux d'évaluation sur la programmation FEDER-FSE :

- **L'accompagnement à la création / reprise d'entreprise et la sensibilisation à l'entrepreneuriat** (cohérent avec les orientations n°5 et n°9) ;
- Les aides à l'investissement pour **l'immobilier d'entreprise** (cohérent avec l'orientation n°3) ;
- Les **aides à l'investissement productif** des entreprises (cohérent avec l'orientation n°3) ;
- Le soutien au parcours de **développement à l'export et à l'internationalisation des PME** (cohérent avec l'orientation n°8) ;
- Le soutien au **développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)** (cohérent avec l'orientation n°6).

LA CONSTRUCTION RECENTE D'UNE COHERENCE STRATEGIQUE A L'ECHELLE DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE, A PARTIR DE 3 STRATEGIES REGIONALES

A l'échelle de la grande région Nouvelle-Aquitaine, **la cohérence stratégique s'est renforcée entre politiques régionales et FEDER/FSE**, le temps d'entériner le processus de fusion des ex-périmètres régionaux Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes et de faire converger les 3 stratégies régionales témoignant jusqu'alors de « *trois cohérences individuelles* » eu égard aux orientations stratégiques de territoires au tissu économique et aux besoins de financement différents.

DES APPROCHES STRATÉGIQUES INDIVIDUELLES COHÉRENTES

Les différents documents stratégiques (ex. Stratégies de Spécialisation Intelligente - RIS3, CPER 2015-2020) et les typologies de projets soutenues rendent compte d'une cohérence d'ensemble, en dépit de quelques spécificités territoriales.

En Aquitaine, la stratégie du PO fait écho à deux orientations du CPER 2015-2020 Aquitaine : l'orientation n°5 « Innovation, filières d'avenir et usine du futur », notamment en lien avec le Plan national « Industrie du futur » et l'orientation n°7 « Emploi », tout particulièrement « 7.3. Appui aux filières structurantes et d'avenir et aux territoires en mutation », « 7.4. Sécurisation des parcours et soutien à la performance industrielle des entreprises » et « 7.5. Soutien au développement de l'emploi et accompagnement des chômeurs vers l'emploi ».

En Limousin, le CPER s'inscrit en faveur d'une priorité transversale relative à l'emploi durable et comprend une orientation n°6 « Innovation, filières d'avenir et usine du futur », que l'on retrouve dans le PO FEDER notamment au travers de soutiens individuels aux entreprises des filières industrielles (aide à l'investissement productif), tout comme en Poitou-Charentes avec un volet emploi et un volet filières d'avenir, usine du futur, innovation, qui mobilise le Plan national Usine du futur, mais aussi le Plan régional de compétitivité des entreprises.

Concernant les types de projets soutenus, les 3 programmes opérationnels soutiennent :

- > Les aides à l'investissement productif ;
- > La création d'entreprise et la sensibilisation à l'entrepreneuriat ;
- > L'immobilier d'entreprise (uniquement Aquitaine et Limousin à l'appui de crédits FEDER) ;
- > Le développement à l'export et l'internationalisation des PME ;
- > Le développement du secteur de l'ESS (à l'appui du FSE PO Aquitaine et du FEDER PO Poitou-Charentes).

Les aides à l'investissement et à l'immobilier d'entreprises, ainsi qu'à la création / reprise d'entreprises et la sensibilisation de l'entrepreneuriat concentrent la majorité des crédits¹. Néanmoins, certaines spécificités territoriales ont été relevées en termes de choix stratégiques : par exemple, le PO Aquitaine s'est positionné sur l'ESS autour de l'amorçage de projets et de la création du 1^{er} emploi, tandis qu'en Poitou-Charentes, l'accent a été plutôt porté sur le financement de structures d'appui et d'accompagnement de l'ESS également cofinancées par les crédits de droit commun de la Région avec une logique de projets récurrents. En Limousin, aucun soutien n'a été fléché spécifiquement sur le secteur de l'ESS sur la période programmation 2014-2020.

UN RENFORCEMENT DE LA COHÉRENCE STRATÉGIQUE DEPUIS LA FUSION

L'association des directions opérationnelles dans différents projets transversaux avec la mobilisation des mêmes interlocuteurs, qu'il s'agisse de la construction des schémas régionaux (ex. SRDEII) ou de l'élaboration et de l'adaptation en cours de programmation des 3 PO, a fortement contribué à une cohérence d'ensemble. Au-delà, chaque PO a « capitalisé » sur le retour d'expérience des autres programmes, ce qui émerge comme une bonne pratique ayant permis d'enrichir chacune des stratégies régionales chemin faisant.

¹ A titre d'exemple, sur le PO Aquitain, les soutiens à l'investissement et l'immobilier représentent plus de 44 M€ UE et la sensibilisation à l'entrepreneuriat et la création d'entreprises 12,3 M€ de crédits FEDER et 5,7 M€ de crédits FSE programmés.

Ainsi, le financement des projets FEDER/FSE est **depuis l'adoption du SRDEII, en plus forte adéquation avec les orientations politiques régionales** relatives à la compétitivité des entreprises, ce qui se manifeste par la programmation d'opérations structurantes à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine en lien avec des dispositifs régionaux, tels que le dispositif « *Entreprendre, la Région à vos côtés* ».

UNE ARTICULATION OPERATIONNELLE GLOBALEMENT SATISFAISANTE ENTRE LES DIFFERENTS DISPOSITIFS SUR LES PO FEDER-FSE

Dans le champ de la compétitivité, le PO FEDER-FSE Aquitaine a été mobilisé sur la promotion de l'esprit d'entreprise (Pi03a) et sur l'accompagnement en faveur d'une meilleure capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux et dans les processus d'innovation (Pi03d) au titre de l'OT3. En parallèle, l'Autorité de gestion a fait le choix de positionner des crédits FSE de l'OT8 sur les thèmes de la création/reprise d'entreprises et du soutien au secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS).

De son côté, le PO FEDER-FSE Poitou-Charentes mobilise également à la fois des crédits de l'OT3 (FEDER) et de l'OT8 (FSE) concernant l'aide aux entreprises, et plus largement à la compétitivité. Néanmoins, pour le FEDER, un seul objectif spécifique a été envisagé : OS 3.d.1 « *Augmenter la taille des entreprises* ». Au plan stratégique, les actions visent principalement à mieux accompagner les entreprises (notamment sur le numérique), favoriser les investissements productifs pour la maîtrise des technologies et développer une offre d'instruments financiers. Enfin, sur le PO FEDER-FSE Limousin, le choix avait été fait de concentrer l'ensemble des soutiens à la compétitivité au travers de l'OT3, en activant deux priorités d'investissement (Pi03, Pi03d) autour de deux objectifs spécifiques : OS 1.4 « *Augmenter le nombre de création et reprises d'entreprises* » et OS 1.5. « *Augmenter le chiffre d'affaires des entreprises limousines, notamment à l'international* ».

Si l'on note des choix stratégiques qui diffèrent (voir ci-dessus), **l'intervention des fonds structurels n'a pas posé de problèmes d'articulation** : les différents objectifs spécifiques étaient parfaitement identifiés et ne se retrouvaient dans aucun des autres axes du programme. Seul le PO Aquitain a nécessité de définir une ligne de partage concernant la création / reprise d'entreprise entre l'axe 1 « *Accroître les capacités d'innovation de l'économie en Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises* » et l'axe 2 « *Améliorer l'accès à l'emploi par la formation [...] et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois* ». Au titre de l'axe 1 et plus particulièrement de l'OS 1.3 « *Accroître la pérennité des PME nouvellement créées et reprises* », il s'agit d'**accompagner la création d'entreprise** (financement des dépenses d'amorçage et de prestations de conseil et de formation) et **la transmission / reprise d'entreprise** (financement d'actions de repérage, d'anticipation, de conseil et de redéploiement).

Dans le cadre de l'axe 2 et de l'OS 2.5 « *Augmenter le nombre de créateurs-repreneurs issus notamment des publics les plus éloignés des dispositifs classiques d'accompagnement* », sont soutenus 4 dispositifs :

- > **Sensibilisation à l'entrepreneuriat des jeunes**
- > **Création et développement de nouvelles formations** à la création d'activité pour des publics spécifiques
- > **Initiatives favorisant la création d'entreprises**, notamment dans l'enseignement supérieur (junior entreprises, concours de jeunes créateurs, ...)
- > **Dispositifs intégrés d'accompagnement à la création / reprise d'activité**

Ici, la ligne de partage FEDER-FSE consistait à **développer une approche par public cible sur le FSE**, en mettant l'accent sur les femmes, les jeunes, les demandeurs d'emplois, les apprentis, les étudiants, les stagiaires à la formation professionnelle, les futurs exploitants agricoles, et ainsi **les publics les plus éloignés de l'emploi et de l'entrepreneuriat**. On retrouve notamment le dispositif d'accompagnement FEDER à l'installation en agriculture, les dossiers d'accompagnement à la création d'activité dans le cadre des appels à projet spécifique au périmètre aquitain (ADIE, CCI Bayonne Pays Basque, Mission locale, Incubateurs pour les entrepreneures innovantes en Nouvelle-Aquitaine, ...), le programme CREAJEUNE Aquitaine de l'ADIE ou encore des actions spécifiques visant à favoriser l'entrepreneuriat féminin. De manière complémentaire, le FEDER est intervenu au travers d'actions collectives en mobilisant les acteurs relais de la création / reprise dans le cadre du dispositif « *Entreprendre, la Région à vos côtés* », du soutien à des projets de création d'entreprises en couveuse (cf. BGE Sud-Ouest), du soutien au fonctionnement de technopoles (ex. Bordeaux Technowest) et de la mobilisation d'instruments financiers (Fonds de prêts d'honneur).

UNE COMPLEMENTARITE ENTRE LES FONDS REGION ET LES FONDS STRUCTURELS SUR LA COMPETITIVITE

A l'échelle des 3 programmes, les financements européens se sont opérés en cohérence avec les principaux outils stratégiques régionaux, une cohérence qui s'est affirmée par **une recherche de complémentarité des financements** entre les crédits Région de droit commun et les fonds structurels et d'investissement (FESI) en Nouvelle-Aquitaine. A titre d'exemple, 109 des 169 dossiers programmés sur l'OT3 du PO Aquitaine ont fait l'objet d'une contribution financière de la Région, soit près de 65% des opérations soutenues. Concernant les OS 2.5 et 2.5 de l'OT8, ce sont 190 des 358 dossiers programmés au titre du FSE, qui ont été cofinancés à partir de crédits Région, ce qui représente plus d'un dossier sur deux subventionné (53%).

Par ailleurs, **les fonds européens ont permis de se positionner sur des thèmes où la Région n'apporte plus de financements sur ses propres crédits**. C'est notamment le cas des **aides à l'investissement pour l'immobilier d'entreprise** (construction / extension)¹, où le FEDER a permis de répondre à des besoins de financement pour des aides attribuées par les EPCI en soutenant plusieurs projets structurants pour le développement économique des entreprises du territoire sur le périmètre des sous-ensembles régionaux aquitain et limousin.

DES CHOIX DIFFERENTS EN TERMES DE LIGNES DE PARTAGE ENTRE LE FEDER ET LE FSE SUR LA CREATION/REPRISE D'ENTREPRISE A HARMONISER DANS LA PERSPECTIVE DU PROGRAMME 2021-2027

Concernant les soutiens à la création / reprise d'entreprise, **la situation diffère d'un programme à l'autre pour les lignes de partage FEDER/FSE**. En effet, à l'échelle du PO Aquitaine et du PO Limousin, le dispositif régional « *Entreprendre, la Région à vos côtés* » a été cofinancé à l'appui du FEDER avec les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) en tant que pilotes de l'opération, alors qu'en Poitou-Charentes ce dernier a été soutenu à l'appui de crédits FSE avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), pilote des groupements

¹ Le règlement d'intervention du 7 février 2017 précise que « *la Région ne prévoit pas de compléter de façon systématique les aides à l'immobilier d'entreprise attribuées par les EPCI à fiscalité propre.* » A partir de ce cadre, la Région intervient « *lorsque l'immobilier constitue l'outil de production* » et en faveur de projets à enjeux en lien avec « *la mise en œuvre de la politique contractuelle pour les territoires fragiles* » ou « *au cas par cas sur des projets structurants et stratégiques, fortement créateurs d'emplois.* »

territorialisés. Dans la perspective de la programmation 2021-2027, **une harmonisation entre les différents fonds est attendue** en fonction des 3 missions constituant le parcours pour les porteurs de projets : Mission 1 – information / orientation, Mission 2 – entretien de positionnement et réalisation d’un parcours adapté et Mission 3 - suivi post-crédation. A ce stade de l’élaboration du programme, est envisagée une ligne de partage entre les soutiens en amont de l’immatriculation (missions 1 et 2) qui émargeraient sur le FSE et les soutiens en aval (mission 3) qui dépendraient du FEDER.

DES LIGNES DE PARTAGE CLAIRES ET UNE LOGIQUE DE COMPLEMENTARITE ENTRE LE FEDER, LE FSE ET LE FEADER

Globalement, les lignes de partage définies du FEDER/FSE et du FEADER relatives à la compétitivité sont claires et limitent les effets potentiels de « chevauchements » entre les sources de financement.

Sur le volet performance industrielle, l’accompagnement des PME passe à la fois par des aides à l’investissement et des actions collectives auprès de l’ensemble des filières stratégiques, dont les industries agro-alimentaires (IAA) sur les périmètres géographiques de l’Aquitaine et du Poitou-Charentes à partir de crédits FEDER. Ici, les zones de recoupement ont été évitées en établissant **une ligne de partage liée à l’assiette éligible** pour les investissements productifs (« seuil de taille de projets »). Ainsi, la Direction de l’Agriculture est en capacité de mobiliser le FEDER sur des investissements représentant un volume financier conséquent (assiette éligible supérieure à 2 M€ sur le périmètre aquitain, supérieure à 1 M€ sur le périmètre Poitou-Charentes).

Au regard de l’ampleur des besoins, **le FEDER et le FSE viennent compléter** sur le PO Aquitaine et le PO Poitou-Charentes **l’offre d’accompagnement à la création et la pérennisation des activités agricoles** proposée au titre des PDR¹ et plus particulièrement de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) :

- > **Le FEDER apporte un soutien au monde agricole complémentaire du FEADER** sur le périmètre aquitain, au travers du développement d’instruments financiers spécifiques susceptibles de générer un fort effet levier (fonds de prêts d’honneur agricole, porté par Initiative Périgord), sachant que les prêts d’honneur ne sont pas éligibles au FEADER et même au FEAMP (statut agriculteur / aquaculteur) et que cette approche permettait d’intervenir auprès de publics non-éligibles à la DJA ;
- > **Le FSE est intervenu sur le PO Aquitaine dans le cadre d’un dispositif d’accompagnement à l’installation en agriculture**, qui se matérialise par un accompagnement sur les différentes dimensions de son projet pour sécuriser et pérenniser son entreprise (réalisation de diagnostics avant installation, études économiques, suivis technico-économiques). En outre, **le FSE a également été mobilisé au titre du PO Poitou-Charentes sur la création d’activité agricole** avec le lancement d’un appel à projets « Accompagnement de porteurs de projets en création ou reprise d’une activité économique en agriculture », donnant lieu à des programmes d’actions menées par les chambres départementales d’agriculture.

¹ Le FEADER circonscrit son intervention aux investissements nécessaires à la création et à la restructuration d’exploitations agricoles.

Si les enjeux d'articulation entre co-financeurs étaient relativement marginaux sur la génération 2014-2020, **des sujets d'articulation sont susceptibles d'émerger dans la perspective de la future programmation 2021-2027**, notamment en lien avec le déploiement du Plan de relance européen (Next Generation EU).

Dans le cadre du Plan national de relance et de résilience (PNRR)¹, les principales lignes directrices renvoient à l'écologie, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale. Sur le volet compétitivité, 3 composantes ont été déclinées : le financement des entreprises (0,3 Mds d'€), la souveraineté technologique et résilience (3,2 Mds d'€) et la mise à niveau numérique de l'Etat, des territoires et des entreprises (2,1 Mds d'€), donnant lieu à plusieurs mesures : soutien à l'export, soutien à l'investissement et la modernisation de l'industrie, aides France Num pour la transformation numérique des TPE/PME, prêts participatifs relance, prêts croissance TPE, ...

Des risques de concurrences sont identifiés entre les fonds FEDER/FSE et le Plan de Relance, du fait de l'incompatibilité entre la Facilité de Reprise et de Résilience (FRR) et les fonds de la politique de cohésion (FEDER, FSE, ...) : il ne sera pas possible de « flécher » de crédits des programmes sur des opérations bénéficiant déjà de la FRR. Les crédits France Relance étant « associés » directement au Plan de Relance européen, il risque d'être également impossible d'associer un cofinancement FEDER ou FSE à un soutien du Plan de Relance national dans les domaines de la compétitivité. Cette réflexion devra être approfondie sur la façon de mobiliser les fonds structurels (mise en place de lignes de partage claires FRR / Fonds structurels, « tuilage » temporel entre le PNRR et les FSI sur 2021-2027, ...) sur l'ensemble des sujets « compétitivité » où la FRR est susceptible d'intervenir.

¹ Il est à noter que l'Etat français devrait bénéficier d'environ 40 Mds d'€ pour la période 2021-2026 au titre de la Facilité de Reprise et de Résilience (FRR), qui constitue le principal instrument du Plan de Relance européen « Next Generation UE ».

2.2 Volet FEADER

Pour rappel, le périmètre évaluatif est ciblé sur **les domaines prioritaires 2A, 2B et 3A**, où l'on retrouve principalement des opérations des **secteurs agricoles, agroalimentaires et forêt-bois**.

Questionnements autour de la pertinence

ENSEIGNEMENTS CLES

- **L'ensemble des mesures des PDR couvre la stratégie Europe 2020**

Chacun des 3 PDR a identifié en moyenne 25 besoins par le diagnostic et l'analyse stratégique AFOM. **Un large spectre d'intervention** en découle : recherche, innovations, formations/transfert-diffusion, investissements agricoles (dont modernisation, transition agroécologique), segmentation qualité, approche collective de filières et relation de proximité entre acteurs de la chaîne alimentaire, forêt-bois (sylviculture durable, mobilisation, transformation), environnement (dont biodiversité, eau, sol, climat, énergie), ruralités (dont stratégies locales, services de bases aux populations, diversification, handicap naturel, gestion des risques). **Ces domaines d'intervention couvrent les champs thématiques de la stratégie « Europe 2020 »**. Le poids budgétaire des mesures des PDR est également cohérent avec les thématiques prioritaires.

On relève **une prépondérance des thématiques agricoles dans les 3 PDR** concentrant près de 60% des dossiers, et 65% des montants totaux investis par les usagers sur la période. Les ruralités en Nouvelle Aquitaine, dans le PDR FEADER, sont donc principalement traitées sous leur angle agricole (à l'instar des autres PDR en France). Les volets « forêt-bois », « services de base aux populations », « développement local » sont présents, mais moins investis (à l'instar des autres PDR en France).

- **Hors mesures surfaciques, Les PDR sont très centrés sur l'investissement agricole**

Le périmètre évaluatif porte sur les priorités 2 (viabilité et compétitivité), 3 (organisation de la chaîne) et 6 (inclusion sociale, développement économique des zones rurales) des 3 PDR FEADER.

La mesure 4 « investissements physiques » concentre les volumes financiers avec 49% des dossiers totaux des PDR, 60% des montants investis par les usagers et 40% des engagements d'aides, suivi de la mesure 8 « Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts » (17% des dossiers, 10% des investissements, 17% des volumes d'aides) et de la mesure 6 « Développement des exploitations et des entreprises » avec 12% des dossiers et 12% des engagements financiers.

- **Les critères de sélection et d'éligibilité sont adaptés aux besoins, ils ont été ajustés aux nécessités chemin faisant**

Les critères de sélection et d'éligibilité sont adaptés aux besoins identifiés par le diagnostic **et aux nécessités de qualité des dossiers** à présenter à l'Autorité de gestion. Ils permettent de fixer des priorités, de prioriser les dossiers et de rechercher une valeur ajoutée aux aides alors allouées. La principale difficulté régionale tient ici dans **la délicate prise en compte des spécificités internes de cette grande région**, et dès lors divers, tout en manquant des mesures de dimension « régionale ». Pour autant, les entretiens conduits témoignent de la

qualité des concertations initiales et chemin faisant entre partenaires. L'analyse des RAMO rend compte des adaptations en cours de programmation démontrant **une adaptabilité des PDR (ex : enveloppes, critères)**.

Le fonctionnement par appels à projets est adapté pour l'Autorité de Gestion, **mais il nécessite une charge de travail importante en amont pour l'AG** (ex : concertation, fixation des conditions, adaptations chemin faisant) et **peut être complexe pour les usagers** (ex : lourdeur administrative).

- **Les modalités d'intervention sont plus incitatives, et complémentaires entre subventions et instruments financiers dans un parcours de financement**

Les modalités d'intervention par « subvention » sont incitatives (cf. intensité des aides au regard des montants investis). Le contexte économique et financier des secteurs agricoles, agroalimentaires et forêt-bois est notamment caractérisé par **des revenus en dents de scie, des marges réduites, impactant à la baisse la capacité d'autofinancement des usagers**, ou encore par **le poids des normes** (ex : environnementales, sanitaires) et **des attentes sociétales** qui restent trop souvent non rémunérées. **Le financement par le mode « subvention » est donc ici pertinent pour couvrir partiellement des charges, des surcoûts, et soutenir l'effort d'investissement.**

Les deux « instruments financiers » (prêt d'honneur, garantie) sont complémentaires aux « subventions ». Le prêt d'honneur à l'installation permet de renforcer les fonds propres. Le fonds de garantie Alter NA permet lui de mutualiser partiellement le risque bancaire et à une adaptation des conditions de prêts. **Les deux instruments financiers contribuent à une meilleure accessibilité bancaire** (ex : taux, différé, caution).

- **Au final, 80% des bénéficiaires sondés sont satisfaits**

D'après l'enquête réalisée, **plus de 80% des bénéficiaires sondés ont exprimé que les mesures sont adaptées à leurs besoins**. Pour les 20% restants, les problèmes évoqués sont centrés sur la lourdeur administrative des appels à projets, sur les délais induits des attributions et versement des aides, sur les règles de plafonnement des aides (qui s'appliquent à la Région) ou sur des spécificités non prises en compte. Il peut être très complexe pour la Région de prendre en compte toutes les spécificités via le FEADER compte tenu de la diversité régionale. On note également ici que les cahiers des charges des appels projets (ex : le PCAE) sont très détaillés démontrant **un souci de prise en compte des spécificités**.

- **... mais les mesures du périmètre évaluatif répondent partiellement à la stratégie Europe 2020**

Finalement, les mesures du périmètre évaluatif des DP2A, DP2B et DP3A répondent partiellement à la stratégie Europe 2020. **L'effet sur l'emploi est faible et variable** entre les secteurs agricoles, agroalimentaire, forêt-bois ; il est par ailleurs **difficilement rattachable à des effets propres des 3 PDR**. On note également ici que la part des emplois du secteur agricole pèse peu dans le total des emplois, mais ce sont des emplois dits « non délocalisables » et l'agriculture engendre des emplois induits dans les filières (ex : 1 pour 4, voire 1 pour 6). La Région est le 1^{er} employeur des filières forêt-bois en France et les emplois agroalimentaires pèsent dans les emplois régionaux manufacturiers. Les effets sur l'innovation, les GES, les énergies renouvelables concernent des mesures du PDR hors périmètre évaluatif. **L'effet sur l'inclusion sociale et la réduction de la pauvreté est contrarié par les effets externes macro-économiques.**

Rappel de la question évaluative :

Dans quelle mesure les choix faits en matière de dispositifs soutenus par l'Europe et de modalités de sélection des opérations ont permis d'atteindre les objectifs des programmes et au-delà les objectifs de la stratégie de l'Union européenne 2020 ?

LES 3 PDR REPONDENT AUX BESOINS IDENTIFIES PAR LES DIAGNOSTICS ET LES AFOM, MAIS CES BESOINS NECESSITENT DES ACTONS COMPLEXES A DEPLOYER, CAR « SYSTEMIQUES »

La classification des besoins entre les domaines prioritaires diffère selon les 3 PDR reflétant les concertations régionales conduites. A titre d'exemple, les besoins relatifs à la thématique « forêt-bois » sont classifiés en DP2 « viabilité/compétitivité » ou en DP5 « utilisation efficace des ressources et transition CO2, résilience climatique » en fonction des PDR.

Le domaine prioritaire 2A vise à « améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole ». Le PDR Limousin affiche davantage de besoins identifiés dans ce domaine prioritaire que les deux autres PDR (3.2. Annexes réponses aux QE - Analyse des besoins pris en compte dans les PDR en Nouvelle-Aquitaine). Les deux PDR Aquitaine et Limousin ciblent également les « zones à handicap ». Par ailleurs, les PDR évoquent la notion « d'agriculture durable » sans la définir. En pratique, cette notion reste « vague » en ce qui concerne les cibles visées. Néanmoins, la Région Nouvelle Aquitaine définit sa stratégie d'agriculture durable au travers du plan « NEO TERRA », et tout particulièrement 6 orientations¹. Le DP2A se décline principalement au travers des mesures liées au PCAE.

Le domaine prioritaire 2B vise à « faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations ». La stratégie pourrait être mieux détaillée dans les leviers d'actions recherchés sur l'accessibilité au foncier, sur la transmission anticipée, et sur la création d'activité. Le PDR Aquitaine se distingue en identifiant le besoin d'un instrument financier, donnant lieu à un déploiement de prêts d'honneur à l'installation visant le renforcement de la solidité financière en phase de création d'activité. Il est à noter que les 2 PDR Limousin et Poitou Charentes identifient le besoin d'accessibilité au foncier, mais que celui-ci n'est pas décliné en mesures FEADER². Dans un contexte de taux d'intérêt bas et d'un faible taux de rejet des dossiers, la pertinence d'un fonds de garantie reste ponctuelle, en fonction des dossiers ; mais elle apporte des réponses à ces « cas particuliers » (ex : manquant de capacité de caution personnelle, d'hypothèques inadaptées, etc..).

¹ « la transition agroécologique pour une alimentation saine et un environnement préservé », « la transition des entreprises par le développement d'un modèle de production sobre », « un nouveau mix énergétique par la valorisation des énergies renouvelable », « la préservation de la biodiversité en réconciliant biodiversité et activités humaines », « la préservation de la ressource en eau pour mieux consommer et garantir la qualité de l'eau », « la préservation des terres agricoles et forestières par une agriculture diversifiée et la préservation de la richesse de ces paysages et de ces milieux naturels ».

² Les règles d'intervention FEADER par subvention limitent le financement foncier à 10% du montant total des investissements, ce qui peut limiter l'effet levier. Dans le cadre du post 2020, on observe que certaines Régions font le choix d'un déploiement d'un instrument financier par capital investissement hors FEADER pour capitaliser « une foncière » (cf. Région Occitanie, Région Sud, projet en Région Pays de la Loire).

Les besoins accrus en capitaux initiaux pour s'installer rendent pertinents des interventions de soutiens en « quasi fonds propres » via le déploiement du fonds de prêt d'honneur à taux zéro à l'installation agricole. L'élargissement récent envisagé du fonds de garantie au secteur forestier est pertinent pour répondre aux besoins des Entreprises de Travaux Forestiers (ETF).

Le domaine prioritaire 3A vise à « améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles ». La réponse aux besoins identifiés passe par **des stratégies économiques de création de valeur**, par **la segmentation qualité** (dont SIQO), par **la transformation et/ou la commercialisation**, par **l'organisation collective des acteurs des chaînes de valeur** (ex : relation amont-intermédiaire-aval). Enfin, chacun des PDR a listé des priorités régionales au sein du descriptif de sa stratégie. Plusieurs priorités régionales ont été « replacées » dans les domaines prioritaires (DP2A, 2B, 3A) des PDR FEADER constitutifs du périmètre de l'évaluation.

L'analyse des priorités régionales démontre clairement des objectifs de :

- ✓ **Double performance économique et environnementale**
- ✓ **Compétitivité**
- ✓ **Renouvellement des générations agricoles**

Tableau – Les priorités régionales dans les 3 PDR en correspondance des domaines prioritaires DP2A, 2B, 3A

	DP2A	DP2B	DP3A
PDR AQUITAINE	-L'appui aux exploitations situées dans des zones à handicaps naturels -La compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles et des entreprises -La valorisation environnementale et économique de la ressource forestière	-L'installation et la transmission des exploitations	La compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles et des entreprises
PDR LIMOUSIN	-Préserver des paysages et des milieux naturels de qualité en zone de montagne et dans les zones défavorisées en soutenant l'agriculture et la sylviculture -Développer la compétitivité des exploitations agricoles, forestières et entreprises agro-alimentaires - Maîtriser les gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique	-Développer la compétitivité des exploitations agricoles, forestières et entreprises agro-alimentaires	-Développer la compétitivité des exploitations agricoles, forestières et entreprises agroalimentaires
PDR POITOU-CHARENTES	-Garantir un secteur primaire diversifié, compétitif économiquement et environnementalement et pourvoyeur d'emploi notamment par le maintien de l'élevage	-Assurer l'installation et le renouvellement des générations en agriculture	-Valoriser les productions locales et de qualité pour consolider le lien entre producteurs et consommateurs et soutenir le développement d'une industrie agro-alimentaire moderne, innovante et ancrée dans les territoires

DES CRITERES DE SELECTION ET D'ELIGIBILITE OPERANTS ET ADAPTES EN REPONSE AUX BESOINS ET POUR L'AUTORITE DE GESTION

L'approche retenue visant à sélectionner des priorités au sein des PDR néo-aquitains est adaptée, tandis qu'un système du type « premier arrivé, premier servi » aurait été susceptible d'alourdir l'instruction pour les usagers.

Des adaptations ont été opérées chemin faisant au cours de la programmation :

- soit par une **harmonisation des critères à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine**, en complément des critères déjà mobilisés dans les dispositifs (ex : modulation de la DJA pour l'installation) ;
- soit pour **optimiser la programmation budgétaire via le principe de fongibilité des enveloppes**.

Les principales évolutions concernant les critères et les mesures FEADER (à partir de 2017) suite à la fusion des régions sont détaillées en **3.2 Annexes réponses aux QE - Evolution des critères de sélection / éligibilité des PDR FEADER**.

LES DOMAINES PRIORITAIRES EVALUES 2A, 2B, 2C S'INSCRIVENT PARTIELLEMENT DANS LA STRATEGIE EUROPE 2020 : DES PROBLEMATIQUES D'EMPLOI ET D'INCLUSION SOCIALE

Les domaines prioritaires 2A, 2B, 3A répondent partiellement aux objectifs de la stratégie Europe 2020. En effet, ceux-ci sont centrés sur la création d'activité, la compétitivité et la double performance économique et environnementale. Mais, d'autres mesures (hors périmètre évaluatif) ont également vocation à contribuer à l'atteinte de ces différents objectifs.

Stratégie Europe 2020			Analyse
	Europe	France	Nouvelle Aquitaine ¹
Taux d'emploi	75%	75%	Agriculture : en baisse, mais ralentissement de celle-ci, et enjeux de renouvellement des générations, mais la 1^{ère} région agricole française en 2020 ▪ 58 800 emplois salariés, 2,7% d'emplois agricoles (France : 1,2%) ▪ -12% d'emplois agricoles entre 2010 et 2020 ▪ -23% d'exploitations agricoles (-2,6% par an ralentissement de -0,2%) dont -33% en élevage et -11% en végétal ▪ 26% des exploitations seront à transmettre dans les prochaines années Agroalimentaire : un secteur qui résiste mieux que les autres industries ▪ 66 684 emplois salariés ou 32% des emplois salariés manufacturiers ou 2,8% des emplois salariés totaux régionaux ▪ + 3% d'emplois agroalimentaires salariés entre 2010-2020, +950 emplois ▪ +1,6% entre 2016-2018 et -0,6% entre 2019-2020 mais l'emploi salarié agroalimentaire résiste mieux que les autres secteurs industriels Filière « Forêt-bois » : Nouvelle Aquitaine, 1^{er} employeur de France ▪ 42 155 emplois dans la filière « forêt-bois » (soit 2,7% des emplois salariés régionaux totaux) ▪ dont 10% dans la sylviculture, 75% dans l'industrie du sciage (42%) et dans l'industrie du papier (32%). ▪ 1^{ère} région employeur de France en Filière Bois (14% des emplois)
R&D et innovation	3% du PIB		Agriculture : un sujet dépassant le périmètre évaluatif, des opportunités sur l'AGTECH ▪ L'évaluation n'a pas porté sur les mesures 1 (ex : transferts-diffusion) ni la mesure 16 (ex : PEI) ▪ Pour le périmètre évaluatif, les investissements des projets présentés et aidés portent plutôt sur la modernisation pour le développement des productions et sur l'adaptation des pratiques agricoles ▪ Des opportunités d'innovation sont notamment liées à l'AGTECH et l'accompagnement induit des transitions

¹ Ces données générales masquent des disparités internes selon les orientations économiques agricoles, selon les domaines d'activités agroalimentaires, selon les secteurs d'activités forêt-bois, ou selon les territoires en région

			Agroalimentaire : un sujet dépassant le périmètre évaluatif, des tailles d'entreprise et un manque de captation de valeur pénalisant la capacité d'innovation et d'investissement, mais des innovations process/produits/organisationnels plutôt centrées sur les activités du secteur végétal - En 2016, le taux de marge des IAA est de 14% (plus bas qu'en France hors secteur boissons), et le taux d'investissement de 16% ; avec de forts écarts selon les domaines d'activités, entre les filières végétales (+) et animales (-) - La baisse du taux de marges, et l'effet ciseaux que subie le secteur agroalimentaire pèsent sur la capacité financière de financement des investissements, de l'innovation (ex : France : en moyenne -16 pts de baisse de taux de marges des IAA – source ANIA) - En France, en 2014-2016, 65% des entreprises agroalimentaires « innover » mais cela baisse de -4 points de pourcentage / 2012-2014. Les IAA les plus innovantes sur dans les secteurs fruits et légumes (95%) et la boulangerie-pâtisserie. - En France, les principaux domaines d'innovation sont technologiques (51% process de fabrication, produits), marketing (37%), organisation (38%) Filières bois : un sujet dépassant le périmètre évaluatif, des acteurs présents, des enjeux, mais des freins - La région dispose des structures dédiées (ex : Xylofutur etc...) - Depuis 2005, 228 projets ont été accrédités par Xylofutur, pour des investissements de 414 millions d'euros - Le plan régional NeoTerra vise à développer les chaînes de valeur liée à la chimie verte, la construction bois, l'emballage - Des freins à l'innovation reste présent, par exemple : la taille des entreprises et leurs capacités humaines et financières, la méconnaissance des leviers et des structures d'appuis, la difficulté à « penser autrement »
Réduction des émissions de CO2	-20% / 1990	-14% / 1990	Hors périmètre évaluatif - En Nouvelle-Aquitaine, les émissions de Gaz à effet de serre (GES) sont estimées à 51,7 millions de tonnes équivalent CO2 (Mt CO2e) soit 11,3 % des émissions nationales. L'agriculture représente 27% des GES : N2O : 44% (utilisation des engrais azotés), CH4 : 44% (élevage des ruminants), 12% (combustion des énergies fossiles), - La neutralité carbone en Nouvelle Aquitaine nécessite une réduction des émissions de GES de 75 % à horizon 2050 par rapport à 2010 (source : SRB) - La Nouvelle-Aquitaine est la plus grande région forestière de France métropolitaine à la fois en surface, 2,8 millions d'hectare, et en volume de bois récolté (plus de 10 millions de m3 en 2016) - Le prélèvement biologique annuel de 15,1 millions de m3 est depuis plusieurs années nettement inférieur à la production qui est de 24,9 millions de m3/an dont un volume de gros bois en constante augmentation.
Energie renouvelable	+20%	+23%	Hors périmètre évaluatif - La biomasse effectivement disponible à la fin de la décennie en Nouvelle Aquitaine représente environ 14 TWh de production d'énergie pour environ 17 millions de tonnes de ressource disponible - En 2015, la production de chaleur à partir de bois énergie et des sous-produits du bois atteint 21798 GWh contre 19407 GWh en 2005 (+12%) - En 2015, la production de biocarburants par ces trois installations s'est élevée à 4098 GWh
Réduction des consommations énergétiques	368	34	Hors périmètre évaluatif - L'industrie totale représente 19% des consommations énergétiques. - L'agriculture et la pêche représente 5% des consommations énergétiques 60% de la consommation énergétique agricole est indirecte (engrais) et 60% de la consommation directe est liée aux engins agricoles, 11% liées aux bâtiments, 10% liée aux serres (source : ADEME)
Réduction de la déscolarisation	10%	9,5%	PDR FEADER non concerné
Enseignement supérieur	40%	50%	PDR FEADER non concerné

Réduction de la population menacée de pauvreté ou d'exclusion sociale	20 millions	1,6 millions soit réduction d'1/3	▪ En 2018, 13,6 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté (France 15,1) <u>Agriculture : un plus fort taux de pauvreté dans les ménages agricoles, de forts écarts types entre ménages agricoles</u> ▪ Les ménages agricoles de Nouvelle-Aquitaine tirent de leurs activités un revenu disponible annuel moyen de 44 600 €, plus élevé de 6 000 € que celui des ménages actifs de référence de la région. En structure, leurs revenus contiennent moins de salaires et plus de revenus du patrimoine (source : INSEE) ▪ Parmi les ménages d'agriculteurs, près d'une personne sur 5 vit sous le seuil de pauvreté (1 041 € par mois en 2017) contre 1 personne sur 8 pour les autres activités – source : INSEE). La pauvreté des ménages agricoles est plus marquée en zone d'élevage ▪ Les écarts types de revenus des ménages agricoles sont plus forts que pour les autres ménages. Le niveau de vie au-dessus duquel se situent les 10 % des personnes les plus aisées est 4,7 fois supérieur à celui en dessous duquel se situent les 10 % de personnes les plus modestes. Dans la population de référence, cet écart est de 3.
---	-------------	-----------------------------------	--

Entre 2016 et 2020, les indicateurs de contexte **témoignent de situations contrastées** :

- **La contribution des PDR aux objectifs Europe 2020 sur l'emploi apparaît relativement faible et variable** en fonction des secteurs agricoles, agroalimentaires et forêt-bois. Par ailleurs, l'effet « emploi » est **difficilement rattachable à des effets propres des programmes**.

Dans ce domaine, plusieurs tendances méritent d'être soulignées :

- Les emplois agricoles sont marqués par une baisse structurelle, en dépit d'un ralentissement de cette baisse sur la période 2014-2020. Pour autant, l'agriculture reste pourvoyeuse d'emplois induits dans les filières (1 emploi amont agricole induit, 4 à 6 emplois dans les filières). Dans ce contexte, le renouvellement des générations d'agriculteurs émerge comme un enjeu crucial pour les années à venir.
 - Les emplois agroalimentaires résistent mieux que ceux des autres secteurs industriels, pour des emplois représentant une part significative de l'emploi manufacturier au niveau régional.
 - La Région Nouvelle-Aquitaine est le premier « employeur » national dans les filières forêt-bois.
- **La contribution des PDR aux objectifs Europe 2020 sur l'inclusion sociale et la réduction de la pauvreté est contrarié par les effets externes macro-économiques** impactant notamment les revenus agricoles à la baisse, avec des revenus de plus en plus instables. A ce titre, les écarts-types de revenus s'accroissent année après année entre productions végétales et animales, pour un secteur agricole particulièrement concerné par les situations de pauvreté.

ENSEIGNEMENTS CLES

Au titre des DP2A, DP2B et DP3A, les 3 PDR visent environ 25 objectifs de résultats en cohérence avec les besoins identifiés. Les résultats visés portent sur le franchissement humain de « caps » technico-économiques, la triple performance économique, sociale et environnementale, la sylviculture durable, la mobilisation et la transformation du bois, la compétitivité prix et hors prix (ex : qualité, organisation collective, innovation) des secteurs agricoles, agroalimentaires et forêt-bois, et enfin le maintien d'activités dans les zones « à handicap ».

La modernisation des élevages, voire le maintien de l'activité en zone de montagne, ainsi que la compétitivité des industries agroalimentaires concentrent les moyens financiers engagés. Les effets des mesures apparaissent diversifiés : amélioration des conditions de travail, productivité physique du travail, extension de capacités.

L'atteinte de l'objectif d'adaptation des pratiques aux enjeux environnementaux est en passe d'être atteint, grâce notamment au soutien des agroéquipements participant à l'internalisation plus pérenne des nouvelles pratiques agricoles (centré sur les productions végétales). L'évaluation a mis en évidence le maintien de freins techniques, économiques, financiers ou encore commerciaux, qui invitent à des actions systémiques et des combinaisons de mesures.

Les mesures évaluées ont principalement des effets sur les compétitivités « coûts » et sur des gains de « productivité physique », mais pas nécessairement sur la productivité économique le plus souvent pénalisée par les charges intermédiaires. Les taux de marges restent variables et les revenus instables avec des écarts qui se creusent entre domaines d'activités. En outre, la rentabilité du capital investi reste faible et variable entre activités. Des facteurs externes contrarient l'atteinte des objectifs régionaux sur la productivité économique. En parallèle, il est nécessaire de prendre en compte la compétitivité « hors-prix » : innovation, segmentation qualité, organisation de filières. Ici, les analyses conduites font état de résultats contrastés entre signes, entre filières sous un même signe, mais également au sein d'une même filière d'un certain label. Ainsi, la compétitivité « prix » invite à porter une réflexion tactique sur l'efficacité des choix d'investissements, tandis que la compétitivité « hors prix » implique une réflexion sur le « coût – bénéfice » des cahiers des charges « qualité ».

L'effet levier des programmes est particulièrement marqué concernant l'installation agricole : 45% des installations d'agriculteurs de moins de 40 ans ont été aidées par le FEADER en Nouvelle-Aquitaine.

En vision globale, les domaines prioritaires (2A, 2B, 3A) interviennent plutôt sur les coûts des facteurs de production. Les actions déployées sont cohérentes entre elles, visant la compétitivité prix et hors prix (qualité, innovation, organisation), mais agir en faveur de la compétitivité appelle à une coordination des interventions dépassant le cadre *stricto sensu* des PDR de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Rappel de la question évaluative :

Dans quelle mesure, les cofinancements via les DP2A, DP2B et DP3A ont obtenu les résultats escomptés par les programmes ? Les interventions ont-elles contribué à apporter une plus-value ?

Les résultats escomptés par les 3 PDR portent sur :

- le renouvellement des générations, la création d'activités
- l'amélioration des performances technico-économiques
- la modernisation des élevages, les mises aux normes
- l'autonomie alimentaire des élevages
- l'autonomie énergétique en élevage
- l'adaptation des pratiques agricoles en faveur de l'environnement par des équipements spécifiques, y compris adaptées aux filières
- l'organisation collective du travail, l'écrasement des charges par la mutualisation
- la segmentation qualité et la promotion des produits
- la diversification agricole
- la transformation des produits (à la ferme ou par les industries agroalimentaires)
- la sylviculture durable
- la mobilisation des bois

De manière plus transversale, les 3 PDR visent des résultats en matière de performance économique, sociale et environnementale, de maintien d'activités en zone rurale (y compris à handicap) et de compétitivité prix et hors prix.

Au regard des montants engagés par objectif, **5 grands types d'objectifs sont poursuivis :**

1. La modernisation en élevage
2. La transformation des produits via le secteur agroalimentaire
3. L'installation agricole
4. Le soutien aux équipements spécifiques concourant à l'organisation collective et à la mutualisation/écrasement des charges, aux besoins de productions spécifiques selon les filières et à l'adaptation des pratiques agricoles aux enjeux environnementaux
5. Le soutien à la promotion des démarches qualité
6. L'adaptation technico-économique par le transfert-diffusion, les actions de démonstration

Au-delà, les tactiques d'interventions se renforcent entre elles : transferts-diffusion pour passer un cap humain, investissements de modernisation et d'équipements spécifiques, segmentation qualité, transformation commercialisation, organisation collective et entre les maillons de la chaîne de valeur.

Tableau - Liste des résultats visés (à l'analyse des 3 PDR) et indicateurs de réalisations

Réalisations	PDR AQUITAINE	PDR LIMOUSIN	PDR POITOU CHARENTES
1% des engagements 0,5% du total des dossiers	-Etendre les activités de démonstration, d'information et de diffusion des connaissances	-Favoriser le franchissement de cap par les exploitations agricole	-Améliorer les performances technico-économiques de leurs exploitations
53% des montants des mesures investissements physiques (M04) 52% des dossiers totaux « investissements physiques » (M04) 21% du total des engagements PDR	-Modernisation des élevage	-Construire des bâtiments en adéquation avec la taille de leur troupeau	-Moderniser les bâtiments d'élevage -Augmenter l'autonomie alimentaire et énergétique -Améliorer les conditions de travail et de bien-être animal
	-Maintien de l'activité en zone de montagne et évitant la fermeture des milieux		-Favoriser le maintien et la diversité des élevage dans les zones à handicap
8% des montants des mesures investissements physiques (M04) 3% du total des engagements PDR	-Mieux répondre aux exigences environnementales	-Mettre aux normes	-Améliorer les performances économiques et environnement -Développer l'agriculture durable
- Près de 23% du total des dossiers « investissements physiques » 7% des montants des mesures investissements 3% du total des engagements PDR	-Offrir un matériel performant et préservant l'environnement, qui ne pourrait être acquis par des structures de taille modeste	-Encourager les opérations collectives et les nouvelles formes d'organisation du travail	
8% du total des dossiers agricoles et agroalimentaires <u>Transformation agricole :</u> 2% des dossiers investissements physiques agricoles 1% du total des engagements PDR ou 2,5% des montants engagés au titre des investissements physiques agricoles <u>Qualité :</u> 95% des montants de la M03 sur la promotion qualité 1% du total des engagements PDR	-Accroître la valeur ajoutée et conforte ainsi la pérennité des exploitations	-Augmenter la valeur ajoutée sur le territoire à partir des ressources et des productions locales -Transformer et vendre à la ferme	-Soutenir la transformation des productions et la création d'équipements pour la vente direct
15% du total des dossiers des PDR 11% de total des engagements PDR	-Endiguer le recul de l'activité agricole et aider au démarrage	-Financer le capital d'exploitation et aider au démarrage	Faciliter l'accès au crédit, permettant l'accompagnement de l'investissement et la mobilisation de foncier
2,5% du total des dossiers 1% du total des engagements PDR 95% des montants ici engagés (M03) le sont sur la « promotion qualité »	-Soutenir les démarches qualité, faciliter leur appropriation consommateur	-Soutenir le développement des productions de qualité et de nouveaux produits	- Soutenir démarches de certification et de promotion de leurs produits sous SIQO
<u>IAA :</u> 20% des montants des mesures investissements 8% du total des engagements PDR 3% du nombre total des dossiers « investissements physiques »	-Améliorer les performances sociales, économiques environnementales des IAA	-Améliorer la compétitivité des entreprises Agroalimentaires et l'accès aux marchés	-Actions collectives de structures de filières
1% du total des engagements PDR 2% du nombre total des dossiers « investissements physiques »	-La mobilisation des bois	-La mobilisation des bois	-La mobilisation des bois

Degré de réalisation

Rappel de la question évaluative :

Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à :

> améliorer les performances économiques, restructurer et moderniser les exploitations bénéficiant d'un soutien, notamment en augmentant leur participation au marché et la diversification agricole ?

DES PERFORMANCES ECONOMIQUES TRES VARIABLES SELON LES ORIENTATIONS ECONOMIQUES AGRICOLES, DES EFFETS SUR LES CONDITIONS DE PRODUCTION ET DE TRAVAIL ET DES GAINS DE PRODUCTIVITE PHYSIQUE, MAIS DES EFFETS GLOBALEMENT LIMITES SUR LA PRODUCTIVITE ECONOMIQUE

Dans le cadre des PDR, l'amélioration des résultats économiques des exploitations agricoles repose principalement sur les mesures 1 (démonstration, transfert) et la mesure 4 (investissement).

Les mesures « Projets de démonstration et actions d'information » sont principalement portées par des structures de développement agricole, dont les chambres d'agriculture pour près d'1/3 des dossiers. **Plus de la moitié des actions concernent la préservation de l'environnement**, en publiant des informations sur des données techniques pour accompagner les agriculteurs dans des pratiques plus durables. 25% des actions de diffusion ou d'information portent sur des **données technico-économiques d'une filière** et 25% portent sur des aspects techniques autres que strictement environnemental (notamment innovation en agriculture). Les résultats de l'évaluation font état d'**une orientation majoritaire vers les changements de pratiques**, en lien avec les mesures investissements et/ou les MAEC.

Concernant le DP2A, **les dossiers « modernisation » concentrent 52% des dossiers d'investissements physiques agricoles**, tandis que la diversification-transformation concerne 9% des dossiers investissements physiques agricoles, 4% du total des dossiers FEADER) et la segmentation qualité représente 5% des dossiers « investissements agricoles » et 2,5% du total des dossiers FEADER.

La notion de « double performance » économique et environnementale est mise en avant au sein de chacun des PDR. **L'objectif de « double performance » se décline notamment au travers du Plan de compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAE)**. Les élevages de bovins, de volailles ou encore les IAA sont les principaux bénéficiaires des mesures de modernisation. Les productions végétales concentrent les soutiens des mesures « investissements en faveur de l'environnement » (ex : adaptation des pratiques par des équipements spécifiques).

Le PCAE vise à favoriser les investissements liés à la performance économique et la durabilité du secteur de l'élevage au travers de :

- la modernisation des bâtiments et des équipements,
- la diminution de la consommation énergétique, l'autonomie alimentaire,
- l'amélioration des conditions de travail des exploitants,
- le bien-être des animaux, les conditions d'hygiène,
- la gestion des effluents.

Le PCAE contribue à améliorer la productivité physique, à l'amélioration des conditions de travail (ex : ergonomie, sécurité du travail, pénibilité allégée et le cas échéant l'astreinte) et participe donc à la « viabilité et la vivabilité ».

Le PCAE végétal vise à soutenir les investissements dans les exploitations agricoles permettant de :

- mieux répondre aux exigences environnementales
- contribuer aux équipements spécifiques de filières

Le PCAE végétal contribue à l'internalisation des pratiques agroenvironnementales de manière durable via les équipements spécifiques accompagnés. De manière plus spécifique, les aides aux CUMA permettent d'écraser les coûts et de les mutualiser.

Ainsi, les principaux effets économiques des mesures des 3 PDR portent sur :

- la modernisation ou la création de bâtiments pour la production et l'amélioration induite des conditions de travail (ex : gains de temps, confort) et de bien-être animal ;
- la diminution des coûts de production, voire l'amélioration de la performance énergétique (mais à la marge au regard du nombre de dossiers) ;
- l'adaptation des équipements à l'évolution des modes de productions (intégration des enjeux environnementaux, sanitaires), l'usage de matériels innovants ;
- l'augmentation du chiffre d'affaires par le développement des productions ;
- l'équité et la compensation partielle des handicaps.

En 2018, les produits de l'agriculture, des IAA et de la forêt confortent leur première place de contributeur à l'excédent du commerce extérieur de la Région Nouvelle-Aquitaine. En outre, les vins d'appellation et les spiritueux contribuent à hauteur de 70 % de la valeur des exportations régionales des industries agroalimentaires.

Pour autant, l'efficacité économique des exploitations de la Région Nouvelle-Aquitaine par unité de travail (ou la productivité du travail) reste plus faible qu'au niveau national ( [tableau page suivante](#)).

Tableau – Analyse comparative de la productivité du travail agricole entre la Région Nouvelle Aquitaine et le niveau national¹

	EBE / UTAF (productivité du travail)		
	Nouvelle Aquitaine	France	NA / France
Ensemble	48,5	51	-5%
Ensemble hors viticulture, arboriculture, légumes	37,3	47	-21%
Grandes cultures	32,9	40,3	-18%
Cultures spécialisées	48,7	70,7	-31%
Légumes	63,4	42,5	+1%
Viticulture	92	73	+26%
Arboriculture	51,5	54,1	-5%
Bovins laits	40	46,2	-13%
Bovins viande	37,5	38,6	-3%
Ovins caprins	35,1	39	-10%
Volailles	49,6	61,2	-19%
Polyculture-élevage	39	46,7	-16%

Source : données RICA 2015-2018.

Les indicateurs économiques et financiers caractérisent **des « effets ciseaux » dans le secteur des activités agricoles**. Sur la période 2015-2019, on observe :

- une baisse de la valeur ajoutée agricole,
- une baisse du revenu courant avant impôt et une variabilité annuelle qui s'accroît,
- un taux d'endettement qui a diminué, mais une capacité d'autofinancement en baisse et une augmentation du besoin en fonds de roulement.

Tableaux – Indicateurs économiques et financiers (toutes OTEX)²

	2015	2016	2017	2018	2019	Dynamique
Production de l'exercice (k€)	184,7	166,5	166,25	190,1	179,61	
Valeur ajoutée (VAHF) (k€)	69,7	59,2	55,77	73,13	60,63	
Excédent brut d'exploitation (k€)	69,4	60,3	59,28	76,73	64,09	
Résultat courant avant impôts (k€)	38,6	31,1	29,57	46,69	34,01	
Résultat de l'exercice (k€)	43	36,1	33,76	52,39	39,41	
Dettes à long ou moyen terme (LMT) (k€)	106,8	98,3	101,4	105,86	105,55	
Autofinancement (k€)	31,5	25,7	23,63	39,84	28,27	
Fonds de roulement net (k€)	147,8	144,1	141,46	156,17	160,66	
Besoin en fonds de roulement (k€)	136,8	129,3	126,06	132,11	137,1	
RCAI par UTA non salariée (k€/UTA)	28	23,1	21,88	34,93	25,45	
Résultat de l'ex. / chiffre d'affaires (%)	23,8	21,8	19,66	28,61	21,77	
Endettement / chiffre d'affaires (%)	100,9	104,2	100,72	96,74	95,87	
Taux d'endettement (%)	39,9	39,4	39,49	38,13	37,22	
Indépendance financière (%)	72	73	72,32	73,07	73,49	

Source : Agreste, DISAR, RICA – 2019

¹ Ces données ne sont pas propres aux publics aidés par les PDR via les DP2A, 2B, 3A ; elles concernent les exploitations en Région Nouvelle Aquitaine analysées au titre du RICA 2015-2018.

² Ces données ne sont pas propres aux publics aidés par les PDR via les DP2A, 2B, 3A. Elles concernent les exploitations en Nouvelle Aquitaine analysées au titre du RICA 2015-2018. L'analyse pluriannuelle démontre avant tout des variations, caractérisant notamment des effets ciseaux. Certains indicateurs « au vert » peuvent toutefois signifier une baisse des investissements faute de revenus ou des cycles d'investissements passés « à amortir ».

De manière générale notamment pour le secteur agricole, **la conjoncture des prix de ventes et la variation à la hausse des consommations intermédiaires impactent les entreprises**. Le ratio consommations intermédiaires sur produit brut progresse pénalisant l'efficacité économique.

Dans ce contexte économique et financier, **le soutien public aux efforts d'investissements par « subventions » est donc essentiel. Mais, des réflexions tactiques et des aides à la décision doivent être apportées** pour assurer une efficience des choix d'investissements (coûts/résultats). Et dans un contexte d'instabilité récurrente et accrue, l'intelligence économique est de plus en plus complexe.

LA « DOUBLE PERFORMANCE » EST PLUTÔT BIEN ACCOMPAGNÉE PAR LE DÉPLOIEMENT DU PCAE ET L'ARTICULATION POSSIBLE ENTRE INSTRUMENTS FINANCIERS ET SUBVENTIONS, MAIS DE NOMBREUX FREINS PEUVENT LIMITER L'ATTEINTE DES OBJECTIFS VISES

Selon les résultats de l'enquête en ligne, les PDR ont plutôt **un effet « accompagnateur de projets »** réfléchis en amont. **Les soutiens FEADER participent à la diminution de la charge d'investissement et ont un effet sur le dimensionnement à la hausse des projets** (ex : projet plus « ambitieux »).

L'analyse des RAMO met en évidence une bonne représentativité des **14 filières d'élevage** de la Région Nouvelle-Aquitaine (43% bovin viande et lait, 32% avicole, 16% ovin viande et lait), ainsi que **des objectifs atteints sur les priorités de structuration et d'accompagnement des nouveaux installés** (46% des projets et 33% pour les Jeunes Agriculteurs). En outre, la programmation fait état de 50% des dossiers en certification environnementale et 10% en bio au travers de la mobilisation de critères de sélection relatifs à l'intégration dans une démarche environnementale.

La gamme existante de dispositifs dans le PCAE répond aux besoins (cf. enquête en ligne FEADER). Mais, **les dispositifs restent complexes et les délais administratifs sont jugés longs** par les usagers enquêtés.

L'évaluation met en évidence **4 types de freins susceptibles de limiter l'atteinte des objectifs de « transitions » et de « double performance »** :

- **Freins techniques** : la transition agroécologique nécessite l'acquisition et la mise en œuvre de compétences et de savoir-faire différents.
- **Freins économiques et financiers (risques)** : la conversion agroécologique constitue donc une prise de risque économique pour les agriculteurs qui s'amortit sur plusieurs années. Elle induit un investissement en temps de travail substantiel et une perte initiale de rendement induisant une baisse de marge pour la majorité des exploitations.
- **Freins commerciaux** : les effets positifs induits sur l'environnement ne sont pas nécessairement rémunérés par le marché. Des incertitudes peuvent subsister sur la propension des consommateurs à payer le produit « plus cher ». Les relations commerciales avec les distributeurs sont également à structurer (ex : nouvelles filières).

Cela induit une nécessité d'actions « systémiques », par exemple par la combinaison de mesures « innovation », « transfert/diffusion », « investissements », « agro-environnement », « coopération »¹.

¹ Les actualités régionales post 2020 concernent principalement la mise en place de « contrat agriculture durable » et/ou de « pack transition » confortant la pertinence d'actions « systémiques ».

Rappel de la question évaluative :

Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à :

- > *améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles ?*

UN EFFET SUR L'AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ « HORS PRIX » PAR LA SEGMENTATION QUALITÉ DIFFICILE À APPREHENDER ET CONTRASTE SELON LES « SIQO »

La Région Nouvelle-Aquitaine compte **293 produits sous SIQO¹**, ce qui représente **25% du chiffre d'affaires national des produits sous SIQO**. L'analyse des indicateurs de réalisation démontre que la segmentation qualité représente **2,5% des dossiers soutenus** et **1% des engagements financiers du FEADER en Nouvelle-Aquitaine**, tandis que 95% des montants engagés au titre de la mesure 03 concernent la « promotion qualité ». Il est à noter qu'une partie de l'enveloppe a été réorientée au regard des difficultés d'atteinte des indicateurs de performance (cf. analyse RAMO 2019 PDR Aquitaine). **Les principaux SIQO soutenus sont les signes AOP, IGP, Label rouge et Agriculture Biologique**. Les filières les plus concernées par ces appellations sont les filières « ovin viande » et « fruits et légumes » (19% chacun), puis la filière porcine (13%) et les filières « pêche », « palmipèdes », « ovins lait » et « bovins lait » (6% chacun).

Encadré – Focus filière qualité soutenu par le PDR

- **Focus filière « ovin viande » : valeur ajoutée, mais poids des consommations intermédiaires**
 - **La région concentre ⅓ des effectifs nationaux. Elle est le « berceau » de la viande ovine de qualité française avec 5 IGP et 5 Labels rouges. En revanche, les élevages sont de plus petite taille que la moyenne nationale.** La plupart des éleveurs sont adhérents d'organisations de producteurs (avec 16 organisations de producteurs au niveau régional) ou de coopératives. Près de 30% de la production régionale d'agneaux est commercialisée sous SIQO, représentant 43% des ventes nationales. Le cheptel bio représente 16% du cheptel bio national (en forte croissance notamment entre 2015-2016 : + 21% de cheptel, +15% d'exploitations).
 - **En moyenne, la valeur ajoutée des exploitations est supérieure à celle des autres régions, mais la valeur de la production de l'exercice ne couvre pas les consommations intermédiaires.** Le Résultat courant avant import (RCAI) moyen des élevages ovins viande de la Nouvelle Aquitaine reste inférieur de -30% à celui de la France (14 300 € / 20 500 €), mais a augmenté de + 28% entre 2017 et 2019.
 - **Les subventions PAC sont déterminantes pour la viabilité de ces élevages : elles représentent 101% de l'Excédent brut d'exploitation (EBE) – comparatif toutes orientations économiques agricoles : 41%**
 - En 2020, le prix moyen régional de l'agneau s'est établi à 7,34 €/kg de carcasse, soit 7,4% de plus que la moyenne triennale de 2017 à 2019. La consommation de viande ovine est en recul de -23% depuis 2009 en France.

¹ SIQO : Signes d'identification de qualité et d'origine / 78 AOP/AOC, 46 IGP, 168 Labels rouges, 1 Spécialité Traditionnelle Garantie

• Focus sur les filières fruits :

- La région contribue pour 23% à la valeur de la production fruitière nationale et 13% de la valeur de la production de fruits et légumes nationale, ce qui la place **en 3^{ème} position des régions françaises sur les filières « fruits » derrière les Hauts de France et la Région Sud-PACA.**
- Il s'agit de la 1^{ère} région française pour la production de maïs doux, carottes, fraises, asperges, aubergines, poivrons et piments.
- Les productions fruitières régionales mettent en avant **les signes de qualité territorialisés** avec la présence d'Appellations d'Origine Protégée (AOP) pour la noix et la pomme et d'Indications Géographiques Protégées (IGP) pour le pruneau et le kiwi. Elles se démarquent également par l'importance des surfaces engagées dans une démarche de production en agriculture biologique (**20% des surfaces de fruits bio français en 2017**).
- La filière du pruneau bénéficie d'une forte organisation professionnelle. 90% sont adhérents à une organisation de producteurs. Ensemble, ces structures traitent 97% des volumes commercialisés de prunes. En noix, kiwis et pommes, les organisations de producteurs sont également les premiers metteurs en marché, traitant respectivement 72%, 66% et 65% des volumes de fruits commercialisés.

Les démarches qualité segmentent un marché « premium » et tendent à protéger des fluctuations des marchés.

Il est difficile de tirer une conclusion générale de l'impact de l'adoption d'un SIQO sur la compétitivité hors coût des exploitations : **les résultats sont contrastés entre signes, entre filières sous un même signe, mais également au sein d'une même filière d'un certain label.**

L'adoption d'un SIQO par une entreprise n'est pas une démarche suffisante pour lui garantir un surcroît de compétitivité. Le « surprix » liée à la démarche qualité ne se traduit que dans certains cas par un meilleur revenu pour les agriculteurs. L'engagement fort dans les démarches sous SIQO et de certifications environnementales induit des surcoûts de production. Sans prise en compte dans le prix, à répercuter sur l'ensemble de la chaîne de valeur, un soutien compensatoire des surcoûts est nécessaire. L'actualité 2021 est marquée par une fluctuation à la baisse des prix du bio (ex : lait, aviculture, porc). De fait, il est nécessaire de rester vigilant sur les coûts-bénéfices des cahiers des charges de systèmes « qualité ».

La variabilité des résultats obtenus sur la compétitivité hors-prix des exploitations sous SIQO est finalement liée :

- à la différence d'organisation collective et de force de commercialisation,
- à l'adaptabilité des cahiers des charges « qualité »,
- aux relations entre maillons des filières dans la gouvernance et la répartition de la valeur ajoutée.

LA COMPETITIVITE ACCOMPAGNEE PAR LES PDR PASSE PAR DES STRATEGIES DE COMPETIVITE « PRIX » ET DE COMPETITIVITE « HORS PRIX », MAIS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS EST PERTURBEE PAR DES FACTEURS EXTERNES

Les mesures du périmètre évaluatif visent notamment l'objectif de compétitivité économique par les prix (ex : baisse des coûts de productions).

En agriculture, les prix agricoles, premiers constituants des produits de l'exploitation et de son évolution, sont soumis à des aléas et une forte volatilité. Pour certaines productions, les prix de vente ne permettent pas de couvrir les coûts de production.

Les charges des exploitations à la hausse ont un impact sur la marge (en baisse) tirée de la production et donc sur le revenu agricole. L'endettement (variables selon les orientations de production) et les charges d'exploitation pèsent sur la rentabilité et la compétitivité-coût de l'amont.

Pour l'agroalimentaire, la taille des entreprises, les secteurs d'activités (d'autant plus marqué en première transformation), l'efficacité des chaînes de production, la transformation des comportements alimentaires, la structurelle déflation des prix alimentaires, et le rapport de force avec la distribution sont autant de sujets influant sur la compétitivité agroalimentaire. Le renchérissement des prix des matières premières et la problématique ad hoc sur les ressources humaines (difficulté de recrutement) pénalisent également la compétitivité des IAA. Par ailleurs, l'intégration des attentes sociétales souvent normées (ex : environnement, bien-être animal, sylviculture durable...) bien que nécessaires peuvent être dissonantes avec l'objectif de « compétitivité prix ». Ces constats invitent les bénéficiaires et les Autorités de gestion à mener une réflexion tactique sur l'efficacité coûts-résultats des choix d'investissements induits à accompagner.

La compétitivité « hors prix » via la segmentation qualité est pertinente. L'engagement fort dans les démarches sous SIQO et de certifications environnementales induit des surcoûts de production. Mais, la segmentation qualité n'est pas automatiquement rémunératrice (cf. variable en fonction de la propension du consommateur à payer ou non un produit « plus cher ») ou cette rémunération induite reste variable selon les signes de qualité. Or, en cas de non prise en compte dans le prix, à répercuter sur l'ensemble de la chaîne de valeur, un soutien compensatoire des surcoûts est nécessaire. Si un fort développement du « bio » a été engagé entre 2014 et 2020, un ralentissement de la dynamique s'est amorcé sur les années 2020 et 2021. La pertinence des stratégies « bio » devront donc être adaptées à un marché devenu « mature » et « en dents de scie ».

Au travers des DP2A, 2B et 3A, **la recherche de compétitivité se déploie par des tactiques d'intervention :**

- **Pertinentes sur la compétitivité « prix » mais pouvant questionner l'efficacité des choix d'investissements** (cf. volet coûts-résultats). Les mesures répondent à des besoins de modernisation, des besoins d'équipements spécifiques de productions ou de transition de pratiques, de mutualisation des charges, des besoins d'amélioration des conditions de travail, de bien-être animal.
- **Pertinentes sur la compétitivité « hors prix » :**
 - **Par la segmentation qualité, mais pouvant questionner le rapport « coût-bénéfice »** entre les « contraintes imposées par le cahier des charges des productions » et la valeur induite captée par l'agriculture (cf. propension des consommateurs ou non à payer plus cher) ;
 - **Par l'organisation des relations de proximité entre acteurs de la chaîne de valeur, mais pouvant questionner l'organisation interprofessionnelle des acteurs maillons des filières sur la répartition de la valeur créée ;**
 - Par l'innovation (*hors périmètre de l'évaluation*).

En outre, **des facteurs externes peuvent contrarier le niveau de réponse aux besoins :**

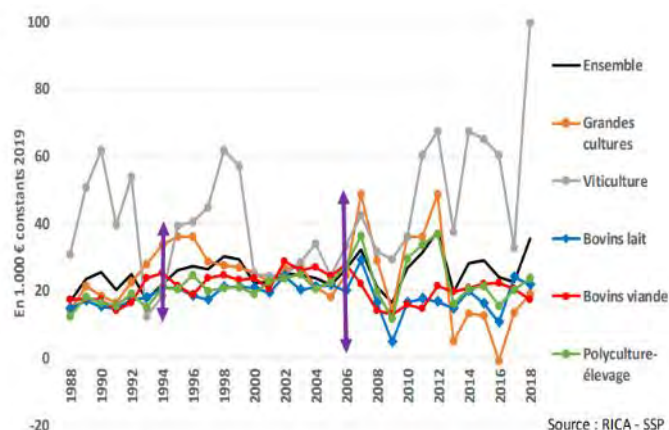
- **Des facteurs économiques** d'iniquité d'environnement d'affaire entre pays (ex : *dumping social*), des facteurs de fluctuations de marchés, des rapports de force entre maillons des filières tant agricole/agroalimentaire/distribution qu'au sein des chaînes de valeur des filières « forêt-bois » (bois d'œuvre, bois énergie, bois industrie) ;
- **Des facteurs sociétaux** de mutations des pratiques d'achat et de comportements alimentaires ;

- **Des facteurs législatifs** : cf. échec d'EGALIM1 et récent vote correctif d'EGALIM2, des incohérences qui peuvent persister entre le 1^{er} et le 2nd pilier de la PAC notamment sur les sujets de « transition agroécologique »

Le revenu moyen par actif familial (RCA/UTAF) reste plus bas que la moyenne française :

il s'établit à 26.600€/UTAF, restant légèrement supérieur à la moyenne française de 25.900€/UTAF. Seuls les systèmes viticoles dépassent très nettement les résultats observés à l'échelle nationale. Cette moyenne masque également de fortes disparités selon l'orientation technico-économique des exploitations (OTEX) : la moyenne des revenus hors viticulture, arboriculture et cultures de légumes s'établit à 17 400 €/UTAF, inférieure d'un tiers à la moyenne de l'ensemble des OTEX ; elle est également inférieure de 20 % à la moyenne française, qui s'établit à 21 400 €/UTAF.

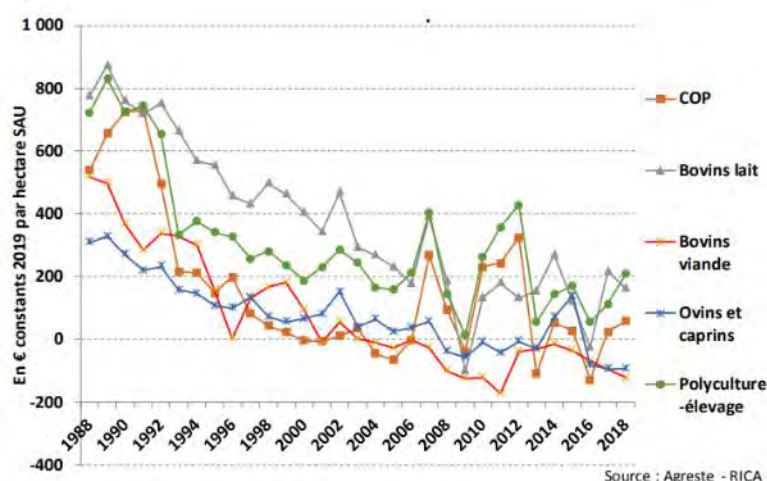
Graphique - Evolution du Revenu agricole par OTEX en Nouvelle-Aquitaine



Le graphique ci-dessus met en évidence : l'accentuation de l'instabilité des revenus agricoles et un creusement des écarts entre orientations économiques.

Avec la volatilité des marchés observée depuis une quinzaine d'années, la valeur ajoutée ne baisse plus mais varie considérablement d'une année à l'autre, ce qui souligne les difficultés d'anticipation des exploitations agricoles et le besoin de visibilité économique (ex : organisation interprofessionnelle, contrat, etc.).

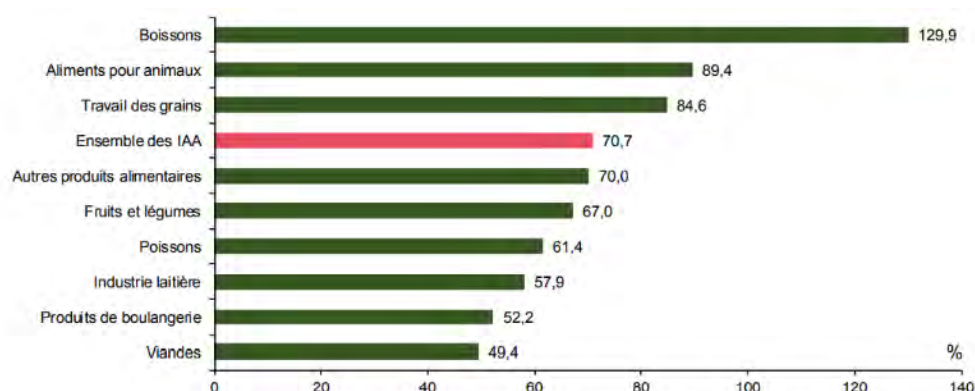
Graphique - Evolution de la valeur ajoutée nette par hectare SAU en Nouvelle-Aquitaine¹



¹ Commentaire : La valeur ajoutée a été divisée par 5 en 30 ans. Elle ne baisse plus, mais elle fluctue davantage d'une année à l'autre.

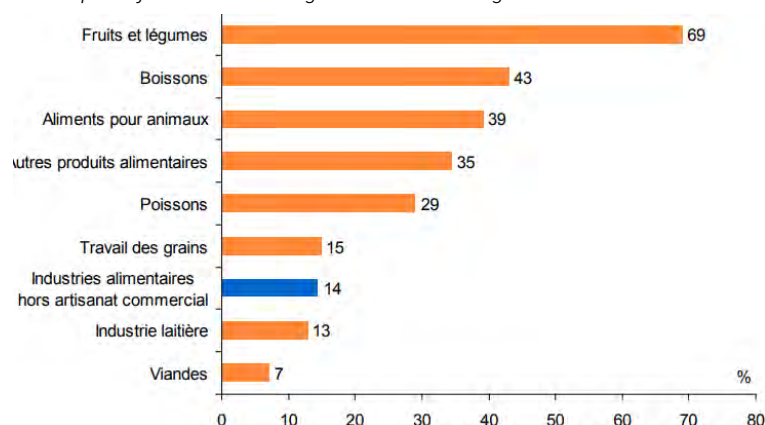
L'efficacité économique des entreprises agroalimentaires varient également selon les domaines d'activités. Le secteur des filières animales est « à la peine » comparativement aux boissons, fruits et légumes.

Graphique – productivité apparente du travail, comparatif entre secteurs d'activités agroalimentaire en Nouvelle Aquitaine¹



Par ailleurs, le taux de marge des IAA s'est érodé en France avec une baisse de 15 points au cours des quinze dernières années (source : ANIA).

Graphique – Comparatif des taux de marges des industries agroalimentaires en Nouvelle Aquitaine²



S'agissant des exploitations forestières, le chiffre d'affaires progresse peu en Région Nouvelle-Aquitaine. Le taux de valeur ajoutée est structurellement inférieur aux autres activités forêts-bois. Le coût salarial est plus élevé, participant d'une rentabilité plus faible. Le secteur est confronté à une tendance à l'effritement de la rentabilité finale. Concernant les entreprises du sciage, un vieillissement apparent des équipements d'exploitation s'observe, amortis à 70% fin 2019. Des marges qui décrochent en 2019, conséquence de l'augmentation des achats d'approvisionnements matières en progrès de 8%, alors que la production recule de 8%.

¹ Commentaire - Productivité apparente : valeur ajoutée / effectif salarié en ETP

² Commentaire : Excédent brut d'exploitation (EBE) / Valeur ajoutée au coût des facteurs

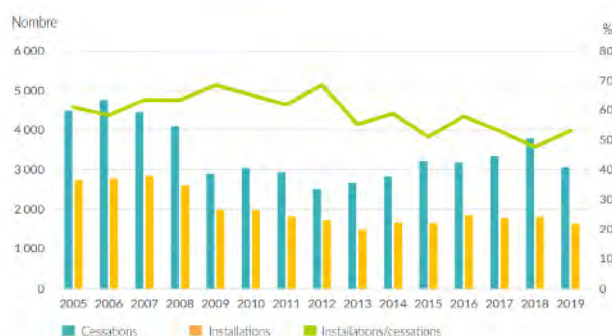
Rappel de la question évaluative :

- Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à :
- > Soutenir l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations ?

DES INSTALLATIONS AIDÉES QUI FLUCTUENT SELON LES PÉRIODES, UN RENOUVELLEMENT COMPLET NON ASSURÉ

26% du total des exploitations agricoles régionales devront être transmises dans les années à venir. De 2007 à 2017, le nombre d'installations aidées en Nouvelle-Aquitaine s'élève à 7.152, soit une moyenne de 650 installations par an, mais une baisse de -33 % des installations agricoles sur la période. Depuis 2013, le ratio « installation / cessation » est passé en dessous de la barre des 60% (à l'instar d'autres régions en France). Sur l'année 2019, on constate un ratio d'une installation pour deux départs.

Graphique – Dynamique 2005-2019 de remplacement des actifs agricoles



Source : Observatoire régionale, Chambre d'agriculture de Nouvelle Aquitaine – 2019

DES INSTALLATIONS AIDÉES PLUS PÉRENNES ET DES JEUNES FORMES À L'APPUI DE LA DJA

Au regard des résultats d'enquête FEADER, plus de 80% des bénéficiaires considèrent leur installation pérenne et durable. Lorsque l'installation n'est pas considérée comme pérenne, principalement trois facteurs d'incertitudes ont été mis en avant par les bénéficiaires : i) le manque de recul sur l'activité ; ii) une rentabilité insuffisante ; iii) des aléas conjoncturels pénalisant l'activité (ex : crise sanitaire, climatique).

L'éligibilité à la DJA répond à deux critères : l'âge et le niveau de formation définissant la capacité agricole. En pratique, 4 agriculteurs sur 10 témoignent d'un niveau de formation agricole supérieur ou égal au BTS et 7 agriculteurs sur 10 d'un niveau de formation agricole de niveau IV. Par ailleurs, le BPREA/CTA ou la Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE) sont des alternatives aux porteurs de projets en reconversion professionnelle.

UNE FORTE PRÉSENCE DE L'ORIENTATION ÉLEVAGE DANS LES DOSSIERS AIDES

L'élevage bovin viande reste toujours majoritaire, mais en nette diminution avec 22% des projets d'installation (28 % en 2019, 25 % en 2018, 31 % en 2017). Un jeune agriculteur sur 3 opte pour l'agriculture biologique. Par ailleurs, la moitié des installations avec DJA (52%) se réalisent en zone défavorisée en Région Nouvelle-Aquitaine. L'élevage ovin concentre 11% des installations, avec des chiffres stables au cours des quatre dernières années. Les installations orientées vers les grandes cultures progressent en 2020 et concernent 18% des dossiers (9% en 2019). 9% des nouveaux installés consacrent tout ou partie de leur activité au maraîchage (en moyenne 6% en 2019 et 11% en 2017 et 2018).

- S'agissant de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) :

En 2017, la part des installations aidées de moins de 40 ans (éligibles à la DJA) était de 45%, aussi 55% des publics potentiellement éligibles n'y ont pas eu recours. Des disparités infrarégionales sont présentes. En Haute-Vienne, Corrèze, Creuse et Deux-Sèvres, plus de 6 nouveaux installés (de moins de 40 ans) sur 10 bénéficient de la DJA. A contrario, les ¾ des nouvelles installations de 40 ans et moins se réalisent sans la DJA dans la Vienne, les Landes et la Charente-Maritime. Pourtant, la DJA permet de bénéficier en moyenne de 29.447 € d'aide à la trésorerie pour reprendre ou créer son activité en agriculture. Le montant de la DJA a progressé depuis 2018 avec l'intégration de la 4^{ème} modulation (effort de reprise, d'investissement et de modernisation) qui remplace l'aide des prêts bonifiés. Le montant de la DJA peut varier entre 11.000 € en zone de plaine (un dossier sans aucune modulation) et 51.400 € en zone de montagne (en prenant en compte l'ensemble des modulations).

La DJA est modulée en fonction de critères nationaux :

- « Hors cadre familial » : 1 dossier sur 3 ;
- « Valeur ajoutée emploi » : 8 dossiers sur 10 ;
- « Agroécologie » : 8 dossiers sur 10 ;
- « Effort de reprise et de modernisation » : 8 dossiers sur 10.

En moyenne, deux dossiers DJA sur trois répondent aux modulations valeur ajoutée emploi et agroécologie en Région Nouvelle-Aquitaine.

- S'agissant du prêt d'honneur :

Le Prêt d'honneur à l'installation agricole a été initié en Dordogne et est devenu accessible à tous les départements de Nouvelle-Aquitaine à partir de 2017. En 2020, des porteurs de projet de l'ensemble des départements néo-aquitains ont pu bénéficier d'un prêt d'honneur. En moyenne, un prêt d'honneur s'élève à 17.034€, associé à un prêt bancaire moyen à hauteur de 83.229€, soit un effet levier bancaire de 1€ pour 5€. D'un montant moyen de 157.305€, plus d'un projet sur deux (54%) se réalise hors cadre familial, soit une part plus importante que dans le cas d'une installation avec DJA (environ 40%). Les départements de la Dordogne et la Gironde restent prédominants, mais le dispositif tend à se développer et se diffuse à l'échelle régionale.

DES ACTIONS SYSTEMIQUES A DEPLOYER SUR LE FONCIER, LA TRANSMISSION, LA CREATION ET L'ACCOMPAGNEMENT

Alors que le taux d'installation aidées est de 45% chez les moins de 40 ans (public éligibles), les modulations de la DJA répondent à des orientations priorisées et contribuent à apporter des crédits déterminants au démarrage de l'activité agricole. La DJA vient compléter les revenus du jeune porteur de projet (effet d'inclusion sociale).

Mais, les besoins identifiés au titre du DP2B nécessitent d'aller au-delà de la DJA, et notamment d'articuler des interventions :

- sur le foncier (ex : planification, protection, stockage-portage, aménagement/équipement),
- sur la transmission anticipée et la reprise,
- sur la création d'activité,
- sur l'accompagnement humain et des conditions de travail et de vie.

Rappel de la question évaluative :

Les taux de cofinancement européens fixés ont-ils été suffisamment incitatifs pour atteindre les objectifs des programmes et au-delà les objectifs de la stratégie de l'Union européenne 2020 ?

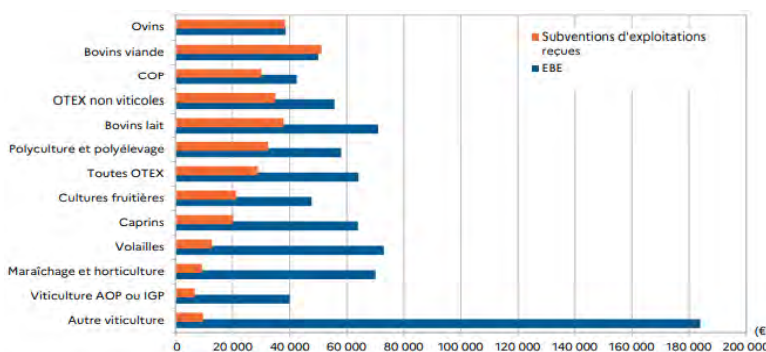
DES AIDES SOUTENANT L'EFFORT D'INVESTISSEMENT, MAIS DES EFFETS CONTRAIRES PAR L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE GENERAL

L'analyse comparative des montants investis par les usagers et des montants engagés :

- au titre de la mesure 0102 « actions de démonstration, transfert-diffusion » conclut à une part d'aides de 70% en moyenne ;
- au titre de la mesure 04 « investissements physiques » conclut à une part d'aides de 30% en moyenne. Cette part est portée à près de 40% pour l'investissement d'infrastructures (M0403), et 26% pour les investissements de transformation (M0402).

Dans le contexte de moindre compétitivité des secteurs agricoles et agroalimentaires notamment, de réduction des taux de marges et de manque de captation de la valeur ajoutée, mais également d'instabilité des prix et des revenus (notamment des revenus agricoles), le financement par « subvention » est essentiel aux secteurs d'activités agricoles, agroalimentaires, forêt-bois pour soutenir l'effort d'investissement face à des problématiques de manque de capacité d'autofinancement.

Graphique – Poids des subventions dans l'EBE en Nouvelle Aquitaine



Source : Agreste-RICA

Pour l'illustrer, les subventions PAC représentent 14% du produit courant. Sans subvention, 58% des exploitations spécialisées en élevage bovin viande auraient un EBE négatif, 60 % des éleveurs d'ovins.

LA MAJORITE DES BENEFICIAIRES DES MESURES MODERNISATION, CUMA, INSTALLATION JUGENT LE NIVEAU D'AIDE REPONDANT TOTALEMENT A LEURS BESOINS

Sur 532 répondants, plus d'un répondant sur deux considère que l'aide FEADER a permis de répondre « totalement » à leurs besoins, tandis que plus de 36% jugent cette aide « partiellement » suffisante pour répondre aux besoins. En revanche, un ¼ des réponses pointent du doigt un montant de subvention trop faible par rapport à l'investissement consenti. Les délais trop longs entre le dépôt et l'attribution des aides et les démarches administratives trop fastidieuses sont également évoqués.

L'actualité 2020-2021 réside dans la flambée du prix du matériel entre le temps de demande et l'octroi de l'aide.

L'articulation des financements alloués par le mode « subvention » et par le mode « instruments financiers » débutent via le déploiement notamment du fonds de garantie public gratuit « Alter NA ».

Leur **combinaison dans un « parcours de financement »** concourt :

- pour la subvention, à soutenir l'effort d'investissement dans un contexte de baisse de la capacité d'autofinancement et à baisser la charge d'investissement ;
- pour l'instrument financier, à améliorer les conditions d'accessibilité bancaire.

ENSEIGNEMENTS CLES

Les difficultés identifiées ont particulièrement porté sur le démarrage, liées notamment à l'adoption tardive des programmes ou encore aux problématiques d'instrumentation informatique des dispositifs, qui ont largement retardé les premières réalisations des Programmes de Développement Ruraux (PDR). Les dispositifs LEADER et de développement rural, plus complexes dans leur mise en œuvre et lancés tardivement, ont accusé quant à eux un retard de mise en œuvre important qui a commencé à se résorber en 2018.

Pour autant, les modifications de programmes (fin 2016) à l'issue de la fusion des régions ont contribué à la simplification des dispositifs et à l'accélération de leur mise en œuvre. L'Autorité de gestion a notamment fait le choix de fermer plusieurs dispositifs dans le cadre des PDR. Ce choix s'est orienté sur des dispositifs représentant un nombre réduit de dossiers et à plus faibles enjeux financiers. Pour autant, ils ont continué d'exister à travers d'autres sources de financement de la Région ou d'autres financeurs.

Le suivi des indicateurs de performance et la réactivité régionale ont permis d'ajuster la programmation chemin faisant. Enfin, des adaptations organisationnelles ont été déployées tant au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine qu'entre la Région et l'Etat suite à la fusion des régions : organisation des équipes, conventionnement, formation ; autant d'évolutions susceptibles de favoriser la dynamique d'avancement et l'atteinte des résultats.

Rappel de la question évaluative :

Dans quelle mesure les résultats ont-ils été favorisés ou éventuellement contraints par les moyens mis en œuvre (moyens humains, financiers, organisationnels) ?

DES RETARDS INITIAUX PROGRESSIVEMENT COMBLES A PARTIR DE 2017-2018

L'Autorité de gestion a rapidement pris la mesure des enjeux liés à la non-réalisation des valeurs intermédiaires fixées au 31/12/2018, grâce à un suivi régulier de l'état d'avancement des opérations et à la mobilisation des services de la Région pour résorber les retards accumulés, liés notamment aux différentes modifications des programmes intervenues depuis 2017. Les différents outils Osiris, pour les dispositifs des années 2014 à 2018, ont été déployés en 2018. Dès lors, les paiements ont pu être opérés et les retards initiaux des années 2015 et 2016 rattrapés progressivement par les services instructeurs.

DES ORGANISATIONS PROGRESSIVEMENT MISES EN PLACE ENTRE LA REGION ET L'ETAT ET AU SEIN DE LA REGION

En 2018, une stabilisation des équipes s'est opérée, ainsi que l'organisation de l'autorité de gestion suite à la fusion des Régions. L'année 2018 a permis de stabiliser l'organisation de l'Autorité de gestion et la répartition des missions concernant la mise en œuvre du FEADER au sein de la Région et avec les services instructeurs de l'Etat. Des avenants aux conventions de délégation de tâches ont notamment été pris pour redéfinir le champ d'intervention des services de l'Etat en matière d'instruction en fonction de leurs ressources.

L'Autorité de gestion a mis en place en 2018 un certain nombre d'outils permettant un meilleur appui des services instructeurs. Pour les dispositifs agricoles, agroalimentaires et forestiers, la désignation d'un binôme référent métier au sein des services techniques de la Direction Agriculture et référent thématique au sein du service FEADER a permis de répondre plus efficacement aux questions posées par les services instructeurs. Des points réguliers sont organisés en comité technique ou lors de réunions regroupant l'Autorité de gestion, l'ASP, la DRAAF, la DREAL et les services instructeurs.

L'Autorité de gestion a également accentué son accompagnement en mobilisant un plan de formation. En 2019, les services instructeurs ont pu avoir accès à un catalogue de formations élargie, selon plusieurs modules.

ENSEIGNEMENTS CLES

Les lignes de partages entre les fonds européens sont claires et ne posent pas de difficultés particulières pour les mesures du périmètre évaluatif.

Les objectifs et les mesures des domaines prioritaires 2A, 2B et 3A sont cohérentes entre eux. Les différents domaines prioritaires se complètent ou se combinent. A ce titre, les objectifs de compétitivité « prix » et « hors prix » (qualité, diversification, innovations) sont complémentaires. Les mesures portant sur le « capital humain » (ex : mesure 1, mesure 16) et celles portant sur les investissements (ex : mesures 3, 4, 16) se complètent également. Mais, la présente évaluation n'a pu analyser la cohérence entre les mesures surfaciques (ex : MAEC), car hors du périmètre évaluatif, et les mesures investissements physiques.

L'action par « subvention » et par « instrument financier » est cohérente : elles se complètent dans un parcours de financement.

Les problématiques portent plutôt sur la cohérence externe entre le 1^{er} et le 2nd pilier de la PAC, notamment sur la compétitivité « prix » et sur l'objectif de « double performance » économique et environnementale. Le poids budgétaire du 1^{er} pilier est largement supérieur au 2nd pilier FEADER. Les effets induits de ces mesures et donc les choix opérés lors des réformes PAC pèsent sur les effets recherchés parallèlement en région par les Autorités de gestion sur le FEADER. Toutefois, des réformes successives de la PAC tendent à davantage de cohérence entre les 2 piliers.

Enfin, certaines mesures stoppées dans le cadre des PDR (à l'issue de la fusion des régions) ont été poursuivies à l'appui des fonds propres de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Rappel de la question évaluative :

Quelle articulation des fonds européens vis-à-vis des autres initiatives existantes ? Quelles lignes de partage entre les différents fonds européens ?

DES LIGNES DE PARTAGES CLAIRES ENTRE FEDER ET FEADER

La coordination et l'articulation des programmes européens (PO FEDER-FSE, PDR, POI POMAC, POI Loire) se réalise à différents niveaux :

- dans le cadre du comité de suivi inter-fonds et de l'information régulière (annuelle) sur l'avancée du Plan d'évaluation, au cours desquels sont mentionnés les résultats des évaluations concernant les articulations avec les autres programmes (présentation des plans en début de programmation, principaux résultats) ;
- les différents programmes doivent répondre à ces attendus (information croisée) ;
- un échange d'informations en continu a été mis en place entre les instances de pilotage des Plans d'évaluation des différents programmes.

Les lignes de partage entre le FEADER et le FEDER sont claires pour les mesures du périmètre évaluatif concernant les DP2A, 2B et 3A et n'appellent donc pas à des remarques particulières. Les lignes de partages concernent par exemple : l'innovation, la création d'activité, l'énergie, le tourisme, l'environnement, la montagne, les ruralités :

- au niveau des bénéficiaires en faveur de l'efficacité énergétique ;
- au niveau des bénéficiaires et des secteurs d'activités sur l'aide à la création d'activité ;
- Le FEDER intervient sur les entreprises à l'aval des filières bois (ex : 2^{nde} transformation) ;
- Les actions Natura 2000 sont exclues des PO FEDER ;
- Les actions liées aux usages du numérique sont exclus des PDR ;
- L'articulation des mesures liées aux ruralités sont précisées dans les PDR ;
- Certaines régions avant fusion affichaient une mobilisation circonscrite et ciblée des PO Massif Central et PO Loire ;
- Au titre du PDR Aquitaine, le FEADER n'intervient que sur des projets d'investissements agroalimentaires inférieurs à 2M€ (ligne de partage vis-à-vis du FEDER).

DES OBJECTIFS ET DES MESURES DES DP2A, 2B ET 3A COHERENTS, QUI SE COMPLEMENTENT OU SE COMBINENT

Les domaines prioritaires 2A, 2B et 3B se complètent sur l'effet attendu de compétitivité en accompagnant la compétitivité « prix » et la compétitivité « hors prix » (qualité, diversification, innovation, organisations).

Les mesures sont également complémentaires en accompagnant le capital humain et les investissements physiques, les projets collectifs et les projets individuels.

Le poids des mesures entre la compétitivité « prix » et « hors prix » est davantage favorable à la compétitivité « prix », du fait principalement des types de dossiers présentés par les usagers et du poids financier plus fort des investissements de modernisation.

Les soutiens à la segmentation qualité, aux innovations, aux organisations collectives (ex : projets de filières, relations interprofessionnelles) nécessitent d'accompagner leur émergence et leur animation en soutenant les charges d'ETP induites, par exemple par la mesure 16 « coopération ».

DES FINANCEMENTS PAR SUBVENTIONS ET INSTRUMENTS FINANCIERS COMPLEMENTAIRES, AVEC DES COMBINAISONS POSSIBLES

Les modes d'investissements articulent ou combinent « subventions » et « instruments financiers » :

- Par la subvention, le FEADER soutient l'effort d'investissement dans un contexte de difficultés d'autofinancement, en raison de la baisse des marges et des instabilités de revenus.
- Par l'instrument financier de prêts d'honneur à taux zéro, le FEADER permet de renforcer les quasi-fonds propres des porteurs de projet en phase de création d'activité et de consolider l'entreprise.
- Par l'instrument financier de fonds de garantie public gratuite, le FEADER permet de mutualiser partiellement le risque bancaire et d'améliorer le cas échéant les conditions d'accessibilité bancaire.

Ainsi, **les instruments financiers répondent aux besoins d'accessibilité bancaire** pour des dossiers particuliers (ex : manque de capacité d'apport personnel, manque de caution personnelle, dossiers financièrement lourds à porter). **La subvention répond au besoin de soutien d'autofinancement, diminue la charge induite des investissements et soutient l'effort d'investissement.**

L'articulation des deux modes de financement est pertinente dans une logique de construction d'un parcours de financement (exemple : solidification financière du porteur de projet, accessibilité bancaire améliorée, baisse de la charge financière d'investissements).

2.3 Volet FEAMP

Questionnements autour de la pertinence

ENSEIGNEMENTS CLES

- L'évaluation met en exergue une bonne adéquation entre les choix faits concernant les dispositifs soutenus et les objectifs du programme. **La pertinence des interventions a été facilitée par de nombreux facteurs** : des échanges avec les structures relais et organisations professionnelles (au moment de l'élaboration des programmes et en cours de programmation) ont notamment permis de mieux sérier les besoins et attentes vis à vis du FEAMP.
- La concentration des crédits autour des 2 mesures clés jugées prioritaires en 2013 a constitué une stratégie payante : toutes les mesures prévues ont été mises en œuvre et la quasi-totalité **affiche des taux d'avancement supérieurs à 100%**.
- La sélection des opérations s'est essentiellement déroulée **« au fil de l'eau »**. Cette approche s'est révélée adaptée sur la période 2014-2020 et a été facilitée par le contexte local : forte structuration des acteurs des différentes filières professionnelles, acteurs par ailleurs relativement aguerris aux démarches FEAMP.
- Si les choix faits et les modalités de sélection ont contribué à la bonne dynamique, ces derniers ont pu en revanche présenter un inconvénient : celui de la **faible sélectivité de certaines mesures**. C'est notamment le cas pour la mesure 48 « modernisation aquaculture » qui a concentré près de 2/3 des projets FEAMP.

Rappel de la question évaluative :

Dans quelle mesure les choix faits en matière de dispositifs soutenus par l'Europe et de modalités de sélection des opérations ont permis d'atteindre les objectifs des programmes et au-delà les objectifs de la stratégie de l'Union européenne 2020 ?

Les analyses menées dans le cadre de ces travaux d'évaluation (analyse de la logique d'intervention, avancement de la programmation, entretiens acteurs) mettent en évidence une bonne adéquation entre les choix faits en matière de dispositifs soutenus et les objectifs du programme. Plusieurs facteurs explicatifs peuvent ici être mis en exergue.

DES ECHANGES AMONT AYANT PERMIS DE BIEN SIERER LES ATTENTES ET BESOINS DES PROFESSIONNELS

Pour la génération 2014-2020, la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) joue le rôle d'Autorité de Gestion concernant le FEAMP. Néanmoins, la DPMA n'assure plus directement l'instruction des mesures (comme cela pouvait être le cas pour le FEP) et ce sont les Directions Opérationnelles des Régions qui remplissent ce rôle nouveau. Ces évolutions dans la gouvernance ont amené la Région Nouvelle-Aquitaine à revoir ses modalités d'intervention et renforcer la proximité avec les structures relais et organisations professionnelles qui avaient jusque-là peu d'habitudes de travail avec les équipes régionales. Ainsi, dès 2014, plusieurs échanges avec ces structures ont été organisés (la plupart du temps par filière).

Ces moments ont été jugés utiles à plusieurs titres car ils ont notamment permis :

- d'informer des professionnels sur les opportunités offertes par les mesures régionales du FEAMP ;
- de mieux appréhender les attentes et besoins des professionnels ;
- d'identifier les projets structurants à engager : à titre informatif, plus d'une centaine de projets à cofinancer étaient déjà identifiée au moment du lancement du programme (l'animation des mesures s'est faite ensuite au « fil de l'eau »).

UN CADRE BIEN DEFINI ET DES MESURES/DISPOSITIFS CONNUS ET MAITRISES

Il convient également de rappeler que l'adéquation entre les interventions et les objectifs du programme a été largement facilitée par le fait que les mesures régionales FEAMP étaient déjà connues puisqu'il s'agit d'une déclinaison du programme national. Par ailleurs, une majorité des dispositifs était déjà en vigueur à travers le FEP sur la période 2007-2013, même si les modalités de mise en œuvre étaient différentes (Etat). Ainsi, le contenu des interventions et les cibles étaient en amont bien appréhendés par les acteurs locaux.

UNE DYNAMIQUE D'AVANCEMENT QUI CONFIRME UNE « STRATEGIE PAYANTE »

Pour rappel, le périmètre de la présente évaluation porte sur 7 mesures ciblées sur les OT 3 et 8 (soit 25,2 M€) en lien avec 2 des objectifs clés de la Stratégie UE 2020 (emploi et environnement). A titre informatif, **cela représente près de ¾ (74%) des crédits maquetés** sur l'ensemble des mesures régionales FEAMP (402 projets engagés au 30/09/21).

L'analyse des maquettes par mesure vient souligner les choix stratégiques qui ont prévalu pour la Région Nouvelle-Aquitaine : près de 2/3 des crédits FEAMP (64,3%) ont été fléchés sur 2 mesures clés jugées prioritaires en 2013 :

- > **Mesure 43 : soutien aux ports de pêche**, sites de débarquement (41% des crédits FEAMP) ;
- > **Mesure 48 : les aides en direction de la modernisation et des investissements productifs** en aquaculture (23,3% des crédits FEAMP).

Récapitulatif de mesures régionales FEAMP du périmètre d'évaluation (maquette et avancement)

Libellé	OT	Maquette PO FEAMP	Conso %	Nbre dossiers engagés
Aide à la création d'entreprise pour les jeunes pêcheurs	3	843 000 €	100%	25
Santé et sécurité	3	328 957 €	117%	23
Valeur ajoutée, qualité des produits et utilisation des captures non désirées	3	73 445 €	102%	3
Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris	3	13 936 117 €	68%	30
Modernisation	3	7 909 952 €	106%	293
Promotion du capital humain et de la mise en réseau en aquaculture / mise en réseau	8	1 165 116 €	105%	11
Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture	3	938 480 €	120%	17
TOTAL	-	25 195 067	85,6%	402

Données Région – 30/09/2021

Les dynamiques d'engagement viennent confirmer la pertinence des choix retenus avec notamment deux enseignements :

- **Toutes les mesures ont été mises en œuvre** même si certaines étaient relativement peu dotées (ex : mesure 42 « Valeur ajoutée, qualité des produits et utilisation des captures non désirées » avec 73,4 K€ de FEAMP) ;
- **La quasi-totalité des mesures affiche des taux d'avancement supérieurs à 100%**, exceptée la mesure sur les « ports de pêche ». Néanmoins, le niveau d'avancement de cette mesure (au 30/09/21) mérite d'être relativisé compte tenu des caractéristiques des projets concernés : il s'agit d'actions structurantes (grues de débarquements, changements de ponton, refonte des installations frigorifiques, etc.), coûteuses (certains projets dépassent 1M€ de cofinancements FEAMP) et ayant des retombées sur toute la filière (professionnels et consommateurs). Ainsi, au regard des projets en stock, la mesure devrait être également entièrement consommée.

LE CONTEXTE LOCAL ET LES MODALITES DE SELECTION ONT CONTRIBUE A LA DYNAMIQUE

Au regard de ce que l'on peut observer dans d'autres régions, la sélection des opérations s'est essentiellement déroulée « au fil de l'eau ». Les échanges avec les porteurs de projets et acteurs relais soulignent que cette modalité de sélection s'est révélée adaptée sur la période 2014-2020. Plusieurs aspects viennent argumenter ce constat :

- > si dans la plupart des cas, les bénéficiaires finaux (caractérisés par des structures/exploitations familiales de petites unités) ne sont pas familiers aux démarches FEAMP, **les acteurs relais et structures représentant les filières s'avèrent quant à eux relativement aguerries**. La majorité d'entre eux étaient d'ailleurs déjà au cœur des échanges et réflexions lors de la mise en œuvre du FEP sur la période précédente. Le niveau de connaissance et l'expérience de ces acteurs ont facilité une mise en œuvre « au fil de l'eau » ;
- > **la forte structuration des acteurs des différentes filières professionnelles sur le territoire** (CRPME¹, CRC², etc...), leur proximité (échanges interprofessions) et les relations avec la Région Nouvelle-Aquitaine (favorisées par les échanges amont et cours de programmation) ont également facilité la dynamique ;

Si les choix faits et les modalités de sélection ont contribué à la bonne dynamique, ces derniers ont pu en revanche présenter un inconvénient : celui de **la faible sélectivité de certaines mesures**. C'est notamment le cas pour la mesure 48 « modernisation aquaculture » qui a concentré près de 2/3 des projets (293, soit 62% des projets de l'ensemble des mesures FEAMP et 72% des projets du périmètre d'évaluation). Le succès de cette mesure auprès des bénéficiaires est notamment lié au fait qu'elle permettait de financer un large éventail d'investissements (logique de guichet). Cette stratégie volontaire devait ainsi permettre de soutenir un maximum de professionnels mais ne permet pas de cibler davantage les projets pouvant présenter les meilleures garanties en termes de résultats et d'impacts).

¹ Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

² Comité régional de la Conchyliculture

ENSEIGNEMENTS CLES

- Les travaux d'évaluations ont mis en évidence **de nombreux résultats et impacts pour la majorité des mesures concernées par le périmètre de l'évaluation**. En fonction des types d'actions soutenus, les cofinancements ont notamment permis d'améliorer la qualité des produits, de contribuer à une meilleure efficacité énergétique, d'améliorer les conditions sanitaires et de sécurité, de renforcer l'attractivité des ports de la région ou encore d'aider les professionnels à anticiper les risques sanitaires pouvant impacter leurs activités.
- Les résultats et impacts concernant **quelques dispositifs d'interventions ayant fait l'objet de cofinancements FEAMP apparaissent en revanche plus discrets**. C'est le cas pour la mesure 4.2 « Valeur ajoutée, utilisation des captures non désirées » qui apparaît faiblement dotée (73 K€ de FEAMP sur 7 ans) et dont l'avancement (et les résultats/impacts attendus) a pu être limité par les contraintes réglementaires. Enfin, les résultats et impacts s'avèrent également moins marqués concernant la mesure 69 « transformation des produits de la pêche » : une faible dotation ainsi qu'un tissu d'entreprises de transformation moins important comparé à d'autres régions (Bretagne, Hauts de France, Normandie) contribuent à expliquer ces décalages.
- Les données de suivi indiquent un taux de cofinancement FEAMP moyen d'environ 39%. Ce dernier se révèle supérieur à celui des mesures « compétitivité OT 3 et OT 8 » de l'ensemble des PO FEDER-FSE de Nouvelle-Aquitaine (28%). Ainsi, les taux de cofinancements ont **permis de dynamiser la programmation et d'atteindre les objectifs fixés** mais l'évaluation montre qu'ils ont également eu **une plus-value pour les porteurs de projets**.

Rappel de la question évaluative :

Dans quelle mesure, les cofinancements via les OT 3 et 8 ont obtenu les résultats escomptés par les programmes ? Dans quelle mesure les interventions ont-elles contribué aux différents impacts visés par les mesures relatives à la compétitivité ?

DES RESULTATS/IMPACTS INTERESSANTS POUR LA MAJORITE DES DISPOSITIFS COFINANCES EN FAVEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

Les chiffres clés en matière d'engagement et présentés dans les parties précédentes montrent la bonne dynamique d'avancement des mesures FEAMP en Nouvelle-Aquitaine. Cette dernière s'observe également au regard des niveaux de réalisation : près de 2/3 des dossiers engagés ont été soldés (63%) au 30/09/21. Sur le plan qualitatif, de nombreux résultats escomptés sont aujourd'hui observables ou attendus.

- **Mesure 43 « Interventions en faveur des ports de pêche »** : Les travaux et équipements qui ont fait l'objet de cofinancements permettent d'identifier de nombreux résultats sur :
 - **la prise en charge des produits et la valorisation de la qualité des productions** : à titre d'exemple, la refonte des installations frigorifiques (amélioration de la chaîne du froid) permet de garantir la qualité gustative des produits et respecter les conditions hygiéniques et sanitaires.

- o **l'efficacité énergétique des infrastructures** : les crédits FEAMP de cette mesure ont souvent été mobilisés pour remplacer des installations et équipements vétustes et ne répondant pas toujours aux normes et exigences actuelles. La refonte des installations frigorifiques du Port d'Arcachon a permis d'intégrer des équipements plus récents et moins énergivores (contribuant ainsi à réduire les consommations d'eau et d'énergie) : à titre illustratif, le projet cité a permis de réduire la consommation électrique d'environ 25%.
- o **l'amélioration des conditions de travail/sécurité** : les actions cofinancées introduisent des équipements et nouvelles pratiques permettant de rendre le travail moins pénible tout en améliorant les conditions de sécurité. C'est par exemple le cas, lorsqu'un port de pêche investit dans de nouvelles grues de déchargement ou encore lorsque les installations frigorifiques prévoient un système de ventilation plus confortable pour les équipes travaillant sur place.

Ces interventions ciblées sur les ports de pêche présentent également des effets plus globaux :

- **le renforcement de l'attractivité des ports** : même s'il semble encore trop tôt pour estimer ces impacts, les échanges avec les porteurs de projets ainsi que les utilisateurs de ces opérations structurantes soulignent que ces investissements permettent d'améliorer l'offre de services et par conséquent de renforcer l'attractivité des ports.
- **des impacts sur les prix des produits** : l'amélioration de la chaîne du froid permet d'illustrer cet impact. Les professionnels s'accordent sur le fait « qu'un bon poisson à table commence par une bonne chaîne du froid ». Une bonne gestion contribue ainsi à augmenter la durée de vie commerciale des produits de la mer et de maximiser les caractéristiques gustatives et nutritionnelles. Outre l'amélioration de la qualité, il existe également un effet sur le prix des produits qui pourront être vendus à des tarifs plus élevés.

➤ **Mesure 32 « Santé et sécurité à bord » :**

En termes de résultats, l'évolution technologique des navires et du matériel de sécurité participent à l'amélioration constante de la sécurité du navire et des équipages. Cette mesure a permis de soutenir de nombreux équipements y contribuant (ponts antidérapants, équipements satellites, réfection de passerelles, etc...). Au-delà du renforcement de la sécurité qui constituait un objectif majeur de ces projets soutenus, ces initiatives participent également à l'amélioration des conditions de travail sur les embarcations.

Des effets plus globaux sont également mis en avant : on constate ces 20 dernières années une baisse importante des accidents. Selon le régime de sécurité sociale des marins, le nombre d'accidents du travail constatés depuis 1999 en France a diminué de plus de moitié. Si la mesure participe directement à l'amélioration de la sécurité (et plus indirectement au renforcement de l'attractivité du secteur de la pêche), la contribution du FEAMP à cet objectif, mérite d'être néanmoins nuancée compte tenu :

- du volume global navires concernés : 23 dossiers ont été programmés, soit environ 4% des navires de pêche professionnels immatriculés en Nouvelle-Aquitaine ;

- de l'intervention importante d'autres acteurs sur le sujet de la santé/sécurité : ainsi le Plan Sécurité Pêche mis en œuvre par le gouvernement des 2001 et relayé localement par les Comités régionaux joue un rôle majeur : promotion du port du « vêtement à flottabilité intégrée » (VFI), diffusion d'un Vademecum portant un rappel des consignes de sécurité essentielles à bord d'un navire, organisation de formation des marins à la sécurité, etc.

- **Mesure 31 « Installation jeunes pêcheurs »** : les interventions ont permis d'augmenter le nombre de jeunes pêcheurs à s'installer via des cofinancements portant sur l'acquisition des navires : ainsi 25 jeunes pêcheurs ont ainsi pu être accompagnés au 30/09/21. Il s'agit essentiellement de reprises d'entreprises (marins du navire concerné ou en activité au sein d'une autre activité de pêche). Notons également, que contrairement à ce que l'on pouvait observer il y a plusieurs décennies, les reprises s'inscrivant dans le cadre familial s'avèrent aujourd'hui minoritaires (de nombreux enfants de patrons de pêche privilégient les études et s'orientent vers d'autres carrières professionnelles). En pratique, un marin travaille souvent entre 5 et 10 ans pour un patron, lui permettant d'acquérir les compétences pour se lancer et chercher une affaire à reprendre.

Les critères d'éligibilité liés à cette mesure (bénéficiaires de moins de 40 ans, navires de moins de 24 mètres et de moins de 30 ans, critères d'éligibilité liés à la catégorie de poissons pêchés, etc.) limitent le champ des bénéficiaires. Ainsi, toutes les demandes qui répondaient aux critères ont fait l'objet d'un cofinancement FEAMP. A titre informatif, cela représente environ 4,5% des navires immatriculés en Nouvelle-Aquitaine au 31/12/2020.¹ Ainsi, cette mesure contribue au renouvellement des générations² dans un secteur qui peine à recruter en raison des conditions de travail, du capital nécessaire pour entrer dans le métier et de la visibilité sur le long terme (évolutions annuelles dans les attributions de quotas par exemple).

En matière d'aquaculture, les dispositifs soutenus et identifiés dans le périmètre d'évaluation concernent le soutien aux investissements productifs (mesure 48) ainsi que la mise en réseau (mesure 50 c). Les résultats et impacts observés (ou attendus) soulignent l'intérêt et le dynamisme de ces mesures.

- **Mesure 48 « Investissements productifs »** : il s'agit d'une mesure bien identifiée par les professionnels de la Pêche et qui a concentré de nombreux projets principalement portés par les ostréiculteurs (293 projets soit 62% des projets FEAMP). Compte tenu du fait qu'elle permet de soutenir un large éventail de types d'action, les résultats observés demeurent également multiples mais portent majoritairement sur **la diversification de la production, l'amélioration de la qualité des produits** (acquisition de matériels, développement de l'activité de naissain, extension d'établissements mytilicoles, ...), ainsi que sur **l'amélioration des conditions de travail** (par l'acquisition de matériels récents plus maniables, etc.). La Nouvelle-Aquitaine constitue la première région française de production conchylicole. La filière emploie 7 100 personnes réparties dans les entreprises spécialisées dans l'élevage d'huîtres, de moules, de palourdes et coques.

¹ 529 navires sont recensés au 31/12/21

² Plus de 58% des patrons de pêche et officiers de pont ont plus de 45 ans (20% ont plus de 55 ans) - Observatoire prospectif des métiers et des qualifications de la Pêche – L'emploi à la Pêche en 2019.

La mesure 48, soutenue par le FEAMP, est caractérisée par un taux de pénétration particulièrement important concernant les soutiens en direction de cette filière. On constate en effet environ 250 bénéficiaires sur les 1 000 exploitations recensées en Nouvelle-Aquitaine (soit près d'un 1 conchyliculteur sur 4).

Au-delà du taux de pénétration, les cofinancements FEAMP semblent avoir également eu des impacts sur le chiffre d'affaires global de la filière et de l'emploi. Une étude menée par le Comité Régional de la Conchyliculture¹ souligne que :

- *l'impact total généré par 1 M€ de subvention est de 1,35 M€ d'euros de chiffre d'affaires sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine. Par ailleurs, pour 1 M€ d'aide publique un conchyliculteur investi également 1€. Ainsi, les impacts socioéconomiques liés aux investissements réalisés dans le cadre de la mesure 48 du FEAMP sont deux fois plus élevés si l'on prend en compte les capitaux privés engagés par les entreprises. Selon cette étude, 1 M€ de subvention publique permet alors de générer 2,7 M€ de chiffre d'affaires sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine ;*
- *1 M€ de subvention permet de soutenir un total de 7,4 emplois ETP en Nouvelle-Aquitaine. Sur la période 2014-2020, il est estimé que le FEAMP a permis de soutenir environ 54 emplois en Nouvelle-Aquitaine, spécifiquement pour le secteur conchylicole. Rappelons par ailleurs, que dans cette filière traditionnelle, les différentes étapes d'élevage des coquillages sont peu mécanisées et nécessitent l'emploi de main d'œuvre plus ou moins importante selon les périodes.*

- **Mesure 50 : « promotion du capital humain et mise en réseau de l'aquaculture »** : il s'agit de la seule mesure permettant de cofinancer du temps/homme. Elle a permis d'accompagner les structures qui apportent un soutien technique et scientifique à l'aquaculture/conchyliculture (CAPENA², GDSANA³).

Ces actions, qui s'appuient la plupart du temps sur de l'observation (études, analyses techniques scientifiques), présentent un intérêt à plusieurs égards, dans le sens où elles :

- bénéficient à un volume important de professionnels (toute une filière) ;
- permettent d'aider les professionnels à anticiper les risques sanitaires ;
- contribuent à la mise en réseau des acteurs

....MAIS PLUS MITIGES CONCERNANT LES MESURES SUR LA « VALEUR AJOUTEE DES PRODUITS » ET LA « TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PECHE/AQUACULTURE »

Les résultats et impacts concernant certains dispositifs d'interventions apparaissent en revanche plus discrets :

- **Mesure 4.2 « Valeur ajoutée, utilisation des captures non désirées »** : elle vise à améliorer les revenus des producteurs en augmentant la valeur ajoutée des produits et leur qualité en adaptant à bord la gestion des captures non désirées. Il s'agit de la mesure la moins dotée du programme (73 000€ sur 7 ans) et seulement 3 projets ont été programmés.

¹ Etude de l'impact de la conchyliculture sur l'écosystème local en Charente-Maritime

² Centre pour l'aquaculture la Pêche et l'Environnement en Nouvelle-Aquitaine

³ Groupement de Défense Sanitaire Aquacole en Nouvelle-Aquitaine

En outre, elle a notamment été contrainte par les aspects réglementaires et l'interdiction de cofinancer des projets qui pourraient engendrer une augmentation de la production.

- **Mesure 6.9 « Transformation des produits de la pêche »** : le niveau d'avancement élevé de cette mesure (taux d'avancement de 120% - 17 projets) doit néanmoins être nuancé avec les montants maquettés qui apparaissent quant à eux limités (938 K€). Au regard des crédits maquettés, cette mesure ne semblait pas constituer une priorité sur la période 2014-2020 même si les échanges menés dans le cadre de cette évaluation montrent que des besoins existent. En outre, la Nouvelle-Aquitaine apparaît moins bien dotée en structures de transformation des produits de la pêche (une quarantaine), comparée à la Bretagne, la Normandie ou la Région Hauts de France.

Rappel de la question évaluative :

Les taux de cofinancements européens fixés ont-ils été suffisamment incitatifs pour atteindre les objectifs des programmes et au-delà les objectifs de la stratégie de l'Union européenne 2020 ?

Les interventions ont-elles contribué à apporter une plus-value ?

DES TAUX D'INTERVENTION QUI FAVORISENT L'ÉMERGENCE DES PROJETS ET QUI ONT SECURISÉ LA DYNAMIQUE DU PROGRAMME

Sur la période 2014-2020, les données de suivi indiquent un taux de cofinancement FEAMP moyen d'environ 39%¹. À titre informatif, il se révèle supérieur à celui des mesures « compétitivité OT 3 et OT 8 » de l'ensemble des PO FEDER-FSE de Nouvelle-Aquitaine (28%).

Taux d'intervention des mesures FEAMP

N° Mesure	Libellé	Taux d'intervention réel (%)
Mesure 31	Aide à la création d'entreprise pour les jeunes pêcheurs	16,2
Mesure 32	Santé et sécurité	29,2
Mesure 42	Valeur ajoutée, qualité des produits et utilisation des captures non désirées	33,3
Mesure 43	Ports de pêche, sites de débarquement, ...	52,1
Mesure 4811	Modernisation	33,2
Mesure 50.1.c	Promotion du capital humain et de la mise en réseau en aquaculture / mise en réseau	58,2
Mesure 69	Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture	35,5
TOTAL		39

Dans le détail, on observe des variations significatives selon les mesures et des taux d'intervention compris entre 16 et 58% selon les cas. Il semble également important de préciser que **les mesures les mieux dotées (jugées les plus stratégiques) sont également celles qui présentent les taux d'intervention les plus élevés** : c'est le cas pour la mesure 43 qui concentre plus de la moitié des crédits et dont le taux d'intervention FEAMP est supérieur à 50% ou encore pour la mesure 50 « promotion du capital humain » pour laquelle le FEAMP intervient à hauteur de 58%. Compte tenu du coût des projets (montant moyen FEAMP respectifs de 316 K€ et 111 K€ contre 53 K€ en moyenne pour les mesures du FEAMP), l'incitativité des taux d'intervention FEAMP apparaît ici indéniable.

¹ Pour les mesures concernées par le périmètre d'évaluation.

Enfin, pour les mesures qui bénéficient directement aux professionnels de la pêche et de l'aquaculture (ex : aide à la création d'entreprise, investissement santé-sécurité, modernisation, etc...), **les réglementations en matière d'encadrement des aides publiques aux entreprises ont parfois pu contraindre les possibilités de cofinancements**. Les instructeurs régionaux ont, la plupart du temps, composé avec les régimes d'aides existants en recherchant les modalités d'intervention les plus avantageuses pour les porteurs de projets. Ainsi, les cofinancements ont certes permis de dynamiser la programmation et d'atteindre les objectifs fixés mais ils ont également eu une plus-value pour les porteurs de projets.

UNE PLUS-VALUE IDENTIFIEE POUR LA PLUPART DES MESURES

Les analyses et échanges menés dans le cadre de ces travaux d'évaluation permettent de conclure à une plus-value importante des crédits FEAMP pour les porteurs de projets.

Au-delà des taux d'intervention significatifs, plusieurs éléments doivent être pris en considération pour expliciter ce constat. Ainsi, dans la majorité des situations :

- **soit les projets n'auraient pas vu le jour sans les crédits FEAMP** : par exemple, la mesure 50 « Promotion du capital humain et de la mise en réseau en aquaculture » apparaît comme la seule mesure FEAMP susceptible de cofinancer des moyens humains. Elle a notamment permis de financer des actions d'observations à destination des professionnels ;
- **soit les projets auraient été conduits sans le soutien européen mais ce dernier a permis d'autres plus-values** :
 - **aller vers des projets plus ambitieux ou les mener plus rapidement** : le cofinancement de la refonte des installations frigorifiques du port d'Arcachon a permis de s'orienter vers une installation plus performante (et onéreuse). Dans la même approche, sans les crédits FEAMP, la Direction du Port aurait probablement planifié cet investissement dans des calendriers plus élargis.
 - **soutenir des projets actuellement peu aidés par les crédits publics** : il s'agit par exemple des interventions visant à rénover/améliorer le confort et les équipements des bateaux. A ce jour, les réglementations européennes ne permettent pas le cofinancement de bateaux neufs. Il existe ainsi un fort enjeu à accompagner les démarches de rénovation/amélioration des équipements, et ce d'autant plus que l'âge moyen des navires en Nouvelle-Aquitaine est important (30 ans). Les soutiens des actions permettant d'aider les structures à financer des moyens humains (mesure 50) rentrent également dans la catégorie des types d'actions peu soutenues par les crédits publics.

Pour information, l'évaluation du FEAMP au niveau national menée en Mai 2019 (intégrant certaines mesures gérées régionalement - dont la mesure 48) ont nuancé la plus-value du FEAMP pour les bénéficiaires de cette mesure en précisant qu'il s'agissait la plupart du temps « *d'entreprises performantes, dans une dynamique d'investissement et qui pourraient soutenir l'investissement même sans le soutien du FEAMP* ». Les analyses menées au sein de la présente évaluation (échanges auprès des bénéficiaires et des représentants des filières professionnelles) n'ont pas permis de confirmer ce constat.

ENSEIGNEMENTS CLES

- A l'instar de ce que l'on a pu observer dans d'autres régions, **la mise en œuvre du FEAMP en Nouvelle-Aquitaine s'est traduite par des difficultés de démarrage** liées essentiellement à l'adoption tardive du PO FEAMP Français. Pour autant, les efforts déployés en Nouvelle-Aquitaine notamment en matière d'information et communication (auprès des filières professionnelles), ont contribué à favoriser la dynamique d'avancement du programme et a comblé en partie ces retards.
- Par ailleurs, des choix d'organisations au sein **des organisations professionnelles ont pu avoir des incidences positives sur les dynamiques et résultats observés** : certains acteurs ont mis en œuvre des organisations et des moyens permettant de faciliter l'accès au FEAMP à leurs adhérents, souvent peu habitués à ce type de démarches administratives et de ne disposant pas toujours de temps suffisant pour s'y consacrer.
- Enfin, l'efficience de certaines mesures (en particulier la mesure 48) mérite d'être interrogée compte tenu du **poids des coûts administratifs et de gestion pour certains projets** mobilisant des subventions FEAMP inférieures à 10 000€.

Rappel de la question évaluative :

Dans quelle mesure les résultats ont-ils été favorisés ou éventuellement contraints par les moyens mis en œuvre (moyens humains, financiers, organisationnels) ?

UN DEMARRAGE TARDIF DU PROGRAMME EN PARTIE RATTRAPE EN NOUVELLE-AQUITAINE

A l'instar de ce que l'on a pu observer dans d'autres régions, la mise en œuvre du FEAMP en Nouvelle-Aquitaine s'est traduite par **des difficultés de démarrage** liées essentiellement à l'adoption tardive du PO FEAMP Français. Pour rappel, les étapes calendaires ont été les suivantes :

- dialogue et arbitrage sur les priorités entre 2014 et 2015 ;
- approbation du PO français par la CE le 03/12/2015 ;
- conventionnement des subventions globales avec FranceAgriMer et les Régions concernées à partir d'Avril 2016 ;
- déploiement tardif d'OSIRIS, opérationnel à partir de février 2017 pour les mesures de compensation des surcoûts et printemps 2017 pour les autres.

Finalement, les projets n'ont pu être engagés officiellement que tardivement, même si **la Région Nouvelle-Aquitaine a été une des premières Régions à programmer le FEAMP**. Pour éviter des décalages trop importants et afin de ne pas pénaliser les filières, de nombreuses régions ont anticipé la programmation en instruisant des dossiers de certaines mesures avant la validation du cadre d'intervention.

Cette approche a notamment permis à Nouvelle-Aquitaine d'éviter une année blanche supplémentaire mais a aussi nécessité une bonne anticipation et une vérification des exigences du cadre de gestion FEAMP (critères, éligibilité des dépenses, justificatifs...).

Enfin, et comme nous le rappelions dans les parties précédentes, les efforts déployés en début de programme par la Région en matière d'information et communication (auprès des filières professionnelles) ont contribué à favoriser la dynamique d'avancement du programme. Ainsi, au regard des taux d'avancement observés fin 2021, on peut estimer que **les décalages liés au démarrage tardif ont été majoritairement comblés en Nouvelle-Aquitaine**.

DES ORGANISATIONS LOCALES QUI ONT FAVORISE LA DYNAMIQUE

Au-delà des efforts et moyens déployés au niveau régional, l'évaluation met en exergue l'importance du rôle des organisations professionnelles représentant les filières qui ont permis de bien sérier les besoins et d'identifier les actions susceptibles d'être programmées en priorité.

Par ailleurs, des choix d'organisations au sein de ces structures ont également **pu avoir des incidences positives sur les dynamiques et résultats observés** : certains acteurs ont mis en œuvre des organisations et des moyens permettant de faciliter l'accès au FEAMP à leurs adhérents, souvent peu habitués à ce type de démarches administratives et de ne disposant pas toujours de temps suffisant pour s'y consacrer.

Pour exemple, conscient des opportunités de financement proposées via le FEAMP, le Comité Régional de la Conchyliculture a souhaité recruter une personne afin d'accompagner les professionnels à monter leur dossier (en particulier sur la mesure 48 « modernisation »).

UNE EFFICIENCE QUI PEUT POSER QUESTION POUR CERTAINES MESURES

Si la Région Nouvelle-Aquitaine a fait le choix de privilégier une part importante de l'enveloppe régionale FEAMP en direction des projets d'infrastructures clés (mesure 43 – Ports – montant moyen FEAMP de 316 K€), d'autres mesures ont ciblé des projets plus réduits comme la mesure 48 portant sur la « modernisation de l'aquaculture ».

Cette mesure concentre près de 2/3 des projets FEAMP programmés (293) et se caractérise par une part importante de petits dossiers : **près d'1/4 des dossiers ont bénéficié d'une aide FEAMP inférieure à 10 000 €**. Si ces soutiens apparaissent utiles et démontrent des résultats (cf. partie sur l'efficacité / impacts), l'efficacité de cette mesure peut être interrogée.

En effet, l'évaluation nationale FEAMP a par exemple estimé, pour la mesure 48, un coût compris entre 3 100 et 3 600€ (appui de prestataires pour élaborer le dossier + coûts de l'instruction et de la liquidation assurés par la Région). **Ainsi, ces charges représentent plus de 30% d'une subvention FEAMP de 10 000€**.

Au regard de ces constats, il pourrait être opportun pour les acteurs régionaux d'étudier les opportunités de financement présentant plus de garanties en matière d'efficacité (chèques modernisation, mobilisation des OCS, etc...).

ENSEIGNEMENTS CLES

- L'évaluation n'a pas relevé de difficultés particulières quant à l'articulation des interventions entre les mesures FEAMP gérées au niveau national ou régional **compte tenu du « cloisonnement » en matière de mise en œuvre.**
- **L'articulation entre le FEAMP et les autres fonds européens demeure faible** concernant les objectifs et mesures inscrits dans le périmètre de cette évaluation (OT 3 et OT 8). On observe un cloisonnement important renforçant ainsi le rôle du FEAMP comme outil majeur. A noter également l'importance des cofinancements régionaux pour toutes les mesures du périmètre d'évaluation.

Rappel de la question évaluative :

Quelle articulation des fonds européens vis-à-vis des autres initiatives existantes ? Quelles lignes de partage entre les différents fonds européens ?

UNE ARTICULATION CLAIRE AVEC LES MESURES NATIONALES DU FEAMP

L'articulation entre les mesures mises en œuvre au niveau national et régional apparaît relativement claire.

Pour rappel, la mise en œuvre opérationnelle des mesures est réalisée à plusieurs niveaux :

- > par les Directions interrégionales de la Mer et Directions de la Mer, relais de l'autorité de gestion dans les régions, et qui assurent la gestion d'une partie de certaines mesures dites "nationales" (M28, 33, 34, 40 et 80) ;
- > la délégation de gestion d'un ensemble de mesures à des Organismes Intermédiaires (OI), composés de :
 - o FranceAgriMer pour une vingtaine de mesures nationales (M26, 37, 39, ...) et quelques mesures régionales "continentales" (pisciculture d'eau douce, par exemple) ;
 - o des Régions ayant demandé à bénéficier de la subvention globale et assurent ainsi la gestion des mesures régionales.

L'évaluation **n'a pas relevé de difficultés particulières quant à l'articulation des interventions** compte tenu du « cloisonnement » en matière de mise en œuvre.

L'articulation entre le FEAMP et les autres fonds européens demeure limitée concernant les objectifs et mesures inscrits dans le périmètre de cette évaluation (OT 3 et OT 8). Les lignes de partages avec les autres fonds apparaissent claires pour les acteurs rencontrés.

En pratique, et sur la période 2014-2020 (OT 3 et OT 8), on a observé un cloisonnement important : **aucune articulation ou intervention d'un autre fonds européen (FEDER, FSE, FEADER) ciblé sur des sujets liés à la pêche et l'aquaculture n'a été observée**, renforçant ainsi le rôle du FEAMP comme outil majeur.

En revanche, il semble important de rappeler que la Région Nouvelle-Aquitaine est venue compléter les financements FEAMP en mobilisant des crédits régionaux pour toutes les mesures du périmètre d'évaluation (31, 32, 42, 43, 48, 50, 69).

3. Recommandations

Préambule

Les hypothèses d'évolution et recommandations ci-après s'appuient sur les éléments suivants :

- o **Les investigations mobilisées au cours de l'évaluation :** bilan physico-financier, analyses documentaires, entretiens auprès des pilotes et partenaires impliqués dans la gestion et/ou la mise en œuvre des différents dispositifs soutenus par les fonds structurels et d'investissement (FESI) sur la période 2014-2020, focus projets, ...
- o **Les principaux constats/conclusions du rapport intermédiaire,** en lien avec les différentes analyses produites.

Les travaux évaluatifs ont conduit à formuler **9 recommandations** pour la pérennisation et l'amélioration des dispositifs relatifs à la compétitivité faisant l'objet de cofinancements européens en Nouvelle-Aquitaine.

Elles s'inscrivent dans **une démarche d'amélioration continue** des programmes européens et de la politique régionale de compétitivité dans son ensemble.

Des points forts sur lesquels s'appuyer

L'évaluation montre **des résultats globalement positifs** d'un point de vue de la capacité d'atteinte des objectifs / résultats et des modalités de mise en œuvre des soutiens à la compétitivité des entreprises.

Ainsi, il convient de rappeler que de nombreux éléments méritent d'être poursuivis, tout particulièrement :

- o **Un cadre stratégique global adapté par rapport aux besoins régionaux,** avec des enjeux ciblés et des priorités d'intervention qui restent pleinement d'actualité sur les différents fonds pour la génération de programmes 21-27 :
 - > **FEDER** - sensibilisation à l'entrepreneuriat et création / reprise, soutien à l'investissement productif et à l'immobilier d'entreprise, accompagnement à l'export et à l'internationalisation, soutien à l'ESS ;
 - > **FEADER** – installation agricole, transitions, résilience, compétitivité prix et hors prix, meilleure répartition de valeurs et appui à la création, développement local, ... ;
 - > **FEAMP** -soutien aux ports de pêche, modernisation / investissements productifs en aquaculture, création d'entreprises pour les jeunes pêcheurs, ...
- o **Des pratiques de gestion favorisant la dynamique de programmation et la qualité des projets soutenus,** avec une instruction décentralisée sur le FEDER déléguée au sein des directions thématiques (performance industrielle, économie territoriale, ...) ayant porté ses fruits ;

- o **Des critères de sélection et d'éligibilité adaptés aux besoins et aux nécessités de qualité des dossiers**, visant à sécuriser le parcours de soutien du bénéficiaire sur le FEDER et ayant fait l'objet d'adaptations en cours de programmation pour le FEADER ;
- o **Une articulation satisfaisante et cohérente entre les fonds FEDER/FSE, FEADER et le FEAMP**, avec la recherche d'une forme de transversalité de la mise en œuvre ;
- o **La qualité de la dynamique partenariale**, entre la direction des fonds européens et les directions métiers (agriculture, économie, ...) de la Région Nouvelle-Aquitaine, mais aussi avec les partenaires extérieurs (chambre d'agriculture, acteurs de l'accompagnement à la création/reprise dans le cadre du dispositif « Entreprendre », ...) ;
- o **Des effets diversifiés et multiples des FESI dans le champ de la compétitivité :**
 - > **FEDER** – amélioration et modernisation des appareils productifs, développement d'une offre complète pour l'accompagnement à la création / reprise, maintien et installation de nouvelles activités économiques, amélioration de l'accès au financement bancaire, croissance du volume d'entreprises aidées pour la conquête de nouveaux marchés, structuration / émergence de projets dans l'ESS ;
 - > **FEADER** – compétitivité « coûts », gains de productivité physique, installation agricole ;
 - > **FEAMP** – prise en charge des produits et amélioration / valorisation de la qualité des productions, efficacité énergétique des infrastructures, amélioration des conditions de travail / sécurité, renforcement de l'attractivité des ports, prix des produits, diversification de la production, ...

Les recommandations 1 à 9 identifient des axes de progrès ciblés pour les soutiens à la compétitivité à l'appui des fonds européens et d'adaptation aux nouveaux enjeux en présence. Ces pistes de réflexion ne doivent pas occulter les réussites et « points forts » à pérenniser de la programmation 2014-2020.

Nota : Ces propositions présentées par l'équipe Teritéo-Ceresco ne traduisent pas de manière systématique la position ou les choix faits par l'Autorité de Gestion dans la perspective de la programmation 2021-2027, dont de nombreux éléments stratégiques ont été déterminés indépendamment et préalablement à la définition de ces pistes de réflexion.

3.1 Vue d'ensemble

N°	Intitulé	FEDER / FSE	FEADER	FEAMP
R1	Approfondir les simplifications de gestion <i>via</i> les OCS et le FNLC	X		
R2	Clarifier les lignes de partage entre les fonds pour la génération 2021-2027	X	X	
R3	Renforcer le recours aux instruments financiers à l'appui d'outils adaptés aux exigences FEDER	X		
R4	Maintenir et renforcer les soutiens auprès des publics les plus éloignés de l'entrepreneuriat	X		
R5	Améliorer le système de suivi et anticiper les protocoles de collecte pour les mesures relatives à la compétitivité	X		
R6	Améliorer le contexte et les conditions de reprise et de création d'activité		X	
R7	Ajuster le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PCAE)		X	
R8	Optimiser les soutiens dédiés à la première transformation des produits (agricoles, sylvicoles)		X	
R9	Améliorer l'efficacité de la mesure 48 « investissements productifs dans l'aquaculture » et optimiser les retombées pour le territoire			X

3.2 Recommandations FEDER / FSE

R1

Approfondir les simplifications de gestion *via* les OCS / FNLC

FEDER / FSE

CONSTATS ET ENJEUX

L'évaluation relève que **les porteurs de projets sollicités (entretiens, études de cas) sont plutôt satisfaits vis-à-vis de la mise en œuvre** des PO FEDER-FSE en Région Nouvelle-Aquitaine, notamment en ce qui concerne l'accompagnement (qualité, réactivité des échanges, conseils, ...) et les niveaux de financement accordés avec des taux d'intervention plutôt incitatifs (28% en moyenne) et la mobilisation de crédits régionaux de manière complémentaire pour assurer un niveau d'aides publiques favorable à la dynamique de projets.

Toutefois, **les attentes de simplification restent élevées** (montage du dossier, nature des dépenses éligibles, pièces justificatives à fournir, respect de la réglementation aides d'Etat ...). Pour fluidifier la mise en œuvre, l'Autorité de gestion a d'ores-et-déjà déployé des mécanismes d'Options de Coûts Simplifiées (OCS) à partir de l'application de taux (40%) sur certains dispositifs FSE des PO Aquitaine et Poitou-Charentes, une expérience concentrant des retours plutôt positifs, mais qui reste limitée en termes de simplification (OCS « partielle »). Afin d'aller plus loin en matière de simplification de gestion, **la mise en place d'un barème de coûts unitaires en article 94 pourrait être envisagé sur les dispositifs création / reprise d'entreprises**, en déterminant des coûts moyens d'accompagnement par entreprise. **La piste d'un dispositif de financement non liés aux coûts** sur ce type mériterait d'être étudiée avec attention, car elle offre des perspectives de simplification encore accrues.

ACTIONS PROPOSEES

Cette recommandation vise à **simplifier la gestion du programme**, avec des bénéfices potentiels en termes de gestion considérables, tant pour l'Autorité de gestion que pour l'expérience des bénéficiaires, d'autant que cette approche par les résultats s'inscrit pleinement en cohérence avec les attentes formulées par la Commission.

A. Approfondir le travail sur les OCS pour les opérations de création / reprise :

La mise en place d'une OCS **couvrant la totalité des coûts des opérations** apparaît comme une condition favorable à une meilleure gestion des dispositifs de création / reprise en Nouvelle-Aquitaine.

Initialement à l'initiative de la Région Bourgogne-Franche-Comté (séminaire ANCT, 5 février 2020), **une démarche nationale**, a été lancée portant sur des premières réflexions au sujet du développement d'Options de Coûts Simplifiées (OCS) en matière d'accompagnement à la création d'entreprise et à la reprise d'activité. Réunissant une dizaine d'autorité de gestion régionale, elle a permis de définir une méthodologie partagée, en relevant quatre options possibles (voir plus bas). A notre connaissance, aucune de ces démarches n'a encore abouti. Certaines démarches OCS sont en cours (Région PACA, Réunion), d'autres ont été abandonnées (ex. Pays-de-la-Loire, Occitanie).

Concernant la forme de l'OCS création / reprise, quatre options ont été envisagées dans le cadre du travail national entre les autorités de gestion. L'ensemble de ces scénarios s'appuient sur **une logique de coût unitaire**.

1/ l'accompagnement annuel d'un créateur / repreneur	2/ accompagnement d'un créateur / repreneur sans distinction de phase	3/ coût horaire d'accompagnement individuel / collectif	4/ par « sortie positive » de l'ante / création reprise
Bénéfice AG / Porteurs : Meilleur équilibre simplicité de gestion / délai de paiement	Bénéfice AG / Porteurs : Simplicité de gestion – mais forts délais de paiements (3 à 4 ans)	Bénéfice AG / Porteurs : Très faible – maintien des feuilles d'émargement En théorie meilleure pertinence économique	Bénéfice AG / Porteurs : Simplicité de gestion Sécurisation des pièces pour l'Autorité de gestion
Faisabilité / risques : Bonne prise en compte des entrées / sorties Logique d'annualisation en partie artificielle (car coûts non linéaires)	Faisabilité / risques : Forte hétérogénéité dans l'approche statistique => risque sur / sous-financement Justificatif de fin à définir	Faisabilité / risques : Volumes horaires mal suivis (distinction individuel / collectif) Variabilité coût horaire semble > coût participant	Faisabilité / risques : Fort risque de sous – sur financement => pertinent en logique de financement AG, avec logique différente de paiement bénéficiaire

Au-delà des scénarios nationaux, une dernière option (option 5) dans le cadre de l'Art.94 pourrait reposer sur **la définition d'un coût unitaire par créateur / reprise par phase d'accompagnement** (ante-crédation, post-crédation, ...). Cette option a le mérite d'offrir également une perspective de simplicité de gestion et s'avère pertinente en termes de modèle économique pour le porteur. Concernant la faisabilité, la variabilité des coûts apparaît « acceptable ». Un justificatif de fin de phase devra alors être défini.

Le choix de la forme de l'OCS devra **prendre en compte le cycle de projet** (durée globale d'accompagnement, durée de phases, ...). Il est à noter que :

- L'option 1 « BSCU annuel » prend en compte les problématiques d'abandon, mais est susceptible de pénaliser les projets ne faisant pas de post-crédation.
- L'option 2 « coût sans distinction de phase » ne pourra être envisagé si et seulement si l'accompagnement post-crédation est rendu obligatoire.
- L'option 5 « coût par phase d'accompagnement » implique une attention particulière sur la qualification de « fin de phase », et notamment les abandons / réorientation et la fin d'accompagnement post-crédation.

Par ailleurs, la mise en place d'OCS renvoie à un arbitrage en termes de base juridique, avec une incidence en termes de calendrier de mise en œuvre et de sécurité de gestion :

	Processus	Conséquences gestion / contrôle
Art. 53 RPDC	- Pas de validation ex ante de la méthodologie => Déploiement rapide compatible avec l'AAP régional	- Risque de remise en cause de la méthodologie par l'autorité d'audit.

	- OCS « projet », compatible uniquement avec les scénarios A et B pour l'articulation des cofinancements	- Périmètre de contrôle et de vérification de gestion plus étendu, notamment sur la conformité au droit applicable (commande publique, vérification de surcompensation SIEG)
Art. 94 RPDC	- Nécessite validation ex ante de la CICC + modification de programme - OCS « programme », compatible avec une logique de paiement des bénéficiaires sur une base différente	- Audits limités aux conditions d'application de l'OCS => très forte simplification & sécurisation

Plusieurs points de vigilance sont à signaler pour la mise en place d'OCS :

- **Identifier les bons coûts unitaires et des critères susceptibles de réduire l'hétérogénéité.** Par ailleurs, l'Autorité d'audit nationale semble plutôt ouverte au fait d'utiliser comme base de données historiques pour le calcul du barème des coûts issus d'appels à projets régionaux (et non pas nécessairement FEDER/FSE) ;
- **Porter une attention aux procédures**, la mise en place d'OCS nécessitant des pièces justificatives à la fois « robustes » et simples à obtenir. Il faut qu'elles puissent bien s'articuler avec les pratiques de la Région.

B. Envisager l'option de la mise en place d'un dispositif de financement non-liés aux coûts (Art.95, RPDC) :

Au regard des points de vigilance susmentionnés, une dernière option pourrait consister dans la mobilisation d'un dispositif FNLC (art.95 RPDC). **Le financement non-lié aux coûts est corrélé à l'accomplissement de progrès dans la mise en œuvre ou la réalisation des objectifs des programmes.** Il peut être mis en place à l'échelle d'un programme (art.95.1 du RPDC), et nécessite une double validation CICC / CE (plus lourd à mettre en place qu'un Art. 94).

En comparaison avec l'OCS Art.94, ce mécanisme comporte **plusieurs avantages comparatifs importants pour les opérations de création / reprise d'activité** :

- Il assure un niveau de sécurisation équivalent – L'audit et les contrôles ont pour seul but de vérifier que les conditions nécessaires aux remboursements de la Commission sont remplies (pas de vérifications de dépenses sous-jacentes AG / bénéficiaire) ;
- Il peut permettre d'aboutir à un niveau de simplification plus important qu'un OCS – car les critères n'ont pas besoin d'être directement corrélés aux coûts. Ils peuvent permettre de simplifier les critères du dispositif et donc les pièces justificatives (ex. pièce unique, telle que preuve de création d'une entreprise à l'appui du n°SIRET)
- Il est beaucoup plus intéressant au plan financier pour l'autorité de gestion, avec un mécanisme de paiements intermédiaires beaucoup plus favorable qu'en article 94, permettant une contribution très positive au dégagement d'office.

MODALITES

Pilote : Direction des Fonds Européens – Région Nouvelle-Aquitaine

Temporalité de réalisation : à réaliser / définir en début de programmation

Moyens financiers : Non-concerné, hormis si mobilisation d'une expertise externe pour définir un barème OCS / FNLC. En effet, ce travail peut impliquer la maîtrise de compétences statistiques et juridiques spécifiques.

CONSTATS ET ENJEUX

Sur la période 2014-2020, l'articulation des fonds européens à l'échelle des programmes et vis-à-vis des autres cofinancements publics n'a pas soulevé de difficultés particulières :

- Entre le FEDER et le FSE, des lignes de partage ont été définies sur la sensibilisation à l'entrepreneuriat et la création / reprise d'entreprises en fonction des types de publics accompagnés et en fonction de choix qui ont pu différer concernant le cofinancement du dispositif « Entreprendre » entre les différents programmes opérationnels ;
- Le FEDER a permis de compléter l'offre de soutien en se positionnant sur des thèmes où la Région n'apporte plus de financements sur ses fonds propres (ex. immobilier d'entreprises) ;
- Entre le FEDER, le FSE et le FEADER, une recherche de complémentarité s'est opérée pour venir compléter l'offre de soutien auprès du monde agricole : soutien des projets structurants des IAA et instrument financier de prêt d'honneur (lot 3) dans le cadre du FEDER, mobilisation du FSE sur l'accompagnement à la création / pérennisation des activités agricoles.

Pour autant, la réflexion sur l'articulation entre les différents fonds appelle plusieurs niveaux de remarques dans la perspective du 21-27 :

- Dans le cadre du dispositif « *Entreprendre, la Région à nos côtés* », **des différences territoriales ont persisté tout au long de la programmation 2014-2020 avec la mobilisation du FEDER ou du FSE d'un programme à l'autre**, ce qui a pu générer une certaine confusion dans les pratiques de gestion avec des exigences réglementaires et des attentes différentes pour chacun des fonds à maîtriser par des porteurs de projets pourtant similaires d'un territoire à l'autre (chambres consulaires, BGE, ADIE, ...) ;
- **Ces lignes de partage devront être revues et uniformisées dans le cadre de la mise en œuvre d'un unique programme FEDER-FSE+ à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine ;**
- **Des effets de concurrence devront être anticipés vis-à-vis du Plan de Relance**, en prenant en compte l'impossibilité de « flécher » des crédits des programmes sur des opérations bénéficiant déjà des fonds du Plan de Relance au titre de la Facilité de Reprise et de Résilience (FRR).

ACTIONS PROPOSEES

Ici, trois pistes de réflexion peuvent être esquissées et seront à confronter avec les choix stratégiques opérés par l'Autorité de gestion dans le cadre du processus d'élaboration du programme régional FEDER/FSE+ 2021-2027 :

A. Définir une ligne de partage FEDER/FSE+ sur la création / reprise d'activité :

Conformément aux échanges menés avec les services de la Région Nouvelle-Aquitaine, il semble pertinent de **construire une délimitation claire concernant l'intervention de chacun des fonds en faveur de la création / reprise d'activité.**

Il pourrait s'agir d'une part de **soutenir toutes les phases en amont de la création via la mobilisation du FSE+** et d'autre part de **positionner le FEDER sur les actions aval (post-cr  ation)**.

B. Maintenir la ligne de partage sur le soutien aux industries agroalimentaires (IAA) entre le FEDER et le FEADER :

L'  valuation a mis en lumi  re la pertinence d'une mobilisation du FEDER aupr  s du secteur agroalimentaire, en fonction d'un seuil de co  t total   ligible des projets. Cette approche pourrait   tre reconduite pour la programmation 2021-2027. Pour autant, **cette ligne de partage li  e    l'assiette   ligible des projets pour les investissements productifs dans les IAA devra   tre r  arbitr  e    l'  chelle Nouvelle-Aquitaine**, sachant que celle-ci diff  rait d'un programme    l'autre sur la g  n  ration 2014-2020 (2 M   sur le PO Aquitaine, 1 M   sur le PO Poitou-Charentes).

C. Envisager une logique de « tuilage temporel » entre le FEDER et le Plan de Relance :

Il s'agira de **mobiliser le FEDER en continuit   du Plan de Relance et de REACT EU**, qui devraient au regard de leurs crit  res et du taux de cofinancement   tre « pl  biscit  s » par les porteurs de projets par rapport au FEDER.

Pour autant, une attention particuli  re devra   tre port  e sur **l'identification d'un vivier de projets en amont de la programmation** pour atteindre le seuil de d  gagement d'office et   tre en capacit   d'atteindre les valeurs interm  diaires 2024 pour les indicateurs de r  alisation s  lectionn  s par l'Autorit   de gestion (nombre d'entreprises soutenues sur le FEDER, nombre de participants sur le FSE, ...). Pour les mesures concern  es, il appara  t n  cessaire de **partager avec les porteurs de projets potentiels un calendrier de d  ploiement des diff  rents appels    projets le plus t  t possible**. Enfin, l'  quipe en charge de l'  valuation invite l'Autorit   de gestion    **privil  gier d  s le d  but de la programmation des dossiers structurants** (dossiers au co  t moyen   lev  ) concernant les investissements productifs sur le volet performance industrielle, pour l'atteinte du seuil de d  gagement d'office.

Pour rappel, les th  mes suivants sont susceptibles d'  tre marqu  s par une concurrence forte avec le Plan National de Relance et de R  silience (PNRR) :

- Le financement des entreprises (0,3 Mds d'  )
- La souverainet   technologique et r  silience (3,2 Mds d'  )
- La mise    niveau num  rique de l'Etat, des territoires et des entreprises (2,1 Mds d'  ).

Diff  rentes mesures pourront faire l'objet de la mobilisation de fonds du Plan de Relance : soutien    l'export, soutien    l'investissement et la modernisation de l'industrie, aides France Num pour la transformation num  rique des TPE/PME, pr  ts participatifs relance, pr  ts croissance TPE, ...

MODALIT  S

Pilote : Autorit   de gestion – R  gion Nouvelle-Aquitaine

Partenaires cl  s    associer : Directions « m  tier », r  seau r  gional d'acteurs de l'accompagnement    la cr  ation / reprise

Temporalit   de r  alisation : d  s l'  laboration, puis la validation par la Commission Europ  enne du programme 21-27

Moyens financiers : NC

CONSTATS ET ENJEUX

En cours de programmation, **une montée en charge des instruments financiers** s'est opérée à partir de 2017 sur les différents programmes opérationnels de la Région Nouvelle-Aquitaine (PO Aquitaine, PO Limousin, PO Poitou-Charentes), un constat relevé également au niveau national concernant les soutiens à la compétitivité des PME (OT3). En effet, la plupart des Régions ont mobilisé le FEDER sur des IF de façon plus ou moins importante (nombre d'IF, moyens alloués) et avec des choix pouvant varier concernant la nature des produits financiers : garantie, prêts, prise de participation, ...

Sur l'OT3, le FEDER s'est notamment positionné en cofinancement de deux instruments financiers :

- **Le fonds de co-investissement en Nouvelle-Aquitaine (NACO)**, avec une prise de participation en capital et des tickets moyens par entreprise compris entre 250.000 € et 500.000 € ;
- **Un fonds de prêts d'honneur**, mis en place par le Réseau Initiative selon 3 lots distincts (création / reprise, développement des entreprises, agriculture) avec des tickets moyens par entreprise compris entre 1.500 € et 7.000 €.

En complément du mécanisme de la subvention, ces outils ont été **pertinents pour susciter un effet levier sur l'investissement privé et générer des conditions favorables à l'octroi de prêts bancaires** pour les entreprises du territoire régional. Ils participent activement à la dynamique de programmation. En revanche, les investigations conduites dans le cadre de l'évaluation ont mis en exergue le fait que **ces outils ne s'étaient pas toujours révélés pleinement adaptés au fonctionnement et aux exigences du FEDER**, notamment le fonds de prêts d'honneur. En dépit du soutien d'un volume considérable de bénéficiaires, la mobilisation du FEDER a pu engendrer des difficultés au niveau des procédures et des contrôles, avec des risques non-maîtrisés lors de la rémunération des marchés pour les bénéficiaires finaux.

Nota : La Commission européenne présente des attentes fortes sur les IF et la justification des formes de soutien (cf. Webinaire CE du 16 juin 2021).

ACTIONS PROPOSEES

Cette recommandation vise à fournir des premières pistes sur **le recours aux instruments financiers**, qu'il s'agira d'approfondir dans le cadre de l'évaluation *ex ante* dédiée à l'ingénierie financière.

A. Poursuivre et amplifier le recours aux IF pour la compétitivité des PME :

Dans la perspective de la programmation 21-27, nous préconisons de :

- **Poursuivre l'intervention du FEDER dans le cadre du fonds NACO** (prise de participation) ;

- Envisager d'amplifier le soutien aux entreprises par l'intermédiaire des instruments financiers, en étudiant la possibilité de leur recours sur les enjeux d'innovation des entreprises régionales et sur les enjeux d'internationalisation ;
- Etudier l'opportunité du déploiement d'instruments financiers dédiés au développement et à la structuration de l'ESS (ex. dispositif de financement à l'amorçage de micro-projets de l'ESS) ;
- Maintenir un soutien en subvention sur les opérations relatives aux investissements productifs et à l'immobilier d'entreprises.

B. Engager une réflexion stratégique sur les modes de financement les plus adaptés dans le cadre de l'évaluation ex ante des instruments financiers :

Une réflexion doit être portée sur le ciblage des instruments financiers, en s'assurant que ces derniers soient adaptés aux exigences et aux procédures du FEDER et ne fassent pas peser de risques trop importants sur les bénéficiaires finaux.

Ainsi, nous proposons :

- D'engager la réalisation d'une évaluation *ex ante* spécifique aux instruments financiers, visant à réaliser un état des lieux de l'offre de financement et des besoins prioritaires du tissu économique régional, en lien avec les principaux secteurs d'activité de la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- De réinterroger le recours aux instruments financiers via le FEDER dans le cadre des prêts d'honneur au travers de la réalisation d'une étude d'opportunité (rapport atouts / inconvénients concernant le mode d'intervention et les entreprises visées au regard du règlement d'intervention FEDER et des problématiques de régimes d'aides) ;
- De maintenir un volume d'instruments financiers co-financés par le FEDER relativement limité pour favoriser une bonne gestion et la sécurisation de la programmation 2021-2027.

MODALITES

Pilote : Autorité de gestion - Région Nouvelle-Aquitaine

Temporalité de réalisation : à prendre en compte dans le cadre de l'évaluation *ex ante* IF

Moyens financiers : NC

CONSTATS ET ENJEUX

L'évaluation a mis en évidence l'implication des programmes opérationnels 14-20 en Nouvelle-Aquitaine auprès **des publics moins enclins à adopter une posture entrepreneuriale**, notamment **les publics jeunes issus des QPV et le public féminin**.

Sur la génération 2014-2020, **des actions spécifiques** ont été envisagées pour promouvoir la culture entrepreneuriale chez les jeunes (5 dossiers FSE sur le PO Aquitaine, 1 dossier FEDER sur le PO Limousin). Par ailleurs, **le public jeunes a été valorisé dans le cadre d'opérations FSE au périmètre plus large**, ayant permis de soutenir 1 570 jeunes (PO Poitou-Charentes) et 519 jeunes (PO Aquitaine). Enfin, les PO Limousin et Poitou-Charentes ont mis l'accent sur des opérations autour de la promotion de l'entrepreneuriat féminin.

Toutefois, les efforts devront être poursuivis pour générer des effets plus marqués sur le tissu entrepreneurial néo-aquitain. Si les principaux indicateurs témoignent d'une dynamique du territoire régional plutôt encourageante (employabilité des jeunes, création d'entreprises par les femmes), **le développement de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes renvoie à des évolutions de moyen/long terme**.

ACTIONS PROPOSEES

Au global, l'approche stratégique vise à **adopter un cadre suffisamment large sur la compétitivité** à l'échelle du futur programme 21-27. Néanmoins, il apparaît pertinent **d'introduire des ciblage sur des dimensions essentielles** pour favoriser l'atteinte des résultats du programme dans le cadre du FSE. A ce titre, deux pistes pourraient être étudiées afin de monter en charge sur ces thèmes et de prioriser les interventions :

A- Envisager la mise en place d'appels à projets sur des dimensions spécifiques :

Sur la génération 21-27, **une approche par appel à projets** pourrait être préconisée sur des dimensions spécifiques (public jeunes, public féminin) dans le cadre du type d'action « l'accompagnement à la création / reprise d'activités » et des sous-actions suivantes « promotion de l'entrepreneuriat » et « accompagnement à l'entrepreneuriat » (OS 4.1 du programme 21-27), complémentaire de l'instruction des dossiers au « fil de l'eau ».

Cette approche pourrait permettre de **maximiser le volume de dossiers soutenus** promouvant la création d'activité par des publics plus éloignés de l'entrepreneuriat, mais aussi **de favoriser une montée en qualité des projets**, à l'appui d'un cahier des charges dont le contenu et les modalités seraient définies en amont par l'Autorité de gestion.

B- Intégrer des critères de priorisation en termes de publics cibles sur les opérations FSE création / reprise :

Par ailleurs, des **critères de priorisation** pourraient être introduits dans le cadre du DOMO ou des éventuels appels à projets sur le thème de la compétitivité des entreprises pour des opérations FSE non-ciblées sur un type de public afin de favoriser un volume plus important de jeunes créateurs / repreneurs et de femmes parmi les publics accompagnés.

Pilote : Autorité de gestion – Région Nouvelle-Aquitaine

Temporalité de réalisation :

- En cours de programmation pour la mise en place d'appels à projets sur des dimensions particulières
- Lors de l'élaboration du DOMO pour les critères de sélection des opérations FSE

Moyens financiers : NC

CONSTATS ET ENJEUX

Contrairement à la période 2014-2020, l'Autorité de gestion aura la charge d'un unique programme FEDER-FSE+ pour la prochainement période de programmation. Sur la génération 2021-2027, le suivi des indicateurs va connaître plusieurs évolutions structurelles, avec :

- o **Des indicateurs communs de réalisation à privilégier**, visant à mesurer spécifiquement des éléments liés à l'intervention ;
- o **L'introduction d'indicateurs de résultat communs, permettant de mesurer les effets à court terme des interventions soutenues** (à l'image des indicateurs déjà introduits sur le FSE), en particulier en ce qui concerne les destinataires directs, la population visée ou les utilisateurs d'infrastructures, 6 mois à 1 an après leur achèvement physique et qui devront être renseignés au moins deux fois durant la programmation en 2026 et en fin de programmation.

Le cadre de performance couvrira l'intégralité des indicateurs sélectionnés. Une attention particulière devra être portée sur **l'anticipation des protocoles de collecte** (mode, temporalité).

Sur 2014-2020, le set d'indicateurs mobilisés par chacun des PO a permis d'**apporter un éclairage sur les réalisations en lien avec les interventions au titre des Pi03a et Pi03d**, ainsi que de **porter un premier regard sur les résultats à l'appui des indicateurs mettant en exergue l'effet levier sur l'investissement privé (CO06, CO07) et l'augmentation de l'emploi (CO08)** dans les structures soutenues. En revanche, plusieurs écueils ont également été constatés :

- **Un défaut de fiabilité et de complétude du système de suivi MDNA** concernant les indicateurs FEDER et FSE, ayant contraint à la prise en compte d'un état des lieux au 31/12/2020 dans le cadre du RAMO pour la présente évaluation ;
- **Peu d'objectifs quantitatifs identifiés concernant les résultats directs des opérations cofinancées** (hors investissement privé, emploi) ;
- **Des difficultés à assurer le suivi post-crédation dans le cadre des dispositifs de création / reprise d'entreprises et notamment l'absence d'une base de données complète des bénéficiaires finaux**, limitant la capacité de l'évaluateur à analyser l'efficacité de l'aide sur la durée pour la pérennité et le développement de l'activité des entreprises soutenues (taux de survie à 3 ou 5 ans, création d'emploi, évolution du chiffre d'affaires, ...).

ACTIONS PROPOSEES

Cette recommandation vise à améliorer le système de suivi mis en place, anticiper les nouveaux enjeux de la programmation 21-27 et renforcer le pilotage stratégique continu de la mise en œuvre du programme FEDER/FSE. Pour répondre à ces défis, différentes pistes peuvent être identifiées :

A- Fiabiliser intégralement le système de suivi MDNA pour les opérations cofinancées sur 2014-2020

Il s'agit de contribuer à améliorer l'ensemble des processus de collecte, de suivi et de pilotage des indicateurs. Bénéficier d'un système de suivi fiabilisé permettrait 1/ de générer de manière facilitée des tableaux de bord pour piloter en continu le programme et 2/ de disposer des données les plus actualisées lors de la réalisation des prochaines évaluations. Ce travail de fiabilisation complète des données répond à deux principaux objectifs :

- **Analyser la qualité et la fiabilité des données** sur l'ensemble des projets renseignés (cohérence, valeurs aberrantes, ...)
- **Vérifier la pertinence des indicateurs** (communs et spécifiques) **et la faisabilité de leur renseignement** lorsque les données sont manquantes ou incomplètes (complétude)

Cette expertise du système de suivi pourra être réalisée directement par les services de l'Autorité de gestion ou en mobilisant un prestataire externe. A titre informatif, nous rappelons dans le tableau ci-dessous les erreurs le plus souvent constatées pour les indicateurs mobilisés sur les Pi03a/3d.

Code - Libellé	Principaux types de problèmes rencontrés
CO01 - Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Confusion entre les différentes formes de soutien (CO03 et CO04 notamment), mauvaise application des règles de cumul entre CO01 et les autres indicateurs
CO02 - Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	
CO03 – Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	
CO04 - Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non-financier	
CO06 - Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	Mauvaise compréhension de la notion d'investissement privé, par rapport à notion de coût éligible au plan de financement
CO07 - Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	
CO08 - Augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Confusion créations brutes / créations nettes

La conduite d'une fiabilisation complète des données doit permettre de :

- > Tirer les enseignements des difficultés rencontrées pour proposer des solutions concrètes en vue du suivi de la programmation 2021-2027 ;
- > Assurer la qualité des compléments qui pourront être apportées lors de l'actualisation de la présente évaluation (prévue au 1^{er} semestre 2023).

B- Anticiper les protocoles de collecte – notamment en ce qui concerne le suivi post-cr ation

Au global, nous proposons pour anticiper les proc dures de collecte :

- De **sensibiliser les porteurs de projets et les partenaires** aux attentes fortes de la Commission Europ enne et de l'Autorit  de gestion sur le suivi des indicateurs pour 2021-2027. Cette sensibilisation devra  tre entam e en amont de la programmation des dossiers. Elle pourra passer par une information aupr s des b n ficiaires en phase d'instruction, des pr cisions sur les attentes et obligations en mati re de suivi dans le cadre d' ventuels appels   projets et dans le cadre d'un guide sp cifique   destination des b n ficiaires des fonds structurels ;
- De **d signer de mani re claire et adapt e les responsables de la collecte** en fonction des indicateurs s lectionn s et **d finir une liste de pi ces justificatives requises** au sein du futur guide m thodologique des indicateurs de la R gion Nouvelle-Aquitaine ;
- De **pr ciser et expliquer de mani re p dagogique l'obligation de remont e de donn es relatives aux indicateurs de r sultat** au sein des conventions, pour les indicateurs   renseigner par les porteurs de projets ;
- De **privil gier les op rations contribuant de fa on plus marqu e   l'atteinte des objectifs**.

Concernant le CO01 – Entreprises b n ficiant d'un soutien, nous alertons l'Autorit  de Gestion sur **la n cessit  de collecter / renseigner une d clinaison par taille d'entreprises**, (micro, petites, moyennes, grandes)   pr voir dans le syst me d'information MDNA. Pour ce faire, un onglet sp cifique permettant le suivi de la taille des entreprises devra  tre pr vu.

De mani re sp cifique au suivi post-cr ation, il appara t n cessaire de :

- **Renforcer la mission 3 – Suivi post-cr ation dans le cadre du dispositif « Entreprendre »**, devant  marger au FEDER sur la p riode 2021-2027 ;
- **Identifier et suivre des indicateurs cl s** (cr ation d'emploi, croissance du chiffre d'affaires, ...) **pour rendre compte de la p rennit  et du d veloppement des entreprises nouvellement cr  es ou reprises** ;
- **Consolider – en parall le des n SIRET – une base de donn es des coordonn es** (mail, t l phone) **des b n ficiaires finaux** dans la perspective de la r alisation d'enqu tes aupr s des b n ficiaires finaux FEDER (indirects) pour les actions collectives ;
- **Syst matiser la r alisation d'enqu tes   3 ou 5 ans apr s des structures accompagn es**.

MODALITES

Pilote : Autorit  de gestion / R gion Nouvelle-Aquitaine

Partenaires   associer : R seau des acteurs impliqu s dans l'accompagnement   la cr ation / reprise pour renforcer le suivi post-cr ation (CCI, CMA, BGE, ADIE, ...)

Temporalit  de r alisation :   mener   court terme   l'issue de l'adoption du programme pour les protocoles de collecte /   r aliser d s que possible et en amont des futures  valuations pour la fiabilisation du syst me de suivi

Moyens financiers : Non-concern  / hormis si le choix est fait de mobiliser une AMO pour fiabiliser le syst me de suivi MDNA

3.3 Recommandations FEADER

La compétitivité agricole, agroalimentaire et forêt-bois est pénalisée par des contraintes , et notamment :

- des **distorsions de concurrence** à l'échelle européenne ou mondiale (cf. divergence de droits sociaux, environnementaux, fiscaux notamment) ; poids des **impôts productifs**
- un tissu économique de l'amont et du maillon agroalimentaire parfois fragmenté, atomisé ; tandis que d'autres maillons sont davantage concentrés ; le tout renforçant des **inégalités dans les relations commerciales**
- un **coût du travail** restant élevé (notamment dans l'agroalimentaire) malgré des allègements, dans des activités ayant des besoins de main d'œuvre
- une **charge des investissements non productifs** (ex : normes)
- une hausse des **charges de consommation intermédiaires** ; une **baisse des taux de marges**
- une **réurrence** et une **intensité** plus forte **des aléas**
- une faible captation de valeur ajoutée
- un **risque de sous-investissement**, y compris en raison de baisse de taux de marges et donc parfois de baisse de la capacité d'autofinancement induite ; limitant d'autant la capacité de compétitivité « hors prix » (ex : qualité, innovation)
- une **structurelle déflation des prix alimentaires** (hors inflation conjoncturelle 2022-2023) ; une **baisse de la part des dépenses alimentaires des ménages** dans le total du budget des ménages

Au sein du périmètre évaluatif, divers axes stratégiques sont identifiés autour de :

- > l'installation,
- > les transitions,
- > la compétitivité prix et hors prix,
- > la meilleure répartition de valeurs et l'appui à sa création, l'équité
- > la résilience
- > le développement local-régional

Ils sont l'objet des recommandations ci-après (cf. pages suivantes)

CONSTATS ET ENJEUX

Le **renouvellement des générations** est un enjeu prégnant accentué par le vieillissement de la pyramide des âges. **Seulement 41% des nouveaux installés de 40 ans et moins** (pourtant éligibles) **ont sollicité de la DJA**. 58% des nouveaux installés de 40 ans et moins n'ayant pas bénéficié de la DJA et qui se sont exprimés invoquent l'absence de diplôme pour expliquer l'installation sans les aides de l'État.

Dans les 5 prochaines années, pas moins de 3500 exploitations seront disponibles à la reprise chaque année. Sans être exhaustif, **l'accessibilité au foncier, la consolidation financière, l'accessibilité bancaire, la transmission mieux anticipée** sont parmi les sujets clés.

ACTIONS PROPOSEES

Il est ici recommandé :

- De faciliter l'accès au foncier par des dispositifs de **stockage et de portage foncier** (ex : convention SAFER, PEFL et/ou création d'une Foncière à capitaliser) ;
- De maintenir les soutiens aux **accompagnements des transmissions mieux anticipées**, et **aux installations** (cf. enjeu de viabilité, de vivabilité) ;
- De **combiner les instruments financiers de types « fonds de prêts d'honneur » et « fonds de garantie », à articuler avec la Dotation jeune agriculteur** (cf. complémentarité) ; améliorant le parcours de financement de projet, assurant une bonne accessibilité bancaire ;
- De **combiner les mesures du PDR dans un « pack installation »** pour les rendre plus facilement accessible (ex : mesure transfert de connaissance, DJA, investissements, ...) et conforter la « lisibilité / visibilité » de la politique régionale installation.

MODALITES

Pilotes :

- **Région Nouvelle-Aquitaine** : Direction de l'agriculture
- **Partenaires à associer** : SAFER, EPFL, Foncière Terre de Liens ; Organisation professionnelle agricole ; FranceActive, Initiative France ; SIAGI, Etat (dont fonds INAF) ; Banques privées ; Collectivités

Temporalité de réalisation :

- Opportunité d'étude d'opportunité et de faisabilité d'intervention sur le stockage et le portage foncier en lien avec le FEADER, ou d'actions hors FEADER
- Appel à projets à prévoir début 2023

Moyens financiers : NC, fonction des ambitions de réalisations, des interventions ou non sur le foncier pouvant alourdir les volumes financiers nécessaires

CONSTATS ET ENJEUX

La compétitivité dépend d'éléments sur lesquels le FEADER peut directement agir tels que l'efficacité des facteurs de productions, la qualité, l'innovation, l'organisation. Toutefois, l'action régionale en direct ou via le FEADER est également impactée par des effets externes dont les facteurs pédoclimatiques (avantages comparatifs ou non), le contexte réglementaire (les lois et règles ou normes) et fiscal, le contexte économique global, les relations commerciales, etc.

Le PCAE est un dispositif très important au titre des Programmes de Développement Ruraux en Nouvelle-Aquitaine. En effet, les dossiers de type « modernisation et conditions de travail » représentent près 21% du total des engagements FEADER ou encore 53% des montants des mesures investissements physiques (M04). En revanche, les mesures visant des enjeux de segmentation « qualité et de protection de l'environnement » sont moins activées par les usagers : elles représentent 8% des montants des mesures investissements physiques (M04) et 3% du total des engagements FEADER. Les dossiers transformation représentent 9% des dossiers investissements physiques agricoles et 4% du total des dossiers FEADER. Divers freins limitent les transitions : le frein technique, le frein économique, le frein financier et le frein commercial ; ce qui invite donc à une réflexion sur des actions systémiques et sur des combinaisons de mesures.

Enfin, l'actualité est caractérisée par l'inflation, la hausse des charges de consommation intermédiaires, la récurrence des aléas climatiques et sanitaires invitant à davantage de résilience et d'autonomie des systèmes.

ACTIONS PROPOSEES

Il est ici recommandé :

- Adapter les dépenses et investissements aidés dans les PCAE :
 - aux enjeux d'actualité : « résilience des systèmes » et soutiens aux investissements de baisse des consommations intermédiaires (énergie, engrais), biosécurité
 - aux enjeux structurels des filières :
 - Conditions de travail / renouvellement des générations et installation
 - Sécurisation des approvisionnements, relocalisation
 - Opportunité « bas carbone » + efficacité énergétique
- Conditionner l'aide PCAE à une « démarche de progrès » :
 - Exemple : formation, diagnostic de « durabilité »
- Inscrire l'aide PCAE dans un contexte de « contrat de transition » :
 - Exemple : cohérence entre PCAE, MAEC + dotation forfaitaire art 65, coopération & projets de filières

MODALITES

Pilotes :

- Région Nouvelle-Aquitaine : Direction de l'agriculture
- Partenaires à associer : R&D/Formation/Conseils, collectifs agricoles, Agences (Ademe, Agence de l'eau, ...), banques, intermédiaires financiers, acteurs économiques des filières (ex : contractualisation, fonds interprofessionnels), distributeurs (cf. débouchés commerciaux y compris de produits « en transition »), ...

Temporalité de réalisation :

- Appel à projets à prévoir début 2023

Moyens financiers : NC,

CONSTATS ET ENJEUX

L'agroalimentaire est le 2nd secteur industriel de la Région Nouvelle-Aquitaine. La Région se positionne au 3^{ème} rang national. Avec 4,6 milliards d'€, les IAA demeurent le premier poste excédentaire du commerce extérieur de la Région en 2019. L'agroalimentaire est un maillon pourvoyeur d'emplois, qui pèsent dans le total des emplois manufacturiers régionaux, et qui participe à la création de valeur des produits alimentaires. Mais, l'agroalimentaire souffre notamment d'une baisse des taux de marges et d'une déflation structurelle des prix alimentaires (hors contexte actuel de hausse des prix alimentaires).

Les IAA représentent 20% des montants des mesures investissements pour seulement 3% du total des dossiers au titre des PDR. La Région Nouvelle Aquitaine est notamment le premier employeur en filière bois de France. Elle est également la plus grande région forestière de France. La forêt à l'instar de l'agriculture fournit des services économiques, sociaux, environnementaux. La filière a évidemment une place dans une économie dite « décarbonée » (à l'instar de l'agriculture).

ACTIONS PROPOSEES

Il est ici recommandé :

- **Maintenir les subventions aux investissements des IAA notamment de 1^{ère} transformation**, particulièrement en filières animales ; et pour les scieries ; cf. contexte de baisse des taux de marges, de baisse de la capacité d'autofinancement, selon les cas, de petites tailles des structures
- **Etudier l'opportunité et la faisabilité du déploiement d'instruments financiers :**
 - Pour préserver des intérêts régionaux : de type « capital investissement »
 - Au stade de rebonds économiques, et/ou d'innovation sur la transition alimentaire : de type « fonds de prêts subordonnés à intérêt participatif »
- **Coordonner les mesures « investissements » et les mesures « coopération » dans le cadre de « contrat de filières »**

MODALITES

Pilotes :

- **Région Nouvelle-Aquitaine** : Direction de l'agriculture, Direction de l'économie
- **Partenaires à associer** : ARIA, pôle(s) compétitivité, organisations professionnelles représentatives, banques, BPI, banque des territoires, intermédiaires financiers, Etat (cf. PIA, « territoires d'industrie ») et Agence (ex : FranceAgriMer)

Temporalité de réalisation :

- Opportunité d'étude d'opportunité et de faisabilité d'intervention de type « fonds de stabilité du revenu », « fonds de mutualisation » (en cohérence avec l'Assurance récolte)
- Appel à projets à prévoir début 2023

Moyens financiers : NC,

3.4 Recommandations FEAMP

R9

Améliorer l'efficacité de la mesure 48 « investissements productifs dans l'aquaculture » et optimiser les retombées pour le territoire

FEAMP

CONSTATS ET ENJEUX

L'évaluation a mis en évidence une concentration importante des crédits en direction de la mesure 48 « **Investissements productifs** » : il s'agit d'une mesure bien identifiée par les professionnels et qui a concentré de nombreux projets, principalement portés par les ostréiculteurs (293 projets soit 62% des projets FEAMP). Sur la période 2014-2020, on estime que près de 1 conchyliculteur sur 4 a été concerné par les projets cofinancés via cette mesure. Compte tenu du fait qu'elle permet de soutenir un large éventail de types d'action, les résultats observés demeurent également multiples mais portent majoritairement sur **la diversification de la production, l'amélioration de la qualité des produits** (acquisition de matériels, développement de l'activité de naissain, extension d'établissements mytilicoles, ...), ainsi que sur **l'amélioration des conditions de travail** (par l'acquisition de matériels récents plus maniables, etc...).

Si ces soutiens apparaissent utiles et démontrent des résultats, plusieurs inconvénients méritent d'être soulignés :

- L'efficacité de cette mesure peut être interrogée. En effet, elle se caractérise par une part importante de petits dossiers : à titre informatif, **près d'1/4 des dossiers a bénéficié d'une aide FEAMP inférieure à 10 000€** et ce montant mérite d'être rapproché des coûts de gestion estimatifs. En effet, l'évaluation nationale FEAMP a par exemple estimé un coût compris entre 3 100 et 3 600€ pour la mise en œuvre/gestion de cette mesure (appui de prestataires pour élaborer le dossier + coûts de l'instruction et de la liquidation assurés par la Région) . **Ainsi, ces charges représentent plus de 30% d'une subvention FEAMP de 10 000€ ;**
- Bien que cette stratégie volontaire ait permis de soutenir un maximum de projets et de professionnels, **elle ne permet pas en revanche de privilégier les projets qui présentent les meilleures garanties** en termes de résultats et d'impacts.

ACTIONS PROPOSEES

Dans un souci d'efficacité, plusieurs pistes de réflexions pourraient être initiées en fonction des choix stratégiques qui pourraient être retenus :

- **Privilégier les crédits régionaux pour les « petits projets »** : une part importante des projets de la mesure 48 a concerné l'acquisition d'équipements/matériels. Il pourrait être utile de privilégier les financements FEAMPA pour les projets dont le montant de subvention dépasse un certain seuil (ex > à 10 K€) et prévoir un financement Région pour les autres projets de ce type ;

Nota : L'étude de la mise en place d'une mesure de simplification (type OCS) permettant de faciliter la mise en œuvre (instruction et paiement) pourrait également être étudiée par la Région Nouvelle-Aquitaine. Pour autant, compte tenu de la multiplicité des situations observées (diversité des projets et des dépenses éligibles, multiplicité des situations des

bénéficiaires) la mise en œuvre de ce type d'approche nous apparaît à première vue complexe et son intérêt devra être démontré.

- **Envisager un Appel à Projets (AAP) pour les projets financés via du FEAMPA (mesure 48)** : cette approche pourrait permettre de cibler des projets plus ambitieux et aux retombées économiques, sociales ou environnementales plus marquées, et de répondre aux attentes de la CE qui souhaite pour la période 2021-27 privilégier une aquaculture « exemplaire en matière d'environnement, de qualité sanitaire et d'innovation ». Les structures et organisations professionnelles représentant les filières (CRC¹, etc...) pourront jouer un rôle important dans l'accompagnement des porteurs des projets, notamment au regard de l'adéquation des projets avec les attentes/critères attendus par la Région Nouvelle-Aquitaine.

MODALITES

Pilotes :

- **Région Nouvelle-Aquitaine** : Direction de la Pêche et de l'Aquaculture
- **Partenaires à associer** (notamment dans la réflexion autour des AAP) : organismes professionnels de la Pêche et de l'Aquaculture (CRC, CRPEM, etc...).

Temporalité de réalisation :

- Appel à projets à prévoir début 2023 suite à l'adoption du programme National FEAMPA, prévue pour le second semestre 2022.

Moyens financiers : NC

¹ Comité régional de la Conchyliculture



4. Analyses détaillées

4.1 Bilan physico-financier

Notice de lecture du bilan

Le présent bilan de la programmation du volet compétitivité des PO Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes 2014-2020, **porte sur les fonds FEDER-FSE, FEADER et FEAMP**

A l'exclusion du FEAMP, les différents chapitres (Pi) **sont articulés en 3 temps** :

- o le rappel des chiffres clés de la Pi (maquette, avancement ...),
- o l'analyse des typologies de projets et des types de porteurs de projet,
- o l'avancement au regard des indicateurs de réalisations et de résultats.

Dans la mesure du possible, les analyses sont déclinées par anciennes régions : Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

Concernant les données, **les sources suivantes ont été mobilisées** :

- Les analyses à l'échelle des chiffres clés et des typologies FEDER-FSE s'appuient sur les **données de programmation au 09/09/2021** ;
- Les analyses des indicateurs de résultat et de réalisation (FEDER-FSE) s'appuient sur le **RAMO 2020** ;
- Les données d'avancement pour le FEADER proviennent d'une **extraction de la Région Nouvelle-Aquitaine en date du 6 septembre 2021** ;
- Les bilans des indicateurs de réalisation FEADER sont issus de **tableaux de suivi** transmis par la Région au **13 octobre 2021** ;
- Les analyses FEAMP s'appuient sur des **données de programmation de septembre 2021**.

PO FEDER-FSE AQUITAINE

RAPPEL DES CHOIX STRATEGIQUES

L'Aquitaine a fait le choix de sensibiliser les jeunes à l'esprit d'innovation et à l'entrepreneuriat. Les femmes représentent également un public cible de l'ancienne région. Les actions soutenues portent donc sur de l'accompagnement et du conseil pour rapprocher ces publics de l'entrepreneuriat.

NIVEAU D'AVANCEMENT DES MESURES FEDER (OT3)

PI 3A - PROMOTION DE L'ESPRIT D'ENTREPRISE

La priorité d'investissement 3a est constituée d'un objectif spécifique : OS 1.3 - Accroître la pérennité des PME nouvellement créées et reprises. Au 9 septembre 2021, **99 dossiers ont été programmés**.

A ce stade de la programmation, **97,8% de la maquette UE a été consommée**.

Le **taux d'intervention réel FEDER s'élève à près de 31%** et le **taux de certification à 76,2%**, soit environ 55,5 M€ de dépenses certifiées.

OS	Nb projets	Programmation UE		Certification		
		€	% prog	Réel	€	%
OS 1.3 Accroître la pérennité des PME nouvellement créées et reprises	99	28 361 597,89 €	97,8%	31,0%	55 598 732,26 €	76,2%

PI 3D- CAPACITE DES PME A CROITRE SUR LES MARCHES REGIONAUX, NATIONAUX ET INTERNATIONAUX ET DANS LES PROCESSUS D'INNOVATION

La priorité d'investissement 3d mobilise l'objectif spécifique 1.4 : Accroître la taille des PME. **70 dossiers ont été programmés** lors de l'extraction du 9 septembre 2021.

Le **taux de programmation de cette PI est de 98,6%**, ce qui représente **32M€ FEDER**. Le taux d'intervention réel FEDER s'élève à 21,7 % et le **taux de certification atteint 98,5%**.

OS	Nb projets	Programmation UE		Certification		
		€	% prog	Réel	€	%
OS 1.4 Accroître la taille des PME	70	32 040 223,99 €	98,6%	21,7%	123 085 167,23 €	98,5%

LES TYPOLOGIES DE PROJETS ET DE PORTEURS FEDER

L'axe 1 porte sur deux OS. L'OS 1.3 « Accroître la pérennité des PME nouvellement créées et reprises » soutient différents types de projets (TP) : **création d'entreprise/sensibilisation à l'entrepreneuriat ; aide à l'investissement ; immobilier d'entreprise**. L'OS 1.4 « Accroître la taille des PME » porte quant à lui sur deux TP : **Aide à l'investissement ; international (salon, aide à l'export, etc...)**.

ANALYSE PAR TYPOLOGIES DE PROJETS

Sur l'OS 1.3, la programmation porte principalement sur des projets liés à l'accompagnement à la création d'entreprise. **72 projets**, représentant un **coût total de 41,8 M€** et **12,3 M€ FEDER**, ont d'ores et déjà été programmés sur ce TP. Il peut s'agir de projets de « Détection et accompagnement de jeunes entreprises innovantes » ou tout simplement d'« Accompagnement à la création d'entreprise ». Cependant, le coût moyen est assez faible par rapport aux autres TP de l'OS (581 K€). Le TA « **aide à l'investissement** » dispose du **coût moyen le plus élevé (1,9 M€)**. Au total, **17 dossiers** ont été programmés, ce qui représente presque **33 M€ de coût total** et **9,3 M€ FEDER**. Enfin, le dernier TP relatif à l'immobilier d'entreprise compte **10 opérations** programmées, pour un **coût total de 16,5 M€** et un **coût UE de 6,7 M€**.

OS 1.3 Accroître la pérennité des PME nouvellement créées et reprises	Typologie de projets						
	Nb de projets	Coût total programmé (CT)	CT moyen	Montant UE programmé	Montant UE moyen	Montant Certifié CT	Taux de réalisation
Immobilier d'entreprise	10	16 537 507,33 €	1 653 750,73 €	6 730 403,56 €	673 040,36 €	11 368 106,05 €	68,7%
Création d'entreprise/sensibilisation entrepreneuriat	72	41 888 121,44 €	581 779,46 €	12 301 071,92 €	170 848,22 €	26 315 528,92 €	62,8%
Aide à l'investissement	17	32 938 145,97 €	1 937 538,00 €	9 330 122,41 €	548 830,73 €	17 915 097,29 €	54,4%
Total	99	91 363 774,74 €	922 866,41 €	28 361 597,89 €	286 480,79 €	55 598 732,26 €	60,9%

En ce qui concerne l'OS 1.4, la majorité des projets porte sur de l'**immobilier d'entreprise**. Au total, **31 projets** ont mobilisé un peu plus de **75,2 M€ de CT**, pour un **coût moyen de 2,4 M€**. **23 projets** portent sur de l'**aide à l'investissement**. Les **16 autres opérations** menées ont été **relatives à de l'international**, notamment dans le cadre d'accueil « d'investisseurs » dans différents territoires (Gironde, Pays-Basque et le bassin de Lacq). Ce TP a mobilisé **13,8 M€ CT**, soit un **coût moyen de 868 K€**. A noter que cet **OS 1.4 bénéficie d'un taux de réalisation de 83,6%**, ce qui est bien supérieur à l'OS 1.3 (60,9%).

Typologie de projets							
OS 1.4 Accroître la taille des PME	Nb de projets	Coût total programmé (CT)	CT moyen	Montant UE programmé	Montant UE moyen	Montant Certifié CT	Taux de réalisation
Immobilier d'entreprise	31	75 212 133,12 €	2 426 197,84 €	15 081 454,81 €	486 498,54 €	64 677 845,49 €	86,0%
International (salon, aide à l'export, etc...)	16	13 888 509,92 €	868 031,87 €	3 918 096,46 €	244 881,03 €	13 870 233,35 €	99,9%
Aide à l'investissement	23	58 217 928,07 €	2 531 214,26 €	13 040 672,72 €	566 985,77 €	44 537 088,39 €	76,5%
Total	70	147 318 571,11 €	2 104 551,02 €	32 040 223,99 €	457 717,49 €	123 085 167,23 €	83,6%

PRESENTATION DES TYPES DE PORTEURS DE PROJET

Pour l'OS 1.3, six types de porteurs différents ont été identifiés. Il s'agit tout aussi bien d'acteurs ou établissements publics que privés. Dans le détail, **71 des 99 projets** ont été portés par des **associations** ou des **Chambres consulaires** (CCI / CMA). Les **sociétés**, quelle que soit leur forme (SAS, SA...) ont également soutenu **16 opérations**. Enfin, les Ecoles supérieures se sont mobilisées pour accompagner la création d'entreprises (**6 projets**).

Typologie des porteurs			
OS 1.3 Accroître la pérennité des PME nouvellement créées et reprises	Création d'entreprise/sensibilisation entrepreneurial	Aide à l'investissement	Immobilier d'entreprise
Associations	35	10	2
CCI / CMA	24		
Communautés de communes / Agglomérations			5
Ecoles	6		
Sociétés (SARL, SA, SAS, SCA)	7	7	2
Syndicat mixte			1
Total	72	17	10

Les **sociétés** constituent le premier type de porteur de l'OS 1.4 avec **50 projets sur 70**. Ces actions se sont principalement concentrées sur de l'aide à l'investissement. Les **associations** ont soutenu **9 opérations**. **6 d'entre-elles ont consisté en l'organisation annuelle du programme d'actions** accueillant les investisseurs en Gironde.

Typologie des porteurs			
OS 1.4 Accroître la taille des PME	Immobilier d'entreprise	International (salon, aide à l'export etc...)	Aide à l'investissement
Associations	1	6	2
CCI / CMA		6	
GIP		2	
Région / Départements		1	1
Sociétés (SARL, SA, SAS, SCA)	30	1	19
Syndicat			1
Total	31	16	23

ZOOM SUR LES INDICATEURS DE REALISATIONS

Six indicateurs différents sont inscrits au titre de la **Pi 3a**. Parmi eux, le CO01 fait partie du cadre de performance, mais il concerne toutes les Pi de l'axe 1 ; les valeurs intermédiaires et cibles ne sont donc pas pertinentes. Les données proviennent du RAMO 2020 et montrent que les indicateurs CO02 et CO06 ont déjà atteint leur cible.

Il y a également six indicateurs sur la **Pi 3d**. Si l'on excepte le CO03 et le CO01, tous les indicateurs ont atteint ou dépassé leur cible ; c'est notamment le cas sur le CO08, puisqu'il dispose d'une valeur en réalisé très supérieure à la cible inscrite dans le PO.

Axe	identificateur		Cibles		Situation Ramo 31 décembre 2020	
			2 018	2 023	Prévisionnel	Réalisé
AP01 - Innovation, développement et compétitivité des entreprises						
P103a-OS01.3	CO01	Investissement productif : nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2 430,0	11 364	17 404,00	2 933,00
	CO02	Investissement productif : nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	-	12	24,00	17,00
	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	-	1 000	1 656,00	504,00
	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	-	4 000	11 086,00	2 887,00
	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	-	3 612	9 353,00	2 958,00
	CO06	Investissement productif : investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	-	9 000 000,00 €	35 694 506,00 €	18 621 557,00 €
P103d-OS01.5	CO01	Investissement productif : nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2 430,0	11 364	832,00	838,00
	CO02	Investissement productif : nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	-	45	59,00	52,00
	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	-	112	112,00	-
	CO04	Investissement productif : nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	-	455	582,00	781,00
	CO06	Investissement productif : investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	-	85 500 000,00 €	101 075 384,00 €	86 804 147,00 €
	CO08	Investissement productif : augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	-	510,00	5095,00	5869,00

ZOOM SUR LES INDICATEURS DE RESULTATS

Les indicateurs de résultats des Pi 3a et 3d (respectivement IR3 et IR4) étaient liés à des enquêtes menées sur 2007-2013. Cependant, depuis la fusion des régions, **l'étude qui permettait de collecter les données a été arrêtée**. Il n'existe donc pas de données disponibles pour ces indicateurs dans le RAMO 2020.

Pi	Type	Identificateur	Unité	Valeur référence et cible		Situation		
PO Aquitaine				Référence	Cible 2023	Données	Années	
Pi 3a	Résultat	IR3	Taux de survie à 3 ans des entreprises nouvellement créées et reprises	Pourcentage	69,60	70,50	0,00	Impossible à calculer
Pi 3d	Résultat	IRO4	ETI industrielles dont le siège social est en Aquitaine	entreprise	250,00	270,00	0,00	Impossible à calculer

NIVEAU D'AVANCEMENT DES MESURES FSE (OT8)

PI 8III – L'EMPLOI INDEPENDANT, L'ENTREPRENARIAT ET LA CREATION D'ENTREPRISES INNOVANTES

La Pi 8iii est composée de deux OS : l'OS 2.5 « Augmenter le nombre de créateur-repreneurs issus notamment des publics les plus éloignés des dispositifs classiques d'accompagnement à la création d'activité » et l'OS 2.6 « Accroître le nombre d'emplois salariés et indépendants dans le secteur de l'économie sociale et solidaire ».

L'OS 2.5 fait l'objet d'une sur-programmation. En effet, les 89 dossiers programmés représentent plus de 5,7 M€ UE, alors que la maquette n'est que de 5 M€ UE. Le taux de programmation s'élève donc à 115%. Le taux de certification est de 82%.

OS	Nb projets	Programmation UE		Certification		
		€	% prog	Réel	€	%
OS 2.5 Augmenter le nombre de créateur-repreneurs issus notamment des publics les plus éloignés des dispositifs classiques d'accompagnement à la création d'activité	89	5 751 071,48 €	115,0%	48,0%	8 199 065,39 €	82,0%

269 projets sont programmés sur l'OS 2.3, ce qui représente un peu plus de 11,1 M€ UE. Le taux de programmation s'élève à 96,6% et le taux d'intervention réel à 41,4%. 18,4 M€ ont été certifiés au 9 septembre 2021.

OS	Nb projets	Programmation UE		Certification		
		€	% prog	Réel	€	%
OS 2.6 Accroître le nombre d'emplois salariés et indépendants dans le secteur de l'économie sociale et solidaire	269	11 113 621,25	96,6%	41,4%	18 444 092,01 €	80,2%

LES TYPOLOGIES DE PROJETS ET DE PORTEURS FSE

ANALYSE PAR TYPOLOGIE DE PROJET

L'action de l'OS 2.5 n'est consacrée qu'à la « **création d'entreprise/sensibilisation entrepreneuriat** ». Dans le détail, ces actions prennent la forme d'un « dispositif d'accompagnement à l'installation en agriculture » ou de projets visant à rapprocher les publics éloignés de l'emploi ou de l'entrepreneuriat (ex : les jeunes). En tout, **89 projets** ont été programmés, pour un **CT de 12 M€** et **5,7 M€ UE**. Le coût moyen représente 134 K€.

269 projets ont été programmés sur l'OS 2.6. Ils ont permis de cofinancer des actions de « **soutien à l'ESS** » et à la « **création d'entreprise/sensibilisation entrepreneuriat** ». Le premier concentre la grande majorité des projets programmés (241 sur 269). Il s'agit alors d'**opérations de structuration ou de professionnalisation** d'associations, de **création de lieux dédiés à la parole** ou encore de **prise en charge éducative d'enfants atteints d'un trouble du spectre autistique**. **22,8 M€ CT** ont été répartis sur ces opérations, pour un **coût UE de 9,5 M€**. Le second ne concerne que **28 dossiers**, pour un **CT de 4 M€** et **1,5 M€ UE**. Les opérations cofinancées ont principalement été des actions de formation et de l'accompagnement de créateurs.

Typologie de projets							
OS 2.6 Accroître le nombre d'emplois salariés et indépendants dans le secteur de l'économie sociale et solidaire	Nb de projets	Coût total programmé (CT)	CT moyen	Montant UE programmé	Montant UE moyen	Montant Certifié CT	Taux de réalisation
Soutien à l'ESS	241	22 869 195,06 €	94 892,93 €	9 557 839,56 €	39 659,09 €	14 770 554,58 €	64,6%
Création d'entreprise/sensibilisation entrepreneuriat	28	4 005 267,39 €	143 045,26 €	1 555 781,69 €	55 563,63 €	3 673 537,43 €	91,7%
Total	269	26 874 462,45 €	99 905,06 €	11 113 621,25 €	41 314,58 €	18 444 092,01 €	68,6%

PRESENTATION DES TYPES DE PORTEURS DE PROJET

Comme on peut s'y attendre, les **associations** sont les plus gros porteurs de projets. Sur l'OS 2.5, **74 des 89 projets** programmés sont **portés par des associations**.

Typologie des porteurs	
OS 2.5 Augmenter le nombre de créateur repreneurs issus notamment des publics les plus éloignés des dispositifs classiques d'accompagnement à la création d'activité	Soutien à l'ESS
Associations	74
CA	8
Commune	1
GIP	1
Sociétés (SA, SAS, SARL, autoentrepreneurs))	5
Total	89

Ce constat **se vérifie également sur l'OS 2.6**, puisque **212 des 269 dossiers** proviennent d'associations. Il est à noter que sur ce même OS, les sociétés (SA, SARL...) portent également des projets dans l'idée d'accroître le nombre d'emplois salariés et indépendants dans le secteur de l'ESS.

Typologie des porteurs		
OS 2.6 Accroître le nombre d'emplois salariés et indépendants dans le secteur de l'économie sociale et solidaire	Soutien à l'ESS	Création d'entreprise/sensibilisation entrepreneuriat
Associations	204	8
GIP	1	
Sociétés (SA, SAS, SARL, autoentrepreneurs)	36	20
Total	241	28

ZOOM SUR LES INDICATEURS DE REALISATION

Les **jeunes de moins de 25 ans** constituent une **cible privilégiée** de la Région Aquitaine sur la Pi 8iii, puisqu'elle s'est fixé une cible à atteindre à l'horizon 2023. Néanmoins, **au 31 décembre 2020, seuls 519 jeunes (sur 3 400 escomptés) ont participé à des actions** soutenues par le FSE et favorisant l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat etc... Parmi les autres cibles clefs, on compte également les chômeurs (y compris de longue durée) et les personnes exerçant un emploi (y compris les indépendants). Ici aussi les cibles sont loin d'être atteintes, malgré le stade avancé de la programmation.

Pi 8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes			
Indicateurs	Unité	Cibles 2023	Situation au 31/12/2020 Réalisé
CO01 - chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Participants	2300	892
CO02 - chômeurs de longue durée	Participants	X	329
CO03 - personnes inactives	Participants	X	631
CO04 - personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Participants	X	476
CO05 - personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Participants	2300	1198
CO06 - moins de 25 ans	Participants	3400	519
CO07 - plus de 54 ans	Participants	X	161
CO08 - participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Participants	X	49
CO09 - titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Participants	X	547
CO10 - titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Participants	X	854
CO11 - titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Participants	X	1255
CO15 - migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Participants	X	420
CO16 - participants handicapés	Participants	X	113
CO17 - autres personnes défavorisées	Participants	X	419
CO18 - personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Participants	X	33
CO19 - personnes venant de zones rurales	Participants	X	843
CO20 - nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Participants	X	0
CO21 - nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Participants	X	0
CO22 - nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Participants	X	0
CO23 - nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Participants	880	791

La majorité des participant ayant bénéficié d'une action soutenue par le FSE exercent un emploi, même à titre d'indépendant, six mois après leur participation (840). 127 participants jouissent d'une meilleure situation professionnelle qu'avant leur participation au dispositif.

Pi 8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes		
Indicateurs	Unité	Situation au 31/12/2020
		Réalisé
CR01 - participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation	Participants	85
CR02 - participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Participants	60
CR03 participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Participants	84
CR04 participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Participants	840
CR05 participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation*	Participants	42
CR06 participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Participants	112
CR07 participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Participants	127
CR08 participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Participants	13
CR09 participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Participants	9

RAPPEL DES CHOIX STRATEGIQUES

Compte-tenu des dynamiques de son territoire, le Limousin a fait le choix de soutenir majoritairement les entreprises du secteur agricole, de la pêche et de l'aquaculture. L'idée était de renforcer leur compétitivité au travers d'actions innovantes et de pépinières d'entreprises.

NIVEAU D'AVANCEMENT DES MESURES FEDER (OT3)

PI 3A - PROMOTION DE L'ESPRIT D'ENTREPRISE

16 projets ont été programmés sur l'OS 1.4 « Augmenter le nombre de créations et reprises d'entreprises. Le **taux de programmation est relativement élevé**. Il atteint en effet **86,8%**, ce qui représente un investissement de 3,1 M€ FEDER sur les 3,65 M€ prévus dans la maquette. Par ailleurs, le **taux de certification s'élève à 71,6%**, ce qui est **plus bas que les autres OS** concernés par l'évaluation.

OS	Nb projets	Programmation UE		Certification		
		€	% prog	Réel	€	%
OS 1.4 - Augmenter le nombre de créations et reprises d'entreprises	16	3 169 531,12 €	86,8%	47,8%	4 355 172,53 €	71,6%

PI 3D- CAPACITE DES PME A CROITRE SUR LES MARCHES REGIONAUX, NATIONAUX ET INTERNATIONAUX ET DANS LES PROCESSUS D'INNOVATION

En ce qui concerne l'OS 1.5 « Augmenter le chiffre d'affaires des entreprises limousines, notamment à l'international », un **total de 37 projets a été programmé**. La **maquette UE a été consommée à hauteur de 62,6%** soit 13,1 M€ FEDER. L'OS fait l'objet d'une **surconsommation** importante de ses fonds en coût total, puisque le **taux de certification atteint plus de 150%**. Par voie de conséquence, la **part du financement européen sur cet OS s'en trouve diminué à 14,7%**.

OS	Nb projets	Programmation UE		Certification		
		€	% prog	Réel	€	%
OS 1.5 - Augmenter le chiffre d'affaires des entreprises limousines, notamment à l'international	37	13 113 161,46 €	62,6%	14,7%	52 358 224,91 €	150,1%

LES TYPOLOGIES DE PROJETS ET DE PORTEURS FEDER

ANALYSE PAR TYPOLOGIE DE PROJET

Une seule typologie de projet ressort des 16 dossiers programmés sur l'OS 1.4. Il s'agit de la « **Création d'entreprise/sensibilisation entrepreneuriat** » qui a pu porter sur de l'accompagnement à la création d'entreprise ou sur les « Challenges en Limousin ». Ce dernier TP souhaite rapprocher le monde de l'éducation et de l'entreprise. Au total, **6,6 M€ CT ont été programmés** sur cet OS pour **un coût moyen de 414 K€**.

Trois typologies sont concernées par l'OS 1.5. L'« **Aide à l'investissement** » est le TA le plus important, que ce soit en nombre d'opérations programmées (29 sur 37) ou en CT (81,9M€ sur 89,2 M€). En revanche son taux de réalisation est nettement inférieur à celui des autres TA. Avec 7 dossiers programmés, le TP « **Immobilier d'entreprise** » représente plus de **7,1 M€ CT**, soit un **coût moyen de 1 M€ par projet**. Son taux de réalisation est satisfaisant. Enfin, une action porte sur la participation au salon de CERAMITEC à Munich en 2018 et intègre donc le TA « **International...** », pour un CT de **142 K€**.

Typologie de projets							
OS 1.5 - Augmenter le chiffre d'affaires des entreprises limousines, notamment à l'international	Nb de projets	Coût total programmé (CT)	CT moyen	Montant UE programmé	Montant UE moyen	Montant Certifié CT	Taux de réalisation
Aide à l'investissement	29	81 953 221,70 €	2 825 973,16 €	11 764 438,20 €	405 670,28 €	45 442 205,69 €	55,4%
Immobilier d'entreprise	7	7 163 336,69 €	1 023 333,81 €	1 303 723,26 €	186 246,18 €	6 773 169,22 €	94,6%
International (salon, aide à l'export, etc...)	1	142 850,00 €	142 850,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	142 850,00 €	100,0%
Total	37	89 259 408,39 €	2 412 416,44 €	13 113 161,46 €	354 409,77 €	52 358 224,91 €	58,7%

PRESENTATION DES TYPES DE PORTEURS DE PROJET

Trois types de porteurs différents ont lancé des actions sur l'OS 1.4. Il s'agit majoritairement d'associations ou de Chambres consulaires. Seul un projet a été porté par la Région.

Typologie des porteurs	
OS 1.4 - Augmenter le nombre de créations et reprises d'entreprises	Création d'entreprise/sensibilisation entrepreneuriat
Associations	8
CCI/CMA	7
Région	1
Total	16

Les actions de l'OS 1.5 ont été portées par **quatre bénéficiaires différents** : Association, CMA, Région et Sociétés. Les **sociétés représentent le type de porteur principal**, avec 30 des 37 opérations. Elles ont à la fois porté des projets sur de **l'aide à l'investissement matériel et de l'immobilier d'entreprise**. Pour la CMA, les actions ont consisté en la mise en œuvre du dispositif « Performances de l'Entreprise Artisanale ».

Typologie des porteurs			
OS 1.5 - Augmenter le chiffre d'affaires des entreprises limousines, notamment à l'international	Aide à l'investissement	Immobilier d'entreprise	International (salon, aide à l'export, etc...)
Associations	2		1
CMA	3		0
Région	1		0
Sociétés (SAI, SAS, SARL...)	23	7	0
Total	29	7	1

AVANCEMENT AU REGARD DES INDICATEURS DE REALISATION / RESULTAT FEDER

ZOOM SUR LES INDICATEURS DE REALISATION

Cinq indicateurs sont inscrits au titre de la **Pi 3a**. A l'instar du PO Aquitaine, le CO01 fait partie du cadre de performance, mais il concerne toutes les Pi de l'axe 1 ; les valeurs intermédiaires et cibles ne sont donc pas pertinentes. Les données proviennent du RAMO 2020 et montrent qu'aucun indicateur n'avait atteint sa cible lors de son écriture.

La **Pi 3d** dispose également de cinq indicateurs. A ce stade, aucun des indicateurs n'a atteint sa cible, même si plusieurs sont en bonne voie ; c'est notamment le cas pour le CO02, CO03, CO06 et CO07, puisque leur valeur prévisionnelle devrait leur permettre de dépasser la cible.

Axe	identificateur		Cibles		Situation Ramo 31 décembre 2020	
			2 018	2 023	Prévisionnel	Réalisé
AP01 - Vers une économie innovante						
PI03a-OS01.4	CO01	Investissement productif : nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	627,0	2 131	1 131,00	87,00
	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	-	348	348,00	-
	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	-	84	84,00	36,00
	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	-	1 046	1 046,00	51,00
	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	-	8 580 000,00 €	1 500 000,00 €	-
PI03d-OS01.5	CO01	Investissement productif : nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	627,0	2 131	253,00	164,00
	CO02	Investissement productif : nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	-	28	25,00	12,00
	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	-	88	79,00	6,00
	CO06	Investissement productif : investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	-	67 520 608,00 €	52 232 025,00 €	29 990 187,00 €
	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	-	21 604 653,00 €	18 490 036,00 €	4 469 858,00 €

ZOOM SUR LES INDICATEURS DE RESULTAT

Chaque Pi dispose de deux indicateurs de résultat : 8 et 9 pour la Pi 3a et 11 et IR01b pour la Pi3d. Les données présentées sont celles du RAMO 2020. On peut voir que **l'indicateur 9** « Taux de pérennité des entreprises à 3 ans » **a déjà atteint sa cible**. En ce qui concerne les autres, les **données manquent d'actualisation** pour pouvoir effectuer une remarque pertinente. On notera simplement que l'indicateur 11 « Evolution du chiffre d'affaires des entreprises régionales » souffre du même problème de collecte que les indicateurs du PO Aquitaine.

Pi	Type	Identificateur		Unité	Valeur référence et cible		Situation	
PO Limousin					Référence	Cible 2023	Données	Années
Pi 3a	Résultat	8	Taux de création d'entreprises	Pourcentage	12,60	14,00	13,50	2019* <i>*Les données ne sont pas disponibles pour 2020</i>
Pi 3a	Résultat	9	Taux de pérenité des entreprises à 3 ans	Pourcentage	69,40	73,00	75,00	2017* <i>*Donnée non actualisée depuis</i>
Pi 3d	Résultat	11	Evolution du chiffre d'affaires des entreprises régionales	taux	100,00	174,00	0,00	Absence de donnée
Pi 3d	Résultat	IR01b	Nombre d'entreprise de 10 à 199 salariés en Limousin	nombre	2619,00	2777,00	2605,00	2018* <i>*Donnée non actualisée depuis</i>

RAPPEL DES CHOIX STRATEGIQUES

Pour l'OT 3, le diagnostic établi pour le PO Poitou-Charentes avait mis en évidence les freins qui ralentissaient l'innovation du territoire. Dès lors, l'enjeu principal pour l'ancienne région était le développement de la taille des PME pour les faire passer en ETI et le renforcement de leur compétitivité. Les actions ont donc été ciblées pour :

- Mieux accompagner les entreprises, notamment sur le numérique ;
- Favoriser les investissements productifs pour la maîtrise des technologies ;
- Développer une offre d'instruments financiers.

Sur l'OT 8, ce sont les questions de baisse de création d'entreprise et de difficulté liée à la transmission des entreprises qui ont retenu l'attention de la région. Le Poitou-Charentes a alors fait le choix de mieux accompagner les entrepreneurs via des conseils. Une attention particulière est portée sur certains publics cibles comme les jeunes ou les femmes.

NIVEAU D'AVANCEMENT DES MESURES FEDER (OT3)

PI 3D- CAPACITE DES PME A CROITRE SUR LES MARCHES REGIONAUX, NATIONAUX ET INTERNATIONAUX ET DANS LES PROCESSUS D'INNOVATION

102 projets ont été programmés sur l'OS 3.d.1 « Augmenter la taille des entreprises ». Le **taux de programmation est de 92,6%** puisque **42,2M€ UE** ont été programmés sur **45,62 M€ UE maquetés**. Le **taux de certification** est quant à lui relativement élevé et se porte à **88,7%**.

OS	Nb projets	Programmation UE		Certification		
		€	% prog	Réel	€	%
OS 3.d.1 - Augmenter la taille des entreprises	102	42 226 780,90 €	92,6%	33,8%	67 428 493,94 €	88,7%

LES TYPOLOGIES DE PROJETS ET DE PORTEURS FEDER

ANALYSE PAR TYPOLOGIE DE PROJET

Il existe **quatre différentes typologies de projets** sur l'OS 3.d.1. L'aide à l'investissement concerne **90 des 102 projets** programmés. Il s'agit souvent de projets liés à la transformation digitale ou à l'augmentation des moyens de production. **109,7 M€ CT ont été programmés** sur ce TP pour un **coût moyen de 1,2 M€**. Viennent ensuite les TP liés à l'immobilier d'entreprise et à l'international. Ce dernier concerne notamment des actions de simplification douanière. Il représente 3 projets, pour un CT de 109 K€ et un coût moyen de 35K€, ce qui est bien inférieur à celui des autres typologies.

OS 3.d.1 Augmenter la taille des entreprises	Typologie de projets					
	Nb de projets	Coût total programmé (CT)	CT moyen	Montant UE programmé	Montant UE moyen	Montant Certifié CT
Création d'entreprise/sensibilisation entrepreneuriat	2	4 544 281,00 €	2 272 140,50 €	2 000 000,00 €	1 000 000,00 €	2 718 570,25 €
Aide à l'investissement	90	109 701 089,82 €	1 218 900,78 €	37 113 007,03 €	412 366,74 €	58 170 537,73 €
Immobilier d'entreprise	7	10 437 183,48 €	1 491 023,35 €	3 047 930,73 €	435 418,68 €	8 429 610,17 €
International (salon, aide à l'export, etc...)	3	109 775,79 €	36 591,93 €	65 843,14 €	21 947,71 €	109 775,79 €
Total	102	124 792 290,09 €	1 223 453,82 €	42 226 780,90 €	413 988,05 €	67 428 493,94 €

PRESENTATION DES TYPES DE PORTEURS DE PROJET

La **majorité des projets ont été portés par des sociétés** (90 sur 102) et ont **concerné de l'aide à l'investissement** (81 sur 90). Le reste des opérations a été programmé par des associations (8), la Région (2), la CCI (1) et un syndicat (1). Ces dossiers se sont répartis entre de la création d'entreprise/sensibilisation entrepreneuriat et de l'immobilier d'entreprise.

OS 3.d.1 Augmenter la taille des entreprises	Typologie des porteurs			
	Création d'entreprise/sensibilisation entrepreneuriat	Aide à l'investissement	Immobilier d'entreprise	International (salon, aide à l'export...)
Associations	2	6	0	0
CCI	0	1	0	0
Région	0	1	1	0
Sociétés (SARL, SA, SAS, SCA)	0	81	6	3
Syndicat	0	1	0	0
Total	2	90	7	3

AVANCEMENT AU REGARD DES INDICATEURS DE REALISATION / RESULTAT FEDER

ZOOM SUR LES INDICATEURS DE REALISATION

Sept indicateurs de réalisation ont été fléchés sur la Pi 3a. A l'instar des autres PO, le CO01 entre dans le cadre de performance. Deux indicateurs ont déjà atteint leur cible 2023 ; il s'agit des CO04 et CO08. Par ailleurs, tous les autres indicateurs sont en bonne voie, puisque leur valeur prévisionnelle laisse supposer une atteinte de la cible avant la fin de la programmation.

Axe	identificateur		Cibles		Situation Ramo 31 décembre 2021	
			2 018	2 023	Prévisionnel	Réalisé
AP03 - Soutenir le développement et la mutation des PME						
PI03d-OS 3.d.1	CO01	Investissement productif : nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	32,0	1 011	1 890,00	588,00
	CO02	Investissement productif : nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	-	91	83,00	42,00
	CO03	Investissement productif : nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	-	300	530,00	160,00
	CO04	Investissement productif : nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	-	920	1 793,00	2 887,00
	CO06	Investissement productif : investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	-	59 000 000,00 €	75 377 267,69 €	22 832 442,10 €
	CO07	Investissement productif : investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	-	11 000 000,00 €	10 275 054,48 €	864 952,50 €
	CO08	Investissement productif : augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	-	150,00	447,00	157,00

ZOOM SUR LES INDICATEURS DE RESULTAT

Un indicateur de résultat a été choisi pour la Pi 3a. Nommé « IR3 », il mesure le nombre d'entreprises de 10 à 99 salariés. Les seules données disponibles datent de 2017 et proviennent de l'INSEE, mais il s'agit d'une stabilisation de valeurs de 2015. On pouvait alors voir une légère hausse de ce nombre d'entreprises qui passait de 9418 (valeur de référence) à 9470 en 2015.

Pi	Type	Identificateur	Unité	Valeur référence et cible		Situation	
PO Poitou-Charente				Référence	Cible 2023	Données	Années
Pi 3a	Résultat	IR3	Nombre d'entreprises de 10 à 99 salariés	Nombre	9418,00	9800,00	9470,00
							2015* Données de l'INSEE (2017)

NIVEAU D'AVANCEMENT DES MESURES FSE (OT8)

PI 8iii – L'EMPLOI INDEPENDANT, L'ENTREPRENARIAT ET LA CREATION D'ENTREPRISES INNOVANTES

Au 9 septembre 2021, **90 dossiers** ont été programmés sur l'OS 8.iii.1 « Augmenter le nombre de créateurs et de repreneurs accompagnés ». Le **taux de programmation s'élève à 95,7%**, soit **près de 7 M€ UE**. Un peu plus de **7,5 M€ ont d'ores-et-déjà été certifiés**, ce qui représente **62,1%** de la maquette CT.

OS	Nb projets	Programmation UE		Certification		
		€	% prog	Réel	€	%
OS 8.iii.1 - Augmenter le nombre de créateurs et de repreneurs accompagnés	90	6 985 862,02 €	95,7%	48,9%	7 554 666,84 €	62,1%

LES TYPOLOGIES DE PROJETS ET DE PORTEURS FSE

ANALYSE PAR TYPOLOGIE DE PROJET

Les 90 projets s'inscrivent dans **deux typologies différentes** : Création d'entreprise/sensibilisation entrepreneurial ; soutien à l'ESS. La **première compte 80 projet** pour un **CT programmé de plus de 13,7 M€**. Elle englobe la quasi-totalité des **montants UE programmés (6,7 M€ sur 7 M€)**. Il s'agit notamment de projets liés à la reprise d'une activité agricole sur le territoire de l'ancienne Région Poitou-Charentes. La seconde typologie a **10 projets de programmés**. Le **coût moyen par dossier est de 53 K€ FSE** pour un **CT de 534 K€** pour ce TP. **Aucun montant n'est certifié** pour le moment.

OS 8.iii.1 Augmenter le nombre de créateurs et de repreneurs accompagnés	Typologie de projets						
	Nb de projets	Coût total programmé (CT)	CT moyen	Montant UE programmé	Montant UE moyen	Montant Certifié CT	Taux de réalisation
Création d'entreprise / sensibilisation entrepreneurial	80	13 755 979,78 €	171 949,75 €	6 722 448,02 €	84 030,80 €	7 554 666,84 €	54,9%
Soutien à l'ESS	10	534 252,00 €	53 425,20 €	263 414,00 €	26 341,40 €	- €	0,0%
Total	90	14 290 231,78 €	158 780,35 €	6 985 862,02 €	77 620,69 €	7 554 666,84 €	52,9%

PRESENTATION DES TYPES DE PORTEURS DE PROJET

Sur l'OS 8.iii.1, on compte **trois types de porteurs différents**. Les **Chambres Consulaires (CA et CMA)** ont porté **plus de la moitié des opérations (46 sur 90)**.

OS 8.iii.1 Augmenter le nombre de créateurs et de repreneurs accompagnés	Typologie des porteurs	
	Création d'entreprise/sensibilisation entrepreneurial	Soutien à l'ESS
Associations	25	9
CA/CMA	46	0
Sociétés (SARL, SA, SAS, SCA)	9	1
Total	80	10

Leur action s'est restreinte au type de projet (TP) lié à la création d'entreprise. Les **associations** sont les acteurs ayant **le plus soutenu l'ESS (9 des 10 dossiers)**. Elles se sont également beaucoup investies sur le TP de la création d'entreprise (25 projets). **9 des 10 actions portées par les sociétés** portent également sur ce TP.

ZOOM SUR LES INDICATEURS DE REALISATION

Aucune cible n'a été définie pour les indicateurs FSE du Poitou-Charentes. En revanche, au regard des données disponibles au 31 décembre 2020, on peut voir que **l'accent a été mis sur les personnes titulaires d'un diplôme du deuxième cycle (CITE 3) ou post secondaire non supérieur (CITE 4)**. En effet, **l'indicateur CO10**, qui renvoie à ces données, compte **plus de 8249 participants** relevant de cette catégorie. Ensuite, la plupart des personnes bénéficiant d'une action FSE exerçaient un emploi lors de leur entrée dans le dispositif (CO05). En effet, 7704 participants se trouvaient dans cette situation. Enfin, 6744 personnes se trouvaient au chômage (CO01) avant de bénéficier d'une action FSE.

Pi 8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes		
Indicateurs	Unité	Situation au 31/12/2020 Réalisé
CO01 - chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Participants	6744
CO02 - chômeurs de longue durée	Participants	1524
CO03 - personnes inactives	Participants	1210
CO04 - personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Participants	752
CO05 - personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Participants	7704
CO06 - moins de 25 ans	Participants	1570
CO07 - plus de 54 ans	Participants	1370
CO08 - participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Participants	470
CO09 - titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Participants	3298
CO10 - titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Participants	8249
CO11 - titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Participants	3772
CO15 - migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Participants	1034
CO16 - participants handicapés	Participants	443
CO17 - autres personnes défavorisées	Participants	845
CO18 - personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Participants	164
CO19 - personnes venant de zones rurales	Participants	0
CO20 - nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Participants	0
CO21 - nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Participants	31
CO22 - nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Participants	0
CO23 - nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Participants	7

ZOOM SUR LES INDICATEURS DE RESULTAT

Les indicateurs de résultat montrent que la **majorité des participants exercent un emploi** (même indépendant) à la sortie de l'opération (**3011**). L'autre **grande catégorie rassemble les personnes défavorisées** à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation (**2358**).

Pi 8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes			
Indicateurs	Unité	Cible 2023	Situation au Réalisé
CR01 - participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation	Participants	X	479
CR02 - participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Participants	X	155
CR03 participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Participants	X	221
CR04 participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Participants	X	3011
CR04 participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Proportion	50%	2401
CR05 participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation*	Participants	X	2358
CR06 participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Participants	X	0
CR07 participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Participants	X	0
CR08 participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Participants	X	0
CR09 participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Participants	X	0

PDR AQUITAINE

Sauf mention contraire, l'intégralité des données présentées ci-dessous proviennent d'une extraction effectuée par la Région Nouvelle-Aquitaine le 6 septembre 2021.

RAPPEL DES CHOIX STRATEGIQUES

De manière générale, toutes les anciennes régions ont mobilisé les Priorités 2 et 3. La première concerne l'amélioration de la compétitivité de tous les types d'agriculture et du renforcement de la viabilité des exploitations agricoles. La seconde porte sur la promotion de l'organisation de la chaîne alimentaire et de la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture. Toutefois, la Région Aquitaine a fait le choix de soutenir spécifiquement les entreprises forestières avec la Priorité 6 (DP6A).

NIVEAU D'AVANCEMENT DES MESURES FEADER (OT3)

MESURE 3

Dans le périmètre concerné par cette évaluation, la **Mesure 3 compte un total de 337 projets**. A ce stade, seulement **3,2 M€ UE ont été engagés**, soit 35,2% de la maquette. Le montant payé aux bénéficiaires s'élève quant à lui à 2,3 M€ UE, ce qui représente 25,7% de la maquette.

Mesure	Nb projets	Engagement UE		Payé UE	
		€	% enga	€	%
M3 - Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires	337	3 256 729,15 €	35,2%	2 379 376,35 €	25,7%

MESURE 4

6 725 projets ont été engagés sur la mesure 4 « Investissements physiques » en Aquitaine. Le **taux de d'engagement est de 54,8%** puisque **69,1 M€ UE** ont été programmés sur **126,2 M€ UE maquetés**. Le **taux de paiement UE** est quant à lui de **40,9%**.

Mesure	Nb projets	Engagement UE		Payé UE	
		€	% enga	€	%
M4 - Investissements physiques	6725	69 149 403,93 €	54,8%	51 661 697,47 €	40,9%

MESURE 6

La mesure 6 ne compte qu'une seule sous-mesure sur l'OT 3. Celle-ci affiche un **taux d'engagement important (82,4%)**. En tout, ce sont plus de **43,8 M€ FEADER** qui ont été répartis sur **3080 opérations** différentes.

Mesure	Nb projets	Engagement UE		Payé UE	
		€	% enga	€	%
M6 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises	3080	43 864 067,25 €	82,4%	31 127 772,00 €	58,5%

MESURE 8

Enfin, **103 dossiers** ont été engagés sur la mesure 8. Ici aussi le **taux d'engagement est élevé (77%)** et plus de la moitié des fonds UE maquettés ont d'ores-et-déjà été **payés (51,9%)**.

Mesure	Nb projets	Engagement UE		Payé UE	
		€	% enga	€	%
M8 - Investissement dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts	103	2 426 436,35 €	77,0%	1 634 012,13 €	51,9%

LES TYPES D'ACTIONS SUR L'OT3

Le PDR Aquitaine comporte plus d'une **quinzaine de sous-mesures différentes** sur les quatre domaines prioritaires qui entrent dans le champ de cette évaluation.

MESURE 3

Deux TO sont inscrits sur le domaine prioritaire (DP) 3A. **La majorité des dossiers sont engagés sur le TO 3.1 « Régime de qualité »**. Celui-ci dispose en effet de 271 projets (contre 66 pour le TO 3.2) représentant plus de **83 M€ DPT**, soit un coût moyen de 306 K€. Sur le TO 3.2, les 66 dossiers engagés représentent un coût DPT de 13,1 M€ et un montant UE de 7,1 M€.

Typologie de projets							
Mesure 03	DP	Nb de projets	Dépense publique totale (DPT)	DPT moyenne	Montant UE engagé	Montant UE moyen	Montant DPT Payé
TO 3.1 - Régime de qualité	3A	271,00	83 037 887,24 €	306 412,87 €	30 123 149,31 €	111 155,53 €	65 810 746,40 €
TO 3.2 - Promotion des produits de qualité	3A	66,00	13 124 032,29 €	198 848,97 €	7 151 314,28 €	108 353,25 €	10 277 450,58 €
Total		337,00	96 161 919,53 €	285 346,94 €	37 274 463,57 €	110 606,72 €	76 088 196,98 €

MESURE 4

La mesure 4 dispose de neuf sous-mesures fléchés sur le DP 2A et d'une sur le DP 3A. Les **plans de modernisation des élevages** (TO 4.1.1 « PCAE ») constituent **l'investissement le plus important** du PDR Aquitaine. Au total **83 M€ DPT** ont été engagés sur **3749 opérations** soit un coût moyen de 22,1 K€ par dossier. Toujours sur le DP 2A,

les actions en lien avec le **plan végétal environnement (TO 4.1.7)** comptent **1622 projets** pour une DPT moyenne de 8, 5 K€ par opération. Ce TO est donc le second plus important en termes d'actions engagées. De son côté, le TO 4.1.D « **Serres fruits et légumes et horticoles** » dispose de la DTP moyenne la plus élevée du DP 2A (226,5 K€). En effet, 16 M€ DPT sont répartis sur 71 opérations différentes. A noter que les deux TO relatifs aux **instruments financiers n'ont aucune opération engagée** pour le moment. En ce qui concerne le DP 3A, une seule sous-mesure est fléchée dans le cadre de cette évaluation. Il s'agit du TO 4.2.2 « Investissements IAA » qui soutient notamment des projets visant à améliorer les performances économiques, sociales et environnementales des industries agro-alimentaires.

Typologie de projets							
Mesure 04	DP	Nb de projets	Dépense publique totale (DPT)	DPT moyenne	Montant UE engagé	Montant UE moyen	Montant DPT Payé
TO 4.1.1 - PCAE	2A	3 749,00	83 037 887,24 €	22 149,34 €	30 123 149,31 €	8 034,98 €	85 810 746,40 €
TO 4.1.3 - Investissements collectifs - CUMA	2A	687,00	13 124 032,29 €	19 076,21 €	7 151 314,28 €	10 721,81 €	10 277 450,58 €
TO 4.1.7 - Plan végétal environnement	2A	1 622,00	13 792 273,78 €	8 503,25 €	1 147 255,73 €	707,31 €	10 487 719,67 €
TO 4.1.8 - Instruments financiers	2A	-	- €	- €	- €	- €	- €
TO 4.1.D - Serres fruits et légumes et horticoles	2A	71,00	16 084 473,89 €	226 541,88 €	4 804 535,88 €	64 852,62 €	13 224 830,85 €
TO 4.1.E - Mécanisation en zone de montagne	2A	235,00	4 017 136,42 €	17 094,20 €	2 034 839,25 €	8 658,89 €	1 913 655,27 €
TO 4.2.1 - Investissements pour la transformation et la commercialisation de produits	2A	171,00	3 592 836,56 €	21 010,74 €	1 884 488,14 €	11 020,40 €	3 089 583,18 €
TO 4.2.2 - Investissements IAA	3A	85,00	38 411 923,03 €	451 904,98 €	20 283 637,47 €	238 631,03 €	26 754 356,22 €
TO 4.2.3 - Instruments financiers - IAA	2A	-	- €	- €	- €	- €	- €
TO 4.3.2 - Dessertes forestières	2A	125,00	3 622 989,05 €	28 983,91 €	1 920 183,91 €	15 361,47 €	1 946 658,80 €
Total		6 725,00	175 683 552,06 €	26 123,95 €	69 149 403,93 €	10 282,44 €	133 484 980,97 €

MESURE 6

Les dotations aux jeunes agriculteurs (TO 6.1.1) répondent au double **besoin d'augmentation du nombre d'installations ou de transmissions des activités agricoles** et de **garantir leur pérennité à long terme**. Sur le PDR Aquitaine, **3080 dossiers ont été cofinancés** pour une DPT de **52,8 M€** et un montant UE engagé de **42 M€ FEADER**. Enfin, plus de 39 M€ DPT ont été payés aux bénéficiaires.

Typologie de projets							
Mesure 06	DP	Nb de projets	Dépense publique totale (DPT)	DPT moyenne	Montant UE engagé	Montant UE moyen	Montant DPT Payé
TO 6.1.1 - DJA	6A	3 080,00	52 885 655,00 €	17 170,67 €	42 030 104,00 €	13 646,14 €	39 234 865,00 €
Total		3 080,00	52 885 655,00 €	17 170,67 €	42 030 104,00 €	13 646,14 €	39 234 865,00 €

MESURE 8

Trois massifs différents sont principalement ciblés par cette sous-mesure (Landes de Gascogne, Dordogne-Garonne et Pyrénéen). Au 6 septembre 2021, **103 projets ont été engagés pour une DPT de 4,5 M€**. Les montants payés représentent un peu plus de 3 M€ DPT soit un taux de paiement de 67,3%.

Typologie de projets							
Mesure 08	DP	Nb de projets	Dépense publique totale (DPT)	DPT moyenne	Montant UE engagé	Montant UE moyen	Montant DPT Payé
TO 8.6.2 - Equipements d'exploitation forestière	2A	103,00	4 578 181,79 €	44 448,37 €	2 426 436,35 €	23 557,63 €	3 083 041,77 €
Total		103,00	4 578 181,79 €	44 448,37 €	2 426 436,35 €	23 557,63 €	3 083 041,77 €

NIVEAU D'AVANCEMENT DES MESURES FEADER (OT8)

MESURE 6

La partie de la mesure 6 du PDR Aquitaine ciblée sur l'OT8 comptabilise **25 projets engagés**. Ceux-ci totalisent un engagement 1,1 M€ de FEADER, dont 36, 3% ont été payés.

Mesure	Nb projets	Programmation UE		Payé	
		€	% prog	€	%
M6 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises	25	1 154 189,89 €	79,6%	526 099,37 €	36,3%

LES TYPES D' ACTIONS SUR L'OT8

MESURE 6

Le TO 6.4.A « Hébergements touristiques, activités de loisir » vise à mieux répartir ces activités sur l'ensemble du territoire Aquitain. Ainsi, **25 opérations ont été engagées** pour soutenir des hôtels, campings, locations, activités ludiques et/ou pédagogique ... Ce soutien représente **2,2 M€ DPT**, soit un coût moyen relativement important de 88,5 K€.

Typologie de projets							
Mesure 06	DP	Nb de projets	Dépense publique totale (DPT)	DPT moyenne	Montant UE engagé	Montant UE moyen	Montant DPT Payé
TO 6.4.A - Hébergements touristiques, activités de loisir	6A	25,00	2 213 818,03 €	88 552,72 €	1 154 189,89 €	46 167,60 €	1 216 648,15 €
Total		25,00	2 213 818,03 €	88 552,72 €	1 154 189,89 €	46 167,60 €	1 216 648,15 €

AVANCEMENT DES INDICATEURS DE REALISATION

Au total, près d'une **vingtaine d'indicateurs de réalisation** sont répartis sur les quatre DP concernés par l'évaluation du PDR Aquitaine. A l'exception des indicateurs de la mesure 3 ciblés sur le DP 3A, les indicateurs présents sur l'OT 3 dispose d'un **taux d'engagement relativement élevé** au vu des cibles 2025. Les taux de paiement sont également plutôt avancés, à l'exception de ceux précités sur le DP 3A et de l'indicateur « Total DP dans les infrastructures (4.3) ».

identificateur		Cibles	Situation 13 octobre 2021		Situation 13 octobre 2021	
		2 025	Engagement	Paie ment	Engagement	Paie ment
DP 2A - Améliorer les résultats économiques de totutes les exploitations agricoles						
M04	Nbre d'exploitations soutenues (4.1)	4 550,0	17 404,00	2 933,00	133%	69%
	Total DP dans les infrastructures (4.3)	€ 5 754 717,00	€ 24,00	€ 17,00	63%	34%
	Total des investissements	€ 694 016 451,00	€ 1 656,00	€ 504,00	60%	47%
	Total DP (4.1)	€ 217 853 341,00	€ 11 086,00	€ 2 887,00	60%	47%
	Total des Dépenses Publiques	€ 230 422 250,00	€ 9 353,00	€ 2 958,00	60%	47%
M08	Total DP (8.6)	€ 7 243 396,00	€ 35 694 506,00	€ 18 621 557,00	67%	45%
DP 2B - Faciliter l'entrée d'exploitants agricoles						
M06	Nombre de bénéficiaires (6.1)	2 660,0	3 112,00	1 920,00	117%	72%
	Total des Dépenses Publiques	€ 66 875 000,00	€ 56 850 978,93	€ 41 467 755,79	85%	62%
	Total DP (6.1)	€ 66 875 000,00	€ 56 850 978,93	€ 41 467 755,79	85%	62%
	Total des investissements	€ 66 875 000,00	€ 56 850 978,93	€ 41 467 755,79	85%	62%
DP 3A - Améliorer la compétitivité des producteurs primaires						
M03	Nbre d'exploitations soutenues (3.1)	700,0	260,00	242,00	37%	35%
	Total des Dépenses Publiques	€ 18 419 497,00	€ 6 171 348,84	€ 4 971 941,65	34%	27%
M04	Nombre d'opérations IAA	€ 110,00	€ 85,00	€ 67,00	77%	61%
	Total des investissements	€ 265 150 943,00	€ 192 059 613,70	€ 135 152 226,08	72%	51%
	Total des Dépenses Publiques	€ 53 030 189,00	€ 38 411 923,03	€ 27 030 445,42	72%	51%

Sur l'OT8, les **taux de paiement** sont en revanche plus faibles, **puisque aucun n'atteint 40%**, même si les taux d'engagement laissent entrevoir une atteinte des cibles 2025. Seul l'indicateur concernant le « Nombre de bénéficiaires (6.4) » semble en retard vis-à-vis du reste des indicateurs de réalisation du PDR Aquitaine.

identificateur		Cibles	Situation 13 octobre 2021		Situation 13 octobre 2021	
		2 025	Engagement	Paie ment	Engagement	Paie ment
DP 6A - Faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises						
M06	Nombre de bénéficiaires (6.4)	100,0	20,00	13,00	20%	13%
	Total des investissements	€ 10 452 830,00	€ 7 778 226,77	€ 4 055 493,83	74%	39%
	Total des Dépenses Publiques	€ 3 135 849,00	€ 2 333 468,03	€ 1 216 648,15	74%	39%

RAPPEL DES CHOIX STRATEGIQUES

De manière générale, toutes les anciennes régions ont mobilisé les Priorités 2 et 3. La première concerne l'amélioration de la compétitivité de tous les types d'agriculture et du renforcement de la viabilité des exploitations agricoles. La seconde porte sur la promotion de l'organisation de la chaîne alimentaire et de la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture. A l'inverse des deux autres régions, la Région Limousin n'a pas soutenu de dossier sur la sylviculture. En effet, elle soutient des projets liés à la Priorité 6 sur l'inclusion sociale et le développement économique.

NIVEAU D'AVANCEMENT DES MESURES FEADER (OT3)

MESURE 3

En ce qui concerne la mesure 3 « Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées » **374 projets ont été engagés**. La **maquette UE a été consommée à hauteur de 75,8%**, soit 2,1 M€ FEADER. Le taux de paiement UE atteint lui 47,4%.

Mesure	Nb projets	Engagement UE		Payé UE	
		€	% enga	€	%
M3 - Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires	374	2 193 704,05 €	75,8%	1 372 703,37 €	47,4%

MESURE 4

2 572 projets ont été engagés sur la mesure 4 du PDR Limousin. Ceux-ci représentent un peu plus de 55,8 M€ FEADER, soit un taux d'engagement de 59,6%.

Mesure	Nb projets	Engagement UE		Payé UE	
		€	% enga	€	%
M4 - Investissements physiques	2572	55 862 944,79 €	59,6%	42 628 231,45 €	45,5%

MESURE 6

La mesure 6 est celle qui comptabilise le plus grand nombre de projets. En effet, 2 834 opérations ont été engagées pour 27,9 M€ FEADER. Un peu plus de 19,6 M€ UE ont été payés aux bénéficiaires, ce qui représente un taux de paiement de 57,2%.

Mesure	Nb projets	Engagement UE		Payé UE	
		€	% enga	€	%
M6 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises	2834	27 913 654,48 €	81,3%	19 624 698,00 €	57,2%

LES TYPES D' ACTIONS SUR L'OT3

MESURE 3

Les 374 projets de la mesure 3 s'inscrivent dans le DP 3A et dans deux sous-mesures différentes : Systèmes de qualité ; Promotion des produits de qualité. La première compte 347 projet pour une DPT de 175,8 K€. Elle soutient des actions relatives au développement de productions de qualité ou à la valorisation des ressources locales dans l'économie agroalimentaire. La seconde sous-mesure a 27 opérations engagées. Le coût moyen par dossier est de 116,5 K€ pour une DPT de 3,4 M€. Elle englobe donc la quasi-totalité des montants UE engagés (3,1 M€ sur 3,3 M€).

Typologie de projets							
Mesure 03	DP	Nb de projets	Dépense publique totale (DPT)	DPT moyenne	Montant UE engagé	Montant UE moyen	Montant DPT Payé
TO 3.1.1 - Systèmes de qualité	3A	347,00	175 820,13 €	508,89 €	110 785,47 €	319,21 €	170 888,38 €
TO 3.2.1 - Promotion des produits de qualité	3A	27,00	3 145 671,78 €	116 508,38 €	2 082 938,58 €	77 145,87 €	2 008 029,90 €
Total		374,00	3 321 491,91 €	8 880,99 €	2 193 704,05 €	5 865,52 €	2 178 896,28 €

MESURE 4

Il existe sept différentes sous-mesures sur la mesure 4, six sur le DP 2A et une sur le DP 3A. Le plan de modernisation des élevages concerne 1917 des 2572 projets engagés. Il s'agit notamment de favoriser la durabilité du secteur de l'élevage. 67,3 M€ DPT ont été engagés sur ce TO soit une DPT moyenne de 35,1 K€. Viennent ensuite les TO liés aux investissements collectifs (CUMA) avec 475 opérations engagées, ceux liés à l'irrigation (79 dossiers) et enfin le plan végétal (73 opérations). A l'instar des autres PDR, les actions relatives aux instruments financiers n'ont toujours rien d'engagé. Enfin, le DP 3A compte 28 opérations cofinancées sur les investissements IAA. La DPT s'élève à 18,5 M€ dont 11,3 M€ ont été payés, soit 61%.

Typologie de projets							
Mesure 04	DP	Nb de projets	Dépense publique totale (DPT)	DPT moyenne	Montant UE engagé	Montant UE moyen	Montant DPT Payé
TO 4.1.1 - Plan de modernisation des élevages	2A	1 917,00	67 327 677,50 €	35 121,38 €	34 467 126,60 €	17 979,72 €	56 288 925,50 €
TO 4.1.3 - Investissements collectifs - CUMA	2A	475,00	10 691 280,51 €	22 507,96 €	6 914 804,17 €	14 557,48 €	9 382 095,11 €
TO 4.1.4 - Instruments financiers	2A	-	- €	- €	- €	- €	- €
TO 4.1.5 - Plan végétal	2A	73,00	577 833,26 €	7 915,52 €	166 656,02 €	2 282,96 €	402 086,38 €
TO 4.2.1 - Investissements IAA	3A	28,00	18 567 886,56 €	663 138,16 €	11 382 757,15 €	406 527,04 €	11 327 785,74 €
TO 4.2.3 - Instruments financiers	2A	-	- €	- €	- €	- €	- €
TO 4.3.2 - Irrigation	2A	79,00	5 287 924,97 €	66 935,76 €	2 931 600,85 €	37 108,87 €	1 561 506,47 €
Total		2 572,00	102 452 584,80 €	39 833,82 €	55 862 944,79 €	21 719,65 €	78 962 399,20 €

MESURE 6

La mesure 6 dispose de deux sous-mesures inscrites sur le DP 2B. Il s'agit principalement d'aides versés aux jeunes agriculteurs. Si le TO 6.1.2 a été supprimé en mars 2017, il a engagé 1721 actions pour un peu plus de 3,7 M€ DPT. Le TO 6.1.1 est quant à lui toujours actif et compte 1113 opérations engagées pour une DPT de plus de 31,6 M€. La DPT moyenne est donc bien plus élevée que sur le TO 6.1.2 (28,4 K€ contre 2,1 K€).

Typologie de projets							
Mesure 06	DP	Nb de projets	Dépense publique totale (DPT)	DPT moyenne	Montant UE engagé	Montant UE moyen	Montant DPT Payé
TO 6.1.1 - DJA	2B	1 113,00	31 611 547,50 €	28 402,11 €	25 189 318,00 €	22 631,91 €	24 655 772,50 €
TO 6.1.2 - Prêts bonifiés (JA) supprimé depuis le 09/03/2017	2B	1 721,00	3 777 578,13 €	2 194,99 €	2 724 336,48 €	1 583,00 €	- €
Total		2 834,00	35 389 125,63 €	12 487,34 €	27 913 654,48 €	9 849,56 €	24 655 772,50 €

NIVEAU D'AVANCEMENT DES MESURES FEADER (OT8)

MESURE 7

La mesure 7 est la seule inscrite dans l'OT 8. Au 6 septembre 2021, elle compte **18 dossiers** pour un engagement UE de 2,1 M€. Cela signifie que 74,8% de la maquette FEADER a été engagée. Le taux de paiement est quant à lui de 63,9%.

Mesure	Nb projets	Engagement UE		Payé UE	
		€	% enga	€	%
M7 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales	18	2 108 849,27 €	74,8%	1 800 713,28 €	63,9%

LES TYPES D' ACTIONS SUR L'OT8

MESURE 7

Cette dernière sous-mesure du PDR Limousin concernée par l'évaluation **visait à augmenter les installations de projets économiques**. De manière concrète, elle soutient tous les projets qui permettent de maintenir, développer ou créer une offre de services marchands de base. Au moment de l'extraction, **18 projets avaient été engagés**, pour une DPT de 3,8 M€. Cela représente un coût moyen de 213 K€ par opération. Enfin, près de 3 M€ DPT ont été versés aux bénéficiaires.

Mesure 07	DP	Typologie de projets					
		Nb de projets	Dépense publique totale (DPT)	DPT moyenne	Montant UE engagé	Montant UE moyen	Montant DPT Payé
TO 7.4.1 - Installation de projets économiques	2B	18,00	3 842 535,95 €	213 474,22 €	2 108 849,27 €	117 158,29 €	2 990 969,73 €
Total		18,00	3 842 535,95 €	213 474,22 €	2 108 849,27 €	117 158,29 €	2 990 969,73 €

AVANCEMENT DES INDICATEURS DE REALISATION

Les indicateurs de réalisation du PDR Limousin disposent de **bons niveaux de paiement et d'engagement** qui laissent entrevoir une atteinte des cibles d'ici à 2025. A noter que l'indicateur « Nombre d'exploitations soutenues (3.1) » de la mesure 3 a d'ores-et-déjà atteint sa cible. Le seul indicateur qui affiche un taux de paiement préoccupant est « Total DP dans les infrastructures (4.3) » avec 11%.

identificateur		Cibles	Situation 13 octobre 2021		Situation 13 octobre 2021	
		2 025	Engagement	Paiement	Engagement	Paiement
DP 2A - Améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles						
M04	Nbre d'exploitations soutenues (4.1)	2 938,0	2 389,00	1 601,00	81%	54%
	Total DP dans les infrastructures (4.3)	€ 14 005 017,00	€ 5 287 924,97	€ 1 579 909,79	38%	11%
	Total des investissements	€ 303 733 289,00	€ 182 948 069,90	€ 148 999 490,58	60%	49%
	Total DP (4.1)	€ 124 767 906,00	€ 78 600 517,81	€ 66 741 856,31	63%	53%
	Total des Dépenses Publiques	€ 139 272 924,00	€ 83 888 442,78	€ 68 321 766,10	60%	49%
DP 2B - Faciliter l'entrée d'exploitants agricoles						
M06	Nombre de bénéficiaires (6.1)	1 370,0	2 818,00	1 012,00	206%	74%
	Total des Dépenses Publiques	€ 45 687 528,00	€ 35 694 405,23	€ 27 083 676,96	78%	59%
	Total DP (6.1)	€ 45 687 528,00	€ 35 694 405,23	€ 27 083 676,96	78%	59%
	Total des investissements	€ 45 687 528,00	€ 35 694 405,23	€ 27 083 676,96	78%	59%
DP 3A - Améliorer la compétitivité des producteurs primaires						
M03	Nbre d'exploitations soutenues (3.1)	320,0	332,00	331,00	104%	103%
	Total des Dépenses Publiques	€ 4 592 230,00	€ 3 362 931,90	€ 2 467 978,62	73%	54%
M04	Nombre d'opérations IAA	€ 30,00	€ 26,00	€ 17,00	87%	57%
	Total des investissements	€ 97 956 565,00	€ 74 271 475,00	€ 48 488 420,97	76%	49%
	Total des Dépenses Publiques	€ 24 489 141,00	€ 18 567 868,56	€ 12 122 105,12	76%	49%

Sur l'OT8, les **indicateurs de la mesure 7** sont en revanche un peu moins avancés. A ce titre, le « nombre d'opération » ne dispose que de 17 opérations payées.

identificateur		Cibles	Situation 13 octobre 2021		Situation 13 octobre 2021	
		2 025	Engagement	Paiement	Engagement	Paiement
DP 6A - Faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises						
M07	Nombre d'opération	70,0	18,00	17,00	26%	24%
	Total des Dépenses Publiques	€ 7 974 305,00	€ 3 842 535,95	€ 2 990 969,73	48%	38%

RAPPEL DES CHOIX STRATEGIQUES

De manière générale, toutes les anciennes régions ont mobilisé les Priorités 2 et 3. La première concerne l'amélioration de la compétitivité de tous les types d'agriculture et du renforcement de la viabilité des exploitations agricoles. La seconde porte sur la promotion de l'organisation de la chaîne alimentaire et de la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture. La région Poitou-Charentes a fait le choix de soutenir différentes mesures sur la Priorité 6.

NIVEAU D'AVANCEMENT DES MESURES FEADER (OT3)

MESURE 3

En ce qui concerne la mesure 3 « Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées » **65 projets ont été engagés**. La **maquette UE a été consommée à hauteur de 25,3%**, ce qui est relativement faible. En tout 523,8 K€ FEADER ont été engagés dont 336,3 K€ FEADER ont été payés. Néanmoins, cette somme ne représente que 16,2% de la maquette UE.

Mesure	Nb projets	Engagement UE		Payé UE	
		€	% enga	€	%
M3 - Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires	65	523 870,00 €	25,3%	336 356,00 €	16,2%

MESURE 4

La mesure 4 du PDR Poitou-Charentes mobilise 24,4 M€ FEADER qui sont répartis sur **1 872 projets**. Le **taux de paiement de cette mesure est de 36,7%**, ce qui représente 19 M€ FEADER.

Mesure	Nb projets	Engagement UE		Payé UE	
		€	% enga	€	%
M4 - Investissements physiques	1872	24 427 072,04 €	47,0%	19 080 854,33 €	36,7%

MESURE 6

Enfin, **1 841 opérations ont été cofinancées** sur l'OT 3 de la mesure 6 « Développement des exploitations agricoles et des entreprises ». Un total de **20,8 M€ FEADER a été engagé**, ce qui porte le taux d'engagement de la mesure à 78,8%. Pour l'heure, 14,3 M€ FEADER ont été payés.

Mesure	Nb projets	Engagement UE		Payé UE	
		€	% enga	€	%
M6 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises	1841	20 835 798,63 €	78,8%	14 356 677,60 €	54,3%

LES TYPES D'ACTIONS SUR L'OT3

MESURE 3

A l'instar de la mesure 3 des PDR Limousin et Aquitain, **deux TO sont inscrits sur la mesure 3**. Le TO 3.1.1 soutient les agriculteurs désireux d'obtenir un signe officiel marquant la qualité d'un produit (Bio, AOP, IGP...). En tout, **48 projets ont été accompagnés pour une DPT moyenne de 611 €**. A noter que l'intégralité des montants DPT engagés ont été payés. Le TO 3.2.1 accompagne les organisations qui promeuvent ces produits auprès des consommateurs. Avec **808,3 K€ DPT engagés**, ce sont **17 actions qui ont été soutenues**.

Typologie de projets							
Mesure 03	DP	Nb de projets	Dépense publique totale (DPT)	DPT moyenne	Montant UE engagé	Montant UE moyen	Montant DPT Payé
TO 3.1.1 - Systèmes de qualité	3A	48,00	29 361,23 €	611,69 €	18 497,45 €	385,36 €	29 361,22 €
TO 3.2.1 - Promotion des produits de qualité	3A	17,00	808 398,39 €	47 552,85 €	505 372,19 €	29 727,78 €	510 549,76 €
Total		65,00	837 759,62 €	12 888,61 €	523 869,64 €	8 059,53 €	539 910,98 €

MESURE 4

Les 1 872 projets s'inscrivent dans **six TO différents**. Que ce soit en termes de projets ou de montants engagés, la mesure 4 est grandement portée par le TO 4.1.1 « Plan de modernisation des élevages ». Celui-ci truste **1 506 projets** et les **dépenses publiques totales s'élèvent à plus de 39,6 M€**. Sur ce total, près de **32 M€ de DPT ont été payés**. Les investissements collectifs (CUMA) représentent le deuxième TO le plus important avec **180 dossiers engagés** et une **DPT de presque 3,9 M€** soit une DPT moyenne de 21,6 K€. Les **TO 4.1.2 et 4.2.1 ont une DPT inférieure à 2 M€ et comptabilisent à eux deux 186 opérations**. Leurs montants DPT payés respectifs sont

en revanche très élevés, puisqu'ils oscillent entre 91 et 96%. Enfin, sur les deux TO relatifs aux instruments financiers, aucune opération n'a été engagée à ce stade.

Typologie de projets							
Mesure 04	DP	Nb de projets	Dépense publique totale (DPT)	DPT moyenne	Montant UE engagé	Montant UE moyen	Montant DPT Payé
TO 4.1.1 - Plan de modernisation des élevages	2A	1 506,00	39 637 678,42 €	26 319,84 €	20 372 900,36 €	13 527,82 €	31 912 465,07 €
TO 4.1.2 - Investissements pour les cultures spécialisées	2A	72,00	1 225 847,83 €	17 025,66 €	611 221,31 €	8 489,18 €	1 183 200,07 €
TO 4.1.4 - Investissements collectifs - CUMA	2A	180,00	3 892 577,50 €	21 625,43 €	2 573 044,08 €	14 294,69 €	2 533 286,76 €
TO 4.1.5 - Instruments financiers	2A	-	- €	- €	- €	- €	- €
TO 4.2.1 - Transformation à la ferme	3A	114,00	1 640 300,98 €	14 388,61 €	869 906,29 €	7 630,76 €	1 495 812,03 €
TO 4.2.3 - Instruments financiers - IAA	2A	-	- €	- €	- €	- €	- €
Total		1 872,00	46 396 404,73 €	24 784,40 €	24 427 072,04 €	13 048,65 €	37 124 763,93 €

MESURE 6

Les sous-mesures relatives aux dotations et prêts bonifiés pour les jeunes agriculteurs (respectivement TO 6.1.1 et 6.1.2) sont mobilisées sur l'OT 3 de la mesure 6. Les **DJA totalisent 1 244 opérations** pour une **DPT de 24,4 M€**. Le montant payé s'élève quant à lui à 18 M€.

Typologie de projets							
Mesure 06	DP	Nb de projets	Dépense publique totale (DPT)	DPT moyenne	Montant UE engagé	Montant UE moyen	Montant DPT Payé
TO 6.1.1 - DJA	2B	1 244,00	24 432 612,00 €	19 640,36 €	19 579 737,60 €	15 739,34 €	18 027 047,00 €
TO 6.1.2 - Prêts bonifiés (JA) supprimés depuis le 09/03/2017	2B	597,00	1 725 254,62 €	2 889,87 €	1 256 061,03 €	2 103,95 €	- €
Total		1 841,00	26 157 866,62 €	14 208,51 €	20 835 798,63 €	11 317,65 €	18 027 047,00 €

NIVEAU D'AVANCEMENT DES MESURES FEADER (OT8)

Le PDR Poitou-Charentes a la particularité d'avoir plusieurs mesures sur l'OT 8 concernées par la présente évaluation.

MESURE 4

35 projets ont été programmés sur la mesure 4. Le taux d'engagement atteint 66,1%, ce qui représente un investissement de plus de 7,2 M€ FEADER. En revanche, le **taux de paiement s'élève à 31,6%**, ce qui est plutôt bas.

Mesure	Nb projets	Engagement UE		Payé UE	
		€	% enga	€	%
M4 - Investissements physiques	35	7 205 891,00 €	66,1%	3 440 536,37 €	31,6%

MESURE 6

443,6 K€ FEADER sont maquettés sur la **mesure 6**. Avec **35 dossiers** et près de 436,5 K€ d'engagés, le **taux d'engagement est relativement élevé**, de même que le taux de paiement qui se porte à 97,2%.

Mesure	Nb projets	Engagement UE		Payé UE	
		€	% enga	€	%
M6 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises	35	436 540,33 €	98,4%	431 161,49 €	97,2%

MESURE 8

En ce qui concerne la **mesure 8** « Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts », **15 opérations ont été engagées**. La maquette UE a été consommée à hauteur de 33,5%, soit 407 K€ FEADER.

Mesure	Nb projets	Engagement UE		Payé UE	
		€	% enga	€	%
M8 - Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts	15	407 040,35 €	33,5%	315 000,00 €	25,9%

LES TYPES D' ACTIONS SUR L'OT8

MESURE 4

Il n'y **qu'une seule sous-mesure de la mesure 4 qui est inscrite sur le DP 6 A** « Faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois ». Il s'agit de la sous-mesure 4.2.2 « Investissements IAA » qui consiste à soutenir des opérations d'investissements liés au stockage ou à la mise en place de plateformes logistiques de distribution. Au total **35 projets ont été cofinancés**, ce qui représente **11,1 M€ DPT**. La DPT moyenne est donc relativement élevée, puisqu'elle atteint 319,6 K€. Enfin, plus de 5,5 M€ DPT ont été payés.

Typologie de projets							
Mesure 04	DP	Nb de projets	Dépense publique totale (DPT)	DPT moyenne	Montant UE engagé	Montant UE moyen	Montant DPT Payé
TO 4.2.2 - Investissements IAA	6A	35,00	11 186 464,93 €	319 613,28 €	7 205 891,37 €	205 882,61 €	5 505 489,19 €
Total		35,00	11 186 464,93 €	319 613,28 €	7 205 891,37 €	205 882,61 €	5 505 489,19 €

MESURE 6

Trois TO différents sont fléchés sur la mesure 6 : modernisation des élevages ; activités équestres ou tourisme à la ferme ; hébergements touristiques. Le TO 6.4.2 compte 20 des 35 projets engagés. Ceux-ci représentent 578,4 K€ DPT pour un coût moyen de 28,9 K€. Le soutien aux hébergements touristiques compte 10 dossiers pour une DPT moyenne 17,4 K€. Enfin cinq opérations sont engagées pour la modernisation des élevages. Pour cette sous-mesure, l'intégralité des paiements a été effectué. De manière générale, les taux de paiement pour la mesure 6 oscillent entre 91 et 100%.

Typologie de projets							
Mesure 06	DP	Nb de projets	Dépense publique totale (DPT)	DPT moyenne	Montant UE engagé	Montant UE moyen	Montant DPT Payé
TO 6.4.1 - Plan de modernisation des élevages	6A	5,00	49 994,75 €	9 998,95 €	16 661,61 €	3 332,32 €	49 988,54 €
TO 6.4.2 - Activités équestres ou le tourisme à la ferme	6A	20,00	578 406,03 €	28 920,30 €	325 466,74 €	16 273,34 €	567 648,38 €
TO 6.4.3 - Hébergements touristiques	6A	10,00	174 142,64 €	17 414,26 €	94 411,98 €	9 441,20 €	158 894,71 €
Total		35,00	802 543,42 €	22 929,81 €	436 540,33 €	12 472,58 €	776 531,63 €

MESURE 8

Enfin, la dernière sous-mesure de l'OT 8 soutient les investissements matériels relatifs à l'exploitation forestière, au façonnage du bois, au matériel informatique ... Au total 15 dossiers ont été engagés pour 646 K€ DPT. Cela représente une DPT moyenne de 43 K€.

Typologie de projets							
Mesure 08	DP	Nb de projets	Dépense publique totale (DPT)	DPT moyenne	Montant UE engagé	Montant UE moyen	Montant DPT Payé
TO 8.6.1 - Equipement des entreprises forestières	6A	15,00	646 095,80 €	43 073,05 €	407 040,35 €	27 136,02 €	500 000,00 €
Total		15,00	646 095,80 €	43 073,05 €	407 040,35 €	27 136,02 €	500 000,00 €

AVANCEMENT DES INDICATEURS DE REALISATION

Plus d'une **vingtaine d'indicateurs sont fléchés** sur le **PDR Poitou-Charentes**. A la différence des autres PDR de Nouvelle-Aquitaine, celui-ci a la particularité d'avoir **plusieurs sous-mesure sur l'OT8**. Sur l'OT 3, les **indicateurs de réalisation de la mesure 4 du DP 3A ont un niveau très élevé en termes de paiement**. A l'inverse, sur le même DP, les indicateurs de la mesure 3 affichent des taux d'engagement et de paiement assez faibles. Pour le reste, les niveaux sont plutôt satisfaisants à ce stade de la programmation pour escompter atteindre les cibles 2025.

identificateur		Cibles	Situation 13 octobre 2021		Situation 13 octobre 2021	
		2 025	Engagement	Paiement	Engagement	Paiement
DP 2A - Améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles						
M04	Nbre d'exploitations soutenues (4.1)	1 680,0	1 712,00	1 143,00	102%	68%
	Total des investissements	€ 327 927 181,00	€ 144 488 761,69	€ 115 058 080,58	44%	35%
	Total DP (4.1)	€ 100 788 795,00	€ 44 991 239,92	€ 35 827 047,36	45%	36%
	Total des Dépenses Publiques	€ 102 110 713,00	€ 44 991 239,92	€ 35 827 047,36	44%	35%
DP 2B - Faciliter l'entrée d'exploitants agricoles						
M06	Nombre de bénéficiaires (6.1)	1 500,0	1 852,00	1 125,00	123%	75%
	Total des Dépenses Publiques	€ 34 062 500,00	€ 26 734 576,71	€ 19 530 381,35	78%	57%
	Total DP (6.1)	€ 34 062 500,00	€ 26 734 576,71	€ 19 530 381,35	78%	57%
	Total des investissements	€ 34 062 500,00	€ 26 734 576,71	€ 19 530 381,35	78%	57%
DP 3A - Améliorer la compétitivité des producteurs primaires						
M03	Nbre d'exploitations soutenues (3.1)	340,0	44,00	44,00	13%	13%
	Total des Dépenses Publiques	€ 3 285 714,00	€ 29 361,23	€ 29 361,22	1%	1%
M04	Nombre d'opérations IAA	€ 100,00	€ 106,00	€ 96,00	106%	96%
	Total des investissements	€ 5 524 375,00	€ 5 467 668,28	€ 4 986 038,60	99%	90%
	Total des Dépenses Publiques	€ 1 657 813,00	€ 1 640 300,98	€ 1 495 812,03	99%	90%

Sur l'OT8, les indicateurs de la mesure 6 sont particulièrement avancés en termes d'engagement et de paiement. A l'inverse, les résultats des indicateurs de la mesure 8 sont à nuancer avec un taux d'engagement qui ne dépasse pas 50% au mieux et un taux de paiement de 37% maximum.

identificateur		Cibles	Situation 13 octobre 2021		Situation 13 octobre 2021	
		2 025	Engagement	Paiement	Engagement	Paiement
DP 6A - Faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises						
M04	Nombre de bénéficiaires d'un soutien à l'investissement IAA (4.2)	45,0	31,00	23,00	69%	51%
	Total des investissements	€ 89 007 937,00	58 096 329,61	30 647 446,64	65%	34%
	Total des Dépenses Publiques	17 801 587,0	11 619 265,66	6 129 489,19	65%	34%
M06	Nombre de bénéficiaires (6.2 et 6.4)	€ 35,00	34,00	34,00	97%	97%
	Total des investissements	€ 2 068 626,00	2 047 977,43	1 981 599,02	99%	96%
	Total des Dépenses Publiques	€ 810 635,00	802 543,42	776 531,63	99%	96%
M08	Total des dépenses publiques (en €) (8.6)	€ 1 637 857,00	646 095,80	524 700,00	39%	32%
	Nombre d'opérations (8.6)	30,0	15,00	11,00	50%	37%
	Total des investissements (8.6)	€ 4 094 643,00	1 615 239,70	1 311 750,16	39%	32%

NOUVELLE-AQUITAINE

Au regard des différents PDR, **trois thèmes se dégagent** en termes de volumétrie financière, de nombre de projets concernés et des enjeux de modernisations. Il s'agit des thèmes suivants :

- Plan de modernisation des élevages ;
- Investissements collectifs (CUMA) ;
- Dotation jeunes agriculteurs (DJA).

Pour plus de cohérence, les projets liés au Plan de Compétitivité pour les Exploitations Agricoles Aquitaine, ciblé sur le TO 4.1.1, ont été intégrés dans les données de modernisation des élevages.

De fait, sur le **TO 4.1.1, toutes régions confondues, 7 172 projets ont été engagés**. Ils représentent plus de **190 M€ DPT dont 81% ont été payés**. Le coût moyen d'un projet se porte à 16,4 K€ DPT et le coût FEADER s'élève à 85 M€.

Les investissements collectifs (CUMA) comptent 1322 opérations engagées. Cela mobilise 27,7 M€ DPT pour une DPT moyenne de 20,9 K€.

Typologie de projets							
Mesure 04	DP	Nb de projets	Dépense publique totale (DPT)	DPT moyenne	Montant UE engagé	Montant UE moyen	Montant DPT Payé
Plan de modernisation des élevages (PCE) TO 4.1.1	2A	7 172,00	190 003 243,16 €	26 492,37 €	84 983 176,27 €	11 846,51 €	154 012 136,97 €
Investissements collectifs (CUMA) TO 4.1.3 (A et L) et TO 4.1.4 (PC)	2A	1 322,00	27 707 890,30 €	20 959,07 €	16 639 162,51 €	12 586,36 €	22 192 832,45 €
Total		8 494,00	217 711 133,46 €	25 631,17 €	101 602 338,78 €	11 961,66 €	176 204 969,42 €

Enfin, **les DJA sont les sous-mesures les plus importantes des différents PDR avec 7 755 actions engagées**. Elles mobilisent 116,9 M€ DPT et 92,6 M€ FEADER.

Typologie de projets							
Mesure 06	DP	Nb de projets	Dépense publique totale (DPT)	DPT moyenne	Montant UE engagé	Montant UE moyen	Montant DPT Payé
DJA TO 6.1.1, TO 6.1.B (A) et TO 6.1.2 (L et PC)	2B	7 755,00	116 964 908,41 €	15 082,52 €	92 613 520,36 €	11 942,43 €	81 917 684,50 €
Total		7 755,00	116 964 908,41 €	15 082,52 €	92 613 520,36 €	11 942,43 €	81 917 684,50 €

RAPPEL DE LA STRATEGIE NATIONALE

A la différence des fonds FEDER, FSE et FEADER, le **Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)** fait l'objet d'un **programme national**. Il est donc géré par la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) qui dépend du Ministère en charge de l'agriculture mais la mise en œuvre est confiée la Région Nouvelle-Aquitaine, en tant qu'Organisme Intermédiaire. 6 priorités thématiques¹ ont été définies à l'échelle nationale et **3 sont concernées par cette évaluation** :

- **Priorité 1** : Promouvoir une pêche durable ;
- **Priorité 2** : Promouvoir une aquaculture durable ;
- **Priorité 5** : Transformation et commercialisation (aval).

Chaque priorité est ensuite déclinée en mesures (et réalisations) avec plusieurs résultats. Par exemple, la priorité 1 doit accompagner les jeunes pêcheurs pour favoriser leur installation ; la 2 doit favoriser les investissements pour permettre la création de nouvelles unités de production durables ; la 3 se concentre sur l'apport de valeur ajoutée via la transformation des produits de la pêche.

NIVEAU D'AVANCEMENT DES MESURES FEAMP (OT 3)

PRIORITE 1 - PROMOUVOIR UNE PECHE DURABLE

La priorité 1 est constituée de 8 mesures dont 4 sont inscrites dans l'OT 3. Il s'agit des mesures 31, 32, 42, 43.1 et 3. Sur ces **4 mesures réunies**, le **taux de programmation moyen est de 71,1%**. **81 dossiers** ont été programmés pour un **coût UE de plus de 10,7 M€**. Enfin, 4,1 M€ UE ont déjà été payés aux différents bénéficiaires, ce qui correspond à 38,4% du coût UE programmé.

De manière détaillé, la **mesure 31 compte 25 projets** et elle a consommé **100% de sa maquette UE**. L'intégralité des montants UE programmés ont par ailleurs été payés aux bénéficiaires.

Mesure	Nb projets	Programmation UE		Paiement UE	
		€	% prog	€	% effectué
M31 Aide à la création d'entreprise pour les jeunes pêcheurs	25	843 000,00 €	100,0%	843 000,00 €	100,0%

¹ L'Europe s'engage en France, « Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche », disponible sur : <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/fonds-europeens/fonds-europeen-pour-les-affaires-maritimes-et-la-peche-FEAMP>

La mobilisation des mesures 32 et 42 a dépassé le montant maqueté initialement, dans le sens où on note un taux de programmation de 117,3% et 101,5%. Pour la mesure 32, ce sont 23 opérations qui ont été programmées pour plus de 385 K€ de coût UE. Les montants payés s'élèvent à 286,1 K€ soit 74,2% du total.

Mesure	Nb projets	Programmation UE		Paiement UE	
		€	% prog	€	% effectué
M32 Santé et sécurité	23	385 729,52 €	117,3%	286 156,32 €	74,2%

La mesure 42 compte 3 dossiers pour un coût UE programmé de 74,5 K€. Pour l'heure, un peu de 32,7 K€ ont été payés soit 43,9%.

Mesure	Nb projets	Programmation UE		Paiement UE	
		€	% prog	€	% effectué
M42 Valeur ajoutée, qualité des produits et utilisation des captures non désirées	3	74 569,88 €	101,5%	32 760,30 €	43,9%

Enfin, la mesure 43.1 et 3 porte sur les aménagements réalisés sur terre. Un total de 30 opérations a été programmé pour 9,4 M€ UE dont près de 3 M€ ont déjà été payés, soit 31,4%.

Mesure	Nb projets	Programmation UE		Paiement UE	
		€	% prog	€	% effectué
M43.1 et 3 Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris	30	9 488 971,05 €	68,1%	2 977 503,82 €	31,4%

PRIORITE 2 PROMOUVOIR UNE AQUACULTURE DURABLE

La priorité 2 mobilise une mesure sur l'OT3 : 8,5 M€ UE ont été programmés sur les 7,9 M€ maquetés, ce qui représente un taux de consommation de 107,6%. Le taux de paiement est relativement élevé puisqu'il se porte à 84,1%.

Mesure	Nb projets	Programmation UE		Paiement UE	
		€	% prog	€	% effectué
M48.11 Modernisation	294	8 511 828,48 €	107,6%	7 157 267,65 €	84,1%

PRIORITE 5 TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION (AVAL)

La mesure est fléchée sur la priorité 5 de l'OT3. Elle concerne la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture et compte 17 opérations. A ce jour, 1,1 M€ UE a été programmé et 467,5 K€ payés aux bénéficiaires. A l'instar de la mesure 48.11 ainsi que la mesure 69, on observe une consommation supérieure à la maquette initiale (taux de programmation UE : 119,9%).

Mesure	Nb projets	Programmation UE		Paiement UE	
		€	% prog	€	% effectué
M69 Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture	17	1 125 252,03 €	119,9%	467 560,48 €	41,6%

NIVEAU D'AVANCEMENT DES MESURES FEAMP (OT 8)

Dans le cadre de l'OT8, la mesure M50.1.c vise à promouvoir le capital humain et la mise en réseau en aquaculture et est fléchée sur la Priorité 2. Elle comptabilise **11 opérations** programmées pour un peu plus de **1,2 M€ UE**. Cette mesure est en légère surconsommation, avec un **taux de programmation de 105,2%**.

Mesure	Nb projets	Programmation UE		Paiement UE	
		€	% prog	€	% effectué
M50.1.c Promotion du capital humain et de la mise en réseau en aquaculture / mise en réseau	11	1 225 775,84 €	105,2%	615 749,83 €	50,2%

TYPOLOGIES DE PROJETS

PRIORITE 1 (OT3)

4 typologies de projets peuvent être dressées sur la priorité 1. De manière très nette, les **aménagements réalisés à terre (port, criée...)** sont les actions les plus coûteuses. En effet, le **coût UE moyen s'élève à 335,5 K€ par opération** contre moins de 50 K€ pour les autres. Cette moyenne relativement élevée s'explique par la **présence d'un dossier à plus d'1 M€ UE** et de 10 autres dont la subvention européenne est de 450 K€. Il s'agit de **projets divers** comme l'acquisition et l'installation de 9 grues, l'aménagement d'ateliers ou encore la modernisation de plusieurs équipements à terre (par exemple : mise en place d'un convoyeur de bacs ou modernisation des installations de production de froid). Le **soutien à l'acquisition d'un navire est la seconde typologie** la plus importante en termes de nombre de projets. La **subvention moyenne** s'est élevée à un peu plus de **33,7 K€ UE répartis sur 25 opérations**. L'**amélioration de la sécurité des Hommes** et de leurs conditions de travail a concerné **16 dossiers**. Ceux-ci relèvent principalement de la mesure 32 et portent sur des aménagements sur les navires. Seuls deux projets entraînent des aménagements pour sécuriser le personnel des ports. En **moyenne, 41 K€ ont été investis par projet**. Enfin, la **modernisation et rénovation des équipements des navires** a concerné **13 projets** pour un **coût UE moyen de 17,7 K€**. Plusieurs des opérations ont consisté en la construction et l'isolation d'une cale à poissons sur les navires ou la réfection des passerelles.

Typologie de projets			
Priorité 1 (OT3) - Promouvoir une pêche durable	Nb de projets	Montant UE programmé	Montant UE moyen
Acquisition (navire, matériel...)	25	843 000,00 €	33 720,00 €
Amélioration de la sécurité des Hommes	16	657 390,63 €	41 086,91 €
Aménagement sur la terre	27	9 060 856,23 €	335 587,27 €
Modernisation et rénovation des équipements des navires	13	231 023,59 €	17 771,05 €
Total	81	10 792 270,45 €	133 237,91 €

Priorité 2 (OT3)

Cette mesure, ciblée sur la modernisation des équipements, a permis d'engager 294 projets (dont 188 soldés à ce jour). Il s'agit essentiellement du **cofinancement de matériels/machines permettant d'améliorer la productivité et les conditions de travail** :

- Achat de matériel ostréicole (crible, ensacheuse, palettes en aluminium, palans, etc...),
- Acquisition de cabanes ostréicoles, cofinancements d'équipements de véhicules en groupe froid,
- Etc.

A titre informatif, le montant moyen d'aide FEAMP est d'environ 28 000€.

Priorité 5 (OT3)

Seule la **mesure M69** est concernée par la **priorité 5**. Celle-ci inclue **3 typologies de projets** différentes. La **création et/ou l'extension de bâtiments** liés à la transformation des produits de la mer est la typologie la plus présente puisqu'elle **compte 10 opérations**. Il peut tout aussi bien s'agir de **poissons, d'huîtres** ou encore de **caviar**. **745,7 K€** ont ainsi été programmés à cet effet, ce qui représente un **montant UE moyen de près de 75 K€**. Les **investissements matériels**, qui vont de pair avec la création des laboratoires, portent sur l'acquisition de désarreteuses, de matériel de séchage ou encore pour la vente directe. Ils représentent un **investissement de 315 K€** pour un **coût UE moyen de 63,1 K€**. Enfin, **2 études** ont été cofinancées à hauteur de près de **64 K€**. Elles ont porté sur le tannage de la peau de saumon fumé et la valorisation de la peau des truites en maroquinerie.

Typologie de projets			
Priorité 5 (OT3) - Transformation et commercialisation (aval)	Nb de projets	Montant UE programmé	Montant UE moyen
Création/extension de bâtiment de transformation	10	745 799,90 €	74 579,99 €
Etude	2	63 944,60 €	31 972,30 €
Investissement matériel	5	315 507,53 €	63 101,51 €
Total	17	1 125 252,03 €	66 191,30 €

PRIORITE 2 (OT8)

Il s'agit de cofinancements attribués à des organismes et outils techniques spécialisés déployant des actions pour **accompagnement techniquement les structures aquacoles**. Parmi les porteurs de projets jouant un rôle pivot, on retrouve par exemple le Centre Régional d'Expérimentation et d'Application Aquacole (**CREA**) ou encore le Groupement de Défense Sanitaire **Aquacole (GDSAA)**.

Les actions cofinancées portent par exemple sur **l'animation de la filière et la mise en place d'appui technique pour les conchyliculteurs** région Nouvelle-Aquitaine (programme pluriannuel - CREA) ou encore un soutien aux entreprises qui souhaitent se lancer dans la démarche d'aquaculture durable et qui visent à **obtenir une reconnaissance de la qualité sanitaire et environnementale des élevages piscicoles** (GDSAA - Aquarea).

4.2 Annexes réponses aux QE – analyses volet FEADER

Analyse des besoins pris en compte dans les PDR en Nouvelle-Aquitaine

Tableau – Analyse détaillée des besoins pris en compte dans les 3 PDR FEADER (périmètre évaluatif)

	PDR AQUITAINE	PDR LIMOUSIN	PDR POITOU CHARENTES
Domaine prioritaire 2A	M01 - Transfert de connaissances et actions d'information M04 - Investissements physiques M08 - Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts M16 - Coopération	M01 - Transfert de connaissances et actions d'information M04 - Investissements physiques M16 - Coopération	M01 - Transfert de connaissances et actions d'information M04 - Investissements physiques
Besoins	4. Soutenir les investissements des exploitations en vue d'améliorer la double performance économique et environnementale 5. Soutenir les petites exploitations en zone de montagne 6. Développer et soutenir des approches collectives 8. Développer la mobilisation du bois	B02. Réduire les intrants dans les pratiques agricoles B10. Améliorer la compétitivité et la diversification du secteur agricole B11. Valoriser les ressources locales du territoire à travers les pratiques agricoles B12. Concevoir une chaîne alimentaire valorisant mieux les ressources locales et adossée à des circuits courts et de proximité B16. Améliorer la durabilité des productions soumises aux risques climatiques et sanitaires B17. Renforcer les liens à renforcer entre le secteur agricole et l'industrie Agroalimentaire B18. Rendre plus accessible le foncier agricole B19. Anticiper les aléas climatiques en adaptant les activités agricoles B20. Développer l'utilisation efficace de l'énergie dans le secteur agricole	05. Améliorer la performance économique et environnementale des exploitations par la diversification et l'agriculture durable 07. Favoriser le maintien de la diversité de l'élevage et de ses filières notamment dans les zones à handicaps naturels

		B21. Valoriser les sous-produits et des matériaux bio-sourcés	
Domaine prioritaire 2B	M06 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises	M06 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises)	M06 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises)
Besoins	11. Développer des instruments financiers pour les entreprises et l'installation 9. Augmenter le nombre d'installations ou de transmissions et garantir leur pérennité	B13. Renforcer la dynamique de la création/transmission des exploitations agricoles B18. Rendre plus accessible le foncier agricole	06. Assurer d'urgence le renouvellement des générations par le soutien à l'installation en agriculture 06bis. Favoriser l'accès au foncier et l'accompagnement des porteurs de projet et des cédants
Domaine prioritaire 3A	M03 - Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires M04 - Investissements physiques M16 - Coopération	M03 - Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires M04 - Investissements physiques M16 - Coopération	M03 - Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires M04 - Investissements physiques M16 - Coopération
Besoins	6. Développer et soutenir des approches collectives 7. Soutenir les investissements de transformation-commercialisation des exploitations et entreprises et le lien amont aval 10. Développer les filières qualité par le soutien à la certification et la promotion des SIQO	B11. Valoriser les ressources locales du territoire à travers les pratiques agricoles B12. Concevoir une chaîne alimentaire valorisant mieux les ressources locales et adossée à des circuits courts et de proximité B13. Renforcer la dynamique de la création/transmission des exploitations agricoles B17. Renforcer les liens à renforcer entre le secteur agricole et l'industrie agroalimentaire	11. Assurer l'approvisionnement des ateliers de l'industrie agro-alimentaire 13. Développer les marchés des produits régionaux à travers les signes de qualité 14. Développer la valorisation locale des productions y compris en période touristique 16. Développer une offre en produits issus de l'agriculture biologique en réponse à une demande forte du marché

Etat d'avancement global des programmes – Région Nouvelle-Aquitaine

Les 3 PDR cumulés ont présenté un nombre de dossiers aidés correspondant à¹ :

- 15% du total des exploitations agricoles
- 12% des IAA
- 6% des entreprises d'exploitations forestières

Le niveau d'engagement est de 75% et le niveau de paiement s'élève à 63%.

Tableau - Etat d'avancement global des programmes – Echelle « Nouvelle Aquitaine »

MAQUETTE	2 263 844 967 €	100%
Engagements	1 694 379 848 €	75%
Paielements	1 434 540 316 €	63%

Tableau comparatif des indicateurs (valeurs RAMO 2019)

- Domaine prioritaire 2A

Nom de l'indicateur	T4 : pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)				
Valeurs	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
Nom des PDR					
PDR AQUITAINE	7,53	91,59	8,15	99,13	8,22
PDR LIMOUSIN	10,08	123,28	10,12	122,77	8,18
PDR POITOU CHARENTE	3,75	71,76	3,89	74,44	5,23

DP 2A	Indicateur	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Cibles 2023
PDR AQUITAINE	Total des dépenses publiques	124 567 436,02 €	86,73	76 338 724,64 €	53,15	143 627 057,00 €
	M04.1 O4 - Nombre d'exploitations			3 253	91,63	3 550
PDR LIMOUSIN	Total des dépenses publiques	79 776 806,81 €	105	50 677 614,04 €	66,70	75 980 284,00 €
	M04.1 O4 - Nombre d'exploitations			1 476	123,31	1 197
PDR POITOU CHARENTE	Total des dépenses publiques	35 518 581,62 €	74,93	25 941 846,74 €	54,73	47 399 883,00 €
	M04.1 O4 - Nombre d'exploitations			954	71,73	1 330

¹ Ces valeurs sont comparables à celles évaluées dans d'autres PDR FEADER

▪ Domaine prioritaire 2B

Nom de l'indicateur	T5 : pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)				
Valeurs	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
Nom des PDR					
PDR AQUITAINE	3,32	59,73	3,32	59,73	5,56
PDR LIMOUSIN	5,46	67,17	5,46	67,17	8,13
PDR POITOU CHARENTE	3,34	80,96	3,34	80,96	4,13

DP 2B	Indicateur	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Cibles 2023
PDR AQUITAINE	Total des dépenses publiques	18 594 036,02 €	54,29	13 907 761,50 €	40,61	34 250 000,00 €
	M06.1 O4 - Nombre d'exploitations			850	80,95	1 050
PDR LIMOUSIN	Total des dépenses publiques	29 178 354,91 €	71,49	19 684 785,32 €	48,23	40 812 628,00 €
	M06.1 O4 - Nombre d'exploitations			800	67,23	1 190
PDR POITOU CHARENTE	Total des dépenses publiques	41 161 237,43 €	81,92	29 365 024,19 €	58,44	50 250 000,00 €
	M06.1 O4 - Nombre d'exploitations			1 434	59,74	2 400

▪ DOMAINE PRIORITAIRE 3A

Nom de l'indicateur	T6 : pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)				
Valeurs	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
Nom des PDR					
PDR AQUITAINE	3,32	59,73	3,32	59,73	5,56
PDR LIMOUSIN	2,25	49,96	1,81	39,79	4,55
PDR POITOU CHARENTE	0,19	10,99	0,17	9,83	1,73

DP 3A	Indicateur	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Cibles 2023
PDR AQUITAINE	Total des dépenses publiques	35 879 187,57 €	68,30	25 350 220,06 €	48,26	52 528 302,00 €
	M03.1 O4 - Nombre d'exploitations			83	11,86	700
	M04.1 M.04.2 O4 - Nombre d'exploitations			52	57,78	90
PDR LIMOUSIN	Total des dépenses publiques	8 043 881,76 €	52,83	3 575 766,69 €	23,49	15 225 730,00 €
	M03.1 O4 - Nombre d'exploitations			26	4,51	576
	M04.1 M.04.2 O4 - Nombre d'exploitations			3	30	10
PDR POITOU CHARENTE	Total des dépenses publiques	2 382 943,75 €	41,19	1 665 155,71 €	28,78	5 785 714,00 €
	M03.1 O4 - Nombre d'exploitations			6	1,76	340
	M04.1 M.04.2 O4 - Nombre d'exploitations			94	81,74	115

En 2017, suite à la fusion des Régions :

- Le TO 4.1.A – « Plan de compétitivité et d'adaptation en agriculture » a été harmonisé sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine et renommé "Plan de modernisation des Elevages" dissociant comme sur la période 2007-2013 les dispositifs élevage et végétal.
 - Le TO 4.1.C (4.1.3) - Investissements dans les exploitations agricoles en CUMA a été ouvert à l'ensemble de la Région Nouvelle Aquitaine
 - Le TO 4.1.D - Investissements dans les exploitations agricoles : serres fruits et légumes et horticole a été consommé et n'a pas été reconduit
 - Le TO 4.1.B - Investissements dans les exploitations agricoles AB pour les cultures pérennes a été fermé
 - Le TO 4.3.B - Investissements dans les infrastructures liées à la desserte forestière et le TO 8.6.B (8.6.2) - Investissements dans les techniques forestières (mécanisation) ont été harmonisés (ex : taux d'aides)
- On note ici que la mesure a notamment été bonifiée pour valoriser des projets collectifs du point de vue du taux d'aide dans le but de mutualiser la maîtrise d'ouvrage et de favoriser l'émergence de projets cohérents à l'échelle des territoires
- Le TO 6.1.A - Dotation jeunes agriculteurs (DJA) : le CRIT a décidé de faire converger les mesures de la DJA des 3 PDR Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes et de revaloriser la DJA dès le mois de mars 2017 en instaurant la 4ème modulation "Coût de reprise/modernisation important". Le montant moyen de la DJA a été augmenté pour atteindre 24 000 € en Aquitaine, 30 720 € en Limousin,
 - Le TO 8.6.A - Amélioration de la qualité et de la rentabilité des peuplements populicoles par l'élagage a été fermé et désormais financé sur seuls fonds de la Régions

Pour le domaine prioritaire 3A :

- le TO 3.1- Nouvelle participation à un régime de qualité a eu son enveloppe diminuée de - 1 350 000 € (l'année blanche de 2015 ne permettant pas d'atteindre les objectifs cibles)
- le TO 4.2.B (4.2.2) - Investissements de transformation-commercialisation dans les IAA été modifié dans sa stratégie d'intervention : par une augmentation du plafond des dépenses éligibles (3M€ à 5 M€) sous condition, par rajout dans la liste des bénéficiaires éligibles, les SEMOP (Sté D'Economie Mixte à Opération Unique) ; par bonification des projets d'investissements en Zone de Revitalisation Rurale si création ou transmission d'entreprises IAA ; par bonification des projets d'abattage et ou découpe pour les espèces autres que bovins ovins caprin

En 2019, des modifications ont également été apportées :

-le TO 1.2 - Projets de démonstration et actions d'information, un nouvel Appel à projets a été lancé sur 4 thématiques : développer la compétitivité des filières en favorisant la diffusion des innovations auprès des professionnels ; favoriser l'autonomie alimentaire dans les élevages ; réduire la quantité d'intrants utilisés ; garantir la biosécurité pour éviter les épizooties et les pertes économiques qui en découlent.

La Région, a également inscrit dans un pacte d'ambition régionale des objectifs pluriannuels en matière de développement de l'agriculture biologique, d'approvisionnement local, d'accompagnement des entreprises agricoles et agroalimentaires et des organisations qui les appuient.

-le TO 4.2.A - Investissements de transformation-commercialisation de produits agricoles dans les exploitations agricole a été fermé. Il est désormais financé sur fonds de la Région uniquement

En 2020, l'instrument financier de fonds de garantie publique gratuit « Alter NA » a démarré son déploiement.

4.3 Fiches études de cas

15 études de cas ont été réalisées durant cette évaluation sur des projets programmés en 2014-2020 :

- **6 études de cas FEDER-FSE** : création d'entreprise / sensibilisation à l'entrepreneuriat (2), immobilier d'entreprise (1), aide à l'internationalisation / export (1), aide à l'investissement (1), soutien à l'ESS (1) ;
- **7 études de cas FEADER** : investissements dans les IAA (1), transformation à la ferme (1), desserte forestière (1), activités non-agricoles (1), mécanisation en zone de montagne (1), irrigation (1) ;
- **2 études de cas FEAMP** : ports de pêche / sites de débarquement, haltes de criée et abris (1), modernisation et diversification de l'aquaculture (1).

***Nota :** Concernant les études de cas FEDER-FSE et FEADER, une attention particulière a été portée sur la représentativité de l'ensemble des programmes et sous-ensembles régionaux. Ainsi, pour chacun des fonds, il s'agissait de réaliser dans la mesure du possible 2 études de cas par programme opérationnel ou par programme de développement rural (Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes) pour des projets programmés au cours de la période 2014-2020.*

3.2.1. Etudes de cas FEDER/FSE

CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE PRODUCTION DE MASQUES					Investissement
OS 03.d.1	Augmenter la taille des entreprises			OT	3
COUT TOTAL	8 701 918, 23€	FEDER	6 917 300, 65€	ETAT DE L'OPERATION	Dossier soldé
BENEFICIAIRE	Société PICARD (groupe NEXT)			TERRITOIRE	Poitou-Charentes



A – RAPPEL DU CONTEXTE, des ENJEUX DE DEPART et des OBJECTIFS du PROJET

1. PRESENTATION DU CONTEXTE



La société Picard, fondée en 1973, fait partie du groupe « Next » depuis 2007. A l'origine, son activité principale est la **production d'emballages thermoformés**. Ce processus consiste à faire chauffer la matière (plastique, aluminium etc.) pour lui donner une forme prédéfinie. L'entreprise produit par exemple des barquettes pour différents groupes de l'industrie agroalimentaire.

Le projet de « construction d'une unité de production de masques » émerge dès le mois de mars 2020 et l'arrivée de la pandémie mondiale. Si la Covid-19 n'a pas ralenti l'activité de la société, car les besoins de distribution d'emballages restaient importants, **Picard a néanmoins souhaité produire des masques « coques »** de type UNS1.

L'entreprise utilise alors l'une de ses machines de thermoformage en modifiant le moulage d'origine pour produire les coques. La pose des élastiques se fait alors manuellement. Ces masques « coques » obtiennent un agrément de la Direction Générale de l'Armement dès le 2 avril 2020, ce qui signifie qu'ils respectent les mesures de filtration et de respirabilité. Dans un premier temps la production est distribuée aux pompiers, gendarmes et à différents organismes reconnus d'utilité publique ; la vente aux salariés et particuliers n'intervenant que dans un second temps.

Par ailleurs, les difficultés d'approvisionnement en masques mettent en exergue la dépendance de la France à l'importation. L'Etat donne alors l'objectif d'une autosuffisance en masques sanitaires. **Forte de ses premières productions de masques UNS1, Picard répond à cet appel avec la volonté de développer une activité dédiée à la production des différents types de masques** sur le territoire national : UNS1, chirurgicaux et FFP2.

2. PRESENTATION DU PROJET

Compte-tenu du contexte sanitaire, le projet a vite mûri. L'idée est alors de construire un **nouveau bâtiment** capable d'accueillir une machine par type de masque, soit **3 machines au total**. La **Région a accompagné le montage du dossier et a permis d'accélérer le processus** en fournissant des explications claires et précises sur la procédure de demande de subvention (pièces constitutives, acomptes, etc.).

La construction du nouveau bâtiment, d'une **superficie de 2 761 m²**, s'effectue sur un site de production déjà existant et disposant de suffisamment d'espace pour être agrandi. Le permis de construire a été obtenu le 21 octobre 2020 et le chantier a débuté dans la foulée. La **réception des travaux a été faite le 3 mai 2021**, ce qui a permis de réaliser les **premiers investissements liés aux machines**.

En effet, en parallèle des travaux de construction, la **société a lancé une phase de développement et de référencement de matières** avec différents fournisseurs. Les **machines de production de masques ont été livrées au fur et à mesure en commençant par celle de masques chirurgicaux dès le 16 mars 2021**. Les autres machines sont arrivées comme suit :

- Machine dédiée aux **masques UNS1 le 17 mai 2021** ;
- Machine dédiée aux **masques FFP2 le 7 juillet 2021**.

Le **FEDER représente plus de 6,9 M€** d'investissement. Il est intervenu à la fois sur la construction de ce nouvel atelier de production et sur l'achat des machines.



Vue aérienne du nouveau bâtiment (à droite)

Source : Next Safe - Vidéo de la construction de A à Z de l'usine

3. LES REALISATIONS ET RESULTATS ATTENDUS

Le projet apparaît **déjà comme une vraie réussite sur le plan calendaire**, puisque les travaux se sont terminés avec un retard de seulement quelques jours et, malgré un délai de livraison de la dernière machine supérieur à ce qui était prévu, **l'ensemble des masques sont maintenant homologués et peuvent donc être vendus**.

Ces travaux et investissements permettront d'atteindre à terme une **production estimée à 150 millions de masques par an**.

B – Les EFFETS et IMPACTS du PROJET

Relocalisation de la production de masques



*Machine de production masques FFP2
Source : Picard*

Le premier effet de cet ambitieux projet est d'**aboutir à une relocalisation stratégique de la production de masques**. Dans cette perspective, les **référencements des matières nécessaires à cette production ont été menés avec la volonté d'acheter français**. Ce sont donc plus de **3,1 millions de masques chirurgicaux « made in France »** qui ont d'ores-et-déjà été produits. La société met également en avant la « ré-industrialisation » de la fabrication sur le territoire néo-Aquitain et les **avantages de cette relocalisation** : Des masques de protection performants ; un laboratoire de fabrication et de tests local ; une entreprise soumise à la Loi de modernisation de l'économie pour des tarifs transparents ; une réduction de l'empreinte carbone etc. L'exportation de la production ne fait pas partie pour l'instant des objectifs.

Des retombées positives pour l'entreprise

S'il est **trop tôt pour que le projet ait un impact mesurable sur la compétitivité** et/ou la productivité de l'entreprise, il n'en demeure pas moins que **ces investissements participent à pérenniser l'activité** de production. En effet, ils permettent à Picard de **réaliser un « pivot stratégique de la sécurité alimentaire à la sécurité des personnes »**.

La société avait également un **objectif de 17 recrutements sur 2 à 3 ans**. Cependant, ces créations de postes étaient liées à la production et à la vente des masques, elles-mêmes dépendantes des homologations. **Pour l'heure, 7 nouvelles personnes ont rejoint l'effectif**. Des **recrutements supplémentaires sont prévus pour 2022** afin de faire passer la production en 3*8h sur toutes les machines.

C – PLUS-VALUE et LIMITES du FEDER

- La plus-value du FEDER sur ce projet est avant tout **financière**. L'apport du cofinancement s'est avéré **déterminant pour la faisabilité de l'opération**, avec 6,9 M€ de crédits européens, ce qui représente près de **80% du coût total** du projet initial. Par ailleurs, l'opportunité de bénéficier d'un cofinancement européen a eu un **effet positif pour accélérer le processus du projet**, notamment auprès des banques.
- L'intérêt à court terme du projet était de proposer une solution à la pénurie de masque et à long terme une relocalisation stratégique de la production de masques. **L'aide s'est donc avérée particulièrement adaptée aux besoins.**
- **Aucune difficulté particulière n'a été soulevée** lors de la mobilisation du FEDER. Deux éléments permettent de l'expliquer : l'accompagnement efficace des services de la Région ; une expérience antérieure de mobilisation de fonds européens de la part de l'entreprise.

MISE EN PLACE D'UNE UNITE DE BROYAGE DE FERRAILLES VHU ET DEEE						Investissement
OS 01.5	Augmenter le chiffre d'affaires des entreprises limousines, notamment à l'international			OT	3	
COUT TOTAL	3 382 108 €	FEDER	405 852 €	ETAT DE L'OPERATION	Dossier soldé	
BENEFICIAIRE	HENAULT SARL			TERRITOIRE	Limousin	

A – RAPPEL DU CONTEXTE, des ENJEUX DE DEPART et des OBJECTIFS du PROJET

1. PRESENTATION DU CONTEXTE



La société Henault est implantée depuis 1980 à Oradour-sur-Glane. Elle s'est spécialisée dans la **récupération de ferrailles, de métaux, de véhicules hors d'usage et autres déchets de ce type.**

D'abord présente sur un site d'une superficie de 10 000 m², elle a dû déménager en raison de l'augmentation de son activité. Le site actuel, situé à moins d'un kilomètre de l'ancien, dispose d'une **superficie d'environ 20 000 m²**. Il est composé de plusieurs dalles de béton étanches permettant de stocker les différents matériaux en attendant leur traitement ou leur transfert. L'entreprise est considérée comme une Installation Classée Protection de l'Environnement (ICPE).

Au fur et à mesure de son développement, l'entreprise a ouvert un second site d'exploitation à Limoges. Elle a également obtenu **divers agréments pour le recyclage de la ferraille ou encore le stockage, la dépollution, la découpe et le broyage de véhicules hors d'usage (VHU).** Néanmoins, **faute d'équipements adéquats**, la société Hénault n'exerçait que **l'activité de « démolisseur »**. De manière concrète, cette activité consistait à extraire certaines composantes des VHU (roues, pare-brise, tableaux de bord etc.) pour soit les traiter (c'est le cas des roues), soit les valoriser à travers le recyclage (pare-brise et tableaux de bord). Les **VHU dépollués étaient ensuite envoyés dans d'autres entreprises** spécialisées, situées en dehors du département Limousin, pour valoriser les métaux ferreux et non ferreux. De fait, l'absence d'une unité de broyage sur l'un des sites de la société Henault constituait un **manque à gagner important, puisque la transformation et la valorisation des métaux permet une augmentation des prix de revente.**

2. PRESENTATION DU PROJET

Le **projet a commencé à émerger dès 2012** et des premiers devis ont été réalisés. Compte-tenu de l'importance du projet et de l'activité concernée, l'entreprise Henault a dû faire une « demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE » à la fin 2014. L'investissement étant conséquent une demande de **subvention FEDER a été déposée au début de l'année 2016**. Elle devait permettre d'acquérir une ligne complète de broyage incluant un broyeur, un tapis convoyeur, un tri magnétique, une soufflerie pour le dépoussiérage et une pulvérisation d'eau. Outre le fait de passer d'une activité de « démolisseur » à une activité de « broyeur », la volonté **d'acquérir une unité de broyage** complète de ferrailles répondait à un **triple objectif** :

- Assurer la **valorisation complète des VHU** ;
- Assurer la **valorisation finale des Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)** ;
- Compléter ses prestations avec **l'ajout de 3 typologies de déchets en transit sur le site** : les D3E (ou DEEE) non dépollués, les déchets dangereux en petites quantités et les déchets verts.



Représentation 3D de l'unité de broyage vue de l'ouest
Source : Société HENAULT

La phase de travaux, préalable à l'installation de la machine, a duré 10 mois. Les premières pièces de l'unité de broyage sont arrivées courant 2017 et elle a été mise en service en 2018.

3. LES REALISATIONS ET RESULTATS ATTENDUS

L'installation du broyeur permet la réalisation d'un nouveau système de tri, à l'issu du processus de broyage, selon 3 catégories spécifiques : les métaux non ferreux (cuivre, laiton, aluminium, etc.), les métaux ferreux (ferrailles E40, fonte...) et les déchets non traitables qui sont éliminés.

Les **résultats attendus** pour ce projet étaient les suivants :

- **Développement du chiffre d'affaires** : Les produits finis recyclés, propres, broyés permettent de négocier des meilleurs coûts de rachat car ils sont directement utilisables en fonderies.
- **Création d'emploi** : 2 emplois devaient être créés pour utiliser l'unité de broyage : un grutier et un opérateur de tri.

Ces travaux et investissements permettront d'atteindre à terme une capacité de traitement **estimée à 10 000 tonnes par an**.

B – Les EFFETS et IMPACTS du PROJET

Une plus-value importante de la machine

Avant l'installation de l'unité de broyage, la capacité de traitement de déchets oscillait entre 600 et 800 tonnes par mois. Aujourd'hui, **plus de 1 200 tonnes de VHU et DEEE sont traités chaque mois**. Même si l'entreprise est dépendante du prix des matières premières, comme le cuivre, cette augmentation considérable dans la capacité de traitement de déchets **renforce sa stabilité économique et financière**, en même temps qu'elle renforce son chiffre d'affaires (CA). Une **augmentation d'environ 30% était d'ailleurs prévue** pour l'année n + 1. A noter que **l'activité de la machine représente désormais près de 25% du CA** global de la société Henault. De plus, la machine amène une vraie **plus-value sur la qualité des déchets traités** et favorise la **mise en concurrence avec des entreprises au CA beaucoup plus important**.



Photo de ferrailles E40 après traitement

Des retombées positives pour l'entreprise

L'objectif de créer 2 emplois a été dépassé puisque 4 recrutements, directement liés à la machine, ont été effectués. Ce regain d'activité **amène également d'anciens concurrents à faire traiter leurs déchets avec l'unité de broyage** de la société Henault et permet à cette dernière de gagner des parts de marché.

C – PLUS-VALUE et LIMITES du FEDER

- La plus-value financière du FEDER a permis **une concrétisation plus rapide du projet**. Si l'investissement aurait été fait à l'horizon 2020, l'apport de **405 K€ de crédits européens, soit 12%** de l'ensemble a accéléré le projet de plusieurs années. En effet, la possibilité d'obtenir un cofinancement **rassure les banques et favorise l'obtention de prêts**.
- A court terme le projet participe déjà à **améliorer la compétitivité de l'entreprise et son développement transrégional**. Un nouveau site a par exemple ouvert à Châteauroux en 2021.
- **Aucune difficulté particulière n'a été soulevée** lors de la mobilisation du FEDER, même s'il s'agissait d'une première expérience. L'accompagnement efficace des services de la Région a d'ailleurs été salué. En outre, la mobilisation des fonds européens a permis à l'entreprise d'une part de renforcer sa gestion administrative et, d'autre part, de mieux comprendre le fonctionnement des subventions européennes.

AGRANDISSEMENT DU SITE DE PRODUCTION ET INVESTISSEMENT EN MATERIELS DE PRODUCTION						Immobilier d'entreprise
OS 1.4	Accroître la taille des PME			OT	3	
COUT TOTAL	3 076 009 €	FEDER	900 000 €	ETAT DE L'OPERATION	Dossier soldé	
BENEFICIAIRE	La fromagerie de la Lémance			TERRITOIRE	Aquitaine	

A – RAPPEL DU CONTEXTE, des ENJEUX DE DEPART et des OBJECTIFS du PROJET

1. PRESENTATION DU CONTEXTE



La fromagerie de la Lémance a été **créée en 1998 et a reçu le label bio dès 1999**. Elle est spécialisée dans la fabrication et la **vente de produits laitiers (fromages et dérivés)**, notamment les fromages de chèvre qui représentent près de 90% de la production. La croissance de la société s'est faite très rapidement et elle est maintenant bien implantée sur le territoire de l'ex-Région Aquitaine. Elle **intervient sur plusieurs réseaux de distributeurs** spécialisés dans la vente de produits issus de l'agriculture biologique.

L'activité de l'entreprise est très marquée par une **saisonnalité importante** liée à la période de lactation des chèvres. Des **pics sont enregistrés entre les mois de février et de septembre**, alors que la période hivernale est caractérisée par des difficultés pour maintenir des volumes de production constants. Par manque de place et de machines adéquates, l'entreprise ne peut pas conserver le lait suffisamment longtemps pour l'utiliser dans les périodes creuses. Ces difficultés, associées à la croissance de la société, ont déjà entraîné **plusieurs changements de site** de production ; le dernier s'étant effectué en 2007. Il est à noter que la fromagerie de la Lémance est le leader français des producteurs de fromages de chèvre Bio.



Tel qu'il était, le **site de production ne répondait plus aux besoins de la fromagerie**, car les capacités de production étaient arrivées à **saturation** ; les équipes tournaient par exemple en « 3x8 » et étaient mobilisées 7 jours sur 7. De ce fait, le **projet d'« Agrandissement du site de production et investissements en matériels de production » a émergé dès le début de la programmation** et a fait l'objet d'une demande de subvention formelle dès **2016**.

2. PRESENTATION DU PROJET

Le projet représente un investissement de plus de 5,1 M€, mais seuls 3 M€ ont été présentés car le **cofinancement européen était limité à 900 K€ FEDER**. Il répond à plusieurs objectifs précis :

- **Répondre à la demande croissante** du secteur en termes de volume de production ;
- **Limiter l'effet de la saisonnalité** tout en maintenant des **standards de qualité élevés** ;
- Permettre une croissance des recettes avec la **création d'une ligne de fabrication** dédiée aux produits moulés ;
- **Optimisation du mode de production** pour limiter les pertes.

Le projet doit également **augmenter les capacités de stockage de l'ordre de 50 000 litres** et offrir une **solution pour surgeler le lait** collecté. Enfin, il est prévu la **création de 12 à 15 nouveaux emplois** pour soulager les équipes tout en assurant une hausse de la production. Débuté en 2016, **ce projet s'est terminé à la fin de l'année 2018**.

3. LES REALISATIONS ET RESULTATS ATTENDUS

De manière concrète la mise en œuvre du projet s'est faite en 3 phases :

- La première a permis le **changement des utilités** (système d'eau chaude / froide, compteur électrique etc.).
- La seconde a vu les travaux d'agrandissement des locaux **augmenter la surface de production de 1 000 m²**. Pour ce faire, la société a racheté une petite partie de terrain supplémentaire.

- L'achat des nouvelles machines est venu conclure ces phases. Les choix de la fromagerie de la Lémance se sont portés sur **une ligne « Tetra Pak », un équipement de surgélation, des matériels informatiques etc.**

L'ensemble de ces éléments permettent **de répondre à la demande croissante** (nouvelle ligne de production) **et de stocker les 50 000 litres de lait** prévus dans les objectifs initiaux.

Le **cofinancement FEDER est intervenu sur l'ensemble des coûts** liés aux travaux, aux équipements et aux matériels.

B – Les EFFETS et IMPACTS du PROJET

Une optimisation de la production

L'achat de nouvelles machines a représenté à lui tout seul plus de 2 M€ d'investissement en coût total. L'objectif d'optimisation du processus de production passait nécessairement par cette acquisition. Grâce à la subvention FEDER, la **fromagerie s'est tournée vers des prestataires réputés** dans la vente de **machines parmi les plus performantes du marché**. L'absence d'un cofinancement européen aurait entraîné une revue à la baisse des ambitions. Le rendement obtenu est supérieur à ce qu'ils avaient auparavant. Il y a notamment moins de casse dans le processus de production et moins de déchets en fin de cycle.

Des retombées positives pour l'entreprise

La société avait également un **objectif de 12 à 15 recrutements à court terme**. Cet objectif a été **atteint et même dépassé, puisqu'entre 2016 et aujourd'hui 15 à 20 nouvelles personnes ont rejoint la fromagerie**. L'effectif total se situe donc autour des **60 ETP tout types de contrats réunis**, soit une augmentation de plus de 60% en seulement 5 ans. L'agrandissement a également permis une nouvelle organisation. L'occupation de l'ateliers se fait maintenant sur 5 jours et demi et les équipes sont mobilisées en « 2x8 ». Cette nouveauté offre un **gain de productivité conséquent**, car l'équipe est plus « sereine ».

L'entreprise ambitionne à plus long terme de **rentrer dans le cercle fermé des 3 premiers producteurs Européens** de fromages de chèvre Bio. Pour parvenir à cet objectif, la fromagerie **commence d'ores-et-déjà à exporter ses produits** dans les pays limitrophes : Belgique, Espagne etc.

C – PLUS-VALUE et LIMITES du FEDER

- La plus-value du FEDER sur ce projet est comme souvent **financière**. Si l'apport du cofinancement ne s'est pas avéré déterminant pour la faisabilité de l'opération, il n'en demeure pas moins qu'avec **900 K€ de crédits européens**, ce qui représente près de **30% du coût total** du projet initial, cette subvention a permis l'achat de machines de pointe. Le projet se serait donc fait mais différemment.
- **Aucune difficulté particulière n'a été soulevée** lors de la mobilisation du FEDER. Deux éléments permettent de l'expliquer : un conseil dédié à ces questions au sein de l'entreprise ; une expérience antérieure de mobilisation d'un cofinancement européen sur le FEADER.
- Toutefois, les **demandes de subvention sont soumises au Code des marchés publics** et à une mise en concurrence obligatoire. Cette dernière impose donc la **sollicitation de plusieurs prestataires afin d'obtenir des devis** différents. La fromagerie déplore cela, car il s'agit ici de **machines peu courantes**. Il y a donc une **perte de temps en interne** pour trouver plusieurs prestataires éventuels afin d'être éligible

SOUTIEN ET DEVELOPPEMENT DES PORTEURS D'ACTIVITES ET DEVELOPPEMENT DE LEURS COMPETENCES DANS LE CADRE DE L'ESS						Soutien à l'ESS
OS 08.iii.1	Augmenter le nombre de créateurs et de repreneurs accompagnés			OT	8	
COUT TOTAL	66 862€	FSE	32 529 €	ETAT DE L'OPERATION	Renouvelée pour l'année 2021	
BENEFICIAIRE	HELISCOOP			TERRITOIRE	Poitou-Charentes	

A – RAPPEL DU CONTEXTE, des ENJEUX DE DEPART et des OBJECTIFS du PROJET

1. PRESENTATION DU CONTEXTE



Heliscoop est une **société coopérative fondée en mai 2016**. Elle a été créée par d'anciens conseillers et chefs d'entreprises qui déplorait le manque de coopérative sur le territoire du Poitou-Charentes (PC). Leur mission au quotidien est **d'accompagner des porteurs d'activités (entrepreneurs)** dans leur projet et de leur assurer une **montée en compétences**. La coopération fait partie des principes de la société. Elle permet d'apprendre à plusieurs et facilite la prise d'assurance des membres.

Les entrepreneurs rejoignent la coopérative de deux manières :

- Par **l'organisation d'événements avec des partenaires** : Communautés d'agglomérations du Grand Angoulême ou de Rochefort Océan, la coopérative d'activité, pôle emploi etc. Ces événements prennent la forme de **réunions fréquemment organisées sur le territoire** de l'ancienne région PC. Ces réunions ont été remplacées en 2020 par des visioconférences à cause de la crise sanitaire.
- Par le « **bouche à oreille** » : Ce dernier se développe surtout depuis cette année du fait du développement de l'activité de la coopérative.

Après une première prise de contact, un **rendez-vous individuel est organisé** avec toutes les personnes qui souhaitent rejoindre la coopérative. Cet échange permet de **mieux cerner les projets et savoir si ceux-ci s'inscrivent bien dans l'esprit de la coopérative**. Il y a en effet la volonté de faire entrer des personnes qui correspondent à un profil coopératif et qui ne se reposent pas uniquement sur Heliscoop pour le développement de leur activité. Les **porteurs signent ensuite un Contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE)** qui permet justement de créer ou reprendre une activité tout en bénéficiant de l'accompagnement d'une structure. Ce n'est qu'une fois en CAPE que la **coopérative apporte un appui au démarrage d'activité** et va travailler sur la montée en compétences, le positionnement stratégique et mieux les intégrer dans l'univers de l'entrepreneuriat.

2. PRESENTATION DU PROJET

L'idée d'un cofinancement européen est venue assez vite au cours de la programmation 2014-2020. L'idée était déjà de renforcer la phase d'accompagnement. Des dissensions en interne, notamment sur la complexité de monter et de gérer un dossier FSE, ont retardé la demande de subvention. Celle-ci a été effectuée en 2019.

De manière concrète, le FSE intervient dans l'accompagnement et la formation. Ce processus d'une durée approximative de 9 mois doit favoriser la création d'une activité pérenne. Les crédits européens interviennent surtout au démarrage, c'est-à-dire lorsque les personnes rejoignent la coopérative. Cette première phase, qui concerne les 2 premiers mois, consiste en des formations à la communication, au placement du produit etc. Il s'agit de la phase la plus compliquée et la plus coûteuse pour la coopérative puisque les nouveaux arrivants se posent encore beaucoup de questions. Les phases mobilisent moins les équipes de la coopérative puisque les porteurs gagnent en autonomie. Le cas échéant, il arrive que certains soient réorientés pour que leur projet gagne en cohérence.

3. LES REALISATIONS ET RESULTATS ATTENDUS

Pour l'année 2020 **l'objectif d'accompagner 50 personnes a été rempli** et ce, malgré la crise sanitaire. De manière paradoxale, la coopérative constate un « effet covid » positif. En effet, de plus en plus de personnes sont tentées par l'auto-entrepreneuriat et la création d'activité et souhaitent être accompagnées pour lancer leur activité sur de bonnes bases.

Néanmoins, **l'objectif de 50 personnes est resté le même sur 2021**. Heliscoop souhaite mettre l'accent sur un accompagnement plus qualitatif que quantitatif et reste donc prudente pour assurer un suivi convenable des personnes.

B – Les EFFETS et IMPACTS du PROJET

Un développement de l'activité de la coopérative

L'aide **FSE a favorisé le recrutement de nouvelles personnes** au sein d'Heliscoop. L'effectif a doublé entre 2019 et 2021, passant de 12 à 25 salariés. Même s'il est à noter que tous les salariés ne sont pas en temps plein, cette augmentation du nombre d'emplois s'inscrit pleinement dans les effets recherchés par le PO. Ces recrutements visent d'une part à **renforcer l'accompagnement effectué** auprès des CAPE et d'autre part, à **assurer un soutien au service comptabilité**. Cette hausse de l'effectif se répercute sur le nombre de personnes qui peuvent être accompagnées. Ce faisant, en augmentant le nombre d'entrepreneur dans la coopérative, cette dernière augmente ses ressources financières internes puisque les porteurs versent une cotisation à la coopérative.

Une charge de travail finalement bénéfique

Malgré un accompagnement salué de la part de la Région pour le montage et la gestion du dossier, la **charge de travail supplémentaire** pour obtenir une subvention est mise en avant. Cette complexité administrative permet de **contribuer à une meilleure organisation de la coopérative** : meilleure gestion des dossiers et de la répartition des tâches, plus de rigueur. En cela, la **mobilisation d'une subvention européenne a contribué à une professionnalisation des acteurs** de la structure.

C – PLUS-VALUE et LIMITES du FSE

- Comme sur la plupart des projets soutenus par le FSE, le **seul cofinancement européen est une plus-value** en tant que tel. Sur cette opération, il s'est avéré déterminant pour la faisabilité du projet avec **32 K€** de crédits soit plus de **48% du coût total**. Par ailleurs, l'absence de mobilisation du FSE aurait confrontée la coopérative à un **problème de trésorerie**. Ici le cofinancement européen a été mis en avant pour obtenir plus facilement des crédits bancaires.
- Le FSE favorise également une **évolution du projet** puisque l'apport d'un nouveau financement permet le recrutement de nouvelles personnes au sein d'Heliscoop. Le développement de la coopérative offre ainsi une **diversification dans les méthodes d'accompagnement** des entrepreneurs.
- La principale **limite soulevée concerne les appels à projet à formuler plusieurs mois** à l'avance. Pour eux, il est assez compliqué de savoir aussi tôt ce qu'ils vont faire dans l'année suivante. Cet aspect **bloque parfois la mobilisation du FSE**, car il y a un « problème de calendrier ». La coopérative déplore également que ce cofinancement ne puisse pas être mobilisé sur la création de postes de chargés de développement.

PROGRAMME D'ACTION 2018 - ACCUEIL D'INVESTISSEURS EN GIRONDE

International

OS 01.4	Accroître la taille des PME			OT	3	
COUT TOTAL	1 542 500 €	FEDER	425 000 €	ETAT DE L'OPERATION	Dossier soldé	
BENEFICIAIRE	Invest in Bordeaux			TERRITOIRE	Aquitaine	

A – RAPPEL DU CONTEXTE, des ENJEUX DE DEPART et des OBJECTIFS du PROJET

1. PRESENTATION DU CONTEXTE



Invest in Bordeaux est une **agence économique, constituée en association, fondée en 1996** à l'initiative des collectivités locale et de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Bordeaux-Gironde. Sa création est intervenue après un constat d'absence d'agence de ce type regroupant les acteurs publics et accompagnant les futurs investisseurs sur le territoire girondin. A l'époque l'idée est **d'impulser et de coordonner des initiatives** pour **accroître l'économie locale et favoriser l'attractivité territoriale**. Son activité est **centrée sur les entreprises extérieures au territoire**. De manière concrète, son action consiste à **identifier et implanter ces entreprises**, qu'elles soient en phase de développement ou de création, sur le département de la Gironde.

Pour ce faire, Invest in Bordeaux s'appuie sur son réseau (CCI, collectivités etc.) afin **d'offrir aux investisseurs des solutions d'implantation et de partenariat** : création d'un nouveau site, fusion de sociétés, acquisition etc. L'agence met également à disposition des futurs investisseurs des **« Comités stratégiques », composés de représentants d'entreprises pour alimenter les réflexions** sur la gestion RH, l'information économique ou encore l'insertion sociale des dirigeants en leur transmettant le contact de personnes qui peuvent les aider dans leur intégration. Pour les entreprises étrangères, un volet administratif est également développé. Enfin, l'agence reste attentive aux besoins exprimés par la Région. Ces derniers temps, **l'accent a été mis sur l'accueil d'investisseurs souhaitant s'installer sur des friches industrielles** et sur les PME / PMI.

2. PRESENTATION DU PROJET

Invest in Bordeaux a **l'habitude de mobiliser des fonds européens** depuis 2 générations de programme. Sur 2014-2020, l'agence a monté des dossiers « programme d'actions » pour les années 2017, 2018 (étudié ici), 2019 et 2020. L'agence répond aux différents objectifs formulés par la Région dans son Programme opérationnel (PO) : prospection, accueil d'entreprises et marketing territorial. L'action soutenue doit promouvoir le territoire pour renforcer ses secteurs d'activités, attirer de nouvelles sociétés et, *in fine*, favoriser une implantation durable et créatrice d'emplois.

Le plan d'action se décline comme suit :

- **Actions sur les réseaux** : Poursuivre les actions débutées en 2017, renforcer les relations avec les réseaux pertinents etc. ;
- **Identification de projets** (filiales prioritaires) en lien avec le déploiement de la LGV Paris-Bordeaux : Concentrer les actions de détection des cibles de prospection sur les domaines d'excellence du territoire etc. ;
- **Traitement – accueil – suivi des projets** : Prise en charge des différents projets susceptibles de s'implanter, traitement des sollicitations etc.



3. LES REALISATIONS ET RESULTATS ATTENDUS

Si le calcul des indicateurs et des objectifs se fait annuellement, la **logique d'intervention de l'agence est pluriannuelle**. Pour être éligible aux fonds européens, des **objectifs sont tout de même fixés chaque année**. Ils concernent notamment :

- Le nombre de dossiers accompagnés ;
- Le nombre d'emplois créés ;
- Le nombre d'entreprises qui s'installent ;
- ...

Les **objectifs sont, en règle générale, largement dépassés**. L'agence se considère en « surperformance » au regard de sa taille et des agences similaires disséminées en France. **Son activité a par exemple été multiplié par 3 entre 2015 et 2019** avec une équipe qui oscille entre 10 et 15 personnes. Seul l'impact de la crise sanitaire a empêché la réalisation des objectifs sur 2020 et une difficulté probable sur 2021. L'absence de projet a en effet entraîné des conséquences importantes dans ce secteur (licenciement, baisse de l'activité etc.)

B – Les EFFETS et IMPACTS du PROJET

Les effets mesurables du projet

Du point de vue de l'agence, l'impact du programme d'accueil n'est véritablement mesurable qu'au bout de 3 ans. Ainsi en 2016, le bilan des investissements indique un **résultat global de 71 décisions d'investissements entraînant la création de 1486 emplois**. En 2017, **79 entreprises se sont implantées** permettant la création de **2116 emplois**.

Les retombées pour la Région

L'accueil d'investisseurs contribue à plusieurs objectifs et impacts recherchés par le PO. Cette action participe à **renforcer l'attractivité de la Région** via un système **d'accompagnement personnalisé au service des entreprises**. Les **créations d'emplois qui en résultent favorisent le développement des PME / PMI** et participent au dynamisme économique du territoire.

C – PLUS-VALUE et LIMITES du FEDER

De multiples plus-value ont été mises en avant dans le cadre de l'échange avec l'agence. Il en ressort les éléments suivants :

- Le FEDER couvre l'ensemble des activités d'Invest in Bordeaux. De fait, en l'absence de FEDER, le projet n'aurait pas pu être maintenu. Sur l'année 2018, l'apport de **425 K€ de crédits européens, soit 27,5%** de l'ensemble s'est avéré essentiel à la concrétisation du projet. En outre, l'apport du FEDER est un gage de bonne gestion des ressources financières et facilite les prêts bancaires et les autorisations de découverts.
- L'impact du Covid ayant été important, le **FEDER obtenu sur l'année 2020 a fait office de matelas et permis de sauver l'agence** alors que l'accueil d'investisseurs était à l'arrêt.
- L'agence souligne que le **FEDER permet d'aller plus loin dans les actions entreprises**. Par exemple, la recherche d'emplacements pour les PME / PMI ou les déplacements dans des territoires périphériques de la Métropole nécessitent du temps et de l'argent. Ces deux activités ne pourraient être aussi qualitatives en l'absence d'un cofinancement européen.
- **Deux principales limites ont été soulevées** dans la mobilisation du FEDER et concernent le **paiement** et les **contrôles**. Le premier peut arriver une année après la réalisation du projet ce qui contraint l'agence à une certaine « **gymnastique financière** ». Dans le cas du second, l'agence a eu un **contrôle en 2019 pour un dossier de 2015**. Le problème réside est que l'agence a subi des **dégâts des eaux** dans ses locaux, **détruisant une partie des justifications**. Le contrôle s'est donc soldé par **une reprise d'une partie de la subvention**.

CHALLENGES EN LIMOUSIN 2019-2020

Sensibilisation
entrepreneuriat

OS 01.4	Augmenter le nombre de création et de reprises d'entreprises			OT	3
COUT TOTAL	153 384, 37 €	FEDER	138 046 €	ETAT DE L'OPERATION	Dossier soldé
BENEFICIAIRE	Association Limousine des Challenges			TERRITOIRE	Limousin



A – RAPPEL DU CONTEXTE, des ENJEUX DE DEPART et des OBJECTIFS du PROJET

1. PRESENTATION DU CONTEXTE



L'association Limousine des Challenges est issue du programme « Destination entreprise » mis en place par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Brive-la-Gaillarde. L'objectif était de **faire découvrir aux lycéens et étudiants le monde de l'entrepreneuriat**. Depuis, l'association s'est structurée et a **étendu ses actions aux collégiens** (à partir de la 4^e) et intervient sur tous les départements de l'ex-région Limousin. Les participants sont issus de tous les types de formation (technologique, professionnelle, générale, agricole etc.). Elle participe au concours

« European Business game », a développé une version francophone et **innove avec la mise en place de programmes** concrets comme « J'innove en vrai » ou « Parcours chef d'entreprise ». En fonction des attentes exprimées par les chefs d'établissement, les professeurs ou les jeunes, l'accompagnement proposé peut durer quelques mois ou l'année entière. L'association s'appuie également sur un réseau d'acteurs institutionnels (CCI, Conseil départemental du Limousin) et privés importants. A noter qu'elle **intervient aussi à l'étranger**, puisque des opérations sont menées en Tunisie et un partenariat existe avec le Québec. Ces partenariats favorisent l'innovation des pratiques de l'association. Au Québec, les dispositifs similaires sont, par exemple, beaucoup plus centrés sur le développement personnel.

Dans l'optique de rapprocher les mondes de l'éducation et de l'entreprise, l'ALC a développé **5 orientations à destination des jeunes** :

- **Développer l'ouverture d'esprit**, la créativité et l'esprit critique ;
- **Transmettre de nouvelles compétences**, savoir être, savoir-faire, relationnel ;
- **Donner aux jeunes confiances** dans leurs capacités, leur montrer qu'ils peuvent viser au-delà de leurs espérances ;
- **Faciliter leur orientation** au cours de leur scolarité par une meilleure connaissance des métiers ;
- **Placer chaque jeune au centre** du dispositif pour les rendre acteurs.

2. PRESENTATION DU PROJET

L'association fait fréquemment des demandes de subventions européenne sur la programmation actuelle ou sur 2007-2013. Le **FEDER intervient sur l'ensemble des activités de l'ALC** :

- **Prospection** pour tenir compte des mutations des besoins des enseignants et des participants ;
- **Accompagnement et formations** diverses ;
- **Organisation des événements** ;
- **Démarchage** auprès de chefs d'entreprises etc.
- ...



3. LES REALISATIONS ET RESULTATS ATTENDUS

De manière concrète, le cofinancement permet donc le suivi des participants sur l'année et **l'organisation de journées à l'instar de « J'innove en vrai »** qui **comptent déjà 27 éditions**. **Ce dispositif se déroule sur une journée entière et réunit des chefs d'entreprises et environ 150 à**

180 jeunes issus de milieux et d'établissements différents. A cause de la crise sanitaire, l'association a dû repenser le format ; le dispositif est devenu « J'innove en classe » pour maintenir l'organisation.

L'idée est de **constituer des tables de 12 chefs d'entreprises qui vont lancer un défi aux jeunes** pour « le futur et l'innovation dans leurs entreprises ». Les **jeunes sont dispatchés en équipes d'établissements différents** et doivent formuler des propositions concrètes aux chefs d'entreprises. Les propositions sont ensuite étudiées par ces derniers, qui font office de jury, et **des vainqueurs sont désignés**. Les **objectifs** associés à cette action concernent aussi bien les jeunes que les entreprises :

- **Pour les jeunes** : Développer la confiance en soi, mise en application des compétences qu'ils n'imaginent pas avoir, apprendre à travailler en équipe etc.
- **Pour les entreprises** : Faire connaître la structure, récolter des idées novatrices, résoudre des problèmes concrets etc.

B – Les EFFETS et IMPACTS du PROJET

Les retombées positives pour les jeunes.

Selon l'association, **environ 75% des projets désignés comme « vainqueurs » par le jury de « J'innove en vrai » sont repris et appliqués** dans l'entreprise. Cette action favorise également une certaine **mixité sociale**, puisque les équipes sont constituées de jeunes issus de milieux et d'établissements différents. L'ALC précise que ce type d'action est particulièrement bien adapté aux jeunes provenant d'établissements de quartiers prioritaires. En effet, la **journée permet la mise en avant de compétences non scolaires**, ce qui semble apprécié par ce public. Même si n'est pas l'objectif premier, il n'est pas rare qu'un participant « vainqueur » de cette journée obtienne ensuite un **stage ou un emploi dans une entreprise présente**. Par ailleurs, les jeunes acquièrent un socle de connaissances et compétence pertinent sur l'économie (analyse de marché, gestion financière etc.).

Un lien solide entre l'association et l'enseignement

Présente depuis plus de 30 ans sur le territoire Limousin, l'association est de plus en plus identifiée comme un **acteur clef par les établissements scolaires**. De fait, l'ALC travaille en **étroite collaboration avec le rectorat** pour essayer de s'inscrire dans les nouvelles politiques de développement éducatives. Cette position particulière amène maintenant des **chefs d'établissement à contacter directement l'association**, ce qui simplifie les phases habituelles de démarches et de prospection.

C – PLUS-VALUE et LIMITES du FEDER

- La **plus-value du FEDER sur ce projet est avant tout financière**. Il faut dire qu'avec **138 K€ de crédits européens**, ce qui représente près de **90% du coût total de l'opération**, cette subvention a permis l'organisation de nombreuses interventions auprès des jeunes. Le modèle économique de l'association reposant avant tout sur les fonds publics, **l'absence d'un cofinancement européen aurait entraîné l'arrêt des actions**.

Plusieurs limites ont été apportées à la mobilisation des fonds européens

- L'action de l'association n'est aujourd'hui plus limitée aux seuls départements de l'ex-Région Limousin. La multiplication des opérations et le développement de son réseau ont incité **l'ALC à intervenir sur l'intégralité du territoire de Nouvelle-Aquitaine**. Néanmoins, le **FEDER ne prend en compte que les interventions réalisées dans le Limousin**. La **reprise de ces dépenses** a entraîné des difficultés financières importantes pour l'association. Les années qui ont suivi, des **justifications supplémentaires ont été nécessaires** pour que les dépenses soient validées : les **factures doivent être attestées par un Commissaire aux comptes** pour être recevables.
- La **question de l'opacité des critères de recevabilités** pour les dépenses a également été soulevée.

3.2.2. Etudes de cas FEADER

CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE DECOUPE					Investissement
TO 4.2.2	Investissements pour la transformation et la commercialisation de produits			OT	3
COUT TOTAL	2 138 000 €	FEADER	410 441,50€	ETAT DE L'OPERATION	Dossier soldé
BENEFICIAIRE	SCA Agneaux Lait Pyrénées AXURIA			TERRITOIRE	Aquitaine



A – RAPPEL DU CONTEXTE, des ENJEUX DE DEPART et des OBJECTIFS du PROJET

1. PRESENTATION DU CONTEXTE



La société coopérative **Axuria**, existe depuis plus de trente ans et regroupe aujourd'hui près de **300 éleveurs** des vallées basques et pyrénéennes produisant des agneaux, bœuf (Blonde d'Aquitaine et Limousine) à des veaux. La coopérative transforme et commercialise des agneaux de lait des Pyrénées (sous siqo Label rouge et IGP) des bœufs et des vœux rosés « Axuria ». Les éleveurs adhérents à la coopérative conduisent leur troupeau en plein air et effectuent la transhumance dans les estives. Cette

conduite d'élevage extensif contribue in fine à la typicité et la qualité de la production. La coopérative distribue ses productions aux boucheries traditionnelles, restaurants, les grossistes en viande et la restauration collective. Plus à la marge, la coopérative fait de la vente en ligne, destinées aux particuliers.

Historiquement, les **activités de découpes** assurées par la coopérative étaient implantées au sein de l'abattoir intercommunal du Pays de Soule (64), le souhait des administrateurs de la coopérative était de monter leur propre unité ou de réaliser des travaux dans l'unité d'abattage existant, le but étant in fine, d'augmenter **la performance de la transformation**.

Suite à la validation par le conseil d'administrateur de la coopérative d'acheter un terrain pour construire leur propre unité, les porteurs se sont rapprochés des différents co-financeurs afin de financer l'opération.

2. PRESENTATION DU PROJET

Le projet a été amorcé en 2016, la demande d'aide par la coopérative a été transmise en 2016, les travaux liés à l'infrastructure ont débuté quant à eux en début d'année 2018. Des difficultés dans l'obtention du permis de construire ont engendré des délais et retards, qui se sont répercutés sur la demande d'aide, une demande de report de financement a été effectué en avril 2017. La réception des travaux a été effectué fin juin 2018, permettant de réaliser les **premiers investissements liés aux machines**. L'emménagement s'est déroulé en juillet 2018 ainsi que le démarrage de l'activité.

Le projet répondait à l'objectif des coopérateurs de monter **un atelier de découpe autonome et complet** (comprenant le stockage/transformation et distribution des morceaux). Par ailleurs, la modernisation de l'unité, en lien avec le renforcement des normes sanitaires était un enjeu pour la coopérative.

La coopérative a été accompagné par l'association Odace dans **le montage du dossier et a permis d'accélérer le processus** en fournissant des explications claires et précises sur la procédure de demande de subvention (pièces constitutives, acomptes, etc.). Cet appui représente un élément clé dans la réussite du projet.

La construction du nouveau bâtiment, s'est effectuée sur un site de **3 000 m²**, **a proximité directe de l'abattoir, première étape de la transformation.**

Le **FEADER représente plus de 400 000 €** d'investissement. Il est intervenu à la fois sur la **construction du bâtiment de production** (gros œuvre, isolation, plomberie, sol industriel) et sur **l'aménagement de l'atelier de transformation** (outil de manutention (maillage des carcasses, outil de découpe, machine de conditionnement). La partie ingénierie liée à l'investissement a par ailleurs été pris en charge. Une partie de l'investissement matériel (près de 93 k €) n'ont pas été pris en compte dans le dossier car les dépenses étaient inéligibles au regard de la mesure 4.2.2 les porteurs ont entamé des démarches auprès de la région afin de faire financer une partie de ces dépenses.

Par ailleurs, la région est intervenue à hauteur de **360 000 €,** la subvention publique, représente, in fine, **34,5 %** du cout total.



3. LES REALISATIONS ET RESULTATS ATTENDUS

Bien que soumis aux retards engendrés par le délai d'obtention du permis de construire, le projet apparaît **déjà comme une vraie réussite sur le plan calendaire.**

De manière concrète, les travaux engagés ont permis l'installation **d'un atelier de transformation moderne**, répondant aux normes CE et répondant à des enjeux environnementaux. Cette installation offre déjà ses premiers résultats :

- Mise en place d'une unité de transformation propre, comprenant stockage, transformation, conditionnement et commercialisation
- Réorganisation des espaces spécifique à leur activité
- Amélioration des conditions de travail en lien avec la réorganisation des espaces / méthodes de découpe
- Investissement dans du matériel performant (matériel frigorifique, de découpe...) , in fine **contrôle de la qualité**
- En réponse aux renforcements des exigences règlementaires et sanitaires, le financement a permis de **moderniser l'atelier** et assurer une mise à jour réglementaire de l'atelier. L'obtention de **l'agrément CE**, suite à la modernisation de l'atelier, a été validé par la DDPP, permettant à la coopérative de démarrer son activité de transformation/conditionnement/commercialisation.
- **Valorisation de produits de qualité**

Le bâtiment a été conçu pour atteindre le même **volume de production que sur l'atelier préexistant.**

B – Les EFFETS et IMPACTS du PROJET

Des retombées positives pour la coopérative

- **Augmentation de la masse salariale** : le nombre de salarié de la coopérative est passé de **17 ETP à 20 ETP**. Par ailleurs, l'élaboration de l'atelier de transformation a généré de l'activité économique, à travers des emplois indirects : artisans locaux...
- La mise aux normes de ce maillon de la filière a par ailleurs **des effets indirects sur l'ensemble de la filière** : la remise en norme de l'atelier de découpe a contribué à **conforter l'activité de l'abattoir** : des éleveurs ont adhéré à la coopérative suite aux travaux de modernisation, ces derniers traduisant un **avenir de la coopérative**, Le gage de confiance lié à l'atelier de découpe a eu un effet sur les **volumes traités** au sein de l'abattoir, entraînant donc une **dynamisation de l'activité (flux amonts et sortant)**
- **Diversification de la transformation** : la coopérative a élargi les gammes sur les trois « *produits phares* » : bœuf, vœuf et agneaux de lait, en créant de nouvelles références, et de nouveaux de niveaux découpes.
- Si le CA n'a pas évolué de manière significative, la réorganisation de l'outil de production a permis d'entreprendre un **travail sur les marges**, avec notamment une réflexion sur les **coproduits et sur leurs valeurs économiques**. La maîtrise de l'ensemble de la chaîne de production, de l'amont à l'aval, par la création d'une unité autonome, a permis à la coopérative d'améliorer leur **marge d'activités**. Les coproduits de l'activité (peau, tendon...) qui étaient auparavant jetés, sont désormais valorisés à travers la vente en l'état (valorisé pour l'alimentation animale/humaine), le reste des déchets organiques sont valorisés par les industries(ciment,

incinération). Outre l'impact **économique d'une telle opération**, la valorisation des coproduits, réduit également **l'impact environnementale de l'activité**.

Amélioration de la prise en compte de l'impact sur l'environnement et opportunité économique :

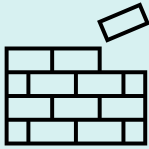
- S'il est difficile d'estimer quantitativement l'économie d'énergie du poste de charge d'électricité effectué, du fait de l'absence de valeur de référence relatif à l'atelier de découpe préexistant. Il est possible d'affirmer, qualitativement, que la **consommation d'énergie est maîtrisée**, le poste de charge est relativement à l'équilibre depuis 3 ans.
- La mise en place d'une unité de découpe intégrant l'ensemble des étapes nécessaire à la valorisation des carcasses, limite les impacts liés aux transports, en outre la possibilité de stockage de la totalité de la marchandise, sur le site, génère in fine des économies et un impact **environnementales positif**.

Notoriété et confiance retrouvée de la part du consommateur :

- En parallèle de l'opération financée au titre du FEADER, la coopérative a lancé une campagne de communication, notamment sur leurs productions. L'emplacement du bâtiment est plus visible qu'auparavant et la coopérative dispose désormais d'un site bien défini, ce qui renforce la notoriété de la structure auprès des habitants et professionnels du territoire. Globalement, la clientèle (professionnelle et particuliers) **accorde plus de sérieux**, plus de consistance qu'auparavant au produit. Cette confiance renouvelée entre transformateur – consommateur est un **gage de pérennité pour la coopérative**.

C – PLUS-VALUE et LIMITES du FEADER

- La plus-value du FEADER sur ce projet est avant tout **financière**. Compte tenu du modèle économique de la coopérative, reposant sur des marges serrées, l'apport du cofinancement s'est avéré **déterminant pour la faisabilité de l'opération et la viabilité économique de l'entreprise**. La subvention a permis à la structure de financer de l'investissement, indispensable à la pérennisation de l'entreprise. Par ailleurs, l'opportunité de bénéficier d'un cofinancement européen a eu un **effet positif pour accélérer le processus du projet**, notamment auprès des banques.
- **Les porteurs n'ont pas rencontré de freins importants, la mobilisation du FEADER permet toutefois moins de souplesse que d'autres types de financement. Néanmoins, les fonds européens représentent un outil primordial pour une structure de leur type.** L'accompagnement efficace des services de la Région et de l'association Odace sont identifiés comme indispensables à l'efficacité de l'instruction.

MODERNISATION DE L'AUBERGE DE SAINT-FIEL						Investissement
TO 7.4.1	Augmenter la dynamique d'installation de projets économiques (Services de base pop. rurale)			OT	8	
COUT TOTAL	635 000 €	FEADER	191 073,19 €	ETAT DE L'OPERATION	Dossier soldé	
BENEFICIAIRE	Commune de Saint-Fiel			TERRITOIRE	Limousin	

A – RAPPEL DU CONTEXTE, des ENJEUX DE DEPART et des OBJECTIFS du PROJET

1. PRESENTATION DU CONTEXTE



La commune de Saint-Fiel, commune d'environ 1000 habitants, située dans le département de la Creuse est une commune rurale appartenant à l'aire urbaine de Guéret.

L'Auberge, implantée sur la place centrale du village, constitue une des plus-values de la commune et assurait historiquement un service de restauration destinée aux ouvriers. Les gérants peinaient à développer leurs activités et publics.

Le couple en charge de la gestion de l'auberge, exerçant depuis 2005, avait par ailleurs remarqué que l'établissement et notamment la cuisine était en **proie à un délabrement**.

Les rapports de sécurité et sanitaires réalisés annuellement alertaient sur l'urgence que

représentait la remise aux normes de l'établissement.

En parallèle, le **départ à la retraite de la cantinière** assurant le service de restauration auprès des élèves de l'école de Saint-Fiel, a initié une réflexion de la part de la commune sur la gestion du service de restauration scolaire. Le projet de réhabilitation de l'Auberge et de son aménagement permettant de diversifier ses activités et notamment assurer le portage de repas a donc émergé.

2. PRESENTATION DU PROJET

Le projet de modernisation de l'auberge entend répondre à ces deux problématiques, en optimisant et mutualisant les actions, ces derniers réponds aux objectifs suivants :

- De réhabilitation du bâtiment et modernisation des équipements afin de répondre aux **normes sanitaires/sécuritaires**
- Assurer la réalisation et le portage des repas aux élèves de l'école de Saint-Fiel
- **Diversifier les services de l'Auberge** (portage de repas à domicile avec Saint-Victor-en-Marche, partie traiteur, offre de repas à la carte)



Le dossier a été déposé en 2015, la convention d'attribution a été signée en novembre 2018 et le versement 2019. Les travaux se sont achevés en 2017. La commune, **étant propriétaire du bâtiment**, a porté les actions liées à la **modernisation de l'auberge** (gros œuvre : réorganisation totale du bâtiment, extension du bâtiment, isolation thermique et phonique, mise aux normes PMR).

Sur les travaux de réfection du bâtiment, le **FEADER représente plus de 190 000 €** de subvention, soit **30 % du coût total**, la DETR et le ministère de la transition écologique sont intervenus en cofinancement.

L'aubergiste a quant à lui financé l'aménagement de la cuisine (autofinancement et subventions), le montant total de ce poste de dépense s'élevait à **180 000 €**.

3. LES REALISATIONS ET RESULTATS ATTENDUS

Les travaux ont duré un an et se sont achevés fin 2017, permettant un aménagement par la suite. A noter que durant les travaux, l'activité d'aubergiste n'a pas cessé, un chapiteau extérieur a été aménagé permettant de poursuivre l'activité).

Les résultats sont les suivants :

- **Mise aux normes** (sécurité et sanitaire) de la cuisine et modernisation des équipements
- Travaux de **réfection du bâtiment** (gros œuvre : extension de la cuisine, réorganisation de la salle de restaurant, isolation thermique, remise aux normes accessibilités aux personnes en situation de handicap et modernisation des locaux techniques trois chambre froides, salle de préparations froides et chaudes)

De façon plus globale, les travaux ont permis à l'Auberge d'élargir ses activités et de devenir un restaurant **multi-activité**.

Par ailleurs, le portage public-privé opéré dans ce projet représente une plus-value. L'engagement financier et humain de la part des deux partenaires, à travers la mutualisation et l'optimisation des moyens, est un gage de la pérennisation de l'activité

B – Les EFFETS et IMPACTS du PROJET

Les effets et impacts liés à la réalisation du projet sont multiples :

Amélioration des conditions de travail : De façon globale, l'investissement a permis d'améliorer sensiblement les conditions de travail de l'ensemble des employés de l'auberge : critère de la qualité de vie au travail a été intégré lors de la conception des nouveaux ces espaces. Qualitativement, ces aménagements ont un impact sur la performance des salariés. A ce titre, le réaménagement de la cuisine et l'investissement dans du matériel de cuisine qualitatif ont des effets directs sur les **conditions de travail** du cuisinier

Les travaux de réhabilitation de l'Auberge ont également un impact positif **en termes environnemental** :

- Sur la maîtrise **de l'énergie** : les travaux réalisés en termes d'isolation thermique et la construction en ossature bois et les économies conséquentielles à ce type de travaux **compensent les charges induites par les nouveau matériels** (chambre froide) et **l'extension de 200 m2 de la cuisine**.

L'opération permet dans une certaine **mesure de pérenniser l'activité** :et plus globalement à des impacts **positifs pour l'entreprise** :

- Possibilité d'être labélisée cuisine centrale, donne l'opportunité à l'aubergiste de se développer ses activités et élargir son activité de portage de repas scolaire à d'autre écoles du territoire
- **Diversification des services** : Une seconde salle de restaurant en mezzanine a été aménagée, ou des menus à la carte seront servis, avec la diversification des cibles et des service, l'attractivité du restaurant ainsi que son chiffre d'affaires seront renforcées
- **L'investissement à des effets directs sur l'emploi** : 4 personnes ont été employés afin de répondre au mieux à la demande
- **Amélioration de la compétitivité** : l'opération a permis de dynamiser le chiffre d'affaires du restaurateur, bien qu'une partie de son activité (restauration scolaire, restauration pour les seniors) repose sur des marges faibles. Ces activités couvrent, à minima les charges fixes

La commune a pu s'appuyer sur le **nouvel outil de travail**, pour favoriser **l'utilisation de produits locaux** et **revoir sa gestion de la restauration scolaire** :

- La commune a mis en place une pédagogie au sein du restaurant scolaire, en lien avec la loi EGalim sur la gestion des déchets
- L'auberge propose également des **produits locaux** et **favorise les circuits courts**, en particulier pour les 80 repas de la cantine scolaire.

Le projet s'articule donc avec une dynamique globale en cours impulsée par la mairie, visant à relocaliser l'alimentation et soutenir **une agriculture de qualité**.

C – PLUS-VALUE et LIMITES du FEADER

- Bien que la subvention e couvre plus de **30 % du coût total du projet**, l'opération aurait pu être menée sans la subvention mais différemment, les réalisations auraient été vus à la « baisse. »
- Par ailleurs, le financement, permet une **montée en gamme** du projet et donne les moyens au projet d'être en adéquation avec **des objectifs plus globaux** (économie énergétique, qualité des conditions de travail, qualitatif des salariés, économie circulaire)
- Le financement permet **un passage à l'action** en finançant des projets structurants s'intégrant dans des politiques générales. L'opportunité que représente le fond, de financer des projets en cohérence avec les politiques générales, constitue une des plus-values pour le porteur de projet.
- La subvention a un effet sur **l'exemplarité du projet, en effet la rigueur requise pour effectuer une demande de subvention européenne a une incidence sur la vigilance des porteurs de projets** sur l'ensemble des éléments clés du projet (dimensionnement, partenariats, aspects règlementaires/administratifs...)
- **Les porteurs n'ont pas rencontré de freins importants**, la mobilisation du FEADER permet toutefois moins de souplesse que d'autres types de financement. Au regard de l'envergure des travaux réalisés, des dépassements et ajustements par rapport au prévisionnel ont eu lieu, entraînant un **surcout pour la commune**. Le Porteur de projet a pu par ailleurs s'appuyer sur le service LEADER, implanté au sein de la Communauté d'Agglomération, **les compétences techniques /administratives de l'équipe du GAL ont permis de sécuriser le montage du dossier**.

Création d'aires de dépôt de bois					Aménagement forestier
TO 4.3.1	Aide aux investissements dans les infrastructures liées au développement, à la modernisation ou à l'adaptation du secteur agricole et de la foresterie			OT	3
COUT TOTAL	10 612 €	FEADER	5 348,45 €	ETAT DE L'OPERATION	Dossier soldé
BENEFICIAIRE	Communes Montboucher			TERRITOIRE	Limousin



A – RAPPEL DU CONTEXTE, des ENJEUX DE DEPART et des OBJECTIFS du PROJET

1. PRESENTATION DU CONTEXTE



La commune de Montboucher ; dans le département de la Creuse, intervient en tant que maître d'ouvrage, l'ONF quant à elle exerce la maîtrise d'œuvre

La commune de Montboucher est propriétaire d'une trentaine d'hectare de forêt au sein d'un massif forestier. Ce dernier est relativement morcelé et est composé de parcelles privées et la forêt communale. La forêt est principalement peuplée de feuillu, la gestion est réalisée par l'ONF, qui s'assure que ces dernières soient entretenues et exploitées de façon pérenne.

L'exploitation forestière repose principalement sur de l'abattage de bois jeune/bois de chauffage pour la trituration, l'objectif à plus long terme, avec une gestion optimisée des populations et du massif, est de **produire des grumes**. Au regard de l'état du massif, un éclaircissement, pour un total de 25 000 m3 de bois, est réalisé tous les 10 ans.

2. PRESENTATION DU PROJET

La commune a déposé le dossier en **2018** en partenariat avec l'ONF, le projet consiste en la création d'aires de dépôt de part et d'autre du massif afin de faciliter l'exploitation forestière. L'accès aux parcelles se faisant par la route départementale située en lisière de forêt, l'accessibilité au massif n'était donc pas un enjeu, en revanche l'aménagement d'aire de dépôt afin de garantir aux usagers un trafic fluide et sécurisant de la route.

L'objectif du projet est de réaliser deux aires de dépôts de bois, afin de :

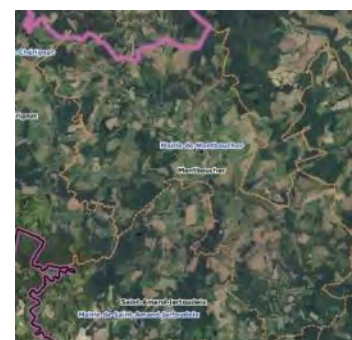
- Sécuriser la route départementale
- Aménager de façon pérenne le massif
- Faciliter l'exploitation de bois et la logistique afférente

Les aires de dépôt créées permettent aux exploitants de décharger les arbres (entiers ou sous formes de billon) avant leur transport vers les scieries. La création de ces aires contribue à un objectif de diminution la **distance de débardage** pour réaliser des économies liées au transport (charge d'essence) afin d'augmenter la marge. Les enjeux de ces opérations qui se renforcent avec l'inflation du carburant.

Le **FEADER est intervenu pour plus de 5000 €**, soit environ **50 % du coût total du projet**. L'état est intervenu comme cofinancier à hauteur de **3141,15 euros**, l'aide publique a atteint le plafond de **80 %**. **Le FEADER est intervenu sur la maîtrise d'œuvre liés au tracé**

Le tracé est fait par l'ONF, font les études techniques sur le terrain, ils prennent la maîtrise d'œuvre le **FEADER**. Dépôt du dossier et suivi du chantier, en amont, ingénierie pas forcément financée.

Le massif étant multipropriétaire, les aires de dépôt créées seront être bénéfiques à plusieurs propriétaires forestiers.



Vue aérienne de la commune de Montboucher – Source : Géoportail

3. LES REALISATIONS ET RESULTATS ATTENDUS

Le projet a été achevé, 2 dépôts de bois ont été créés,

- Création de deux dépôts de 2000 m² et 3000 m² (en intégrant la coupe rase d'emprise) : ces emplacements aménagés facilitent le stockage du bois façonné en forêt
- Eclaircissement du massif

B – Les EFFETS et IMPACTS du PROJET

La création de dépôt de bois à de nombreux impacts sur la gestion de la forêt :

- **La réalisation de ces aires de dépôts a un impact non négligeable sur l'accessibilité des parcelles forestières.** Il est estimé que la création du dépôt a permis d'ouvrir le massif et de desservir plus de **100 hectares**. La surface desservie est par ailleurs bénéfique à plusieurs propriétaires (**privé et communale**).
- Outre l'impact sur l'accessibilité, la création de dépôt permet de **diminuer la distance de débardage**, optimiser l'exploitation forestières et donc de réaliser des économies liées aux charges de transports, in fine, proposer un prix de vente des coupes plus concurrentielles.
- Si la valorisation, en l'état, des feuillus issu de première intervention d'éclaircissement du massif, est peu rentable. L'intervention et la gestion de ce dernier pourrait faire évoluer le peuplement et les potentialités de valorisation (**production de grume**). Ces derniers étant mieux valorisés
- Cet **investissement, relativement peu élevé en termes financier permet d'initier la gestion dans le massif**

L'opération **permet également de mieux gérer les chantiers d'exploitation** et **d'éviter les dégâts et impact liés** au passage/tassement des engins. La création des dépôts permet de mieux structurer et gérer les cloisonnements d'exploitation permettant l'accessibilité aux zones d'abattages identifiées. L'exploitation forestière repose majoritairement sur des interventions mécanisées, qui engendrent des impacts et demandes de l'ouverture/Décroisement d'exploitation). Le tassement des parcelles dû aux passages des machines à, en effet, des effets notoires sur la régénération des populations, la réflexion autour des pratiques forestières et la mise en place de bonnes pratiques est donc centrale pour assurer **une durabilité du massif**.

C – PLUS-VALUE et LIMITES du FEADER

- Le **FEADER a un effet incitatif**, et est un levier pour la réalisation de ce type d'aménagement : en effet, le secteur du bois de la forêt, n'est pas forcément la priorité des propriétaires des forêts. Le FEADER intervient à hauteur de 50 % du coût total, l'aide a donc conditionné la réalisation de l'opération.
- Au-delà du critère multipartite et structurant demandés par le FEADER, il pourrait être pertinent de **mettre en place l'octroi des aides en fonction de l'intégration de l'ensemble d'un massif dans les schémas**. Sur certaines opérations, bien que différents propriétaires soient concernés par le projet, les massifs ne sont pas desservis en entier. Afin de renforcer l'impact des subventions et les effets du projet, le tracé des aménagements et **l'ouverture du massif et la prise en compte du massif dans sa globalité** pourraient être une condition nécessaire. **L'objectif étant à long termes de desservir l'ensemble des parcelles.**
- L'impact de ce type d'opération sur la **compétitivité** de l'exploitation forestière est toutefois **relatif**, une augmentation de la marge est observée avec la diminution de la distance de débardage, la compétitivité se joue réellement au niveau **de la montée en gamme de l'équipements** et des éléments de **conjoncture macro-économique** (inflation carburant, prix de vente du bois...).
- Par extension sur les projets d'envergure plus importante (route forestière), la somme à engager par les propriétaires ainsi que la complexité liée au montage et à la nature du projet ; qui nécessite l'accord de l'ensemble des propriétaires, peut constituer un frein à la mise en œuvre d'une telle opération. La mesure 4.3.1 du FEADER joue donc un rôle stratégique en facilitant la réalisation de projet multipartenaires. **Par ailleurs, les mesures d'aides pour la création de dessertes** et la possibilité de la demander une seconde fois après 30 ans, est jugée indispensable à la réfection des routes forestières. Ce volet de la subvention est considéré comme indispensable afin de garantir que les routes soient entretenues et praticables.

SOUTENIR LA PROMOTION DES SIGNES OFFICIELS DE QUALITE / ACTIONS D'INFORMATION ET DE PROMOTION DES SIQO					Fonctionnement
TO 3.2.1	Promotion des produits de qualité			OT	3
COUT TOTAL	Dossiers multiples	FEADER	826 375 €	ETAT DE L'OPERATION	Dossier soldé
BENEFICIAIRE	Limousin Promotion			TERRITOIRE	Limousin



A – RAPPEL DU CONTEXTE, des ENJEUX DE DEPART et des OBJECTIFS du PROJET

1. PRESENTATION DU CONTEXTE



L'association **Limousin Promotion** existe depuis 1988, si historiquement, l'ODG a été créé afin de promouvoir et de proposer sur le marché une gamme de viande de **race limousine** de qualité et garanties par un SIQO (Label rouge et/ou IGP), l'association s'est diversifiée en termes de gamme avec l'intégration de **la production porcine et d'agneau** sous SIQO du Limousin. Les cahiers des charges gérés par l'association se sont diversifiés au fil du temps ; Limousin Promotion gère aujourd'hui 6 labels rouge¹ et 3 IGP (Veau du Limousin, Parc du Limousin, Agneau du Limousin) jusqu'à atteindre 11 cahiers des charges. L'association a intégré d'autre ODG, avec notamment en 2019 l'intégration de l'appellation agneau du Limousin et plus récemment, en 2021, l'appellation veau sous la mère. L'organisme assure le rôle réglementaire et porte les actions de promotion / communication des produits afin de les valoriser/développer des marchés. Le périmètre de distribution est national, plus de 2000 points de vente, reparti sur l'ensemble du territoire. Limousin Promotion assure ses actions de promotion à travers des participations à des événements existants (salon de l'agriculture, salon à bordeaux (l'ODG n'organise pas d'évènement propre), l'animation d'évènement sur des points de vente (boucherie, grande surface) avec aménagement/ habillage de ces lieux et de la communication « classique » (presse, web, digital, radio) qui contribuent à promouvoir les actions menées sur site.

2. PRESENTATION DU PROJET

L'association dépose annuellement des dossiers auprès de la région afin de soutenir leurs actions de promotion/d'animation.

Si l'ensemble des actions des projets n'est pas soutenu (à titre d'exemple : la région ne finance plus les objets publicitaires, l'association le fait avec ses fonds propres), le FEADER intervient sur des actions de promotions diversifiée (animation, soutien à participation de salons, production de livrable, animation d'évènementiel...) ayant un rayonnement national et/ou local.

Dans ce cadre, l'association a mis en place une opération, en itinérance dans différentes régions, intitulée

« **mon boucher à la cote** ». L'ODG sélectionne une vingtaine de bouchers représentatifs, dans chaque région, des labels. L'association a accompagné les points de vente en leur mettant à disposition des kits de communication/promotion, des cartes à gratter et goodies. Ces événements de promotion de boucheries des territoires, se déroulent le vendredi et samedi, en parallèle une campagne promotionnelle (communication digitale, flyer, afficher, radio) est effectuée.

Sur l'ensemble des dossiers soutenus, le **FEADER représente plus de 800 000 €** de subvention., pour un total de **1,3 M €, soit 63 % du coût total**.



¹ le Boeuf Limousin Label Rouge - Viande bovine de race Limousine (LA 22.88) le Limousin Junior Label Rouge - Viande d'animaux jeunes de race Limousine (LA 23.88) le Veau Fermier du Limousin élevé sous la Mère Label Rouge (LA 20.92 et IG 39.94) le Porc du Limousin Label Rouge - Porc frais ou surgelé (LA 17.90) le Jambon sec supérieur Label Rouge (LA 14.08) la Saucisse fraîche et chair à saucisse Label Rouge (LA 13.08)

3. LES REALISATIONS ET RESULTATS ATTENDUS

De manière concrètes, les animations et actions de promotions financées contribuent à promouvoir les labels et favorise l'interconnaissance entre metteur en marchés et consommateurs.

Les actions subventionnées dans le cadre du FEADER ont eu plusieurs résultats qualitatifs :

- Promotion assurée dans les **2000 points de ventes**, ces derniers étant ouvert **300 jours/An**
- **Donner aux points de vente des outils de promotion/communication**, ces derniers n'ont pas la ressource nécessaire en interne, l'opération entrepris par l'ODG vient palier à un manque de moyen Répond à un besoin des points de vente en termes d'accompagnement dans la promotion de leur commercialisation. Cet accompagnement est bénéfique pour l'ODG et les points de vente, ceux-ci sont les portes d'entrée de la vente
- **Diversification des actions de promotion/communication** et développement de partenariat : partenariat avec une équipe de cyclisme, partenaire de l'équipe de France de boucherie : participent à faire rayonner les appellations.

B – Les EFFETS et IMPACTS du PROJET

Des retombées positives pour l'ODG :

- **Renforcement de la notoriété et augmentation des magasins /partenaires** : sur l'ensemble des points de ventes, en 1 an, le nombre de contrats de points de vente a augmenté de **13 %**.
- **+ 22% de volume commercialisé** sur le bœuf Limousin, s'expliquant par un travail d'animation de terrain, les actions de promotion financée par le FEADER et la reconnaissance nationale, les effets de la loi EGalim, provoquent une tension sur le marché, et une augmentation du prix de vente (progression de 40 centimes payé à l'éleveur /kg). Cependant au regard de l'augmentation des charges en cours (inflation du carburant et augmentation du cout des matières premières) l'augmentation des charges est supérieure à la revalorisation du prix.
- **Structuration de l'ODG** : EN lien avec l'augmentation de l'activité, création d'un poste d'animateur, et augmentation progressive des ressources humaines dédiées à l'animation (désormais à **2,5 ETP**)
- Les **impacts de ces opérations sur les éleveurs sont toutefois plus difficilement observables** : on peut leur promettre de s'engager ne label, valorisation pas suffisamment de différence, standard en dessous du cout de production

Des retombées indirectes sur des productions du territoires :

- Les actions du **plan de filière et la communication spécifique opérée sur** les viandes bœuf label rouge par exemple, peuvent avoir un effet d'entraînement sur la mise en rayon d'autre production en label rouge dans les points de vente.
- Par ailleurs la communication et la promotion des SIQO du territoire a également un **effet d'entraînement** sur les productions du territoire hors SIQO. La promotion des filières de qualité a des effets indirects sur la reconnaissance des productions des territoires.

C – PLUS-VALUE et LIMITES du FEADER

- La plus-value du FAEDER sur ce projet est avant tout **financière**. La promotion est conditionnée par l'attribution des fonds européens. Le financement européen couvre 63 % du coût total. Sur le volet promotion, la mesure permet à des produits qui ne s'autofinancent pas/ peu de moyen dans la promotion/ peu de moyens de mener des actions. Le total des aides versée dans le cadre des actions de promotion, rapporté au tonnage commercialisé est équivalent à 3cts/kg.
- Une des plus-values du FEADER réside dans sa capacité à être sollicité à plusieurs reprises par des porteurs de projets, ce qui permet aux bénéficiaires d'initier, d'engager et de pérenniser des actions.
- **Les porteurs n'ont pas rencontré de freins importants, la mobilisation du FEADER permet toutefois moins de souplesse que d'autres types de financement. Néanmoins, les fonds européens représentent un outil primordial pour une structure de leur type.** L'accompagnement des services de la Région et de l'association Odace sont identifiés comme indispensable afin de garantir une instruction efficace.

ACHAT D'UN TRACTEUR					Matériel
TO 4.1.E	Mécanisation en zone de Montagne			OT	3
COUT TOTAL	88 000 €	FEADER	13 708,42 €	ETAT DE L'OPERATION	Dossier soldé
BENEFICIAIRE	Biperatzea			TERRITOIRE	Aquitaine



A – RAPPEL DU CONTEXTE, des ENJEUX DE DEPART et des OBJECTIFS du PROJET

1. PRESENTATION DU CONTEXTE

L'exploitation est implantée dans les Pyrénées-Atlantiques, sur la commune de Souraïde, située dans le bassin versant de l'Adour. L'exploitant s'est installé en janvier 2020 sur une parcelle de 1,5 hectare. Il cultive du piment d'Espelette AOP en agriculture biologique sur une parcelle de 9000 m². L'exploitant assure également la transformation des piments à travers différentes valorisation (poudre, séchage) ainsi que le conditionnement. In fine plusieurs produits sont proposés à la vente : poudre de piment d'Espelette, piment frais /séchés. L'exploitant distribue ses productions à une clientèle privée et professionnelle via de la vente en ligne, vente à la ferme et différents distributeurs du territoire.



Figure 1 : Logo Maison Biperatzea, Source : Site Internet Biperatzea

2. PRESENTATION DU PROJET

Etant situé en zone de montagne, le terrain est en devers, et nécessite un matériel adapté afin d'effectuer les différents travaux du sol nécessaires à la production des piments. Le relief et la pente nécessitent des tracteurs adaptés et spécifiques : les machines « traditionnels » ont un centre de gravité haut et sont susceptibles de glisser sur un sol en pente et donc in fine abimer le sol et les cultures.



Figure 2 : Parcelle de l'exploitation, Source : Site internet Biperatzea

Ainsi le projet visait à investir dans un tracteur ayant un **centre de gravité bas, pouvant aller sur des fortes pentes**. C'est lors de son premier contact avec le concessionnaire, que le porteur a connu le dispositif d'aide à l'investissement de mécanisation en zone de montagne.

L'investissement de la machine (**tracteur et broyeur**) intervenant sur des parcelles pentues s'élevait **88 000 euros TTC**. L'aide publique (FEADER et aide publique) est intervenue à **hauteur de 30 %**, le reste a été autofinancé avec les fonds propres de l'agriculteur. L'exploitant est par ailleurs accompagné dans le cadre de la DJA, aide qui renforce ses fonds propres et ses capacités d'investissement.

En termes calendaire, le dossier a été déposé et accepté au début printemps 2020, ce qui lui a permis de passer commande et de démarrer l'activité, le porteur a reçu les fonds en fin d'année 2020.

3. LES REALISATIONS ET RESULTATS ATTENDUS

L'action subventionné dans le cadre du FEADER a permis à l'exploitant de se doter d'un outil de travail adapté au regard de son terrain et performant. L'agriculteur possède désormais un tracteur et un broyeur nécessaire à son itinéraire de culture, ce type d'investissement constitue d'une part une charge importante pour l'exploitant et d'autre part est un levier pour assurer sa production.

Une des réussites liées à la réalisation du projet est la cohérence et l'articulation optimale entre la temporalité du montage du dossier FEADER et des différentes phases (déposé, validation, paiement) et le calendrier inhérent à la production de piment d'Espelette. Le producteur a pu assurer sa saison avec ce nouveau matériel.

B – Les EFFETS et IMPACTS du PROJET

S'il est trop tôt, au bout d'une saison et compte tenu de son installation récente, pour quantifier l'impact économique de ce type d'investissement sur différents indicateurs économiques/de production l'exploitant identifie différents impacts qualitatifs sur son activité :

Amélioration des conditions de travail :

- Cet investissement augmente **hautelement la sécurité liée au travail du champs**, il limite notamment les dangers que peuvent engendrer le passage d'un tracteur non adapté sur un terrain humide (glissement, dégâts sur les cultures ..)
- **Amélioration de la qualité du travail du sol** : le tracteur est précis et permet de réaliser un travail au champ de qualité

Un outil performant et polyvalent qui augmente les possibilités d'actions :

- Le tracteur étant **polyvalent et puissant**, il est possible d'atteler différentes pièces et d'avoir des usages différents nécessaires pour mener à bien sa production. Dans ce cadre, l'exploitant a investi dans plusieurs modules s'attelant au tracteur (exemple : un outil d'élévateur, facilitation la manutention). L'exploitant a prévu d'investir dans **une planteuse semi-automatique**, ce qui lui limitera son intervention manuelle et va améliorer sa productivité et ses conditions de travail.
- L'achat du tracteur a une incidence sur toutes **les étapes de production et sur l'itinéraire de culture**, un travail du sol entre le rang est désormais réalisé, grâce à la possibilité d'atteler un semoir sur le tracteur : du trèfle est planté en inter -rang, ce qui permet au **sol de ne pas ravinier**, réduit le tassement du sol et constitue un engrais naturel.

Enfin, en lien avec l'investissement dans du matériel neuf, performant et polyvalent, **des économies sont réalisées à différents postes de dépense** : limitation des coûts liés à la consommation en carburant, limitation des coûts liés à l'entretien et à la maintenance

C – PLUS-VALUE et LIMITES du FEADER

- Le porteur aurait effectué l'investissement sans le FEADER, car ce dernier est indispensable à son activité, toutefois le dispositif assure un effet levier puisqu'il intervient à hauteur de 30 %. Cette subvention a évité au porteur de recourir à un emprunt et donc de devoir faire un chiffre d'affaires important afin d'amortir la charge d'emprunt. La subvention permet donc de « donner de l'air » au porteur.
- Le porteur n'a pas rencontré de freins importants, la mobilisation du FEADER n'a pas engendré de difficultés particulières, le porteur identifie l'accompagnement réalisé par la conseillère de la chambre d'agriculture et les échanges avec les conseillers régions comme des éléments explicatifs.
- **La possibilité d'effectuer la dépense, une fois que le dossier est au stade du dépôt** est considéré comme une plus-value du dispositif, car il limite les impacts des délais administratifs de tels dispositifs. Ce paramètre permet une **efficacité de l'action**.
- Le porteur identifie néanmoins la rigidité du dispositif au regard des dépenses comme un frein : la **somme demandée** prévaut, les surcoûts éventuels sont à la charge du porteur. Il peut être délicat de planifier et anticiper l'ensemble des frais d'un projet, qui plus est quand ce dernier doit être réalisé rapidement, compte tenu des contraintes liées à la saisonnalité de la production.

CREATION D'UNE MALTERIE ARTISANALE					Investissement
TO 4.2.2	Investissements pour la transformation et la commercialisation de produits			OT	3
COUT TOTAL	1 000 000 €	FEADER	240 138,38€	ETAT DE L'OPERATION	Dossier soldé
BENEFICIAIRE	Première Moisson – La Malterie de l'Ouest			TERRITOIRE	Poitou-Charentes



A – RAPPEL DU CONTEXTE, des ENJEUX DE DEPART et des OBJECTIFS du PROJET

4. PRESENTATION DU CONTEXTE



Figure 3 : Logo la Malterie de l'Ouest, Source : site internet

Le projet de **création d'une malterie en Nouvelle-Aquitaine** a émergé en 2016 en réponse à la volonté de développer une production de malt artisanal local permettant de compléter la filière brassicole du territoire. La région, notamment la Charente-Maritime est particulièrement propice à la culture d'orge brassicole. La démarche a été initiée par les brasseurs de Nouvelle-Aquitaine, ces derniers s'étant organisés afin de trouver des solutions d'approvisionnement de malt local, **accompagnés par AFIPAR**, une association de formation et d'accompagnement de projets en milieu rural, basée sur les valeurs de l'éducation populaire, un travail d'identification des besoins, d'élaboration d'un préprojet a été engagé.

La dynamique s'étant lancée mais sans mise en œuvre opérationnelle, deux entrepreneurs ont donc porté le projet. 3 ans ont été nécessaire pour monter le projet, les principales difficultés résidaient dans l'absence de référentiel technique, le métier ayant disparu. L'ensemble du système de production a de l'être élaborée, il n'y avait en effet pas de solutions « clé en main » pour une malterie de cette taille. De même, l'équipement a dû être repensé afin de correspondre au volume de production, relativement faible au regard des malteries industrielles.

La société **Malterie de l'Ouest – Première Moisson** a finalement été créé en mars 2018, l'activité de transformation a quant à elle démarrée en octobre 2019.

La malterie s'approvisionne auprès de coopératives locales pour les céréales conventionnelles, pour la céréale biologique, de par la difficulté des rendements agricoles, le périmètre de collecte est plus large. In fine l'ensemble des céréales est finalement tracé Poitou Charente. L'enjeu de constance et d'homogénéité de la matière première a incité les porteurs à s'approvisionner auprès des coopératives céréalières, ces dernières assurant le stockage, la ventilation des silos et garantissent une qualité des céréales.

5. PRESENTATION DU PROJET

Le projet a été amorcé en 2017, la demande d'aide par l'entreprise a été transmise en avril 2018, les travaux liés à l'infrastructure ont été menées conjointement. Le démarrage de l'activité de production a démarré en octobre en 2019.

Les porteurs de projets louent le bâtiment, le **FEADER représente plus de 240 K€** d'investissement. Il est intervenu à la fois sur les travaux de gros œuvre (maçonnerie, étude de sol industriel, étude béton, plomberie, isolation thermique...), la maîtrise d'œuvre et ingénierie lié à l'installation ainsi l'aménagement du bâtiment et de l'atelier de transformation sur l'équipement hors sol et s. La partie ingénierie liée à l'investissement a par ailleurs été pris en charge.

Par ailleurs, la région est intervenue à hauteur de plus **140K€**, la subvention publique, représente, in fine, **40 %** du cout total.



Figure 4 : Silo à céréales de la Malterie, Source : SudOuest.fr

La majorité des équipements proviennent de partenaires locaux, soit environ 80 % des équipements, à l'exception de matériels spécifiques ou seul un fournisseur Belge à le savoir-faire de fabrication.

6. LES REALISATIONS ET RESULTATS ATTENDUS

De manière concrète, les travaux engagés ont permis à la **fois la création d'une entreprise**, et l'installation **d'une nouvelle activité sur le territoire avec la mise en place d'un atelier de transformation de l'orge**.

La réalisation du projet étant conjoint avec la crise sanitaire, l'activité a été fortement réduite pendant la période, malgré cela l'entreprise a réussi à « maintenir le cap » et aujourd'hui l'activité est rentable, ce qui constitue une **réussite en soit**.

Cette installation offre déjà ses premiers résultats :

- Transformation d'orge brassicole (et autre céréales) en Malt : production de **450 – 500 tonnes de malt /an** dont le **2/3 bio, 1/3 conventionnel** : Les résultats sont supérieurs au prévisionnel (volume et résultat), *
- Distribution 100 % en circuit court, sur le secteur ¼ sud-ouest, à une 100aine de brasseries/distilleries artisanales, situées à **90 %** entre bordeaux et Nantes, le restant étant située dans les Landes et Pays Basques.
- **Valorisation de produits de qualité issus de production locale**

B – Les EFFETS et IMPACTS du PROJET

Des retombées positives pour l'ensemble de la filière : Le projet permet de compléter la filière, et d'ajouter le maillon manquant entre producteur d'orge brassicole et brasseurs, des impacts sont à prévoir en amont et aval de la filière. Bien qu'il soit difficile d' identifier si le projet a généré des créations de brasserie ou distilleries, la présence d'une malterie artisanale sur le territoire crée une certaine dynamique dans le secteur. Par ailleurs , le porteur fait le constat que l'ensemble de la filière a adhéré à la démarche et la production est actuellement tendue.

Développement de l'entreprise : Fort du succès auprès des brasseurs et du développement de la notoriété de l'entreprise, le projet entame une seconde phase destinée à augmenter la capacité productive de la malterie. En ce sens, l'investissement productif sera porté par la région et permettra in fine , d'avoir un système de production capable d'atteindre le double de la production actuelle pour doubler la production, un investissement de 600 K est prévu.

Conversion de brasseries en AB : un des effets du projet non attendu réside dans le fait que la **malterie a généré un certain nombre de conversion de brasserie conventionnelle en bio**. Le porteur estime que sur 100 clients, une dizaine de brasserie ont effectué cette conversion. En préprojet, lors de l'enquête client, évaluant le besoin sur le territoire, les résultats indiquaient une demande égale entre du malt biologique et conventionnel. Finalement, un **basculement au profit du malt biologique** s'est effectué, puisque la malterie produit et distribue **2/3 de malt biologique et 1/3 en conventionnel**.

C – PLUS-VALUE et LIMITES du FEADER

- La plus-value du FEADER sur ce projet est avant tout **financière** puisqu'elle a **conditionné la réalisation du projet de malterie artisanale**. Le modèle économique est en effet fragile les premières années, les marges étant faibles .In fine, sans le financement public, l'emprunt aurait été difficile à amortir.
- Par ailleurs, **l'obtention du financement européen** a permis d'aller **débloquer des emprunts bancaires**, en légitimant le projet. L'absence d'entreprise de ce type sur le territoire permettant d'avoir des références ainsi que la dimension de création de l'activité et donc l'absence d'indicateurs financier liés à l'exercice constituaient des freins auprès des banques pour conclure un accord d'emprunt.
- Les porteurs **n'ont pas rencontré de freins importants**, la **mobilisation du FEADER** par le **suivi opéré par le référent** région a permis de **lever les contraintes et de limiter leurs effets**. Dans ce cadre, les porteurs **n'ont pas eu de surprises** . Les **délais d'instruction** sont **jugés comme satisfaisants**. Cependant, le **niveau de compétence** requis pour émarger à ce type de subvention ainsi que la **rigueur liée au montage** sont identifiés comme des **freins possibles** par le porteur de projet interrogé.

AUGMENTATION DU VOLUME DE STOCKAGE EN EAU DU BASSIN					Travaux
TO 4.3.2	Infra d'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau			OT	3
COUT TOTAL	39 535 €	FEADER	14 940 €	ETAT DE L'OPERATION	Dossier soldé
BENEFICIAIRE	Jardin de Cocagne en Limousin			TERRITOIRE	Limousin



A – RAPPEL DU CONTEXTE, des ENJEUX DE DEPART et des OBJECTIFS du PROJET

1. PRESENTATION DU CONTEXTE



L'association **Jardin de Cocagne en Limousin**, est une association d'insertion professionnelle dont un des supports d'activité est le maraîchage biologique. Intégrée dans le réseau national Jardin de Cocagne, l'exploitation située à Couzeix, dans le département de la Haute Vienne a été créée en 1995. L'association compte 9 salariés permanents et une quarantaine de personnes en insertion.

Figure 5: Vue aérienne de l'exploitation agricole, Source : Site internet Jardin de Cocagne en Limousin

L'Association est reconnue d'utilité sociale et est agréée par le Comité Départemental d'Insertion par l'Activité Économique de la Haute-Vienne. Le champ d'intervention de la structure est l'agriculture et l'environnement :

- De développer par l'intermédiaire de ses membres des actions d'insertion par l'économie, d'accompagner leur mise en place, leur développement et de les gérer,
- De mettre en œuvre tout moyen propre à la sauvegarde et au développement de l'emploi salarié,
- De rechercher toute expérimentation susceptible de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficultés.

L'activité de l'association s'articule autour de deux principaux projets :

- Depuis le début de la création de la structure, cette dernière porte un chantier en **Maraîchage Biologique**, où les personnes accueillies travaillent sur une exploitation maraîchère de 5 hectares, certifiée Ecocert en 2001, la production est in fine distribuée sous forme de panier de légume à un réseau de 390 adhérents. Le projet de maraîchage biologique existant depuis 95, s'est installé en 99 à Coyol, aujourd'hui la structure exploite une trentaine d'hectare en maraîchage, céréale et œufs.
- **Un chantier « Océalim »**, ciblant l'entretien de l'espace rural sur le site d'Océalim à Couzeix, issu d'une convention mise en place en 2012 avec la communauté de Communes « L'aurance et Glane Développement », la convention délègue la gestion des espaces verts au chantier d'insertion. L'association a développé son activité en 2016, en travaillant pour Limoges Métropole et en entretenant les espaces verts de l'Aquapolis, un équipement « sport, loisirs, santé » de la métropole.

2. PRESENTATION DU PROJET

Le projet a été amorcé en 2019, les travaux se sont achevés quant à eux en 2020. Des difficultés liées à l'obtention de l'accord réglementaire avec la DDT, ont pu être rencontrées, la loi sur l'eau de 2006 impose un certain nombre d'exigences en termes environnemental.

Le projet répondait à l'objectif d'augmentation des capacités de stockage en eau, à titre préventif, afin de pouvoir anticiper des rallongements éventuels des périodes de sécheresse et maintenir l'irrigation nécessaire à la production maraîchère. La structure avait déjà une réserve d'eau d'une capacité de 7500 m3, face au constat d'une demande croissante de la ressource en eau dû à des périodes de sécheresses de plus en plus longue, la volonté d'augmenter le volume du bassin a émergé.

L'association a été accompagnée par la chambre d'agriculture dans **le montage du dossier et a permis d'accélérer le processus** en fournissant des explications claires et précises sur la procédure de demande de subvention (pièces constitutives, acomptes, etc.). Cet appui représente un élément clé dans la réussite du projet.

Le **FEADER représente plus de 14 940 €** d'investissement. Il est intervenu à la fois sur la **réalisation des travaux** (gros œuvre, augmentation de la surface du bassin,haussement de la digue) et sur **le financement de l'ingénierie nécessaire à l'étude d'impact environnementale exigée dans le cadre du projet** (la structure a fait appel à un bureau d'étude), **ainsi que l'ingénierie liée au montage du projet** . L'association s'est appuyée sur la chambre d'agriculture, qui a apporté son expertise dans le montage de projet.

Par ailleurs, la région est intervenue à hauteur de **8 774 €**, la subvention publique, représente, in fine, **60 %** du cout total.



Figure 2 : Bassin de stockage
Source : Google Maps

3. LES REALISATIONS ET RESULTATS ATTENDUS

Le projet apparaît **déjà comme une vraie réussite sur le plan calendaire**.

De manière concrète, les travaux engagés ont permis **l'augmentation des capacités de stockage du bassin de stockage préexistant** :

Doublement de la capacité de stockage de la réserve (au total 15 000 m3) à travers :

- Travaux d'augmentation de l'aire du bassin : passage de 3000 m2 à 5000 m2 de surface
- Rehaussement de la hauteur de la digue de 50 cm, jusqu'à atteindre au total 3 mètre.

Cette installation offre **déjà ses premiers résultats** :

- Sécurisation de l'approvisionnement en eau
- Sécurisation de la production et de l'activité agricole

B – Les EFFETS et IMPACTS du PROJET

Des retombées positives pour la structure et l'activité

- **Augmentation des surfaces cultivées** : conséquentielle à l'augmentation des capacités de stockage, la structure a augmenté sa surface cultivée en passant de **5 à 6,5 hectares** . Le projet a été induit par le projet financé dans le cadre de la mesure FEADER 4.3.2.
- **Augmentation de la masse salariale** : avec l'augmentation de l'activité, un impact sur la masse salariale est à prévoir .
- **A long terme** : le projet a une incidence directe sur la pérennisation de l'activité puisqu'il prévient un frein éventuel, l'activité est davantage résiliente aux différents aléas climatiques

C – PLUS-VALUE et LIMITES du FEDER

- La plus-value du FAEDER sur ce projet est avant tout **financière, un taux d'intervention allant jusqu'à 60 % du coût total représente une opportunité intéressante pour la structure en limitant le reste à charge, les investissements sont davantage réalisables**. . Compte tenu du modèle économique de l'association, l'apport du cofinancement s'est avéré **déterminant pour la faisabilité de l'opération et la viabilité et la pérennité de la structure et de l'activité agricole**. La subvention a permis à la structure de financer de l'investissement, indispensable à la pérennisation de l'entreprise.
- **Les porteurs n'ont pas rencontré de freins importants, les structure étant rompu aux demandes de subventions européennes, elle émerge notamment au fonds FEDER-FSE dans le cadre des activités d'insertion. La mobilisation du FEADER est par ailleurs jugée satisfaisante et plus rapide que les autres fonds européens** . L'accompagnement efficace des services de la Région et de la chambre d'agriculture, et l'expérience antérieure de la structure sur ce type de demande sont identifiés comme indispensable à l'efficacité de l'instruction.

3.3.3. Etudes de cas FEAMP

REFONTE DES INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES DU PORT DE PECHE D'ARCACHON						Aménagement sur terre
Mesure 43.1	Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris			OT	3	
COUT TOTAL	720 369 €	FEAMP	568 000 €	ETAT DE L'OPERATION	Dossier soldé	
MAITRE D'OUVRAGE	Arcachon			TERRITOIRE	Aquitaine	

A – RAPPEL DU CONTEXTE, des ENJEUX DE DEPART et des OBJECTIFS du PROJET

1. PRESENTATION DU CONTEXTE



Le port d'Arcachon fait partie des 5 ports de pêche de la Région Nouvelle-Aquitaine à disposer d'une « **Halle à marée** » ou « **criée** ». En règle générale, cet espace permet le **débarquement du poisson** fraîchement pêché, son **tri** (espèce, taille etc.) puis sa **vente** via un système informatisé. Les informations du lot sont alors affichées selon certaines caractéristiques et les enchères peuvent commencer. Notons que dans le cas du Port d'Arcachon, la plupart des acheteurs ne sont pas présents dans la salle lors des ventes.

Afin de garantir la fraîcheur des produits proposés, cette « Halle à marée » dispose d'un système de production de froid qui lui est propre. Ce système permet de stocker les poissons pendant plusieurs jours. Sur le Port d'Arcachon, le **système de refroidissement datait de 1994** et passait par un système de fluides via un **groupe d'eau glycolée** et une **tour aéroréfrigérante**. Du fait de cette dernière, le site était considéré comme une « Installation classée pour la protection de l'environnement » (ICPE), ce qui le soumettait à une législation et des contrôles particuliers. L'un des **problèmes des tours aéroréfrigérantes est la stagnation de l'eau** dans un bassin où sa température est propice au **développement de certaines bactéries**, comme la *legionella pneumophila*. Pour l'éviter des **traitements « anti-légionnelles » (biocides) utilisant des produits chimiques** doivent être réalisés.

2. PRESENTATION DU PROJET

Au fur et à mesure de son utilisation, **ce système est devenu vétuste et des problèmes sont apparus**. Des **concentrations en légionellose** supérieures à la normale, ainsi que des **traces de corrosions** importantes ont été détectées. Un arrêté Préfectoral a contraint le Port à **adopter une stratégie de traitement d'eau renforcée et à un plan de surveillance accrue avec des analyses de contrôles tous les 15 jours**. Des pannes du système étaient également récurrentes et la répartition du froid dans les différentes salles ne se faisait pas de manière homogène.

Face à ces problèmes, le **projet a commencé à émerger en 2017**. La demande de subventions FEAMP s'est faite assez rapidement, car le directeur du Port est membre d'une commission sur le Fonds européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP). Le coût total de l'opération a été de **720 K€ dont 711 K€ éligibles**. La répartition des financements est la suivante : **568 K€ pour le FEAMP et 142 K€ pour l'Etat**.



Le projet de demande de subvention a émergé en 2017. Il visait à moderniser les installations frigorifiques avec **plusieurs objectifs précis** :

- Respect des règles énergétiques et environnementales ;
- Réduction de l'impact environnemental ;
- Réduction des coûts de maintenance ;

- Optimisation des coûts d'exploitation ;
- Suppression des risques sanitaires liés à la légionellose.

Les travaux commencés en 2018 se sont **achevés en 2019**.

3. LES REALISATIONS ET RESULTATS ATTENDUS

De manière concrète les travaux engagés ont permis **l'installation d'un groupe frigorifique fonctionnant à l'ammoniac** et la **diffusion de l'air par gaines textiles**. Cette nouvelle installation offre déjà des premiers résultats :

- **Réduction de l'impact environnemental** :
 - Potentiel de Réchauffement Global ou GWP = 0 ;
 - Economies de l'ordre de 25% sur la consommation électrique.
- **Meilleure répartition de l'air** dans les pièces et **d'homogénéité de températures** ;
- **Simplification des démarches administratives** (pas de déclaration préalable ni de classement ICPE).

Les **retours sont donc extrêmement positifs** sur cette nouvelle installation.

B – Les EFFETS et IMPACTS du PROJET

Des retombées positives pour le personnel et les produits stockés

Le Port d'Arcachon **emploie entre 60 et 80 personnes** en fonction des saisons et tous contrats confondus (CDD, CDI, intérim etc.). Les **problèmes liés à l'ancien système indisposaient les employés** qui se plaignaient fréquemment. En effet, avant les travaux la diffusion de l'air se faisait à travers de gros ventilateurs de 2m de diamètre qui ne répartissaient pas le froid de manière homogène. La diffusion par gaines permet aux salariés d'être plus « sereins » grâce à la maîtrise de la vitesse d'air.



L'autre problème résolu par le nouveau système de refroidissement c'est celui du **dessèchement du poisson**. Avec les anciens ventilateurs il **fallait remettre de la glace toutes les 24h** pour éviter aux poissons de sécher. Ce problème était accentué par le fait que du jeudi au lundi il n'y a pas de vente sur le Port d'Arcachon. **Ce stockage rendait donc le produit moins présentable**. Le nouveau système permet de garder le poisson dans la chambre froide sans **aucun souci de fraîcheur pendant plus de 72h**.

Des effets indirects déjà visibles

Parmi les **effets indirects** déjà constatés après les travaux, on peut noter :

- Une **meilleure satisfaction et une confiance accrue des clients** devant la fraîcheur garantie du produit ;
- Le poisson de meilleure qualité permet également une **hausse des prix et des ventes**, y compris sur le poisson stocké plusieurs jours ;
- Une **réduction des dépenses liées à l'entretien** du système.

Ces différents effets permettent déjà une **amélioration de la compétitivité globale** du Port d'Arcachon.

C – PLUS-VALUE et LIMITES du FEAMP

- La plus-value du FEAMP sur ce projet est avant tout **financière**. Si le projet aurait été mené sans l'aide, l'apport du cofinancement s'est avéré **déterminant pour la sélection d'un système plus performant**. En effet, 568 K€ de crédits européens représentent près de **80% du coût total** du projet initial. De l'aveux des personnes interrogées, l'opportunité de bénéficier d'un cofinancement européen a permis au Port de prendre la « **Rolls du froid** ».
- **Aucune difficulté particulière n'a été soulevée** lors de la mobilisation du FEAMP sur ce dossier.
- Néanmoins, le Port d'Arcachon a porté une autre **opération de « Fourniture et pose de deux potences de déchargement »**. Sur ce dossier des problèmes ont été soulevés. Les **demandes de subvention sont soumises au Code des marchés publics** et à une mise en concurrence obligatoire. Or, sur des **thèmes aussi spécialisés, peu de structures sont capables d'effectuer les travaux** nécessaires. L'estimation du coût des travaux est donc plus difficile et entraîne potentiellement des **surcoûts** comme ce fut le cas ici (env + 40 K€).

APPUI TECHNIQUE ET MISE EN RESEAU DES CONCHYLICULTEURS						Aide aquaculture
Mesure 50.1.c	Mise en réseau – échange d’expérience et de bonnes pratiques			Priorité	2	
COUT TOTAL	183 908, 30 €	FEAMP	110 344, 97 €	ETAT DE L’OPERATION	Dossier soldé	
MAITRE D’OUVRAGE	CREAA			TERRITOIRE	Aquitaine	

A – RAPPEL DU CONTEXTE, des ENJEUX DE DEPART et des OBJECTIFS du PROJET

1. PRESENTATION DU CONTEXTE



Le Centre régional d’expérimentation et d’Application Aquacole (CREAA) est une association qui apporte un **soutien technique et scientifique** pour la conchyliculture depuis 1980. Il agit en étroite collaboration avec CAPENA (anciennement Institut des milieux aquatiques) et les différentes collectivités territoriales. Cette assistance a été développée pour répondre à **deux enjeux** : celui du **changement climatique**, qui fragilise la production d’huîtres, et celui lié à la **nécessité de hausse des performances** dans une logique d’économie concurrentielle. Les producteurs ont donc voulu se doter d’un appareil scientifique pour **suivre les cheptels et**

l’environnement dans lequel ils évoluent.

Un système de suivi a été mis en place par le CREAA sur des **Observatoires Ostréicoles**. Ce dispositif permet de **suivre le cycle de vie des huîtres de la ponte jusqu’à la récolte**, en passant par l’étape où la larve va venir se fixer sur un support ; ce cycle dure environ 3 ans. Il est à noter que le bassin d’Arcachon est l’un des rares sites de l’Union européenne à disposer d’un cheptel naturel. Le CREAA rend compte aux ostréiculteurs de l’état de santé de leurs parcs en fonction de **certaines critères**, comme la **taille du cheptel entre le début et la fin** du processus, ou des **analyses de la qualité de l’eau**. Ce système est installé sur **plusieurs sites différents** afin de pouvoir établir des liens avec les variations environnementales.

2. PRESENTATION DU PROJET

Le projet soutenu par le FEAMP est basé sur la **mutualisation et les partenariats entre le CREAA et les professionnels de la conchyliculture et la mytiliculture**. Il s’articule autour de 4 programmes principaux qui visent à fournir des services et accumuler de la connaissance pour le système de suivi :

- **Animation des observatoires ostréicoles Charentais et Arcachonnais.** Cette action se fait dans des conditions réelles de production dans des parcs mis à disposition par les partenaires du CREAA. Ces parcs sont mobilisés pour une durée de deux à trois années et toutes les opérations, ainsi que l’entretien est assuré par le CREAA.
- **Suivis des larves de moules et d’huîtres des pertuis Charentais.** Ce second programme s’effectue sur plusieurs sites différents. Les relevés d’information sont effectués de manière hebdomadaire pour les moules et bihebdomadaire pour les huîtres. Différents bulletins sont ensuite établis et une synthèse annuelle est réalisée.
- **Suivis du captage de moules et d’huîtres du bassin d’Arcachon et des pertuis charentais.** Ce suivi se fait également sur plusieurs parcs. Un comptage précoce est réalisé en novembre de chaque année dans certaines zones témoins et donne lieu à une première diffusion aux partenaires. Une synthèse est ensuite rédigée pour les comptages tardifs.
- **Animation du réseau conchylicole en marais salé Charentais.** De septembre à avril, la CREAA anime le réseau de suivi des caractéristiques hydrologiques du marais. Le suivi hebdomadaire est réalisé par 32 entreprises. Les données sont ensuite traitées et restituées aux partenaires.

3. LES REALISATIONS ET RESULTATS ATTENDUS

La **mesure 50c concerne les réflexions liées à l'humain**. La réalisation principale de ce projet est donc de renforcer l'expertise et la connaissance de l'ensemble des professionnels des deux bassins (Arcachon et les pertuis charentais). Il est à noter que le réseau développé par la CREAA dépasse ces deux territoires régionaux, grâce à un partenariat avec l'IFREMER.

Les résultats concrets se voient à travers la **rédaction et la diffusion de trois synthèses annuelles et d'un bilan annuel**. Les données de suivi sont traitées et diffusées rapidement.

B – Les EFFETS et IMPACTS du PROJET

Des retombées positives pour le CREAA et les professionnels

En plus de favoriser la mise en réseau sur la mesure 50c, le FEAMP finance également du temps homme. En fonction des années, cela représente pour le CREAA 1,5 ETP.

Les études effectuées permettent également **d'améliorer la qualité gustative des produits** puisqu'elles favorisent l'obtention de labels reconnus comme le « **Label Rouge** ». **L'appui technique aux conchyliculteurs prend alors différentes formes**. Lors de la survenue de grosses pluies, les professionnels sont par exemple avertis pour éviter de faire rentrer de l'eau dans les marais afin de ne pas altérer la qualité et la salinité de l'eau.



Une chance pour le territoire

La présence de cet observatoire sur le territoire Aquitain apporte une véritable **plus-value**. Il permet **d'acquérir des connaissances sur le changement climatique** sur le temps long et sur des sites différents. Les acteurs habituels qui financent ce type de projet se désengagent d'ailleurs de plus en plus des actions de terrain. Il est donc **important de conserver les valeurs et les résultats des analyses sur des observatoires régionaux**.

C – PLUS-VALUE et LIMITES du FEAMP

- Le **cofinancement européen intervient sur les projets d'observation depuis leur création**. De fait, la plus-value du FEAMP sur ce projet est surtout **financière**, puisque les 110 K€ de crédits européens représentent près de **60% du coût total** du projet initial. Les personnes interrogées ont indiqué qu'en **l'absence de FEAMP, les objectifs auraient dû être revu à la baisse**. Le modèle économique du CREAA repose donc en grande partie sur ce cofinancement. Le reste des fonds provient de cotisations payées par les partenaires.
- L'importance du FEAMP pour l'équilibre du projet invite les représentants du CREAA à **s'interroger sur l'après 2021** et l'arrivée du FEAMPA. Il existe en effet **des incertitudes quant aux possibilités de le mobiliser** pour réaliser ce type d'études. Pour l'heure des **échanges sont en cours avec la Région Nouvelle-Aquitaine** afin de savoir quelle stratégie sera adoptée pour la programmation 2021-2027.
- Aucune difficulté particulière n'a été soulevée** par le CREAA pour le montage du dossier ou lors de la mobilisation du FEAMP. Il convient de noter que la mobilisation des fonds européens par cet organisme est fréquente.

4.4 Analyse - Enquête en ligne FEADER

OBJECTIFS ET MODALITES D'ENQUETE

LES OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE

Teritéo et Ceresco ont été missionnés par la Région Nouvelle-Aquitaine pour conduire **l'évaluation d'impact transversale de la contribution des fonds européens sur le volet « compétitivité centrée sur la performance économique et la ressource humaine »**.

Dans ce cadre, une enquête en ligne a été menée auprès des structures **bénéficiaires d'aides FEADER** entre 2014 et 2020.

L'enquête visait à recueillir le retour d'expérience des bénéficiaires, ainsi que leur avis sur la nature et le montant de l'aide allouée, les modalités de mise en œuvre, l'effet de levier potentiel pour le projet et les résultats et impacts sur leur exploitation.

Plus globalement, cette enquête doit contribuer à :

- ✓ Rendre compte de **l'impact et de l'efficacité des aides FEADER** ;
- ✓ Déterminer ses **facteurs de réussite / points forts ou freins / points de fragilité** ;
- ✓ Identifier les **liens entre les résultats et les moyens** ;
- ✓ **Alimenter les réflexions pour 2021-2027**.

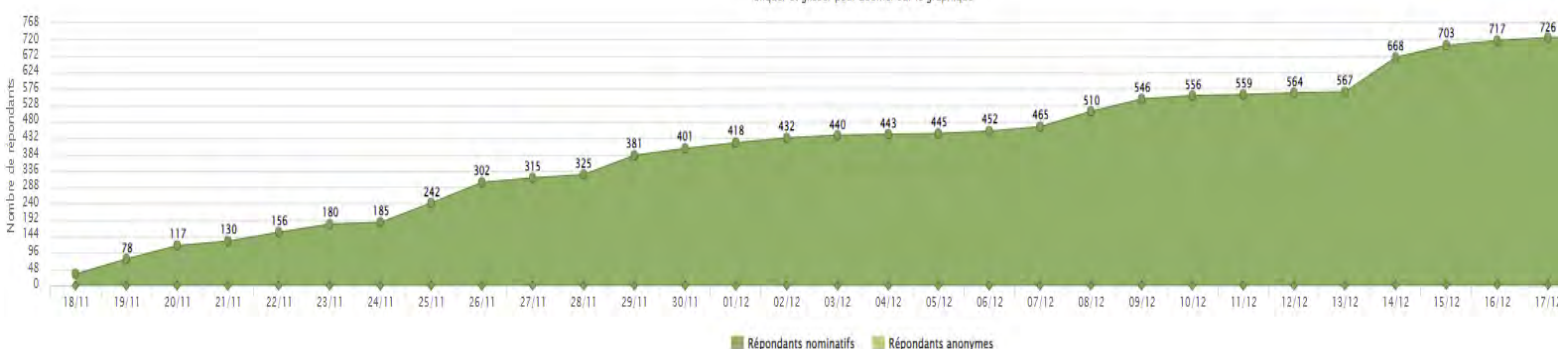
MODALITÉS D'ENQUÊTE

Cette enquête autoadministrée a été diffusée par mail auprès de 3 803 bénéficiaires du FEADER depuis 2014. Elle a été lancée le 18/11/2021 et clôturée le 17/12/2021. Trois relances mails ont été effectuées les 29/11/2021, 08/12/2021 et 14/12/2021.

Les coordonnées des bénéficiaires sont issues des bases de suivi du dispositif de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Cumul des répondants

Cliquer et glisser pour zoomer sur le graphique



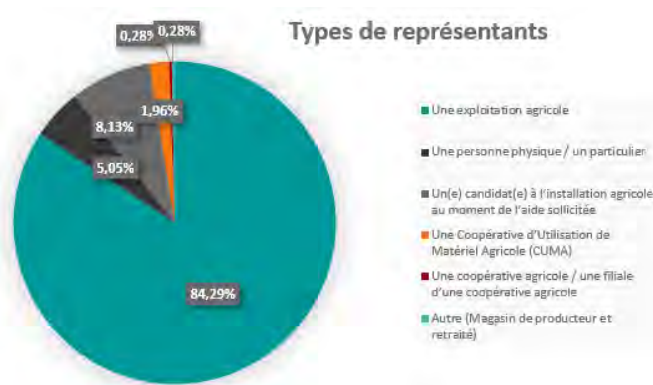
CARACTERISTIQUES DU BENEFICIAIRE

Au total, **727 répondants** ont complété cette enquête au 18 décembre 2021 (dont 534 de manière exhaustive) soit un **taux de retour de 19,1%** (14% exhaustifs).

UNE FORTE PROPORTION DE BÉNÉFICIAIRES REPRÉSENTANT D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Rappel de la question : Vous représentez ... ?

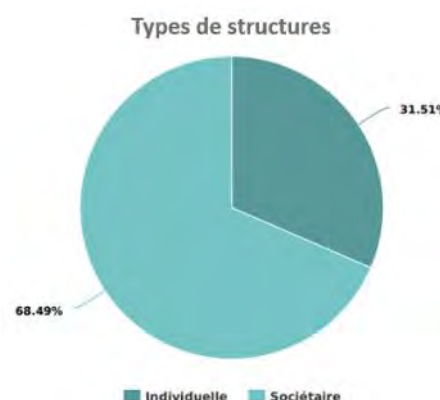
Parmi les 713 répondants, **84,29%** représentent une exploitation agricole, 8,13% étaient candidats à l'installation agricole au moment où l'aide a été sollicitée et 5,05% représentent une personne physique / un particulier.



UNE MAJORITÉ DE STRUCTURES SOCIÉTAIRES

Rappel de la question : De quel type ?

68,49% des répondants représentent une structure de type **sociétaire**, c'est-à-dire que d'un point de vue juridique, elle est une personne « morale » distincte de son associé, même si la personne est seule. **Les 31,51% restant sont des structures individuelles**, ce qui signifie qu'elle ne forme qu'une seule et même personne avec le bénéficiaire.



DES STATUTS JURIDIQUES MARQUÉS PAR LA PRÉSENCE D'EARL, GAEC ET ENTREPRISE INDIVIDUELLE

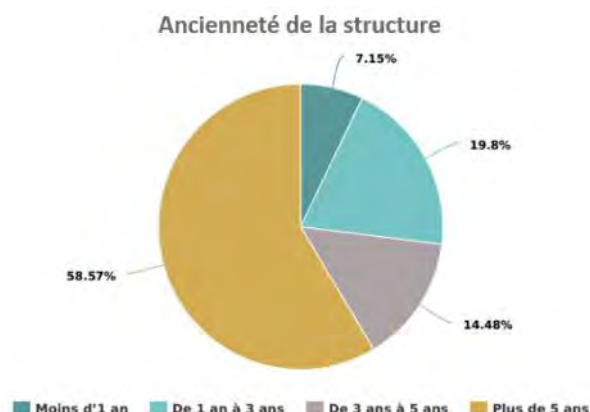
Rappel de la question : Quel est le statut juridique ?



Plus de **83,5%** des structures relèvent d'un des trois statuts suivants : Exploitation agricole à responsabilité limitée, groupement agricole d'exploitation en commun et entreprise individuelle.

58,5% DES STRUCTURES ONT PLUS DE 5 ANS

Rappel de la question : Quelle est l'ancienneté de votre structure ?



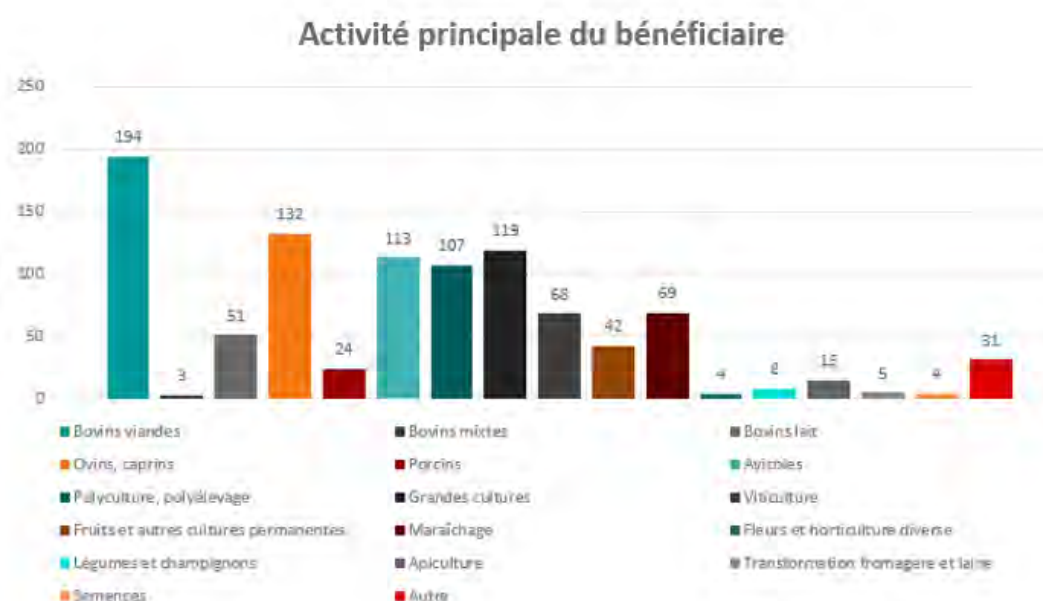
Au total, **352 des 601 répondants (soit 58,57%)** indiquent que leur structure dispose de « plus de 5 ans » d'ancienneté. A l'inverse, seules 43 structures (7,15%) ont « moins d'1 an ».

63% D'ACTIVITÉS D'ÉLEVAGES

Rappel de la question : Quelle est votre activité principale ?

Pour rappel : **plusieurs choix de réponses étaient possibles**, ce qui explique que le nombre de répondants soit supérieur à 727.

Sur **989 réponses**, **194 répondants indiquent que leur activité principale concerne l'élevage de bovins** pour la viande. Viennent ensuite, de manière décroissante les « ovins, caprins » (132), « grandes cultures » (119) et « avicoles » (113). De manière plus générale, près de **63% des activités sont en lien avec l'élevage** pour la boucherie, le lait ou encore la laine (bovins, ovins, caprins, porcins...). Enfin, la « viticulture » représente l'activité principale de 68 personnes.



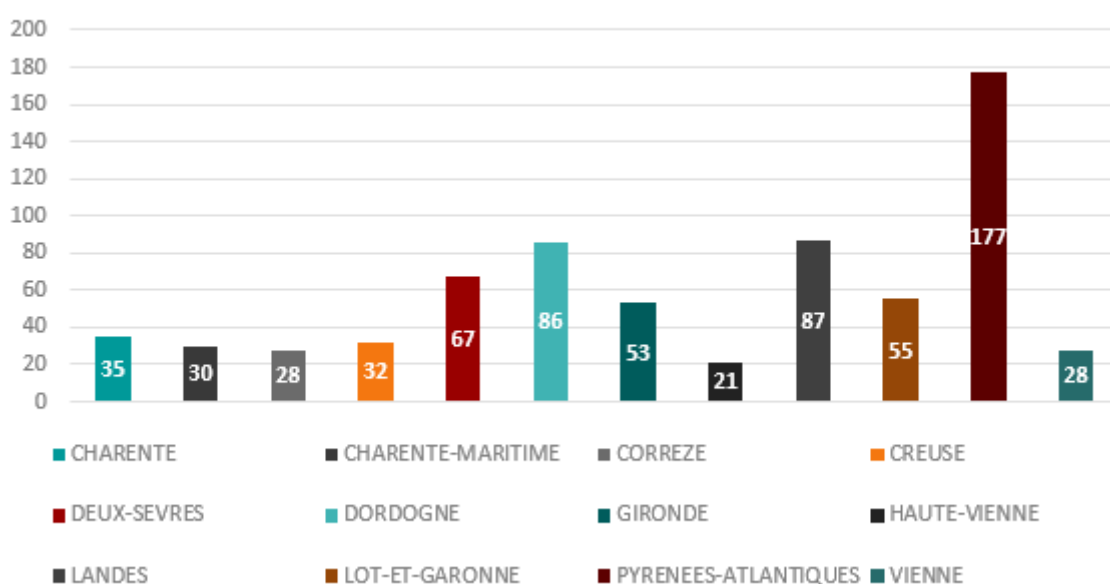
65% DE STRUCTURES LOCALISÉES DANS L'ANCIENNE RÉGION AQUITAINE.

Rappel de la question : Quelle est le nom de la commune siège de votre exploitation ?

Pour rappel : Pour faciliter la lecture de ce graphique, les communes ont été retraitées pour effectuer une répartition par départements.

Les trois départements les plus représentés ici se situent tous sur le territoire de l'ancienne Région Aquitaine : Pyrénées-Atlantiques (177 des 699 structures), Landes (87 sur 699) et Dordogne (86 sur 699). Cette ancienne région regroupe près de 65% des structures bénéficiaires. Les anciennes collectivités du Limousin et de Poitou-Charentes regroupent respectivement 81 (soit 12% du total) et 160 structures (soit 23%).

Localisation de la structure

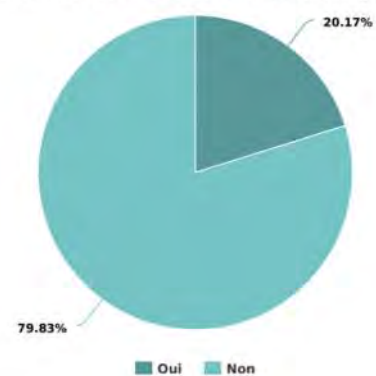


PLUS D'1 STRUCTURE SUR 5 EN ZONE DE MONTAGNE

Rappel de la question : Votre exploitation est-elle localisée en zone de montagne ?

Plus de 1/5 des structures (soit 143 répondants) sont situées en zone de montagne. Cela peut notamment s'expliquer par la forte présence de répondants issus du département des Pyrénées-Atlantiques.

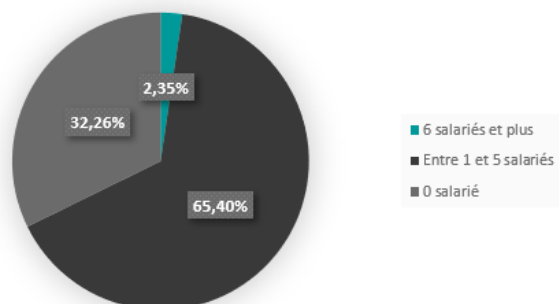
Part des structures en zone de montagne



97,6% DES STRUCTURES ONT 5 SALARIÉS OU MOINS

Rappel de la question : Quel est l'effectif salarié de votre structure (nombre d'UTA) ?

Effectif salariés des structures



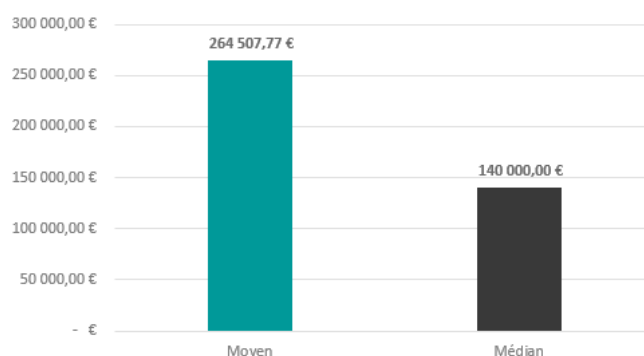
65,4% des structures disposent d'un effectif situé « entre 1 et 5 salariés » ; 32,26% n'ont aucun employé et seulement 2,35% ont 6 salariés ou plus.

UN CHIFFRE D'AFFAIRES MOYEN DE 264,5 K€

Rappel de la question : Quel est votre chiffre d'affaires (dernier exercice en euro) ?

La moyenne du CA des 549 structures répondantes était de 264,5 K€ sur le dernier exercice. La valeur médiane est, elle, de 140 K€, ce qui montre que la moyenne est tirée vers le haut par quelques structures dont le CA est très important (une structure a un CA de 9 M€ par exemple).

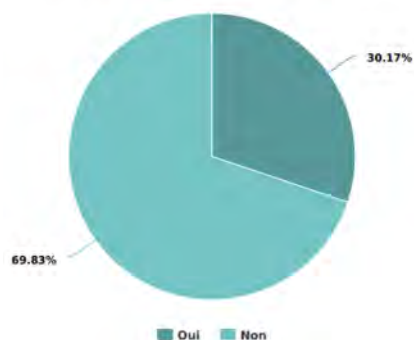
CA moyen et médian des structures



30% DES STRUCTURES POSSÈDENT UN SIQO, AVEC UNE PRÉPONDÉRANCE DU LABEL ROUGE

Rappel de la question : Avez-vous une production sous SIQO (hors Agriculture Biologique) ?

Part des structures sous SIQO



493 des 706 répondant (soit 69,83%) ne disposent d'aucun Signe officiel de la qualité et de l'origine (SIQO) comme les labels AOP et/ou Label Rouge.

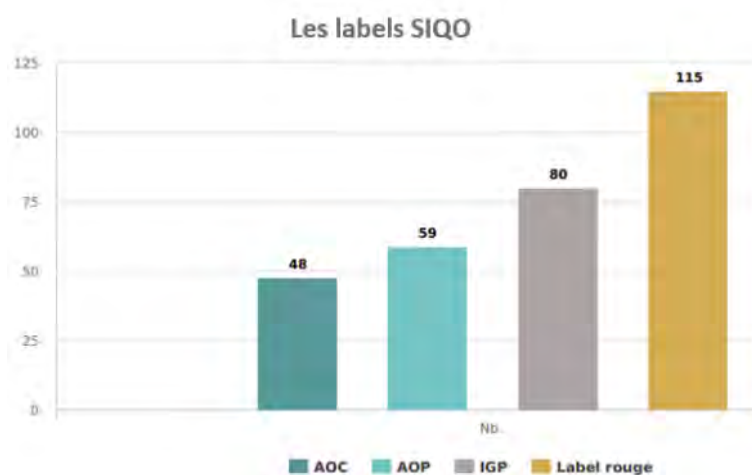
Les personnes répondant « oui » étaient invitées à préciser le SIQO en question.

Rappel de la question : Lequel ?

Pour rappel : **plusieurs choix de réponses étaient possibles**, ce qui explique que le nombre de répondants soit supérieur à 213.

Ainsi, plus de 54% des structures disposant d'un SIQO possèdent le Label rouge (soit 115 des 213 répondants).

Viennent ensuite les labels IGP (80 sur 213), AOP (59 sur 213) et AOC (48 sur 213).



PEU D'ADHÉSIONS À UNE MARQUE ALIMENTAIRE COLLECTIVE (HORS SIQO ET AB)

Rappel de la question : Adhériez-vous à une marque alimentaire collective (hors SIQO, hors Agriculture Biologique) ?

Adhésion marque alimentaire (hors SIQO et AB)



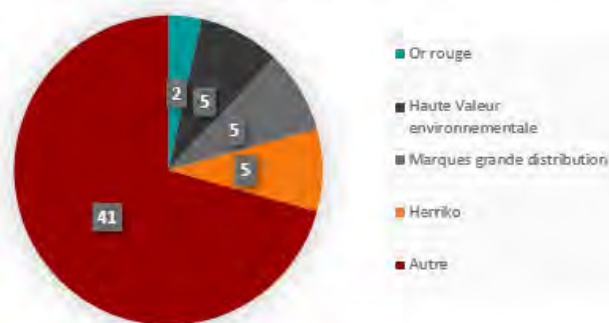
Seulement 60 des 702 répondants adhèrent à une marque alimentaire hors SIQO et AB. Cela représente donc 8,55% de l'ensemble.

Les personnes répondant « oui » étaient invitées à préciser la marque en question.

Rappel de la question : Laquelle ? Précisez ...

S'il est impossible d'établir une liste exhaustive afin de rester lisible, **certaines marques / labels ressortent comme Or rouge, HVE, des marques de grande distribution, ou encore Herriko.**

Principales marques alimentaires



CARACTERISTIQUES DE L'AIDE EUROPEENNE ATTRIBUEE ET FINALITES DU PROJET

Dans cette partie, certaines questions présentées ne concernent qu'un type de dispositif. Par conséquent, la présentation des réponses se fera comme suit : Réponses auxquelles tous les dispositifs devaient répondre ; réponses ne concernant que les PMBE ; réponses ne concernant que les CUMA ; réponses ne concernant que les DJA.

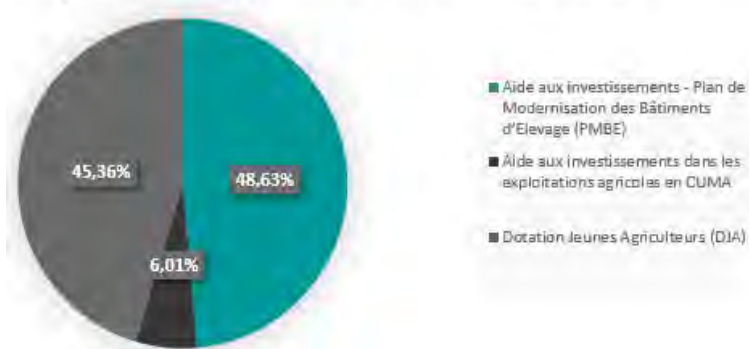
UNE PRÉPONDÉRANCE DE PMBE

Rappel de la question : Quel est le dispositif correspondant à l'investissement aidé ?

48,63 des répondants ont bénéficié d'une « aide aux investissements – Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage ».

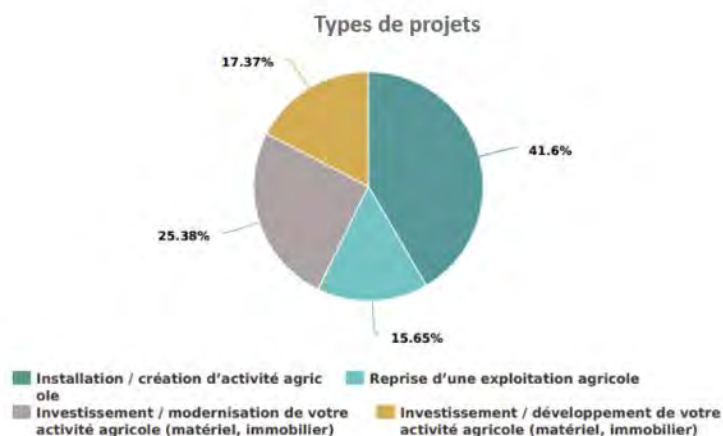
Les Dotations jeunes agriculteurs représentent quant à elle 45,36% des répondants. Enfin, à peine plus de 6% ont bénéficié d'une aide dans les exploitations agricoles en CUMA.

Dispositif correspondant à l'investissement



PLUS DE 41% DE PROJETS D'INSTALLATION / CRÉATION D'ACTIVITÉ AGRICOLE

Rappel de la question : Vous avez bénéficié de l'aide dans le cadre d'un projet de :



218 des 524 répondants (soit 41,6%) ont bénéficié de l'aide dans le cadre d'une installation / création d'activité agricole.

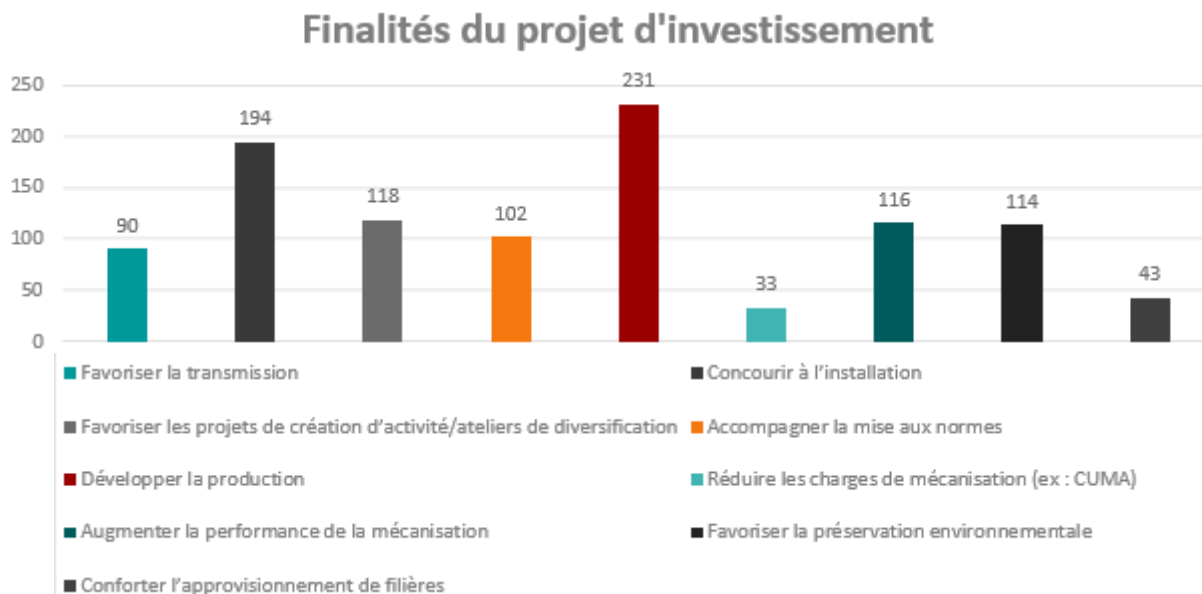
Les investissements pour la modernisation de l'activité agricole représentent plus d'1/4 des projets soutenus et le développement d'activité agricole 17,37%.

UNE PRÉPONDÉRANCE DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION

Rappel de la première question : Quelles sont les finalités du projet d'investissement ?

Pour rappel : plusieurs choix de réponses étaient possibles, ce qui explique que le nombre de finalités soit supérieur à 533.

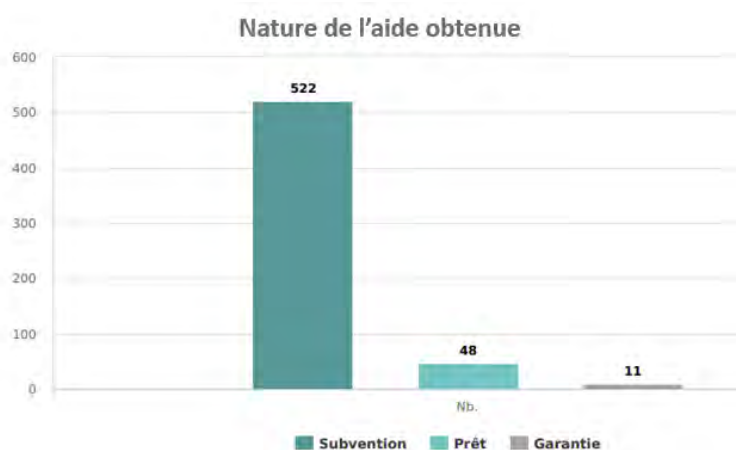
231 projets sur 533 avaient comme finalité principale de « développer la production », soit 43,3% du total. Les autres finalités mises en avant sont notamment celles qui visent à « concourir à l'installation » (194 projets sur 533), « augmenter la performance de la mécanisation » (116 sur 533) et « Favoriser la préservation environnementale (114 sur 533).



522 AIDES OBTENUES SOUS LA FORME D'UNE SUBVENTION

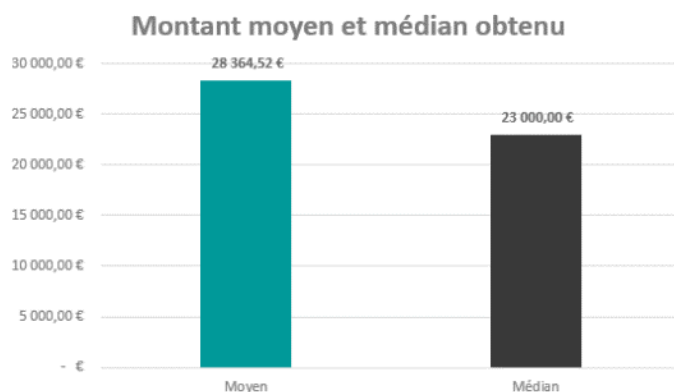
Rappel de la première question : Quelle est la nature de l'aide obtenue ?

Sur les 581 répondants à cette question, 522 ont indiqué avoir reçu une aide sous la forme d'une subvention. Seuls 59 répondants ont obtenu un « prêt » ou une « garantie ».



UN MONTANT D'AIDE FEADER MOYEN DE 28 K€

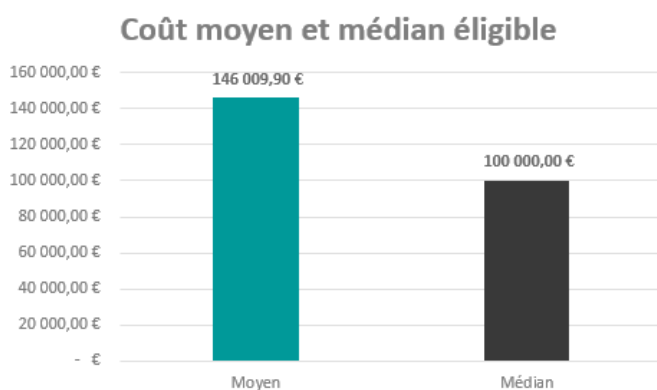
Rappel de la première question : Quel est le montant total de l'aide que vous avez perçue ou que vous devez percevoir prochainement au titre du FEADER (en euro) ?



468 bénéficiaires ont indiqué la somme perçue grâce au FEADER. Celle-ci s'élève en **moyenne à 28,3 K€**, pour un niveau médian de 23 K€.

UN COÛT MOYEN ÉLIGIBLE BIEN SUPÉRIEUR À L'AIDE PERÇUE

Rappel de la première question : Quel était le coût total de votre projet aidé objet de la demande de subvention (en euro) ?

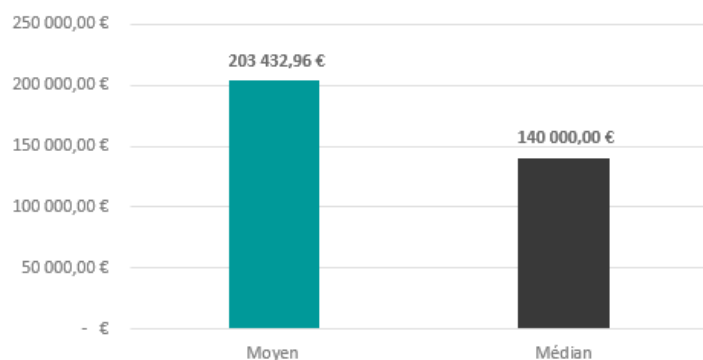


Le **coût moyen éligible des projets s'élève à plus de 146 K€**, ce qui signifie que l'aide FEADER couvre **environ 20% des dépenses éligibles**. Le coût médian représente quant à lui 100 K€.

UN COÛT MOYEN TOTAL DE 203,4 K€ PAR PROJET

Rappel de la première question : Quel était le coût total de votre projet global (en euro) ?

Coût total moyen médian par projet



En moyenne, le coût total des projets a été de 203,4 K€, ce qui signifie que l'aide perçue a représenté environ 14% des dépenses totales. Le coût total médian est quant à lui de 140 K€.

PLUS DE 71,2% DE PROJETS FINALISÉS

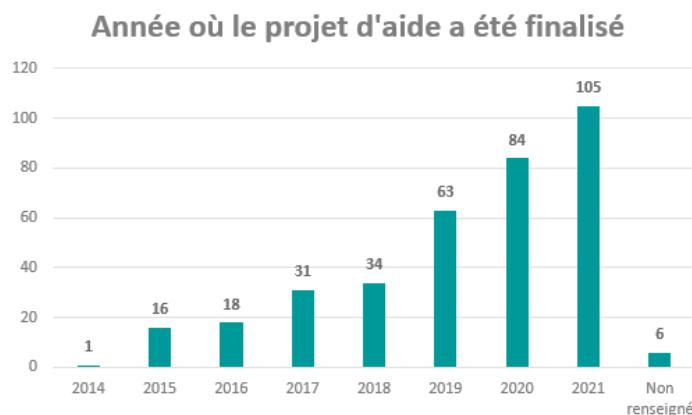
Rappel de la première question : Le projet d'aide est-il finalisé ?



371 des 521 répondants à cette question ont indiqué que leur projet d'aide était finalisé lors de l'enquête, ce qui représente 71,21% du total de l'échantillon.

UNE CROISSANCE ININTERROMPUE DE PROJETS FINALISÉS PAR ANNÉE

Rappel de la première question : En quelle année le projet d'aide a-t-il été finalisé ?



Le nombre de projets finalisés par année n'a cessé de croître au fur et à mesure de la programmation, passant de 16 projets finalisés par an en 2015 à 105 sur 2021. Cela s'explique notamment par une augmentation du nombre d'opérations programmées à partir de 2016 et du temps nécessaire pour finaliser certains dossiers qui s'étalent sur plusieurs années.

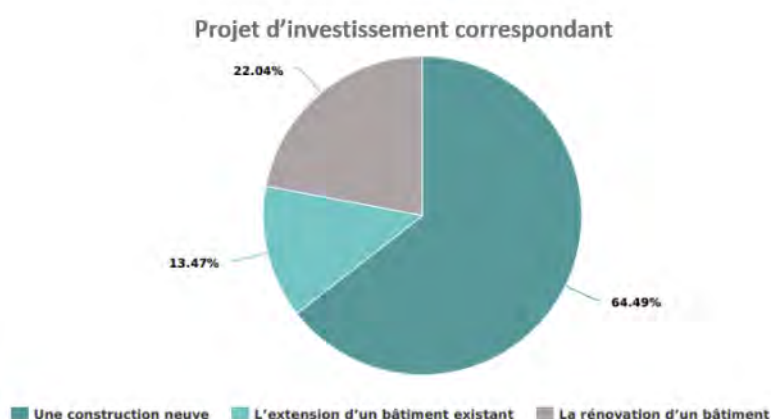
2.A - CARACTERISTIQUES DE L'AIDE EUROPEENNE ATTRIBUEE ET FINALITES DU PROJET (PMBE)

Seules les réponses des bénéficiaires d'une « aide aux investissements – Plan de modernisation des bâtiments d'élevage » sont présentées dans cette partie « 2.A ».

UNE MAJORITÉ DE RÉNOVATIONS DE BÂTIMENTS

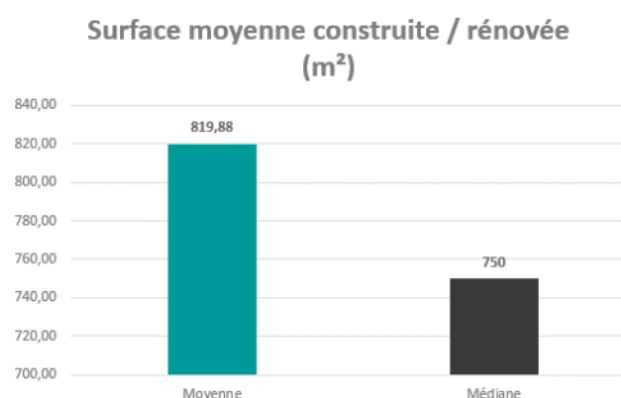
Rappel de la question : Quel était le projet d'investissement correspondant à l'aide dont vous avez bénéficié ?
Le projet porte sur :

Parmi les 245 répondants PMBE, **64,49% des projets correspondent à de « la rénovation d'un bâtiment »,** 13,47% à de l'extension d'un bâtiment et 22,04% à une nouvelle construction.



819 M² DE SURFACE CONSTRUITE / RÉNOVÉE EN MOYENNE

Rappel de la seconde question : Quelle est la surface construite et/ou rénovée ? Complétez (valeur en mètres carrés) :



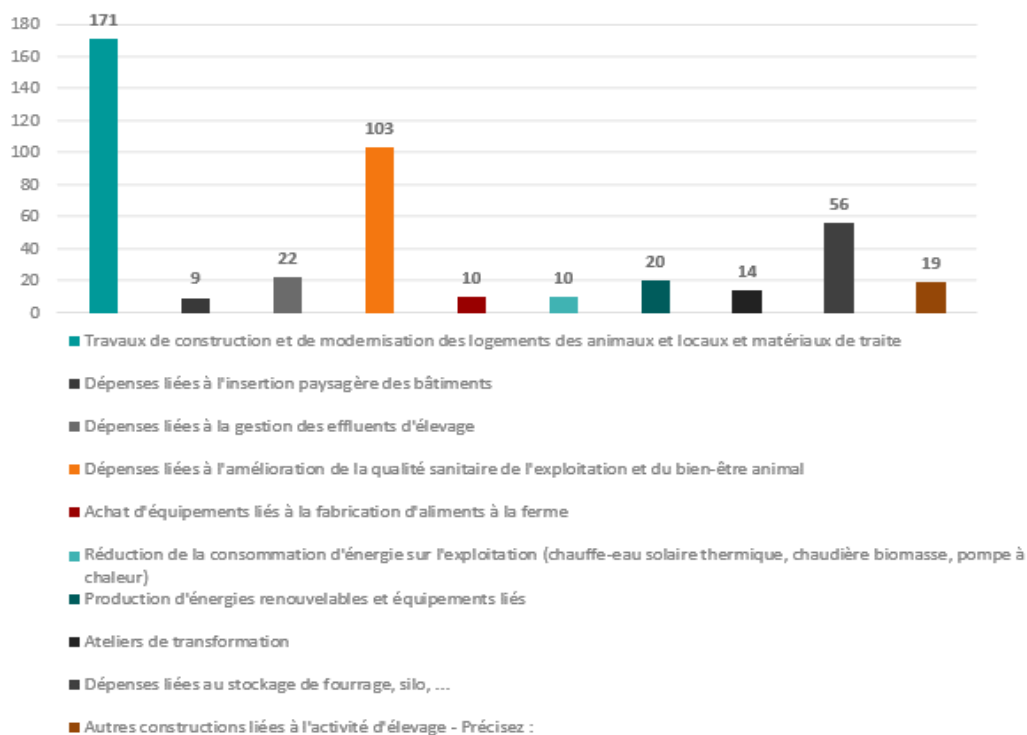
Les structures PMBE ont effectué des travaux sur **une surface moyenne de 819,88 m²**. La surface médiane concernée est, quant à elle, de 750 m².

UNE PRÉPONDÉRANCE DES PROJETS DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE MODERNISATION

Rappel de la seconde question : Pouvez-vous préciser la nature du projet ?

Plusieurs réponses étaient possibles. Ainsi, un seul et même projet pouvait avoir plusieurs natures. Dans l'ensemble, **171 des 250 projets concernés ont consisté en des travaux de construction et de modernisation**. L'amélioration de la qualité sanitaire de l'exploitation et du bien-être animal concerne 103 des 250 projets et 56 projets concernent les dépenses liées au stockage du fourrage.

Nature du projet



MOINS DE 8% DE BÉNÉFICIAIRES DU DISPOSITIF ALTER'NA

Rappel de la seconde question : Êtes-vous bénéficiaire du dispositif ALTER'NA (garantie publique gratuite) ?

Part des bénéficiaires d'ALTER'NA



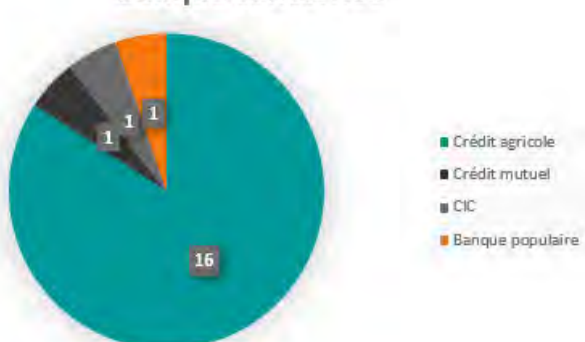
Seulement 20 répondants ont indiqué bénéficier du dispositif ALTER'NA, soit 7,81% de l'échantillon PMBE.

Ces personnes étaient invitées à préciser la banque concernée.

Rappel de la seconde question : Avec quelle banque ?

16 des 19 répondants à cette question bénéficient d'ALTER'NA avec le Crédit Agricole.

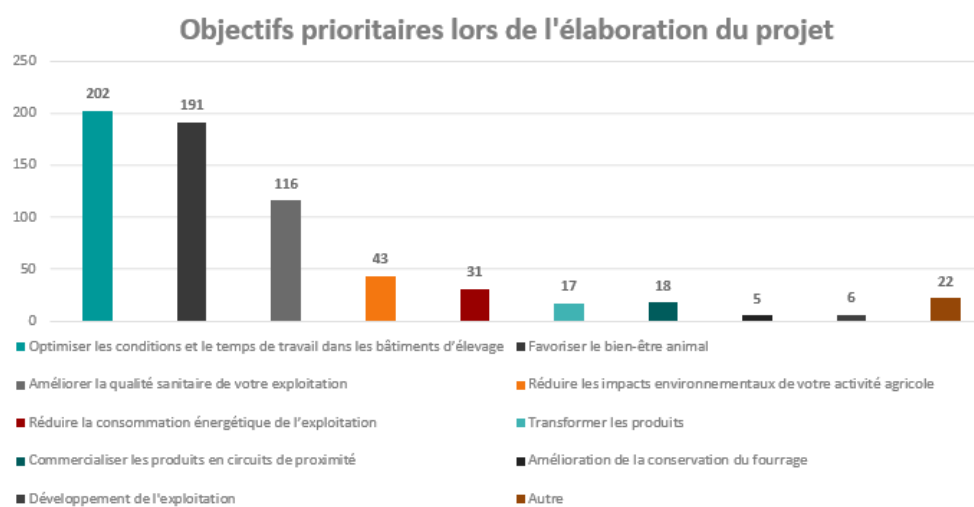
Banque concernée



3 OBJECTIFS PRIORITAIRES PRINCIPAUX LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET

Rappel de la seconde question : Quels étaient vos objectifs prioritaires lors de l'élaboration de votre projet ?

A noter que plusieurs réponses pouvaient être apportées. De fait, trois objectifs prioritaires se démarquent dans les réponses données : « Optimiser les conditions et le temps de travail dans les bâtiments d'élevage » 202 projets sur 253 avaient cet objectif ; « favoriser le bien-être animal » (191 projets) et « améliorer la qualité sanitaire de votre exploitation » (116 projets).



2.B - CARACTERISTIQUES DE L'AIDE EUROPEENNE ATTRIBUEE ET FINALITES DU PROJET (CUMA)

Seules les réponses des bénéficiaires d'une « aide aux investissements dans les exploitations agricoles en CUMA » sont présentées dans cette partie « 2.B ».

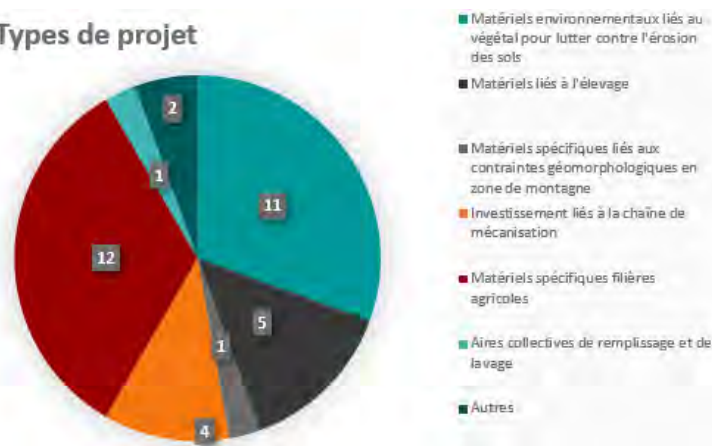
DES ACQUISITIONS DE MATÉRIEL IMPORTANTES

Rappel de la question : Quel était le projet d'investissement correspondant à l'aide dont vous avez bénéficié ?

Pour rappel, plusieurs réponses pouvaient être sélectionnées.

23 des projets d'investissements concernaient l'acquisition de « matériels environnementaux [...] pour lutter contre l'érosion des sols » et de « matériels spécifiques filières agricoles ». Notons que 5 projets visaient également l'« acquisition de matériels liés à l'élevage ».

Types de projet

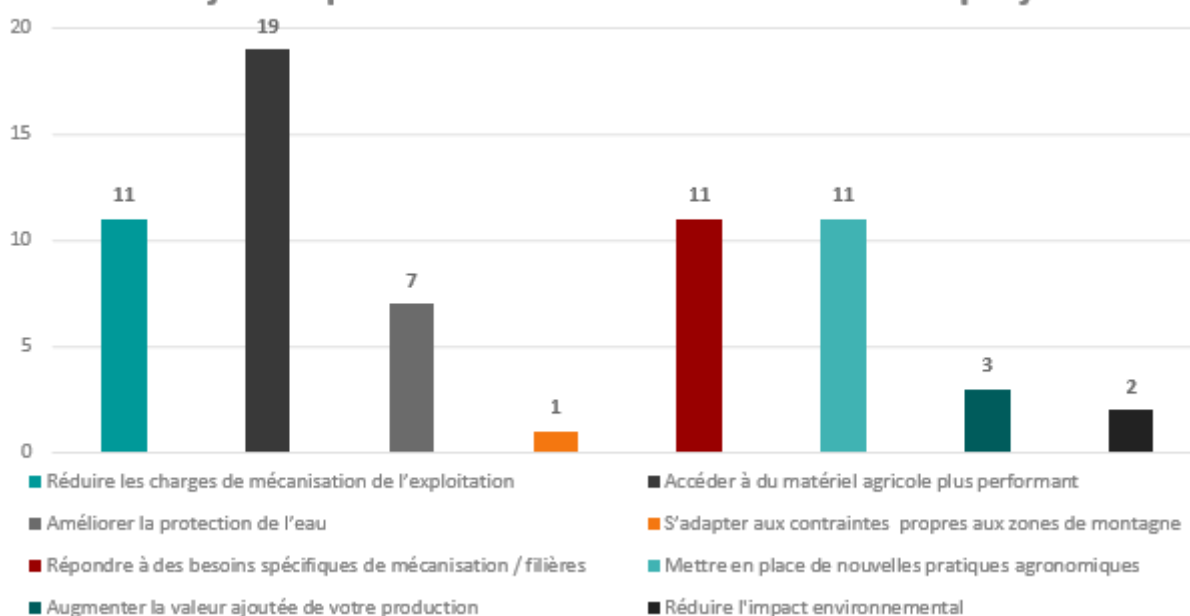


4 OBJECTIFS PRIORITAIRES MIS EN AVANT

Rappel de la question : Quels étaient vos objectifs prioritaires lors de l'élaboration de votre projet ?

A noter que plusieurs réponses pouvaient être apportées. De fait, quatre objectifs prioritaires se démarquent dans les réponses données : « Accéder à du matériel agricole plus performant » 19 projets sur 30 avaient cet objectif ; « Réduire les charges de mécanisation de l'exploitation » (11 projets), « répondre à des besoins spécifiques de mécanisation / filières » (11 projets) et « mettre en place de nouvelles pratiques agronomique » (11 projets également).

Objectifs prioritaires lors de l'élaboration du projet

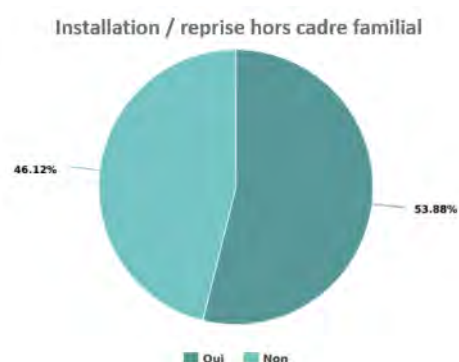


2.C - CARACTERISTIQUES DE L'AIDE EUROPEENNE ATTRIBUEE ET FINALITES DU PROJET (DJA)

Seules les réponses des bénéficiaires d'une « Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) » sont présentées dans cette partie « 2.C ».

UNE MAJORITÉ D'INSTALLATION HORS CADRE FAMILIAL

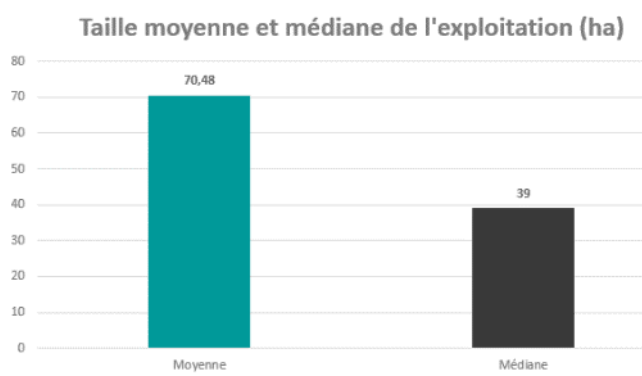
Rappel de la question : L'installation / reprise s'inscrit-elle hors cadre familial ?



132 des 245 répondants en lien avec la Dotation jeune agriculteur, soit 53,88% du total, effectuent une installation / reprise hors d'un cadre familial.

UNE SUPERFICIE MOYENNE DE 70,48 HECTARES

Rappel de la question : Quelle est la taille de votre exploitation (en hectares) ?



La superficie moyenne de l'exploitation des bénéficiaires d'une DJA est de 70,48 hectares. La médiane représente quant à elle 39 hectares.

44% D'EXPLOITATION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

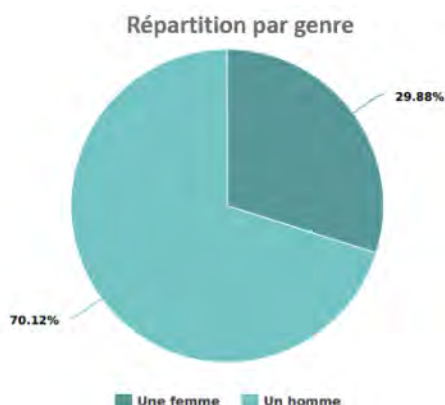
Rappel de la question : Avez-vous une production en Agriculture Biologique (AB) ?



108 répondants « DJA » sur 245 (soit 44,06% du total) ont une production AB.

70% DES BÉNÉFICIAIRES DJA SONT DES HOMMES

Rappel de la question : Vous êtes ... ?

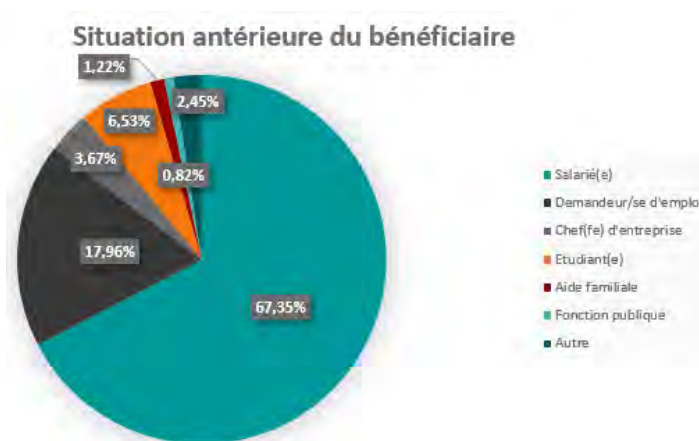


169 des 241 répondants ont indiqué être des hommes, soit plus de 70% des bénéficiaires d'une dotation JA.

67% D'ANCIENS SALARIÉS

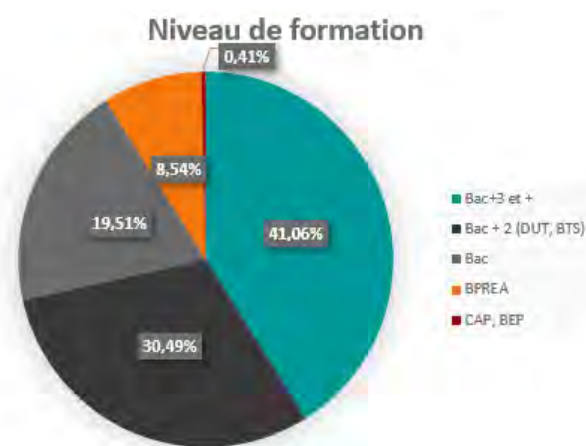
Rappel de la question : Quelle était votre situation antérieure ?

Les anciens salariés sont prépondérants dans l'échantillon des bénéficiaires DJA. Ils représentent 165 des 245 répondants (soit 67,35% du total). Les anciens demandeurs d'emploi sont ensuite les second plus représentés avec 44 personnes (env 18%). A l'inverse, seules 2 personnes (0,82%) sont issues de la fonction publique.



PLUS DE 90% DE PERSONNES DE NIVEAU BAC ET SUPÉRIEUR

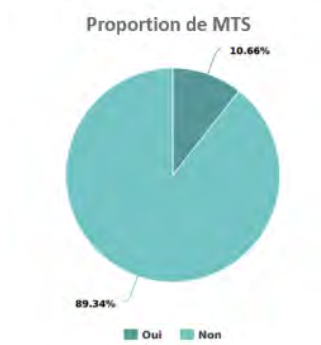
Rappel de la question : Quel était votre niveau de formation ?



Les personnes possédant au minimum un niveau baccalauréat sont au nombre de 224 sur 246 répondants. Elles représentent donc plus de 91% de l'échantillon, avec une prépondérance pour le niveau « Bac + 3 et + » (41,06% du total). A l'inverse, les titulaires d'un BPREA ne sont que 21, soit 8,54% du total.

PEU DE BÉNÉFICIAIRES D'UN PRÊT BONIFIÉ MTS EN PLUS DE LA DJA

Rappel de la question : Avez-vous bénéficié en parallèle de la DJA d'un prêt bonifié MTS (ouvert jusqu'en 2017) pour faciliter le financement de votre BFR ?

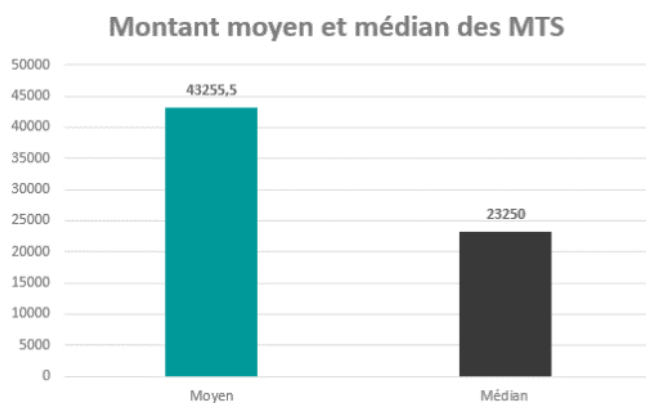


Seulement 10,46% des répondants ont bénéficié d'un prêt bonifié MTS en plus de la DJA.

Ces personnes étaient ensuite invitées à préciser le montant.

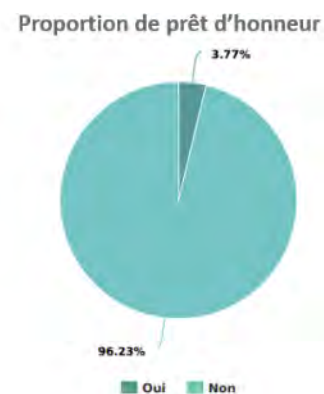
Rappel de la question : De quel montant (en euro) ?

Le montant moyen perçu par le prêt bonifié MTS s'élève à 43,2 K€. Le montant médian s'élève quant à lui à 23,2 K€.



9 BÉNÉFICIAIRES D'UN PRÊT D'HONNEUR À TAUX ZÉRO PARMI LES BÉNÉFICIAIRES DE LA DJA

Rappel de la question : Avez-vous bénéficié en parallèle de la DJA d'un prêt d'honneur à taux zéro (ex : plateforme d'initiative) pour faciliter votre accès au crédit bancaire dans le cadre de votre projet d'installation ?

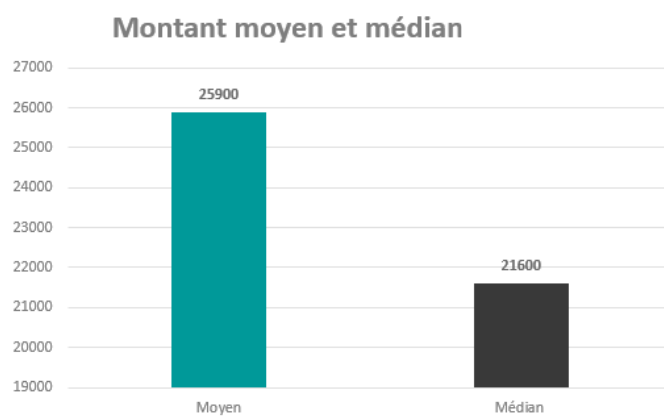


Seulement 3,77% des répondants, soit un total de 9 personnes sur 239 ont bénéficié d'un prêt d'honneur à taux zéro.

Ces personnes étaient ensuite invitées à préciser le montant.

Rappel de la question : De quel montant (en euro) ?

Le montant moyen perçu pour un prêt d'honneur à taux zéro s'élève à 25,9 K€. Le montant médian s'élève quant à lui à 21,6 K€.



EFFET LEVIER DE L'AIDE OBTENUE

Cette partie concerne à nouveau les bénéficiaires des trois dispositifs réunis (PMBE, DJA et CUMA).

UNE AIDE CONSIDÉRÉE COMME IMPORTANTE VOIRE DÉTERMINANTE

Rappel de la question : Comment qualifieriez-vous l'impact de l'aide FEADER sur le plan de financement ?

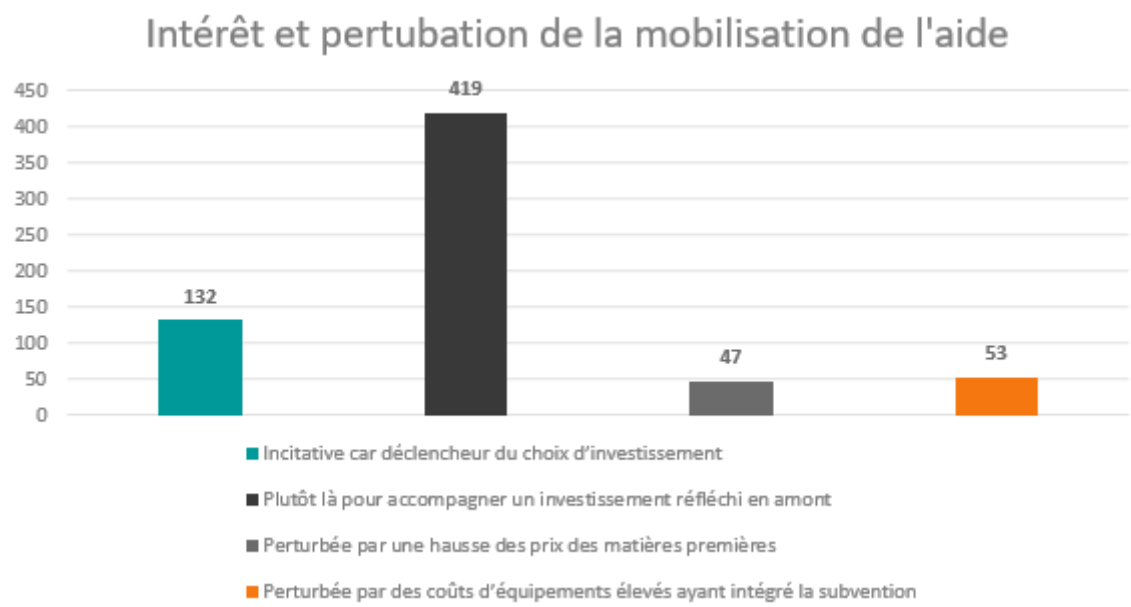
262 répondants considèrent l'impact du FEADER sur leur plan de financement comme « important [et/ou] déterminant ». Cela représente plus de 67% du total. A l'inverse, 60 personnes le juge « nul [et/ou] faible », soit près de 12% de l'échantillon.

	Nul	Faible	Modéré	Important	Déterminant
Impact de l'aide FEADER	5	55	116	232	130

UNE AIDE CONSIDÉRÉE COMME UN ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET RÉFLÉCHI

Rappel de la question : Diriez-vous que l'aide FEADER a été :

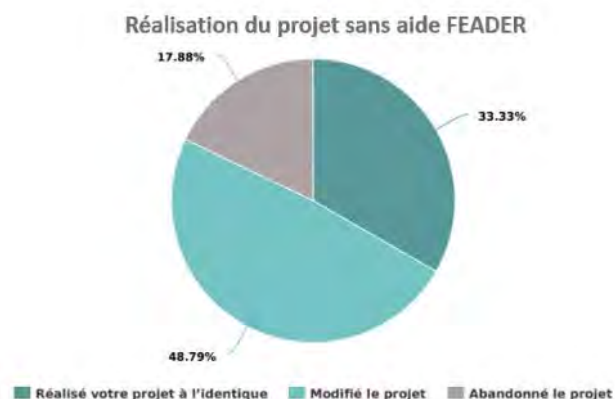
Plusieurs réponses étaient possibles. Parmi les 533 répondants, 419 considèrent que l'aide est « plutôt là pour accompagner un investissement réfléchi en amont ». 132 la jugent au contraire incitative. Sur les 533 bénéficiaires, 47 indiquent que sa mobilisation a été perturbée par une hausse des prix des matières premières et 53 par les coûts des équipements.



UNE AIDE FEADER IMPORTANTE POUR LA RÉALISATION DE 2/3 DES PROJETS

Rappel de la question : Sans l'aide du FEADER auriez-vous ... ?

Seulement 1/3 des répondants estiment que leur projet aurait été mené à l'identique en l'absence de FEADER. A l'inverse, 2/3 pensent que sans le FEADER, leur projet aurait soit été modifié (48,79%) soit abandonné (17,88%).



UNE MODIFICATION PORTÉE PAR UNE BAISSÉ DE L'AMBITION GLOBALE DU PROJET

Rappel de la question : En l'absence de l'aide, si vous aviez modifié le projet, pourriez-vous préciser de quelle manière ?

Pour 46,69% des répondants, soit 120 des 257 répondants, l'absence de FEADER aurait signifié une diminution des ambitions liées au projet. 31,91% (82 répondants) auraient, quant à eux, revu à la baisse le niveau d'investissement spécifique.

Les modifications de projet en l'absence de FEADER

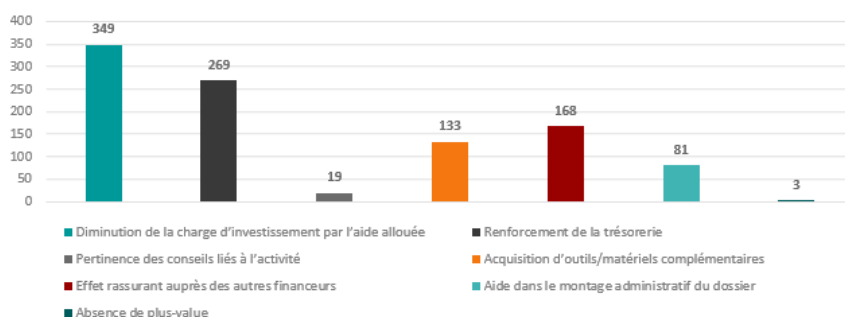


UNE DIMINUTION DE LA CHARGE D'INVESTISSEMENT REMARQUÉE

Rappel de la question : Dans quelle mesure cette aide a-t-elle constitué un plus pour la concrétisation de votre projet ?

3 plus-value différentes de l'aide FEADER sur la concrétisation du projet se démarquent. Sur 537 répondants, 349 jugent que l'aide a permis une « diminution de la charge d'investissement », 269 que l'aide a renforcé leur trésorerie et 168 qu'elle a eu un « effet rassurant auprès des autres financeurs ».

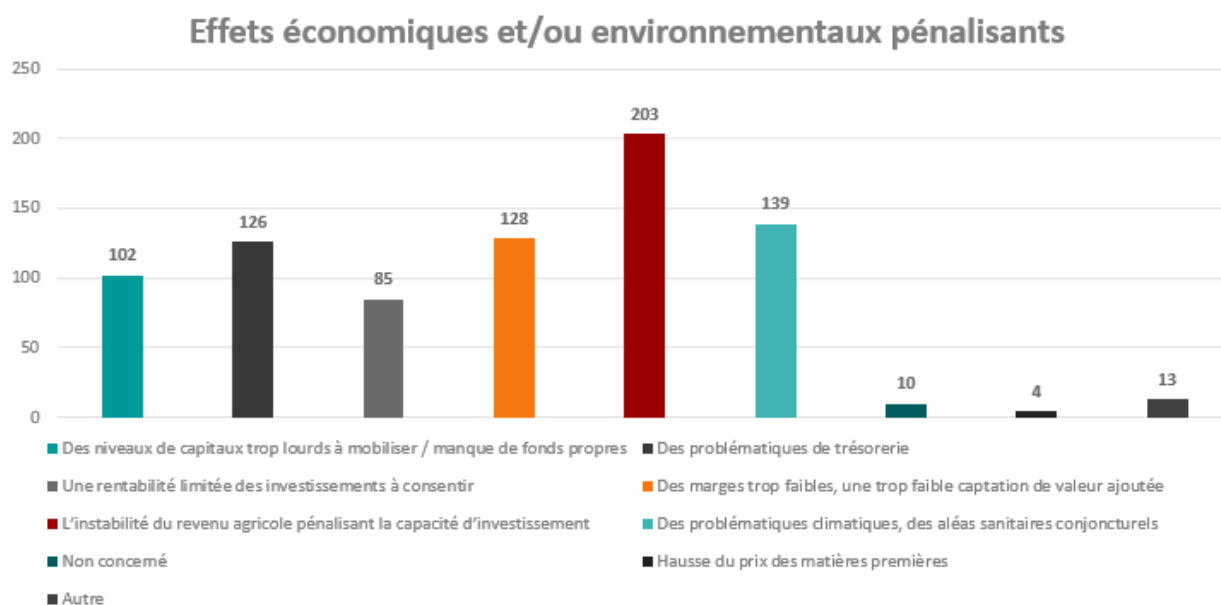
Plus-value de l'aide sur la concrétisation du projet



UNE INSTABILITÉ DU REVENU AGRICOLE PÉNALISANT L'INVESTISSEMENT MISE EN AVANT

Rappel de la question : Avez-vous été pénalisé par des effets économiques et/ou environnementaux, et en quoi ces effets ont-ils impactés la capacité d'investissement ?

Les personnes pouvaient apporter plusieurs réponses à cette question. De fait, **4 principaux effets économiques / environnementaux ont été mis en avant** par 441 répondants. Parmi eux, **203 considèrent que l'instabilité du revenu agricole pénalise leur capacité d'investissement**. 139 sur 441 pointent du doigt les problèmes climatiques et les aléas sanitaires conjoncturels comme le Covid ; 128 des marges trop faibles et 126 des problèmes de trésorerie.



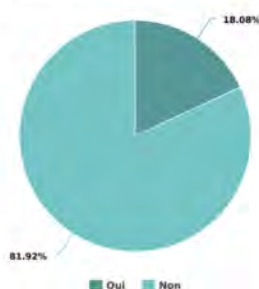
RESULTATS / IMPACTS DE L'AIDE OBTENUE

A l'instar de la partie 2, certaines questions présentées ne concernent qu'un type de dispositif. Par conséquent, la présentation des réponses se fera comme suit : Réponses auxquelles tous les dispositifs devaient répondre ; réponses ne concernant que les PMBE ; réponses ne concernant que les CUMA ; réponses ne concernant que les DJA.

UN IMPACT DIRECT DE L'INVESTISSEMENT AIDÉ POUR L'EMPLOI NON NÉGLIGEABLE

Rappel de la question : L'investissement a-t-il eu des impacts directs en matière d'emploi ?

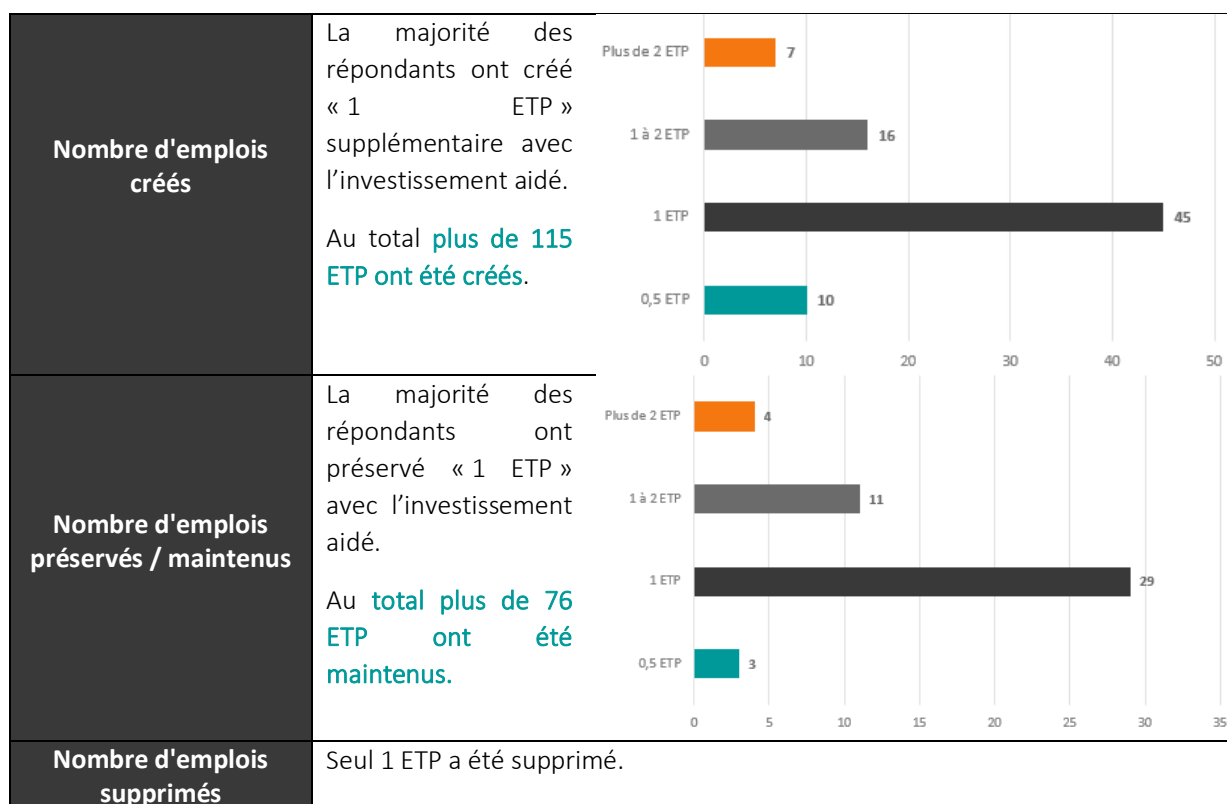
Impacts directs de l'investissement aidé sur l'emploi



96 des 531 répondants considèrent que l'investissement aidé a eu des impacts directs en matière d'emploi, ce qui représente tout de même 18,08% de l'échantillon.

PLUS DE 191 ETP CRÉÉS OU MAINTENUS

Rappel de la question : Si oui pourriez-vous les quantifier ?



4.A – RESULTATS / IMPACTS DE L'AIDE OBTENUE (PMBE)

Seules les réponses des bénéficiaires d'une « aide aux investissements – Plan de modernisation des bâtiments d'élevage » sont présentées dans cette partie « 4.A ».

DES EFFETS CARACTÉRISÉS PAR UNE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE LA PRODUCTION, DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DES CONDITIONS SANITAIRES / DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Rappel de la question : Quels principaux effets observez-vous (ou attendez-vous) ? *Plusieurs réponses possibles.*

Les cases ci-dessous avec cette **couleur** correspondent aux réponses les plus données. Celles avec la **couleur** arrivent sont les secondes plus récurrentes.

Sur les 11 types d'effets proposés, **6 sont considérés comme « fort » par le plus grand nombre des répondants.** Ainsi, **l'amélioration de la qualité est observée ou attendue par 145 répondants sur 235.** Si ce premier effet semble faire l'unanimité sur ses effets, le résultat est plus mitigé pour l'amélioration de la gestion des effluents, puisque si 72 répondants jugent cet effet comme « fort », 71 le considèrent comme « faible ». A noter qu'aucun type d'effet n'a la réponse « très fort » comme étant la plus donnée. Elle arrive tout de même en seconde position sur l'amélioration des conditions de travail et des conditions sanitaires et / ou du bien-être animal. Sur 3 propositions, l'effet attendu ou observé est « faible ». Il s'agit de l'augmentation de la taille de l'exploitation, de la diversification des activités et assez largement du développement d'une activité de transformation (138 répondants).

Type d'effets	Faible	Moyen	Fort	Très fort
Amélioration de la productivité de l'exploitation	26	68	130	16
Evolution du chiffre d'affaires	55	91	75	11
Augmentation de la taille de l'exploitation	93	72	49	9
Réduction de la consommation d'énergie de l'exploitation	87	91	27	11
Diversification de vos activités et/ou spécialisation de votre exploitation	79	63	60	12
Développement d'une activité de transformation	138	25	18	7
Amélioration de la qualité de la production	21	43	145	26
Amélioration des conditions de travail	12	23	134	76
Amélioration des conditions sanitaires et / ou du bien-être de l'animal	13	29	132	59
Amélioration de la gestion des effluents d'élevage	71	53	72	13

Amélioration de la performance environnementale de l'exploitation	35	69	91	23
---	----	----	----	----

4.B – RESULTATS / IMPACTS DE L'AIDE OBTENUE (CUMA)

Seules les réponses des bénéficiaires d'une « aide aux investissements dans les exploitations agricoles en CUMA » sont présentées dans cette partie « 4.B ».

DES EFFETS MARQUÉS PAR UNE AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ DE L'EXPLOITATION, UNE CAPACITÉ À UTILISER DU MATÉRIEL INNOVANT ET PAR LA RÉDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Rappel de la question : Quels principaux effets observez-vous (ou attendez-vous) ? *Plusieurs réponses possibles.*

Les cases ci-dessous avec cette **couleur** correspondent aux réponses les plus données. Celles avec la **couleur** arrivent sont les secondes plus récurrentes.

Sur les 6 effets proposés, **5 ont un effet attendu ou observé « fort »** selon les répondants. Les résultats de l'effet sur la réduction des charges de mécanisation de l'exploitation doivent être modérés (9 réponses « moyen » et « fort »). La **capacité à utiliser du matériel innovant semble être un effet très attendu ou observé**, puisque 22 des 30 réponses sont réparties sur « Fort » ou « Très fort ». À l'inverse, **l'évolution du chiffre d'affaires n'est pas un effet particulièrement attendu ou observé** par les répondants, puisque 26 le jugent « Faible » ou « Moyen ».

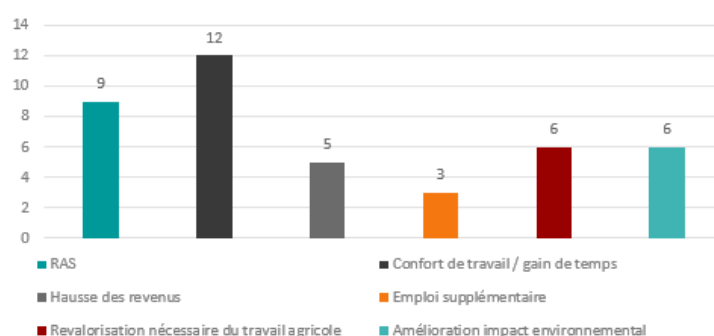
Type d'effets	Faible	Moyen	Fort	Très fort
Amélioration de la productivité de l'exploitation	3	12	13	1
Evolution du chiffre d'affaires	14	12	4	0
Réduction des charges de mécanisation de l'exploitation	6	9	9	6
Réduction impact de l'activité agricole sur les sols et réduction consommation d'énergie de l'exploitation	8	6	11	3
Amélioration de la valeur-ajoutée de la production	9	8	10	3
Capacité à utiliser du matériel innovant	2	6	13	9

UN CONFORT DE TRAVAIL / GAIN DE TEMPS OBSERVÉ OU ATTENDU PAR LES RÉPONDANTS

Rappel de la question : Outre les effets cités, quels autres effets avez-vous observé (ou attendez-vous) ?

Plusieurs autres effets ont été apportés par les répondants. Parmi ceux-ci, 12 ont mis en avant une amélioration du confort de travail et un gain de temps, ce qui est notamment dû à de meilleures machines. 6 ont également signalisé une amélioration de l'impact environnemental de leur exploitation et 5 une hausse des revenus. 6 répondants notent que cet investissement doit permettre à terme une revalorisation du travail agricole.

Autres types d'effets observés/attendus



4.C – RESULTATS / IMPACTS DE L'AIDE OBTENUE (DJA)

Seules les réponses des bénéficiaires d'une « Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) » sont présentées dans cette partie « 4.C ».

99% DE PROJETS MENÉS À BIEN

Rappel de la question : Le projet de création/reprise de l'exploitation agricole a-t-il été mené à bien ?

Proportion de projets menés à bien



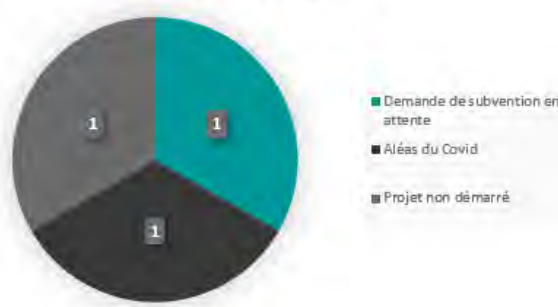
238 des 241 répondants, soit près de 99% du total, ont mené leur projet de création / reprise d'entreprise à son terme.

Les personnes qui répondaient « non » à cette question étaient invitées à préciser les raisons.

Rappel de la question : Si non, pour quelle(s) raison(s).

3 raisons différentes sont mises en avant par ces personnes : demande de subvention en attente, aléas liés au covid et projet non démarré.

Raisons évoquées



UNE INSTALLATION JUGÉE PÉRENNE PAR 8/10 RÉPONDANTS

Rappel de la question : Considérez-vous aujourd'hui votre installation pérenne / durable ?



Sur les 230 bénéficiaires DJA qui ont répondu, **80,87% (186 répondants)** considèrent leur installation comme pérenne / durable.

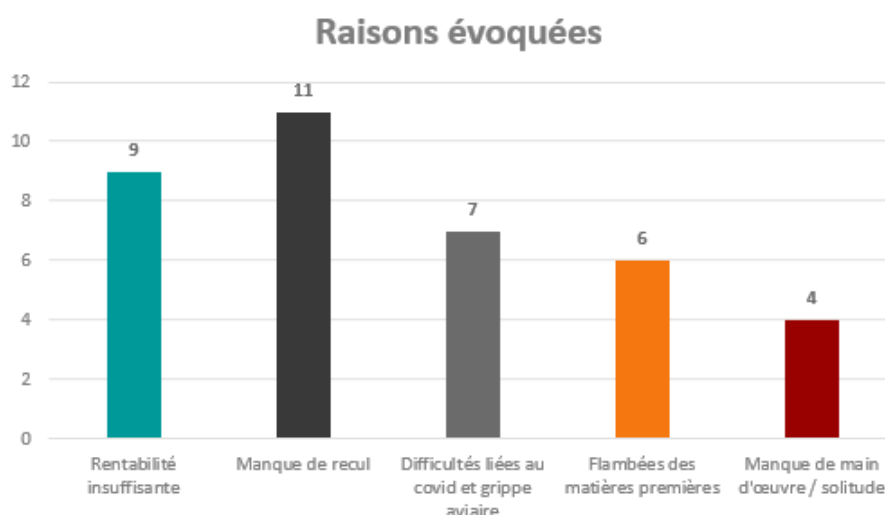
Les personnes qui répondaient « non » à cette question étaient invitées à préciser les raisons.

DES INSTALLATIONS TROP RÉCENTES POUR ÊTRE JUGÉES PÉRENNES

Rappel de la question : Pour quelle raison ? Compléter...

Les réponses ouvertes ont été retraitées. Une seule et même réponse a pu entrer dans plusieurs catégories présentées ci-dessous.

3 raisons ressortent particulièrement pour expliquer le doute de certains bénéficiaires de la DJA sur la pérennité de leur exploitation. **Le manque de recul, dû à une installation récente est évoqué dans 11 réponses différentes.** La rentabilité insuffisante est la seconde réponse la plus donnée par les répondants, puisqu'elle se retrouve dans 9 réponses. 7 réponses mentionnent les difficultés liées à la crise sanitaire et à la grippe aviaire qui a touché les volailles. **A noter que les flambées des matières premières mettent en difficulté certains de ces jeunes installés.**

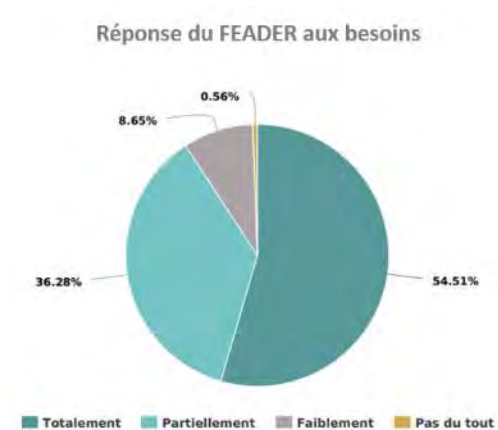


MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES AIDES

Cette première partie « Modalités de mise en œuvre des aides » regroupe les réponses de tous les dispositifs (PMBE, CUMA et DJA). Une seconde partie « 5.A » ne prendra en compte que le dispositif DJA.

UNE AIDE FEADER RÉPONDANT « TOTALEMENT » AUX BESOINS DE PLUS D'1/2 RÉPONDANTS

Rappel de la question : Les soutiens accordés par la Région Nouvelle-Aquitaine via le FEADER répondent-ils à vos besoins ?



54,51% des 532 répondants considèrent que l'aide FEADER a permis de répondre « totalement » à leurs besoins. Une forte proportion (36,28%) juge cette aide « partiellement » suffisante pour répondre aux besoins.

Les 242 personnes qui n'ont pas répondu « totalement » à cette question étaient invitées à préciser les raisons dans la question suivante.

DES BESOINS RESTANTS CARACTÉRISÉS PAR UN MONTANT TROP FAIBLE, DES DÉLAIS DE TRAITEMENT TROP LONGS ET DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES COMPLEXES

Rappel de la question : Quels sont vos besoins qui ne sont pas couverts ? Et quelles améliorations pourraient être apportées ?

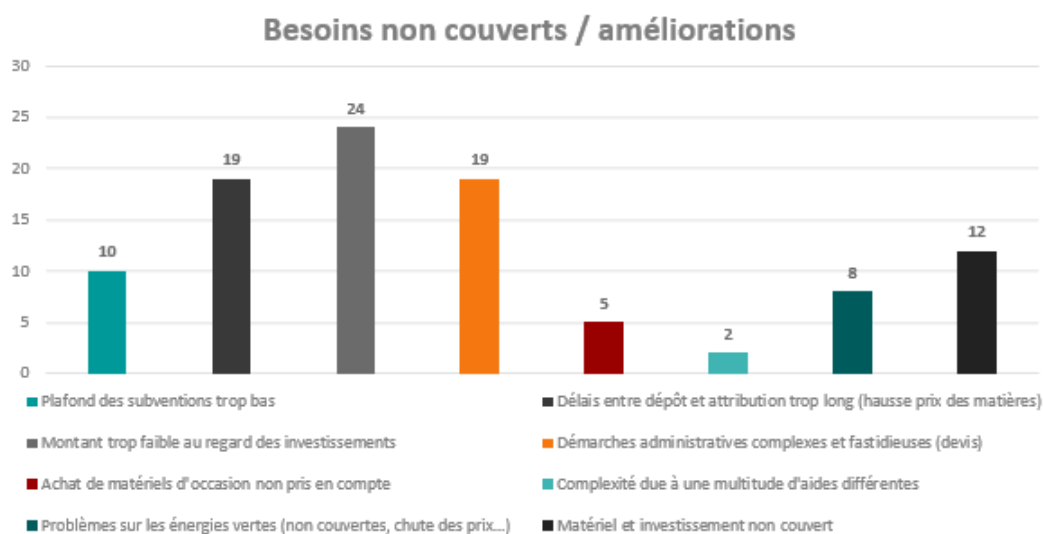
Les réponses ouvertes ont été retraitées. Une seule et même réponse a pu entrer dans plusieurs catégories présentées ci-dessous.

Au total, 100 réponses ont été apportées, dont seulement 95 ont pu être traitées. Certains répondants ne précisant pas les besoins non couverts. De fait, **¼ des réponses apportées pointent du doigt que le montant est trop faible au regard de l'investissement consenti**. Les **délais trop longs entre le dépôt et l'attribution et les démarches administratives trop fastidieuses** apparaissent dans 19 réponses. Pour le premier, le problème réside dans la flambée du prix du matériel entre le temps de demande et l'octroi de l'aide. A noter que pour la complexité administrative, **plusieurs pistes d'amélioration** sont proposées :

- Un accompagnement renforcé des personnes récemment installées pour les dossiers de subvention ;
- Une diminution du nombre de devis nécessaire. La recherche d'autres devis étant considérée comme une perte de temps importante.

De manière moins fréquente, la non prise en compte de certains matériels et le plafonnement des subventions sont donnés respectivement dans 12 et 10 réponses. Enfin, l'achat de matériels d'occasion est une piste

d'amélioration sérieuse qui est présente dans 5 réponses et qui a l'avantage de diminuer l'impact sur la trésorerie des exploitants et l'impact environnemental.

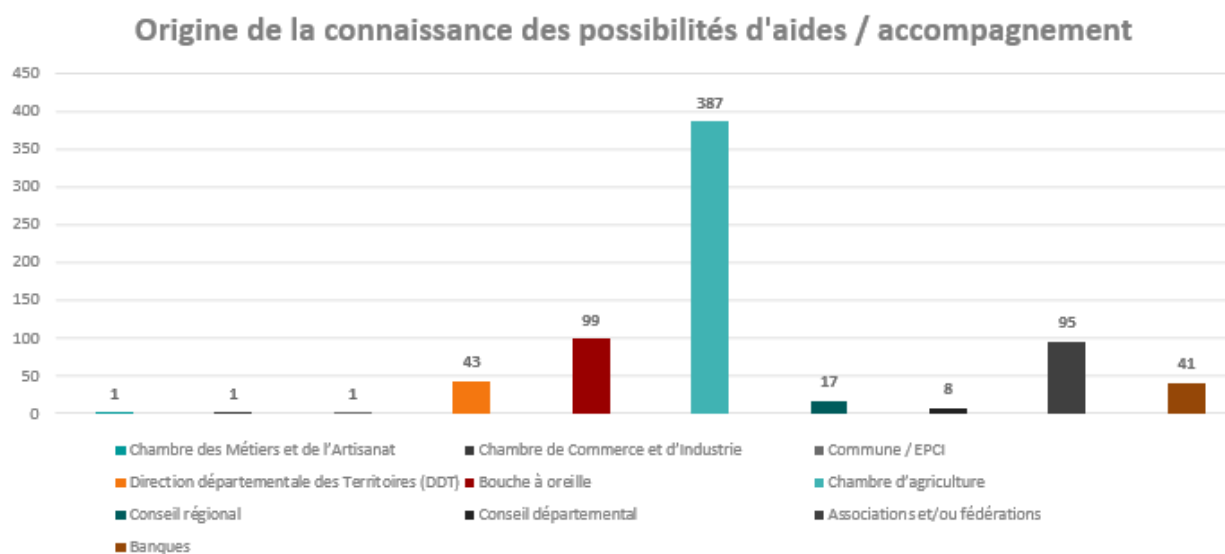


LA CHAMBRE D'AGRICULTURE : UN ACTEUR INCONTOURNABLE POUR CONNAÎTRE LES POSSIBILITÉS D'AIDES

Rappel de la question : Par qui avez-vous eu connaissance des possibilités d'aides/accompagnement possibles ?

Plusieurs réponses pouvaient être sélectionnées, ce qui explique que le total soit supérieur à celui des répondants (533).

Il apparaît assez clairement que la Chambre d'Agriculture conseille et oriente les exploitants et agriculteurs vers les possibilités d'aides et d'accompagnement. 387 des 533 répondants considèrent en effet qu'elle est à l'origine de leur connaissance des aides. De manière assez importante, le bouche à oreille est cité par 99 répondants et les associations / fédérations par 95. A l'inverse, les CCI et les collectivités territoriales ne sont quasiment pas mises en avant.

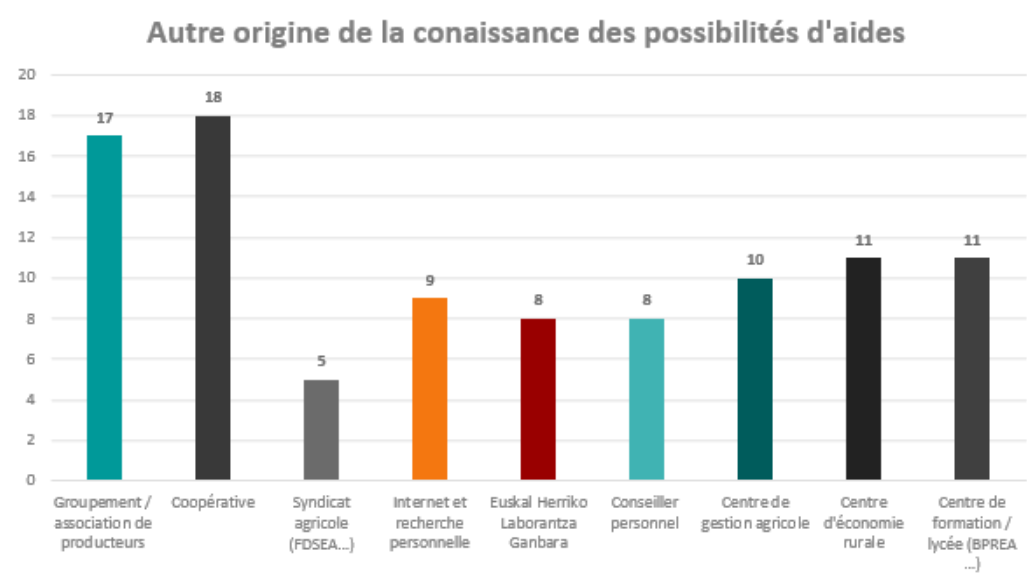


Notons qu'une réponse « autre » pouvait être apportée. Elle est traitée ci-dessous.

D'AUTRES SOURCES D'INFORMATION SUR LES POSSIBILITÉS D'AIDES HÉTÉROGÈNES

Les réponses ouvertes ont été retraitées. Une seule et même réponse a pu entrer dans plusieurs catégories présentées ci-dessous.

Parmi les réponses « autre » apportées, les coopératives et les groupements / associations de producteurs se démarquent puisqu'ils sont respectivement donnés dans 18 et 17 réponses. De façon assez importante, les Centres d'économie rurale et les centres de formation / lycées apparaissent dans 11 réponses. A l'inverse, l'aide des syndicats agricoles sur ce sujet semble assez marginale.



UN ACCÈS À L'INFORMATION ET UNE CLARTÉ ET QUALITÉ DE L'INFORMATION PLUTÔT SATISFAISANTES

Rappel de la question : Comment jugez-vous l'accès à l'information et la qualité de l'information relative à l'obtention de l'aide ?

Les cases ci-dessous avec cette **couleur** correspondent aux réponses les plus données. Celles avec la **couleur** arrivent sont les secondes plus récurrentes.

L'accès à l'information et la clarté et qualité de l'information ont, dans l'ensemble, été « plutôt » satisfaisants. Sur l'accès à l'information, 427 répondants la considèrent comme « plutôt satisfaisante » voire « très satisfaisante », alors que 103 personnes la jugent « [très] insuffisante ». Pour ce qui est de la clarté et de la qualité de cette information, 403 bénéficiaires se disent plutôt satisfaits voire très satisfaits. A l'inverse, 117 les considèrent comme insuffisants ou très insuffisants.

	Très insuffisante	Insuffisante	Plutôt satisfaisante	Très satisfaisante
--	-------------------	--------------	----------------------	--------------------

Accès à l'information	32	71	363	64
Clarté et qualité de l'information	34	83	335	68

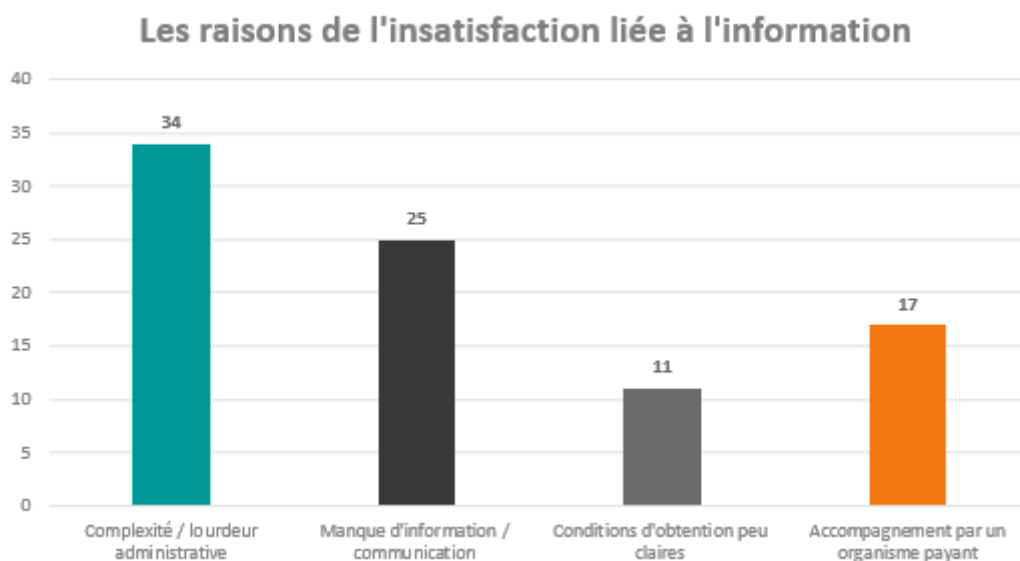
Les personnes se déclarant insatisfaite étaient invitées à préciser leurs réponses.

UN MANQUE DE SATISFACTION MARQUÉ PAR LA COMPLEXITÉ ADMINISTRATIVE ET LE MANQUE D'INFORMATION / COMMUNICATION

Rappel de la question : Si l'accès ou la qualité de l'information sont insuffisants ou très insuffisants, précisez pourquoi ... :

Les réponses ouvertes ont été retraitées. Une seule et même réponse a pu entrer dans plusieurs catégories présentées ci-dessous.

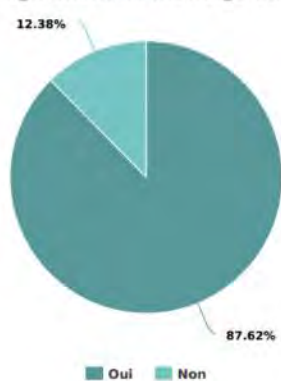
4 raisons principales ont été données par les répondants pour justifier leur insatisfaction. Parmi celles-ci, 2 sortent du lot. Il s'agit de la complexité administrative qui est mise en avant sur 34 réponses différentes et du manque d'information / communication cité par 25 personnes différentes. A noter que plusieurs répondants déplorent le fait d'avoir recours à des organismes payants (comme la Chambre d'Agriculture) pour mener à bien leur projet.



87,6% DE RÉPONDANTS ACCOMPAGNÉS POUR LE MONTAGE DE LEUR DOSSIER

Rappel de la question : Avez-vous bénéficié d'un accompagnement au montage de votre dossier (pièces administratives à produire, plan de financement, éléments techniques, etc.) ?

Accompagnement au montage du dossier

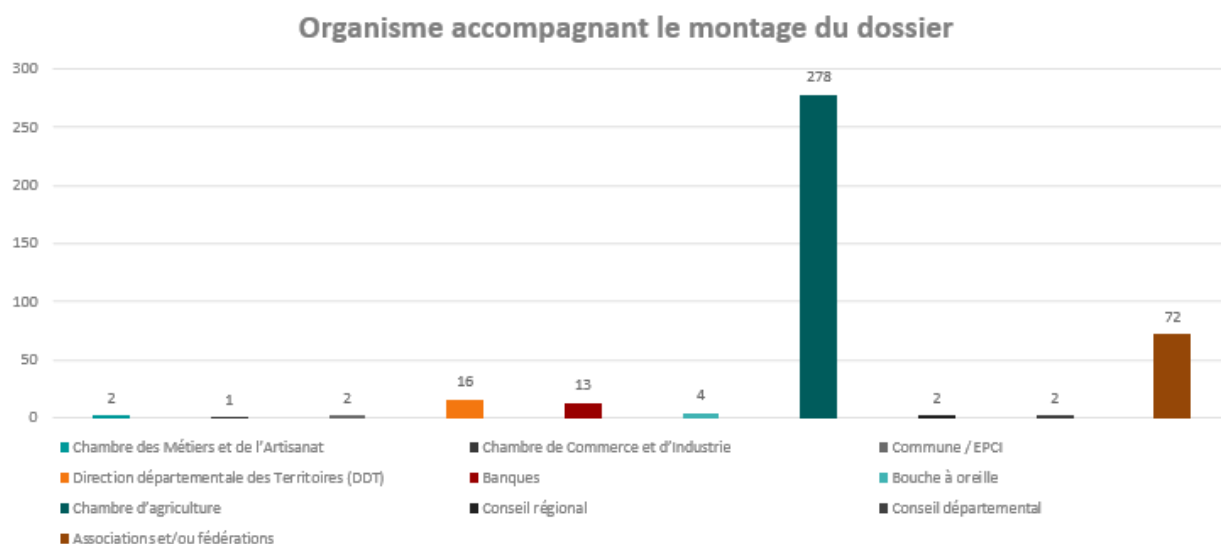


467 des 533 répondants (87,62%) ont bénéficié d'un accompagnement lors du montage de leur dossier. Ils devaient ensuite préciser l'organisme qui les avait accompagnés.

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE COMME PRINCIPAL ACCOMPAGNATEUR AU MONTAGE DU DOSSIER

Rappel de la question : Par qui ?

Sur 464 réponses apportées, 278 mentionnent la Chambre d'Agriculture (CA) comme l'organisme qui a aidé au montage du dossier. Elle arrive loin devant les « associations et / ou fédérations » cités dans 72 réponses.



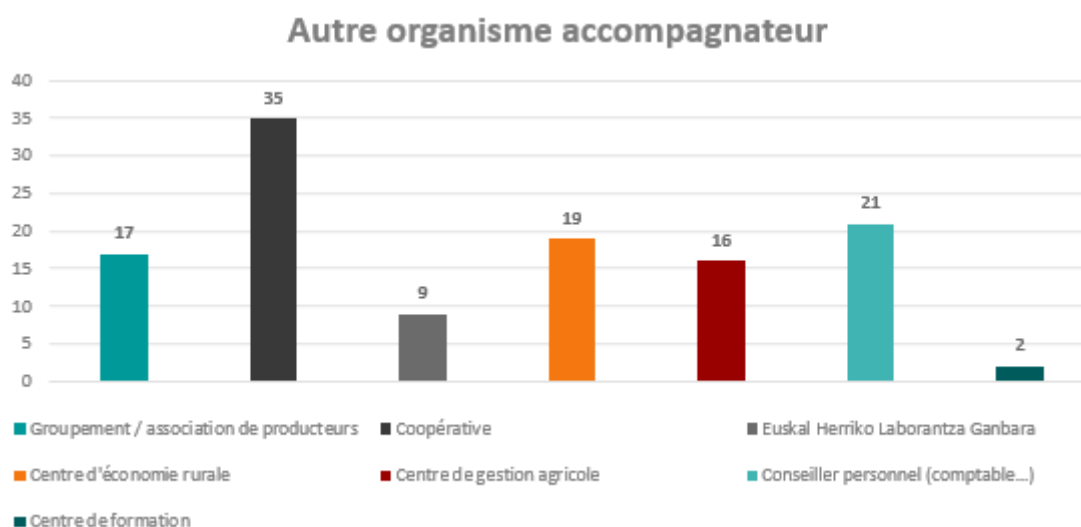
Une catégorie « autre » est traitée ci-dessous.

LES COOPÉRATIVES COMME ORGANISME PRIVILÉGIÉ PARMIS LES AUTRES RÉPONSES

Rappel de la question : Autre, précisez :

Les réponses ouvertes ont été retraitées. Une seule et même réponse a pu entrer dans plusieurs catégories présentées ci-dessous.

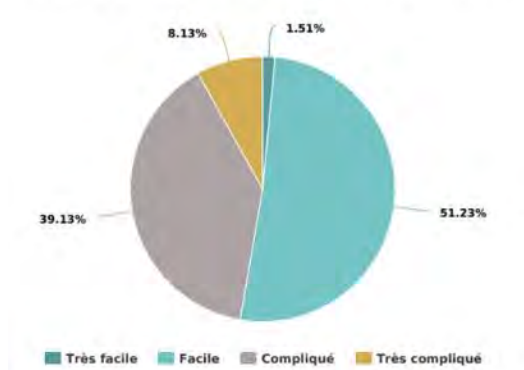
Il ressort une multitude d'organismes accompagnateurs. Parmi ceux-ci, 35 réponses mettent en avant les coopératives, 21 leur conseiller personnel notamment comptable et 19 un centre d'économie rurale.



DES AVIS PARTAGÉS SUR LA DIFFICULTÉ DU RENSEIGNEMENT DU DOSSIER D'AIDE

Rappel de la question : Le renseignement de votre dossier d'aide (pièces administratives à produire, plan de financement, éléments techniques, etc.) vous a-t-il semblé... ?

Avis sur la difficulté du renseignement du dossier



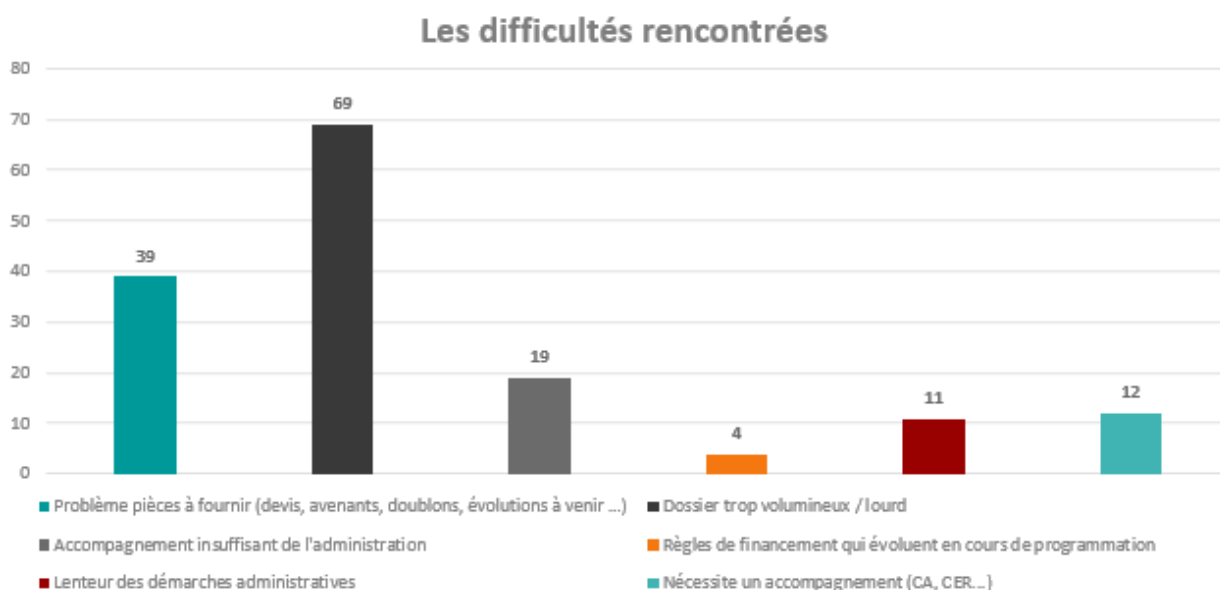
De manière générale, plus de la moitié des répondants considèrent que le renseignement du dossier d'aide était « facile » ou « très facile ». Ce faisant, plus de 47% trouvent ce renseignement « [très] compliqué ».

DES DIFFICULTÉS MARQUÉES PAR UN DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE TROP VOLUMINEUX / LOURD

Rappel de la question : Pouvez-vous préciser les difficultés rencontrées ?

Les réponses ouvertes ont été retraitées. Une seule et même réponse a pu entrer dans plusieurs catégories présentées ci-dessous.

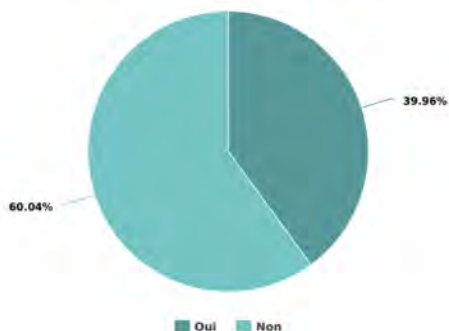
Deux difficultés sont davantage mises en avant par les répondants. Il s'agit tout d'abord de la lourdeur du dossier, avec une multitude pièces à fournir à l'administration, qui est citée par 69 répondants. Dans le même temps, 39 réponses pointent du doigt les problèmes concernant certaines pièces à fournir. La règle des doubles devis, de même que la difficulté à cerner les évolutions à venir ajoutent aux difficultés rencontrées.



LE FEADER COMME PREMIÈRE AIDE POUR LA MAJORITÉ DES RÉPONDANTS

Rappel de la question : Avez-vous déjà bénéficié d'autres aides publiques par le passé en lien avec votre activité agricole ?

Autre aide perçue en lien avec activité agricole



Pour 320 répondants sur 533, cette aide FEADER est la première qu'ils perçoivent dans le cadre de leur activité agricole. Les 40% qui avaient déjà reçu des aides par le passé étaient invités à préciser la provenance dans la question suivante.

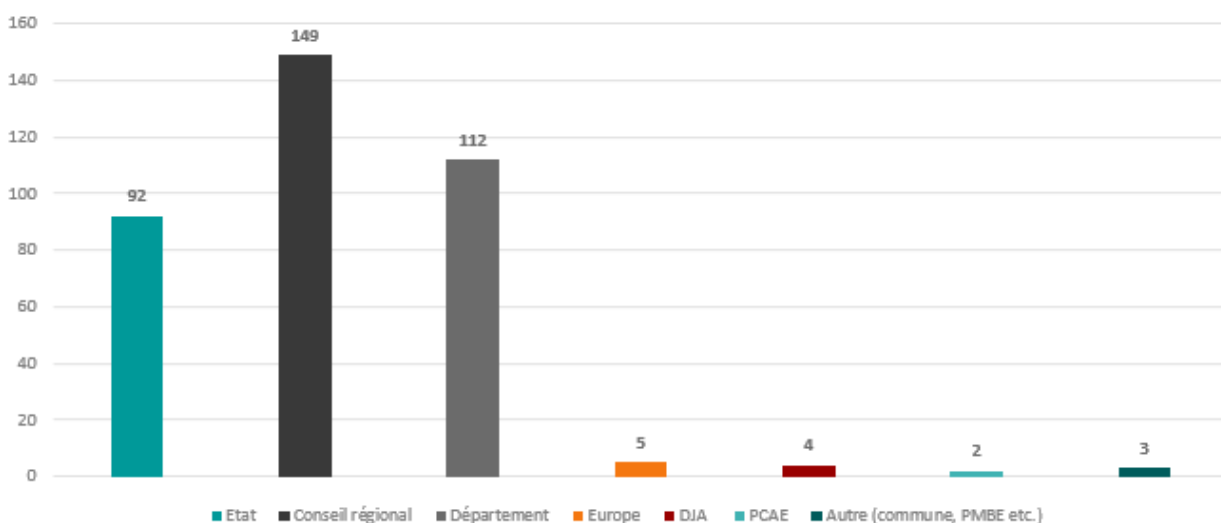
UNE PRÉPONDÉRANCE DES AIDES LOCALES (RÉGIONS ET DÉPARTEMENTS)

Rappel de la question : Si oui, veuillez préciser :

Pour rappel : plusieurs réponses pouvaient être apportées. Le nombre de réponses dépasse donc celui des répondants.

Sur les 213 répondant, 149 ont déjà reçu des aides en provenance de leur Conseil Régional et 112 de leur département. Notons que 5 répondants avaient déjà mobilisé des aides européennes par le passé.

Provenance aide publique



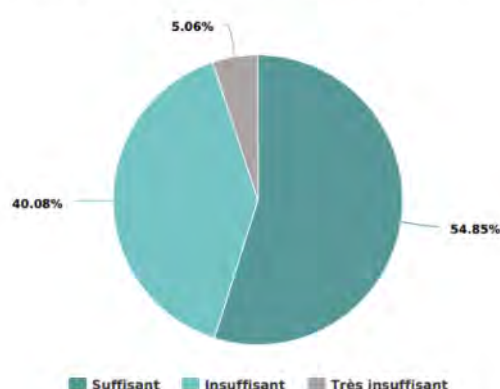
5.A – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES AIDES (DJA)

Seules les réponses des bénéficiaires d'une « Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) » sont présentées dans cette partie L.

DES AVIS MITIGÉS SUR LE NIVEAU DE SOUTIEN FEADER POUR FAVORISER L'INSTALLATION

Rappel de la question : le niveau de soutien FEADER accordé vous semble-t-il... pour favoriser l'installation de jeunes comme chefs d'exploitation agricole ?

Avis sur le niveau de soutien accordé par le FEADER



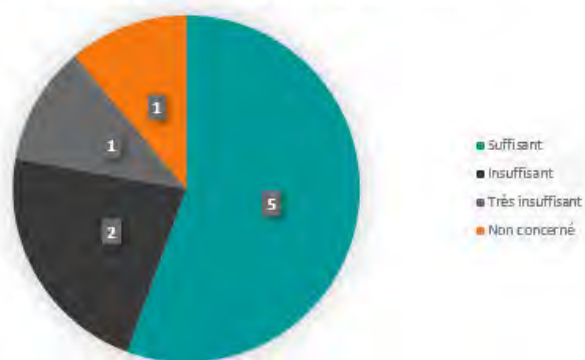
130 des 237 répondants, soit 54,85% du total, jugent le niveau de soutien comme étant satisfaisant. A l'inverse, 107 personnes le considèrent comme « [très] insuffisant », soit 45,14% de l'échantillon.

ZOOM SUR LES BÉNÉFICIAIRES D'UN PRÊT D'HONNEUR À TAUX ZÉRO

Rappel de la question : En tant que bénéficiaire d'un prêt d'honneur à taux zéro, le niveau de soutien FEADER accordé vous semble-t-il ... pour favoriser l'installation de jeunes comme chefs d'exploitation agricole ?

Devant le peu de répondants (9), les données ne seront pas présentées en pourcentage, mais en valeur. Ainsi, 5 des bénéficiaires (soit la majorité) ont trouvé que le soutien était « suffisant ». Seulement 3 personnes le considèrent comme « [très] insuffisant ».

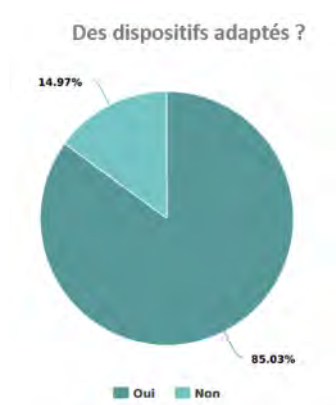
Niveau de soutien prêt d'honneur



CONCLUSIONS / PERSPECTIVES

DES DISPOSITIFS ADAPTÉS AU REGARD DU CONTEXTE ET DE L'ÉVOLUTION DES BESOINS

Rappel de la question : Au regard du contexte et de l'évolution de vos besoins, le dispositif dont vous avez bénéficié vous semble-t-il adapté ?



Tous les dispositifs réunis (DJA, PMBE et CUMA), plus de 85% des répondants considèrent qu'ils ont été adaptés à leurs besoins et à l'évolution du contexte.

De fait, seuls 78 personnes n'ont pas trouvé le dispositif adapté.

Les réponses « non » ont été précisées dans la question suivante.

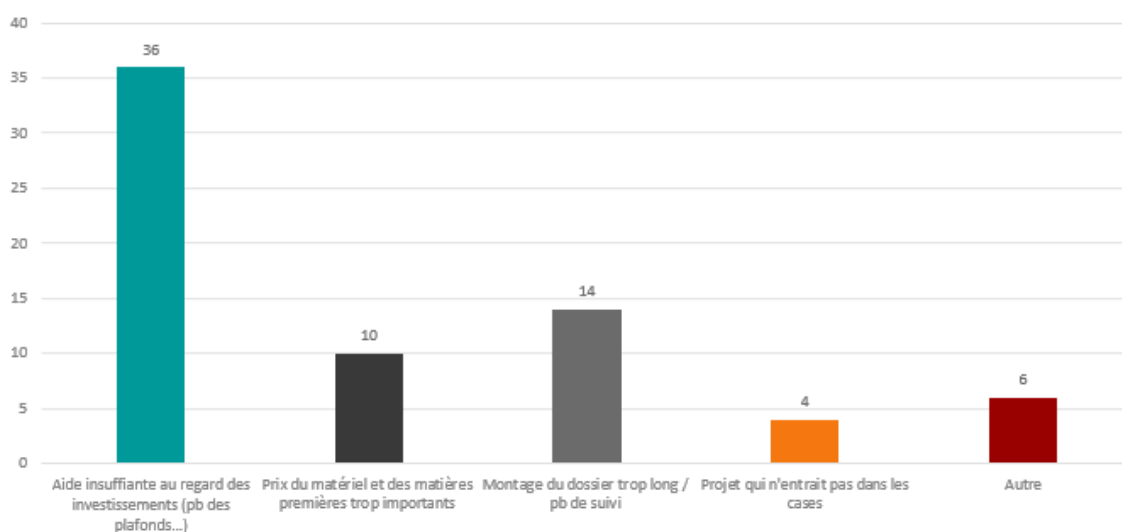
UNE AIDE CONSIDÉRÉE COMME INSUFFISANTE AU REGARD DE L'INVESTISSEMENT TOTAL

Rappel de la question : Si « non », pour quelle raison : *complétez ...*

Les réponses ouvertes ont été retraitées. Une seule et même réponse a pu entrer dans plusieurs catégories présentées ci-dessous.

63 précisions ont été apportées par les répondants. Il en ressort que pour plus de la moitié (36 sur 63), l'aide est « insuffisante au regard des investissements ». Les problèmes liés au plafonnement de l'aide reviennent assez fréquemment dans les explications. De façon plus succincte, les bénéficiaires reviennent aussi sur le montage du dossier et les problèmes de suivi administratif (14 réponses). La catégorie « Autre » regroupe des raisons allant de la non prise en compte de la situation sanitaire à des explications parfois confuses.

Les raisons évoquées

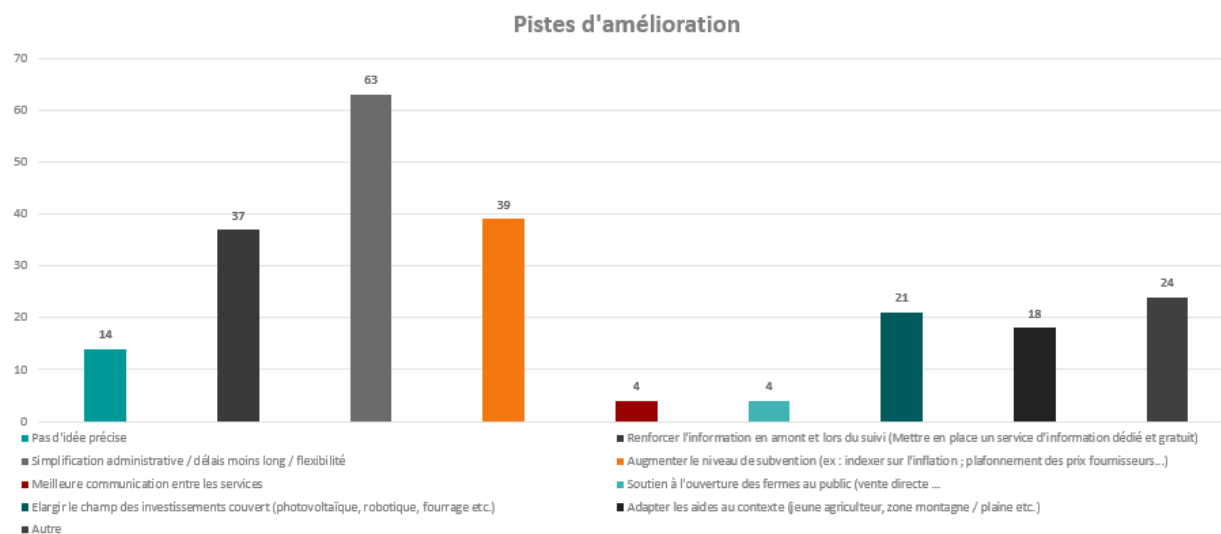


DES PISTES D'AMÉLIORATION CARACTÉRISÉES PAR UNE VOLONTÉ DE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Rappel de la question : Enfin, quelles pistes d'amélioration prioritaires identifiez-vous pour améliorer ce dispositif et optimiser les retombées des soutiens FEADER sur le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine ?

Les réponses ouvertes ont été retraitées. Une seule et même réponse a pu entrer dans plusieurs catégories présentées ci-dessous.

192 pistes d'amélioration ont été rédigées. Parmi celles-ci, la catégorie « simplification administrative / délais moins long / flexibilité » est la plus citée, puisqu'elle apparaît dans 63 réponses différentes. On retrouve des plaintes sur la longueur des dossiers à constituer, le temps de traitement relativement long et la nécessité d'offrir plus de flexibilité aux agriculteurs. Vient ensuite l'augmentation du niveau de subvention (39 réponses), avec quelques pistes précises comme une indexation de l'aide sur l'inflation des matériels et matières premières. 37 réponses visent à renforcer la diffusion de l'information, notamment en mettant en place un service dédié à l'aide FEADER au sein de la CA ou de la Région. Il est à noter que la catégorie « autre », regroupe un ensemble de pistes confuses et/ou qui se contredisent les unes par rapport aux autres. Ainsi, plusieurs personnes vont souhaiter favoriser le bétail au détriment des cultures céréalières, quand d'autres vont souhaiter l'inverse.

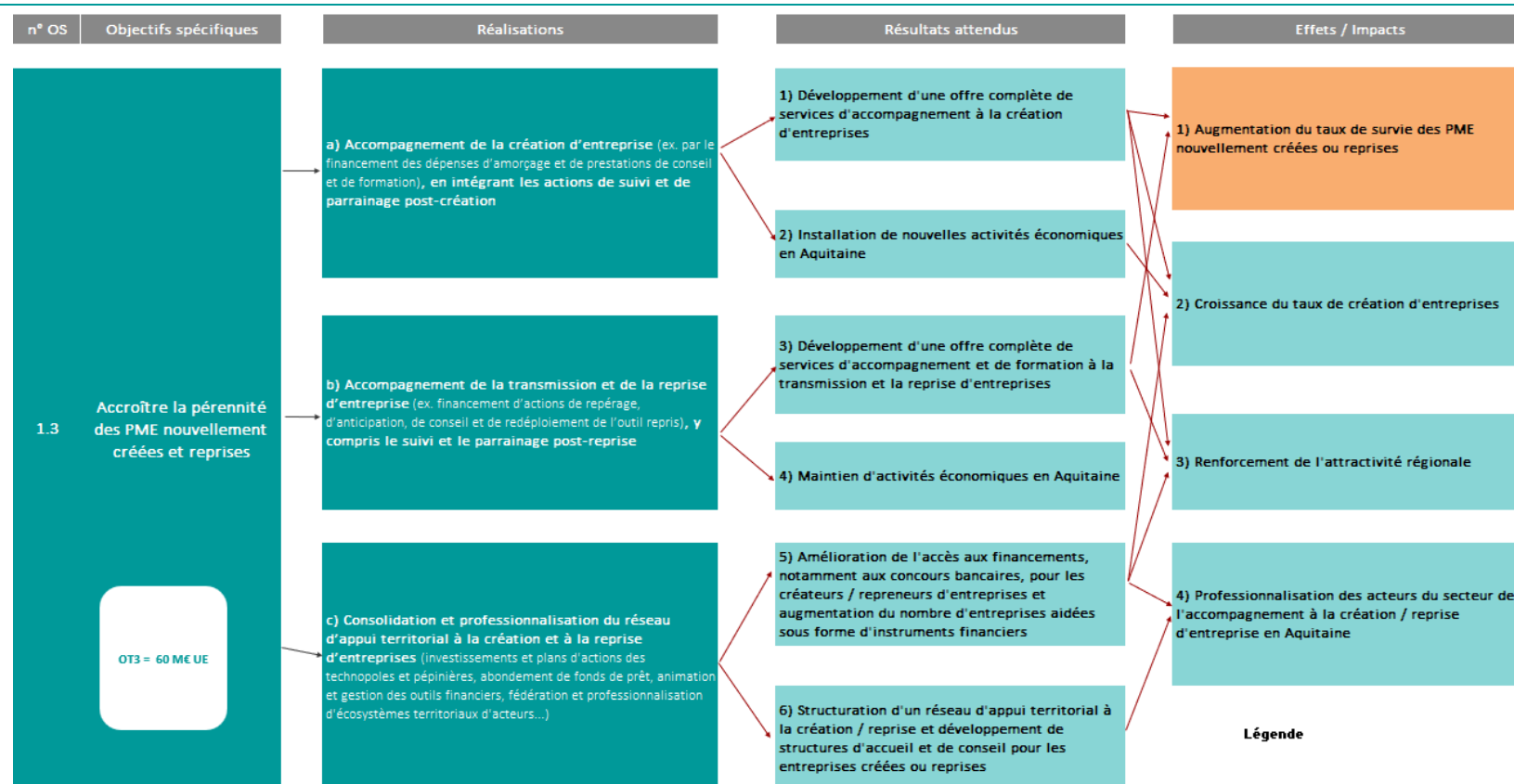


4.5 Théorie d'action des programmes

Les premières investigations (analyses documentaires, entretiens de cadrage, etc...) ont permis de reconstituer la logique d'intervention de chaque axes/orientations des programmes du périmètre d'évaluation. Ces outils ont par ailleurs été mobilisés pour affiner les questionnements (trames d'entretiens, questionnaires, etc...).

2.1. PO FEDER-FSE AQUITAINE

✓ OT03 / AXE 1 – PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 AQUITAINE

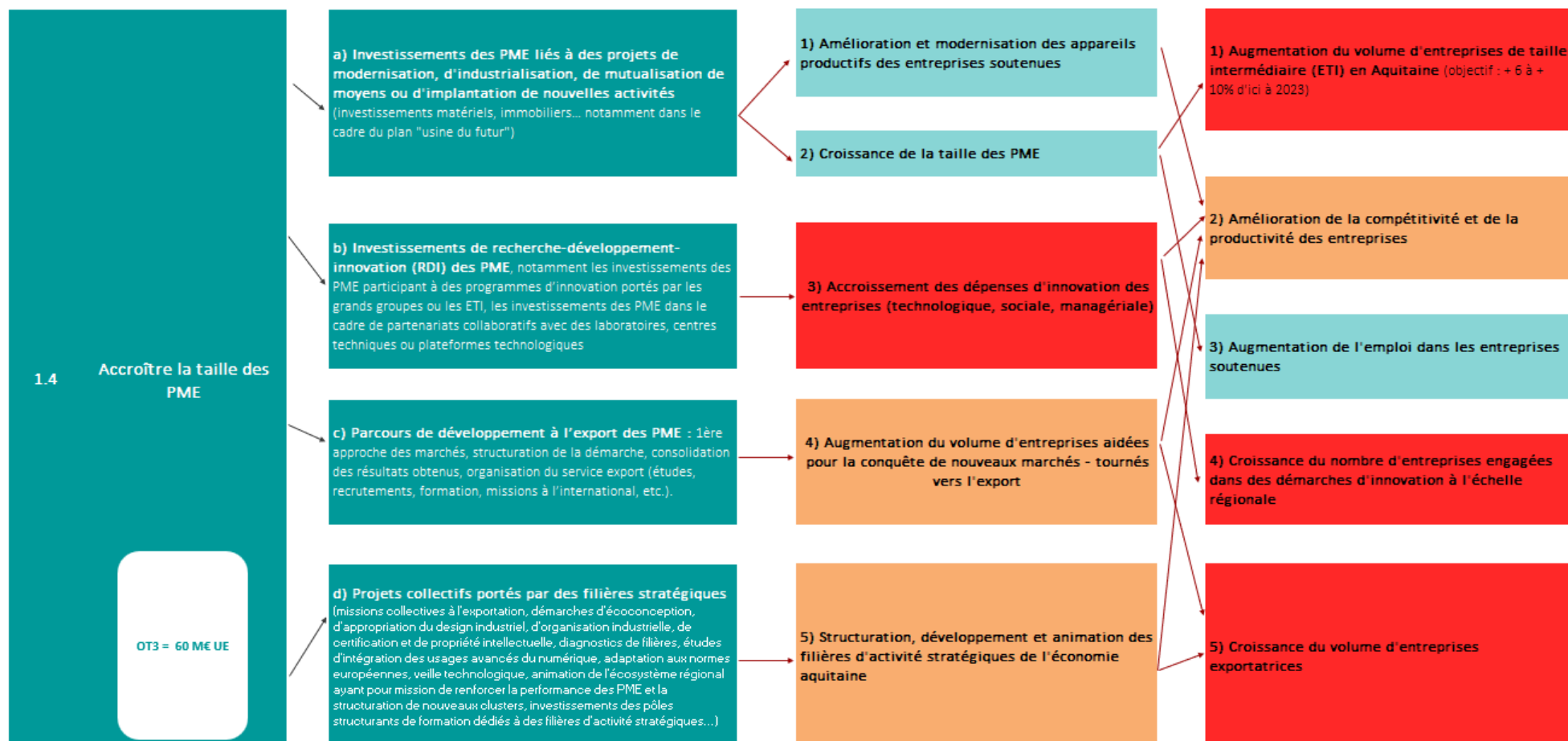


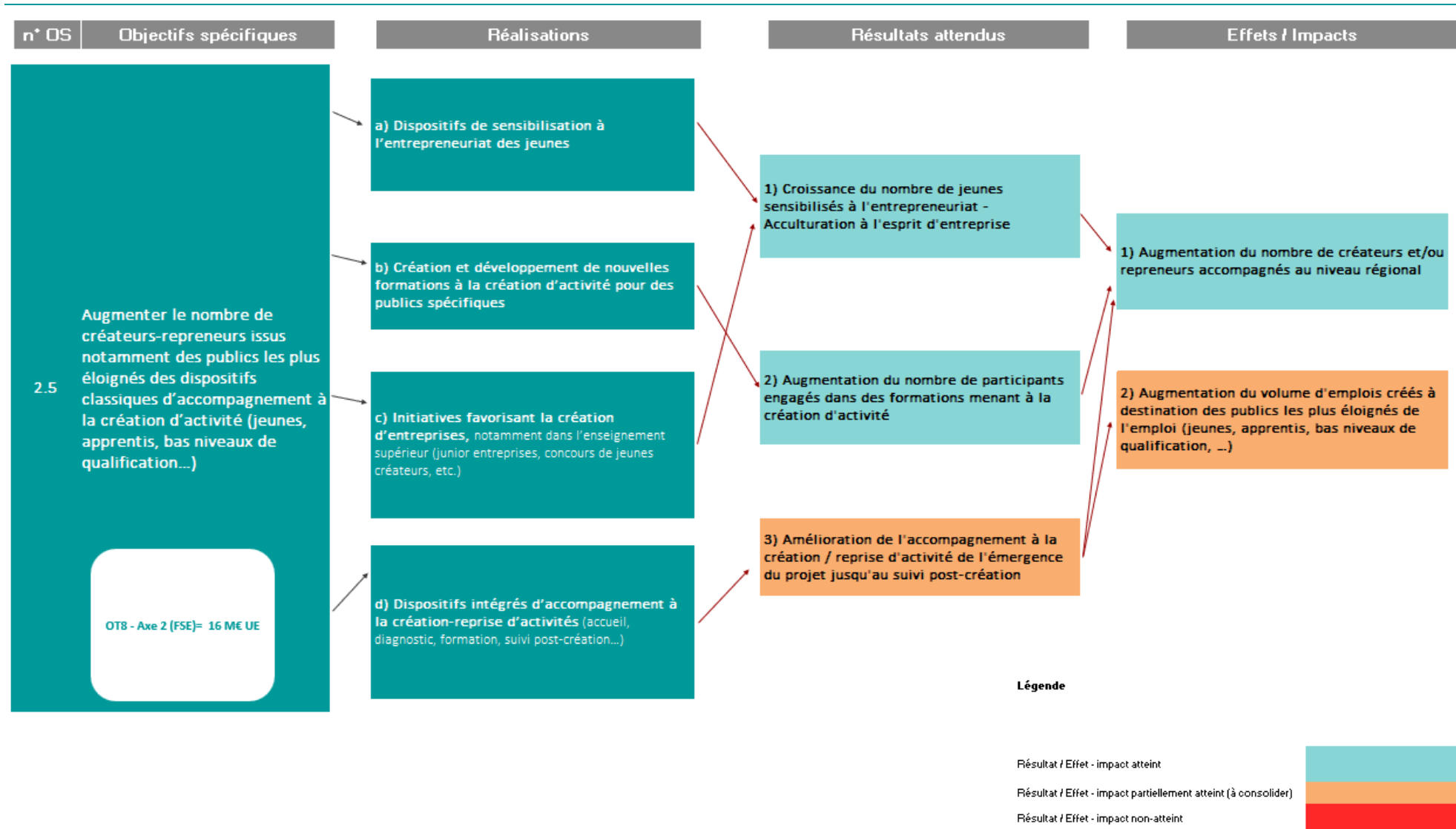
Légende

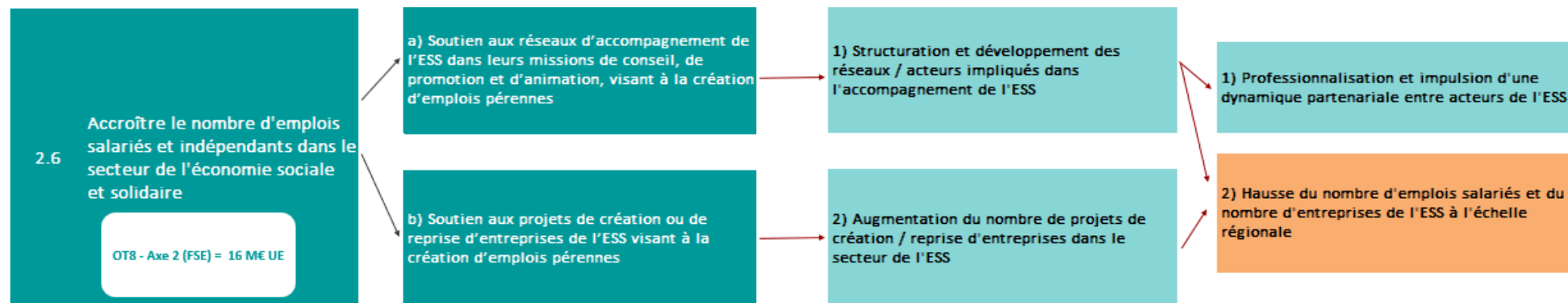
Résultat / Effet - impact atteint

Résultat / Effet - impact partiellement atteint (à consolider)

Résultat / Effet - impact non-atteint



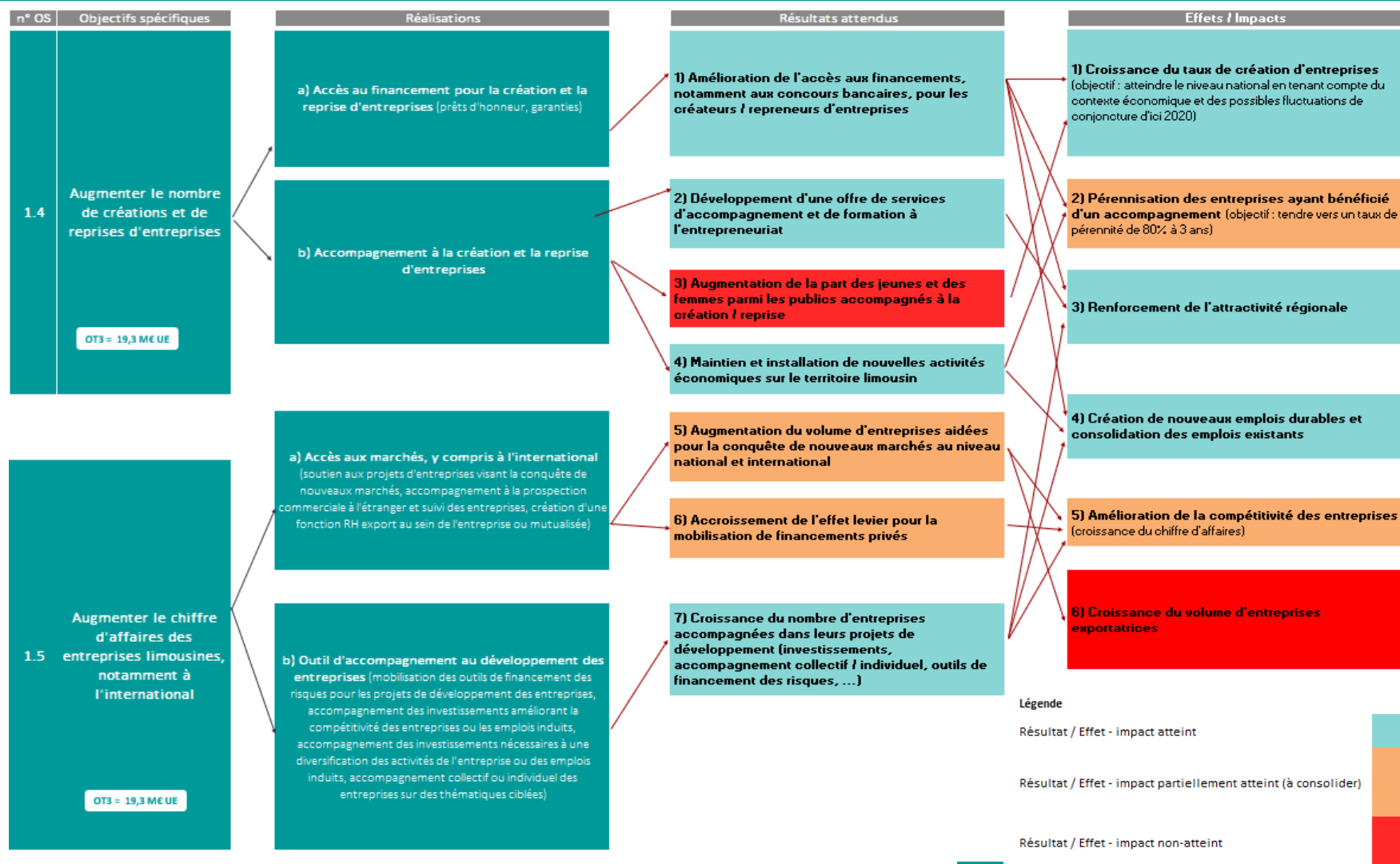




2.2. PO FEDER-FSE LIMOUSIN



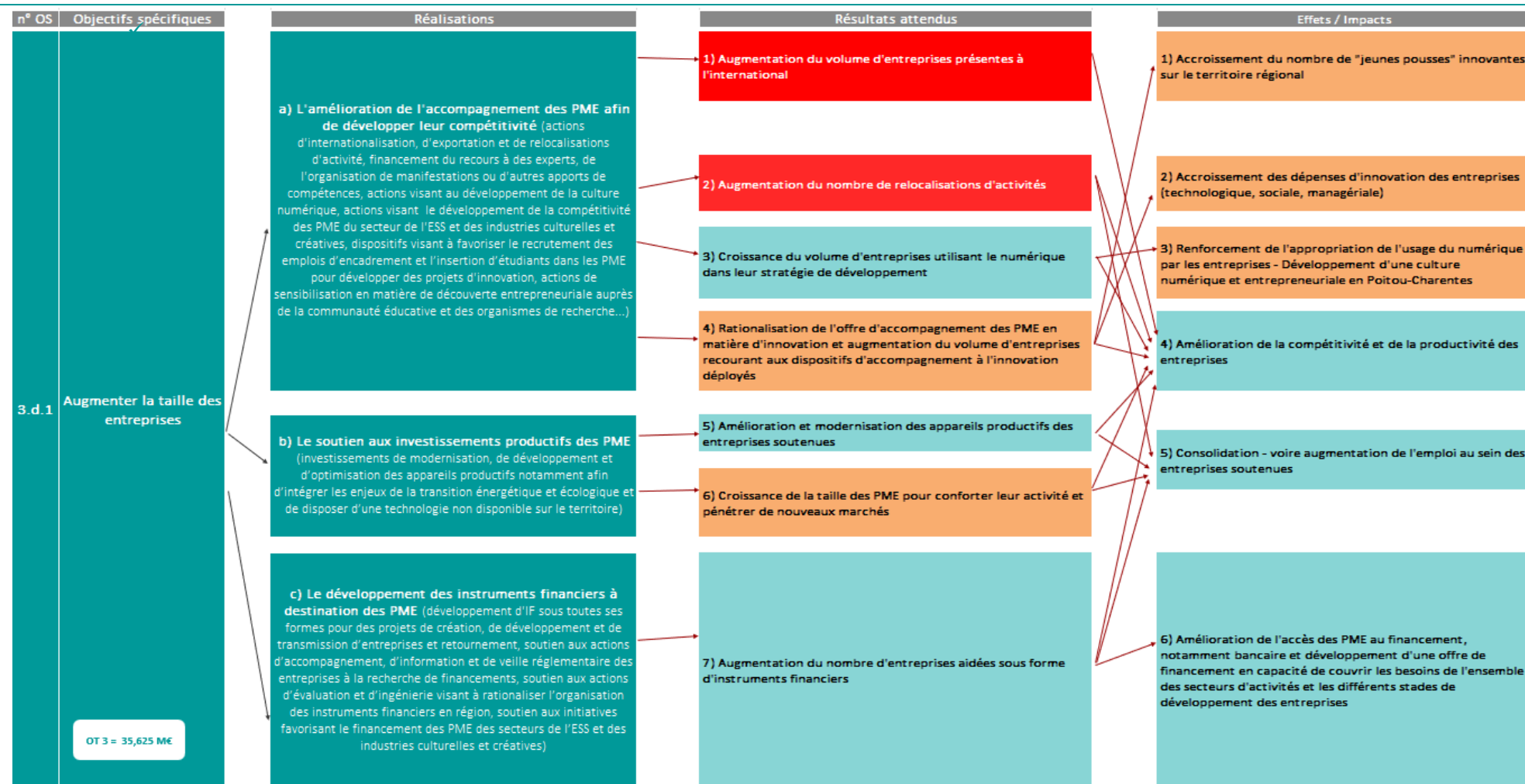
OT03 / AXE 1 – PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 LIMOUSIN



2.3. PO FEDER-FSE POITOU-CHARENTES



OT03 - AXE 3 – PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 POITOU-CHARENTES



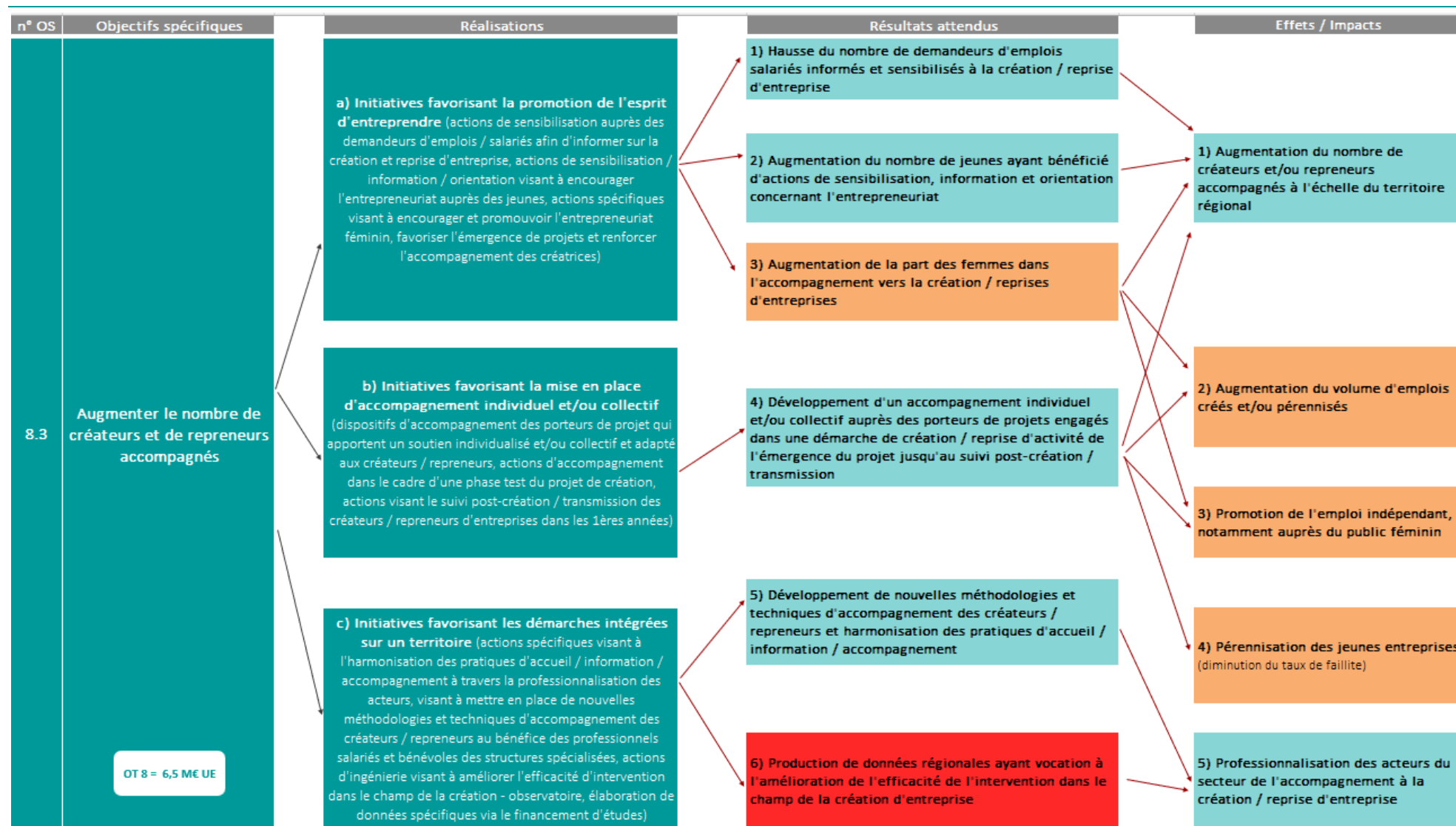
Légende

229

Résultat / Effet - impact atteint

Résultat / Effet - impact partiellement atteint (à consolider)

Résultat / Effet - impact non-atteint



Légende

Résultat / Effet - impact atteint

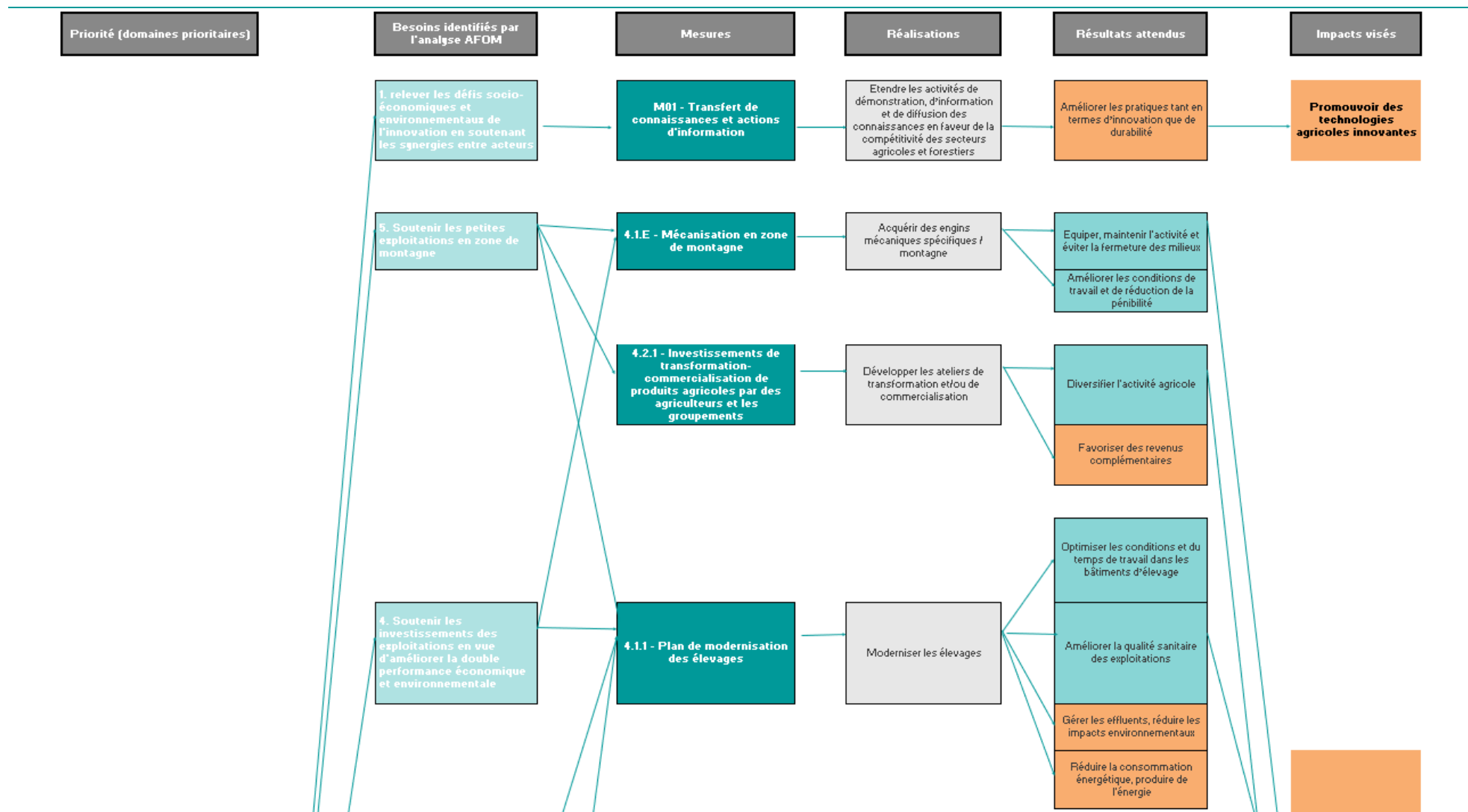
Résultat / Effet - impact partiellement atteint (à consolider)

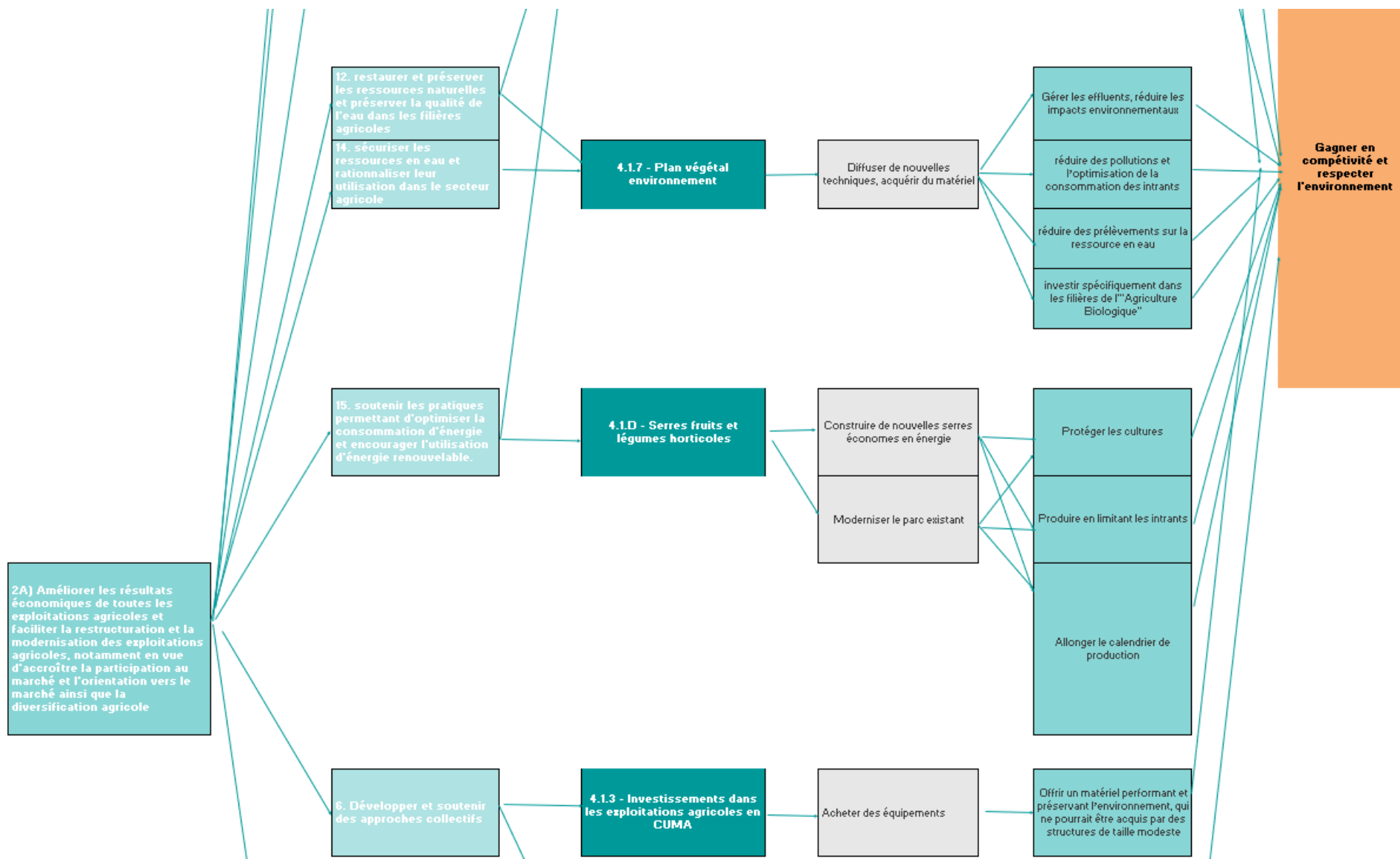
Résultat / Effet - impact non-atteint

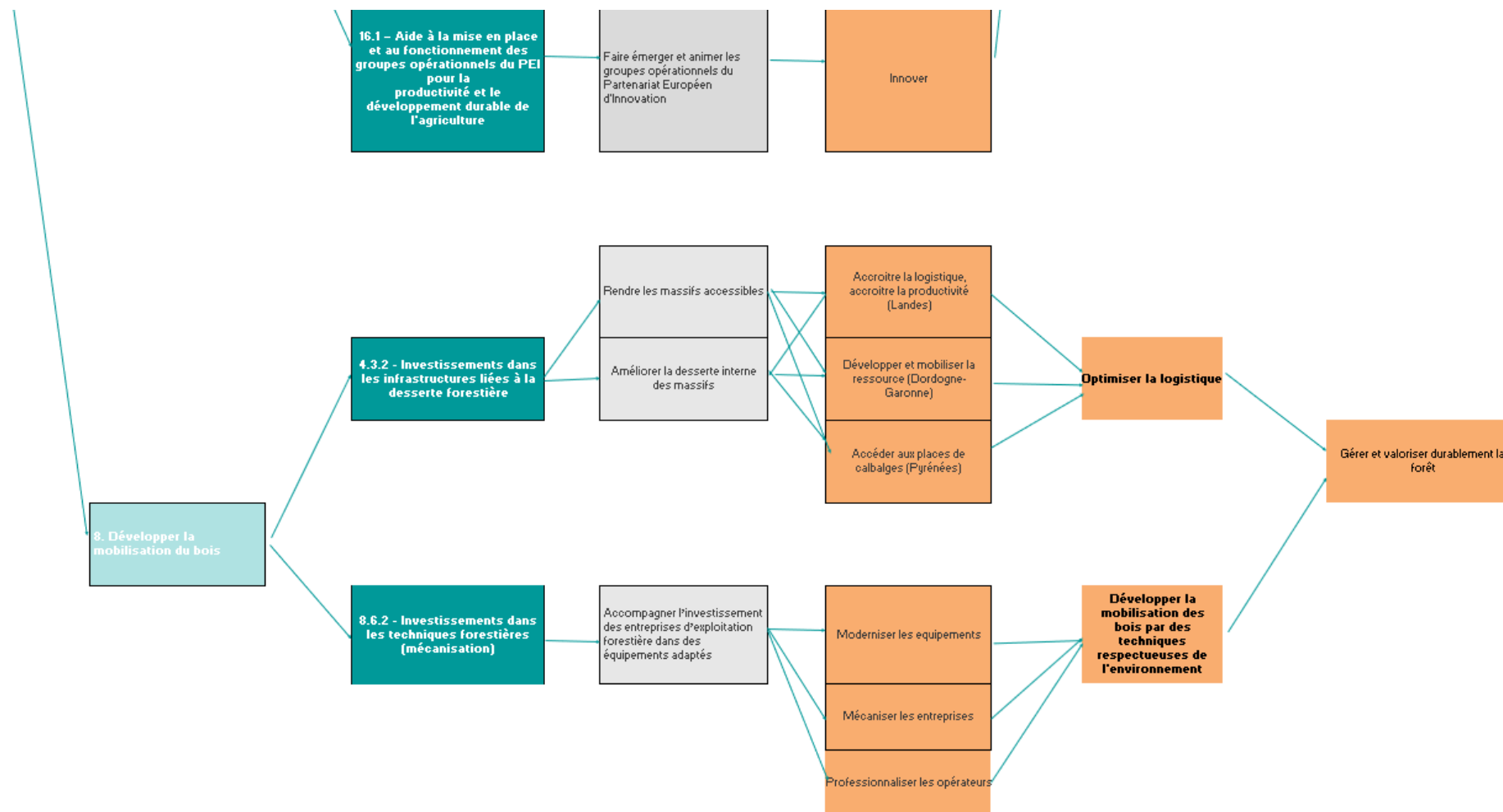


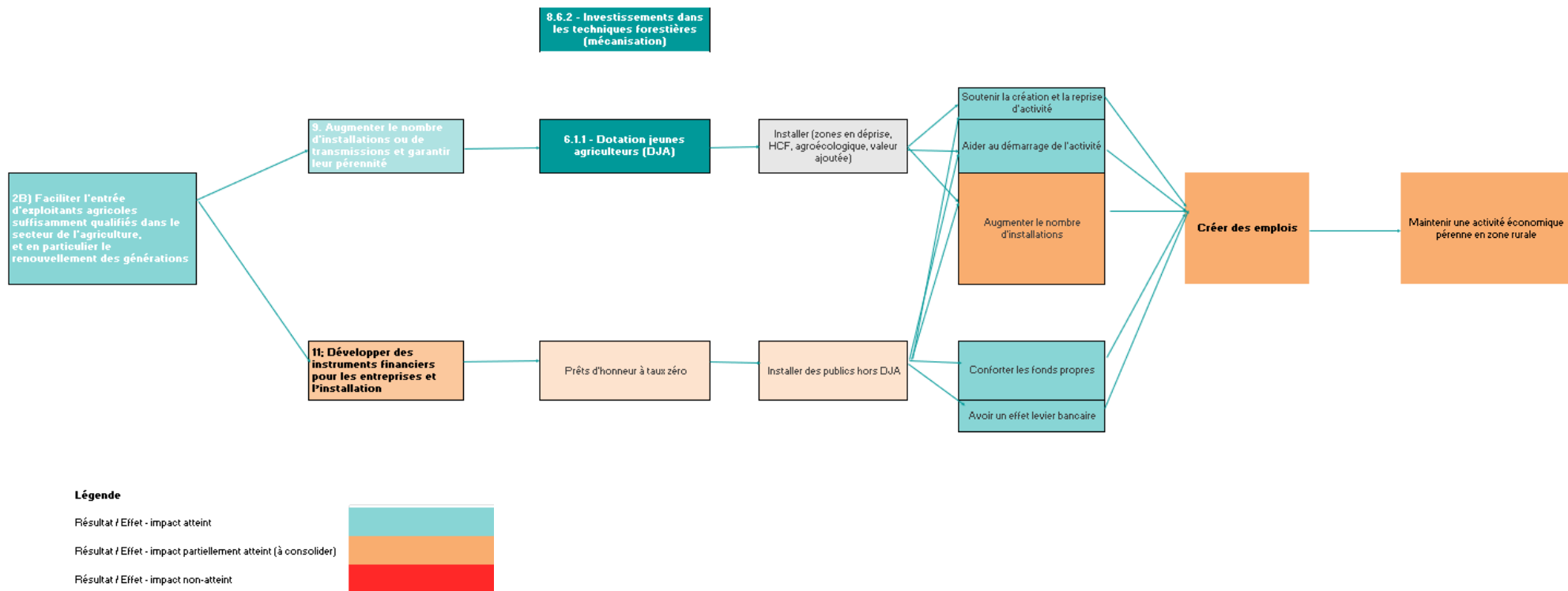
2.4. PDR AQUITAINE

✓ PRIORITE 2— PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL REGIONAL (PDRR) 2014-2020 AQUITAINE

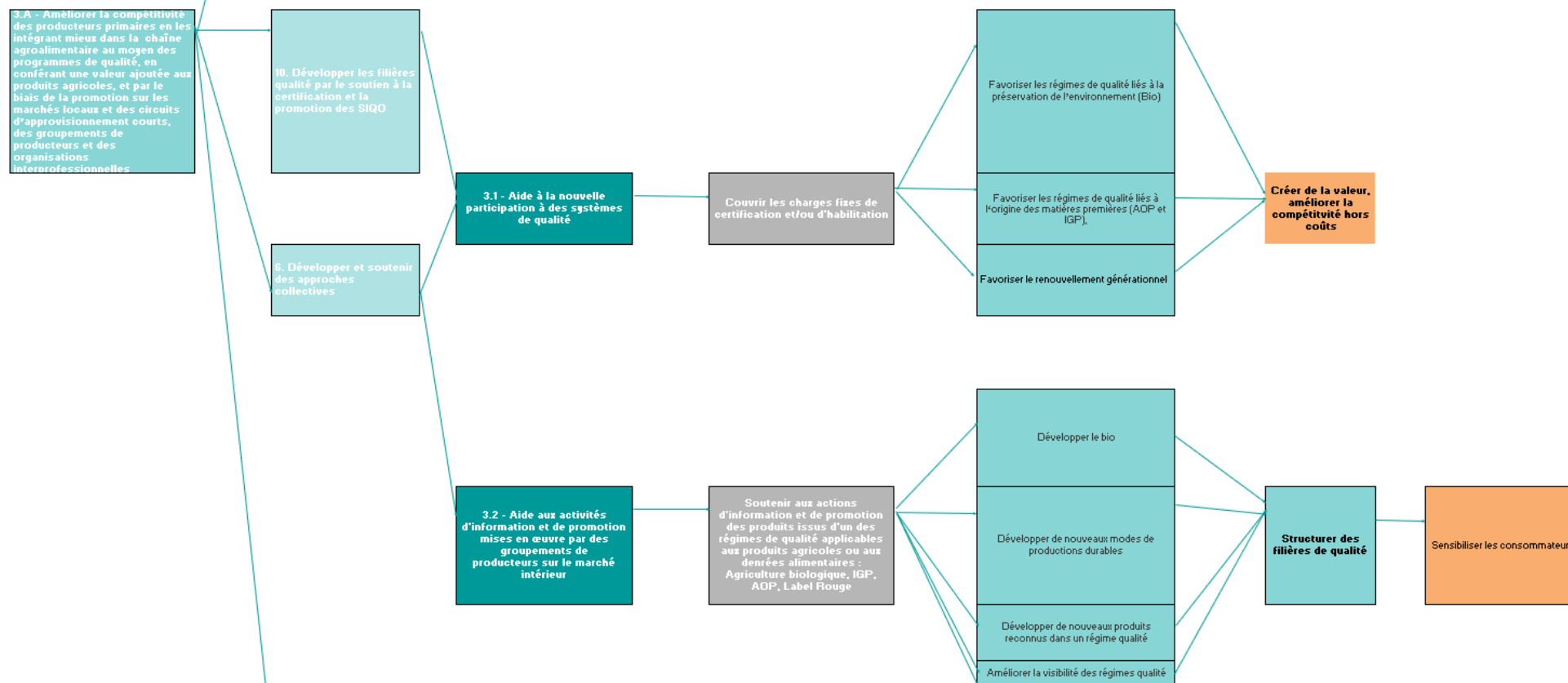


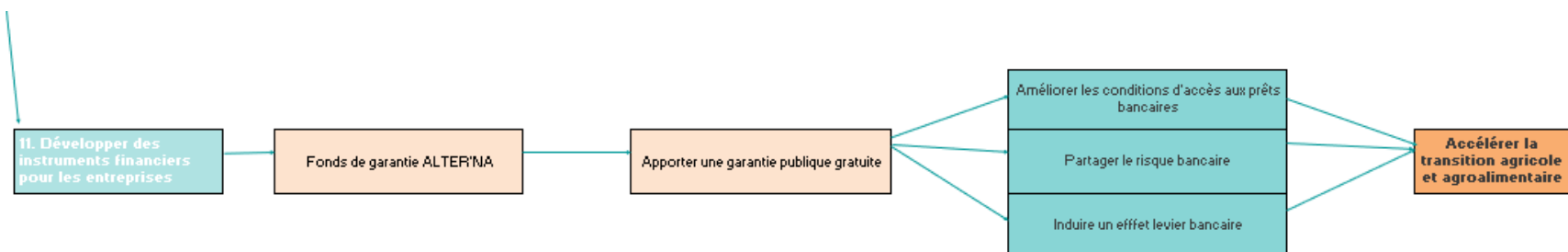




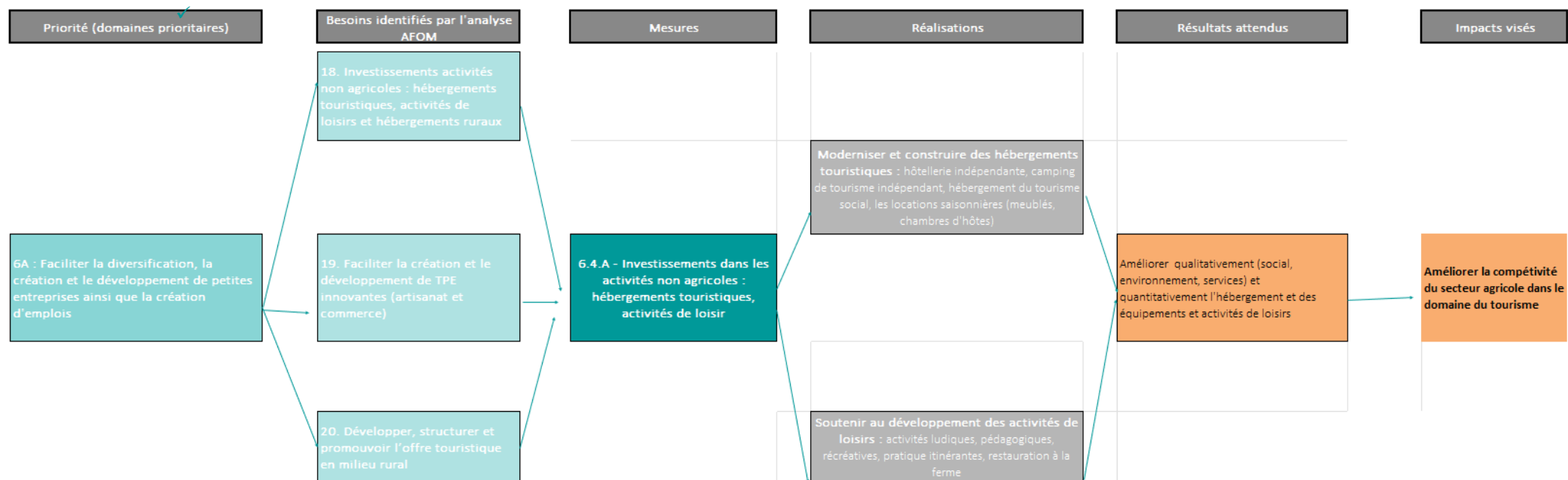








✓ **PRIORITE 6— PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL REGIONAL (PDRR) 2014-2020 AQUITAINE**



Légende

Résultat / Effet - impact atteint

Résultat / Effet - impact partiellement atteint (à consolider)

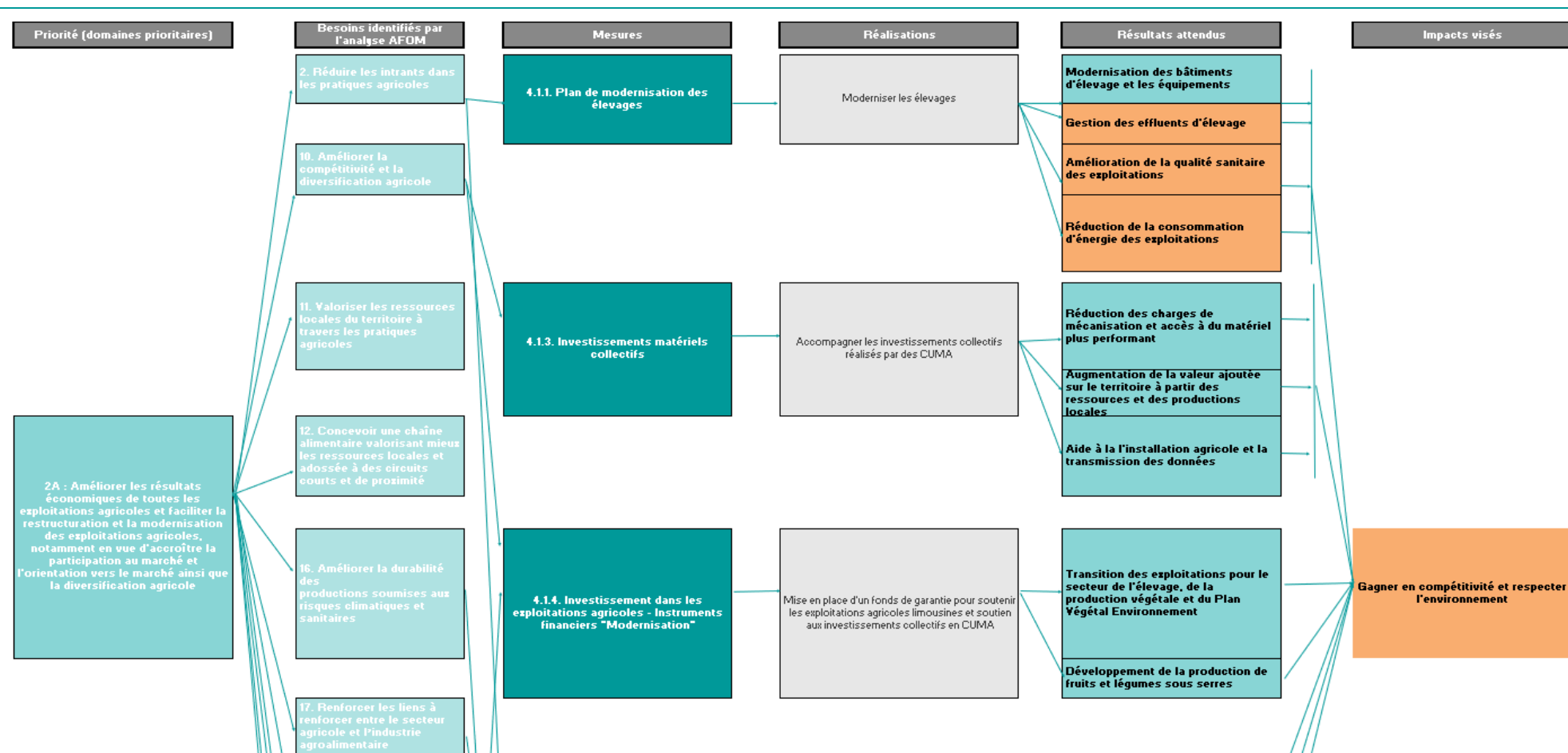
Résultat / Effet - impact non-atteint

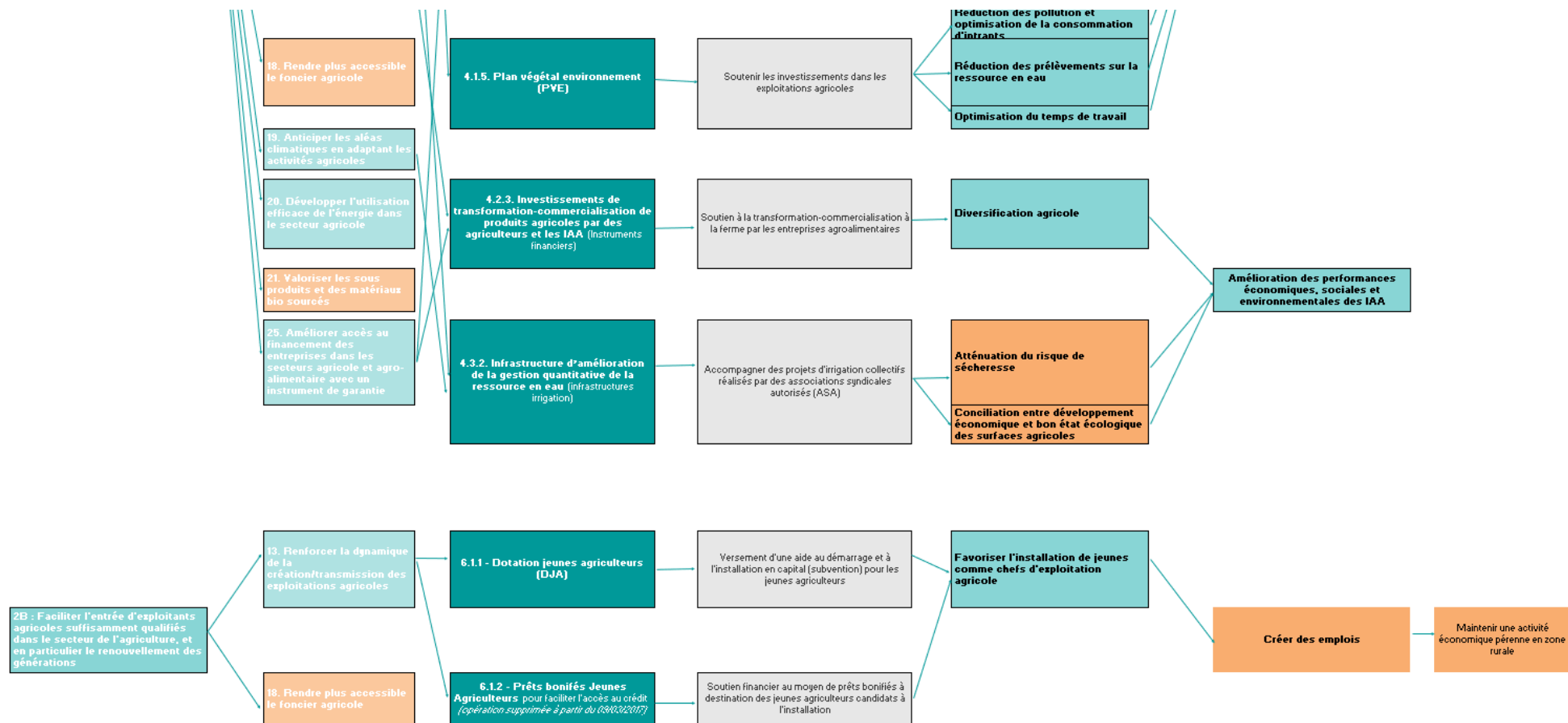


2.5. PDR LIMOUSIN



PRIORITE 2 - PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL REGIONAL (PDRR) 2014-2020 LIMOUSIN





Légende

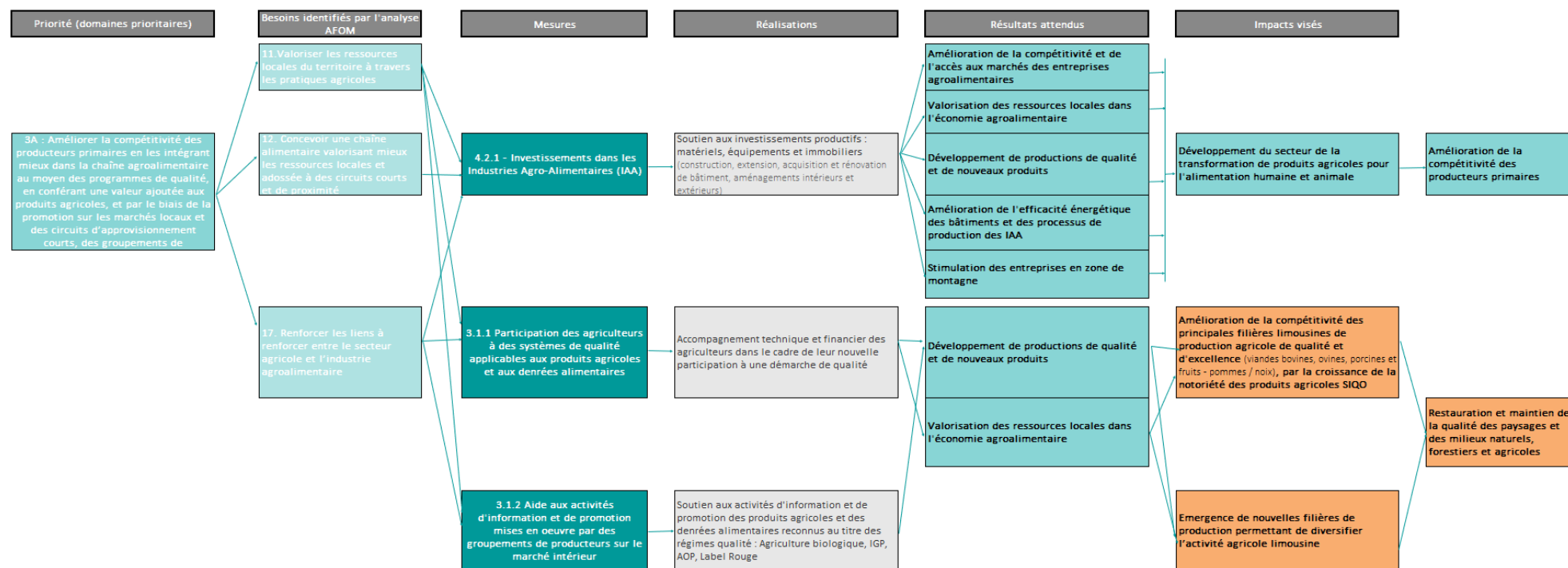
Résultat / Effet - impact atteint

Résultat / Effet - impact partiellement atteint (à consolider)

Résultat / Effet - impact non-atteint



PRIORITE 3 – PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL REGIONAL (PDRR) 2014-2020 LIMOUSIN



Légende

Résultat / Effet - impact atteint

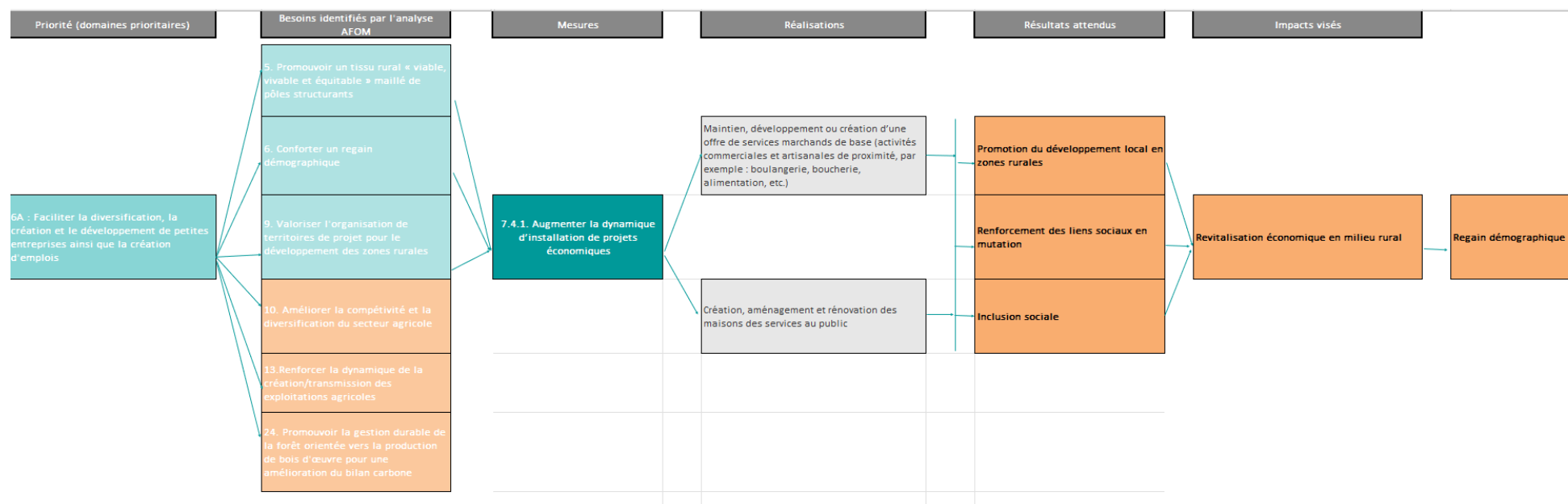
Résultat / Effet - impact partiellement atteint (à consolider)

Résultat / Effet - impact non-atteint





PRIORITE 6 – PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL REGIONAL (PDRR) 2014-2020 LIMOUSIN



Légende

Résultat / Effet - impact atteint

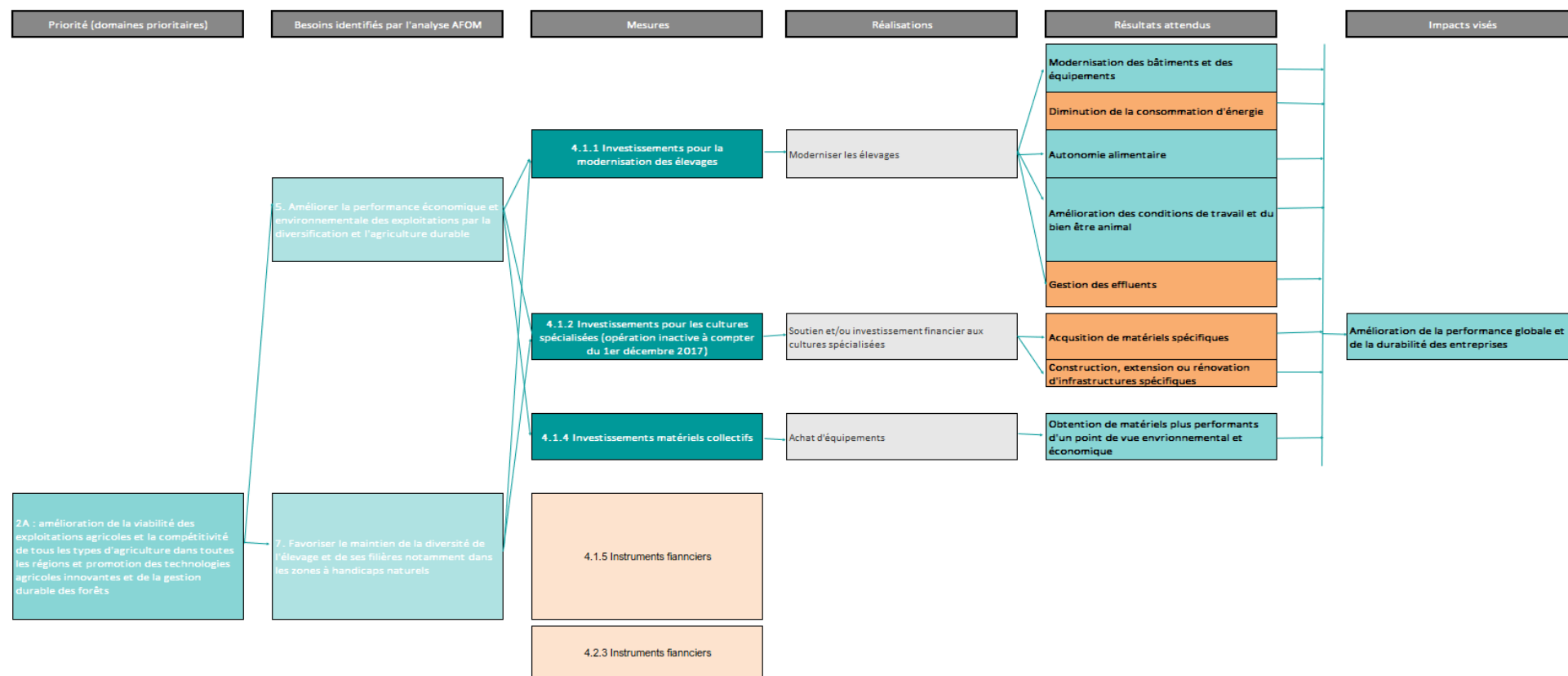
Résultat / Effet - impact partiellement atteint (à consolider)

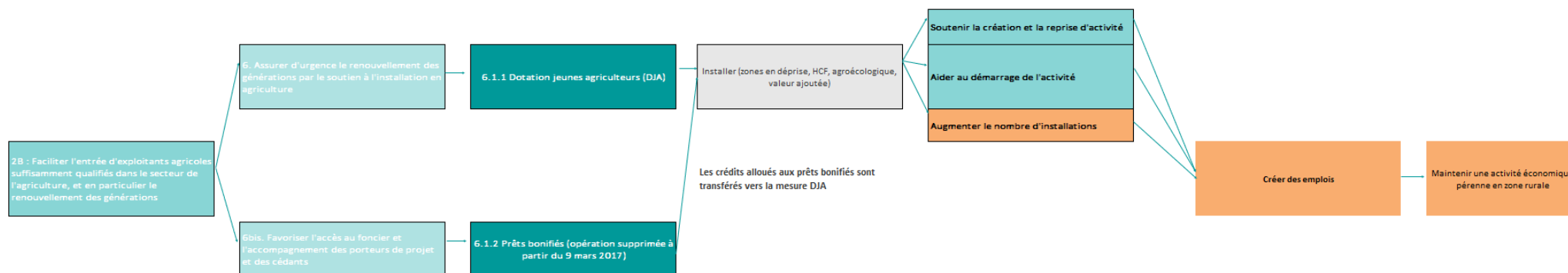
Résultat / Effet - impact non-atteint



2.6. PDR POITOU-CHARENTES

✓ PRIORITE 2 - PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL REGIONAL (PDRR) 2014-2020 POITOU-CHARENTES





Légende

Résultat / Effet - impact atteint

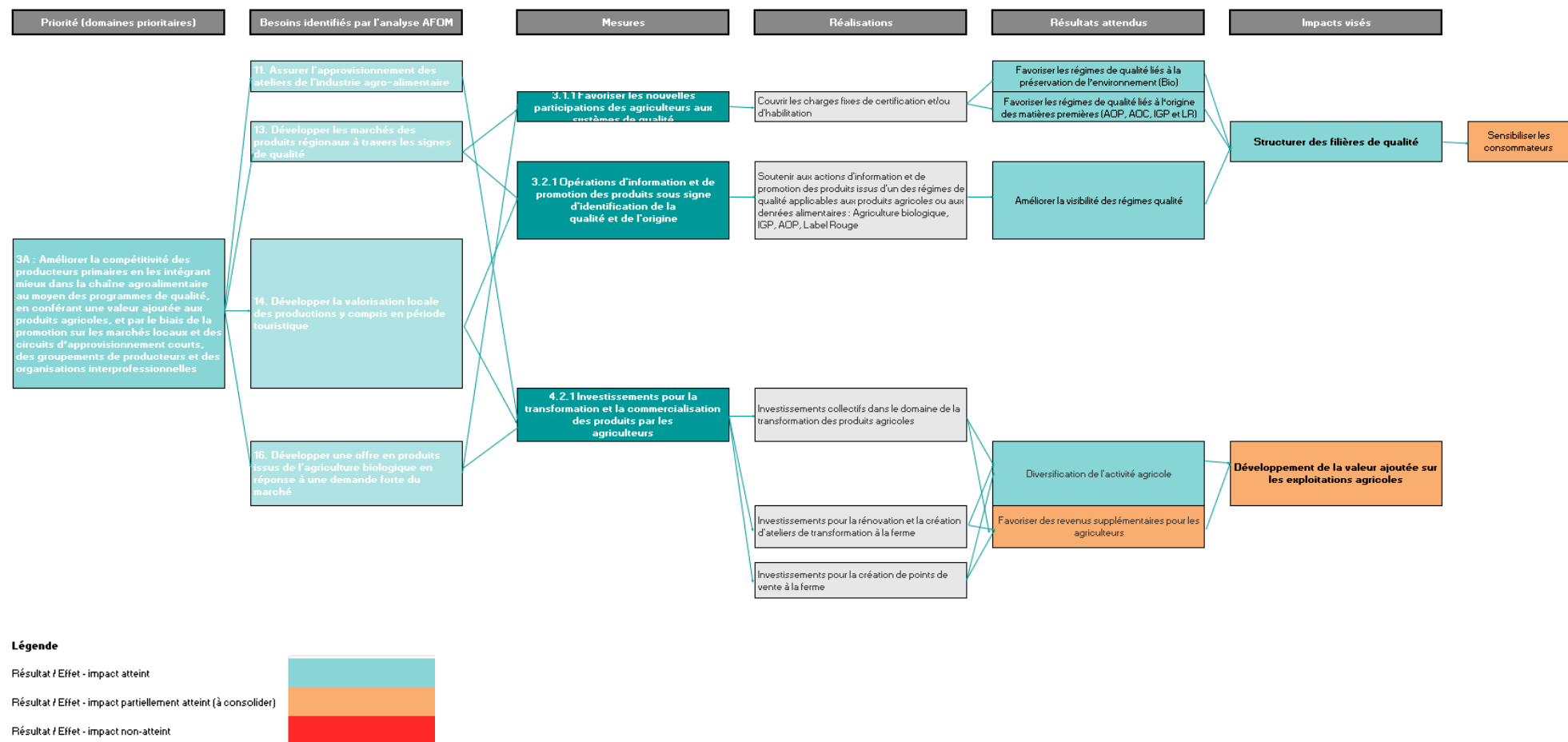
Résultat / Effet - impact partiellement atteint (à consolider)

Résultat / Effet - impact non-atteint



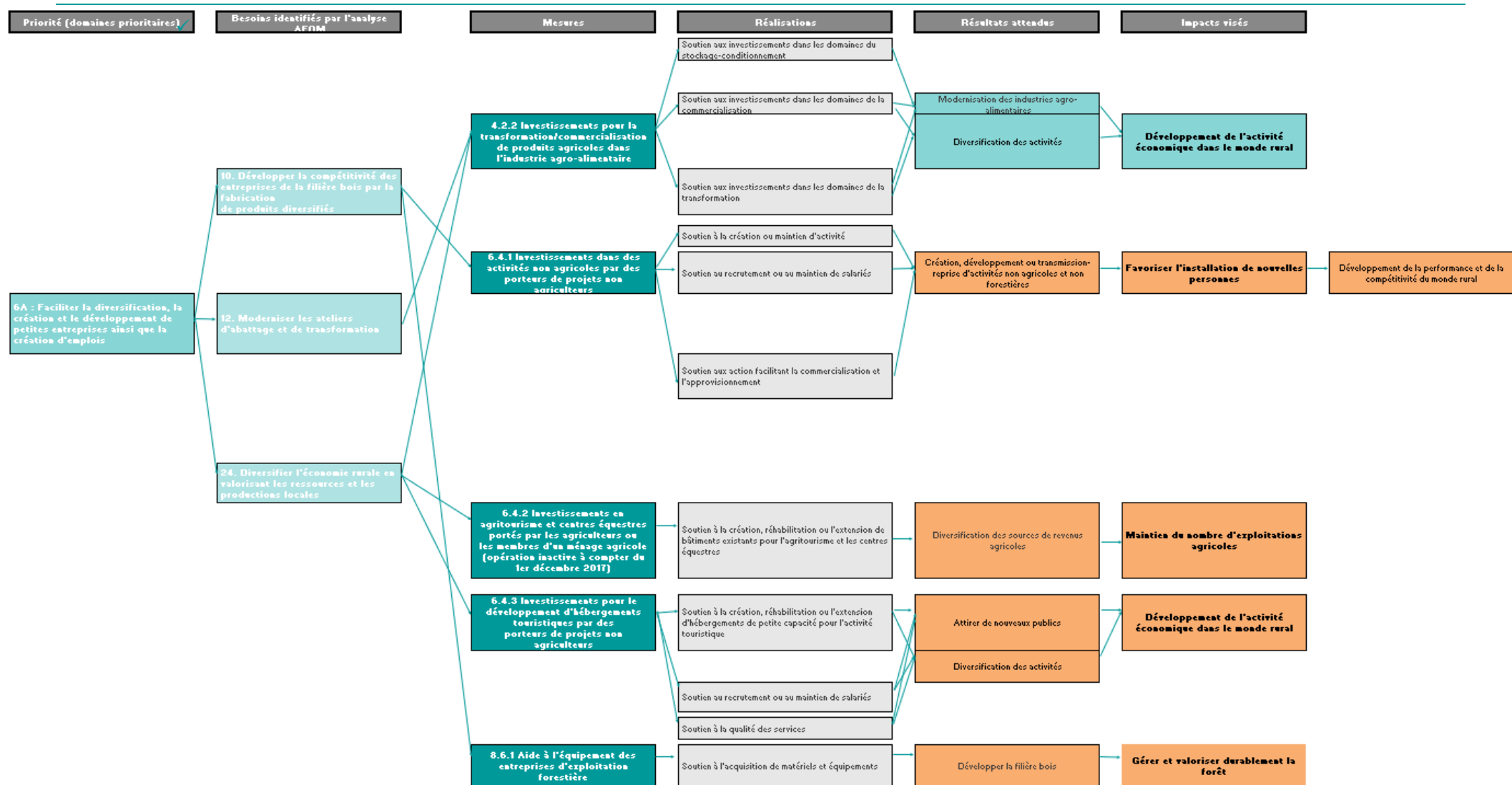


PRIORITE 3 – PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL REGIONAL (PDRR) 2014-2020 POITOU-CHARENTES





PRIORITE 6 – PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL REGIONAL (PDRR) 2014-2020 POITOU-CHARENTES



Légende

Résultat / Effet - impact atteint

Résultat / Effet - impact partiellement atteint (à consolider)

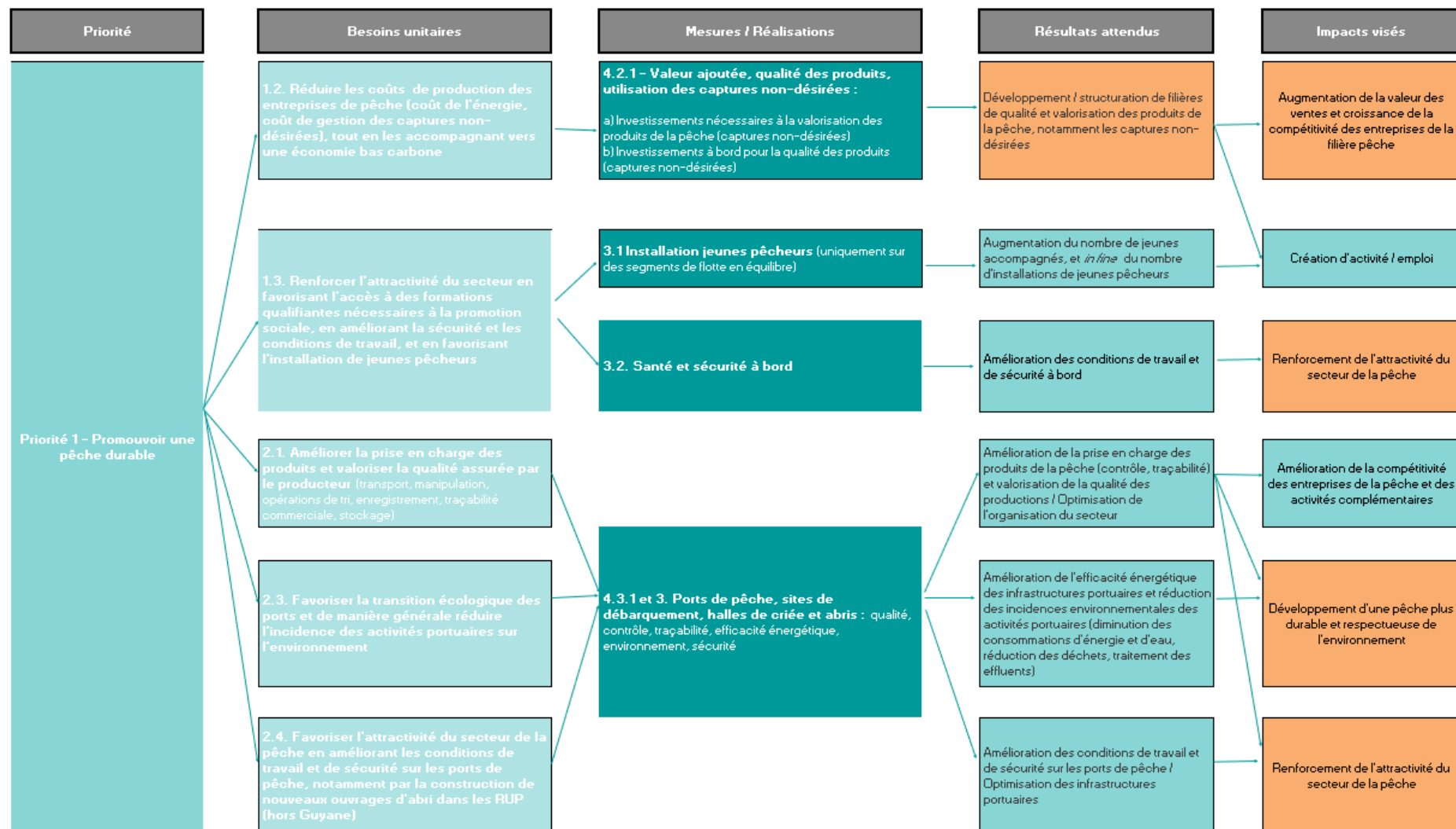
Résultat / Effet - impact non-atteint

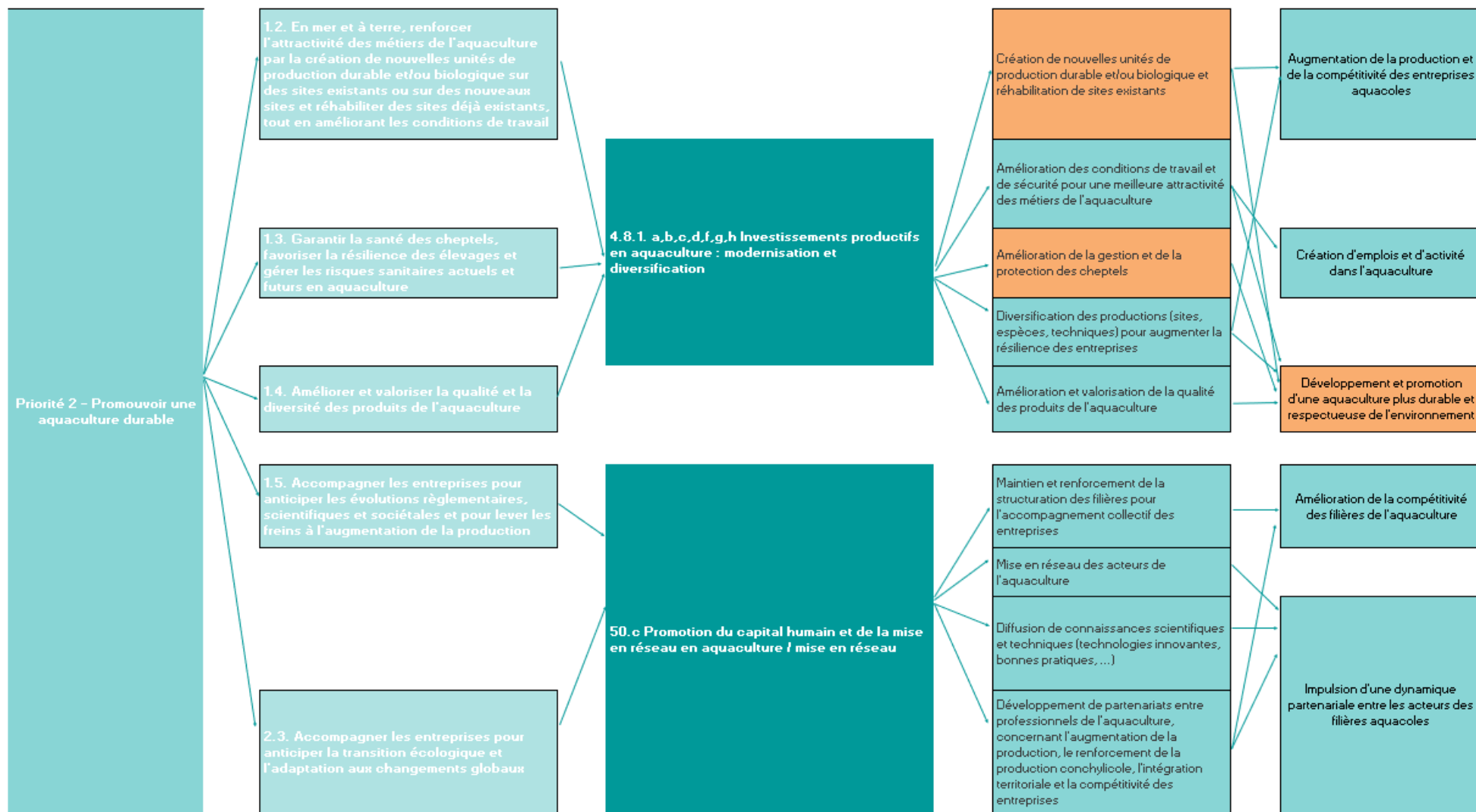


2.7. FEAMP 2014-2020 EN NOUVELLE-AQUITAINE



PRIORITE 1 – FEAMP 2014-2020







Légende

Résultat / Effet - impact atteint

Résultat / Effet - impact partiellement atteint (à consolider)

Résultat / Effet - impact non-atteint



5. Annexes

5.1 Acteurs interrogés, entretiens réalisés

Liste des acteurs gestionnaires et partenaires interrogés

Structure	Fonction	Interlocuteur	Date de l'entretien
A- FEDER-FSE-IEJ / Développement économique			
Région Nouvelle-Aquitaine	Sous-directrice, Sous-direction FEDER – REFERENTE FEDER	Marie-Françoise DAUZOU	15/09/2021
	Directrice, Direction FSE et Ingénierie projets – REFERENTE FSE	Françoise ROINE	20/09/2021
	Cheffe de service, Direction de l'Economie territoriale – Pôle Développement économique et environnemental	Pascaline HANAUER	23/11/2021 – Entretien complémentaire le 07/12/2021
	Sous-directeur, Sous-direction Gestion et qualité	Christophe BITEAU	24/11/2021
	Chargée de mission, Secrétariat Général Adjoint Pôle Développement économique et environnemental	Florence GONZAGUE	10/11/2021
Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie	Responsable régional Entreprendre en France – Développement des TPE	Olivier GAUTIER	30/11/2021
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Chargée de mission, Direction régionale des Services aux entreprises et aux territoires	Anne-Marie BORDES	25/11/2021
Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)	Directeur régional, ADIE Nouvelle-Aquitaine Hautes-Pyrénées	Jean-Marc EWALD	22/11/2021
BGE Sud-Ouest	Directeur administratif et financier	Richard HURTH	02/12/2021
BGE Limousin	Directrice	Marie BONNETBLANC	23/11/2021
France Active	Directrice opérationnelle	Laurence FOUIN	07/12/2021

B- FEADER / Agriculture			
Région Nouvelle-Aquitaine	Sous-Directeur-trice, Sous-Direction FEADER - REFERENTE FEADER	Marie DARLET	15/09/2021
	Directeur-trice, Direction de l'Agriculture, des Industries Agroalimentaires et de la Pêche	Charlotte NOMME	/
	Direction de l'agriculture - Dispositif de promotion des produits de qualité (3.2)	Stéphanie LUCAS	/
	Direction de l'agriculture – Dispositif IAA et PCAE	Isabelle GARDIEN	18/11/2021
	Direction de l'agriculture – Dispositif PCAE	Emmanuel LE CLERC	17/11/2021
	Direction de l'agriculture - Responsable d'unité, Unité Pilotage / Dispositif IAA	Daniel DUFOUR	15/11/2021
	Direction de l'agriculture – Dispositif DJA	Nicolas ILBERT	08/11/2021
	Direction de l'agriculture - Responsable Unité gestion et pilotage administratif et financier	Gaëlle XART	03/12/2021
	Direction de l'agriculture	Jérôme PAPILLON	
Fédération Régionale des CUMA	Président	Sébastien REYNIER	
Syndicat des Jeunes Agriculteurs Nouvelle-Aquitaine	Président Animatrice	Gaétan BODIN Marion PEREZ	
C- FEAMP / Pêche - Aquaculture			
Région Nouvelle-Aquitaine	Cheffe de service, Service Pêche et Aquaculture – REFERENTE FEAMP	Adeline BOROT	08/10/2021
Comité interdépartemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CIDPMEM)	Président, CIDPMEM des Pyrénées Atlantiques et des Landes	Serge LARZABAL	30/11/2021

Comité régional de la conchyliculture de Charente-Maritime	Direction des services – Questions juridiques & réglementaires	Laurent CHAMPEAU	08/11/2021
D- INTERFONDS			
Région Nouvelle-Aquitaine	Directrice, Direction des Fonds Européens	Carine VERNHES	03/11/2021 (entretien collectif)
	Coordinatrice, Service Appui à la mise en œuvre des Fonds Européens	Magali BOURTEMBOURG	03/11/2021 (entretien collectif)
	Service Appui à la mise en œuvre des Fonds Européens	Jennifer GACOUGNOLLE	03/11/2021 (entretien collectif)
	Cheffe de service, Service Valorisation et Animation des Fonds Européens	Françoise PRIOU	03/11/2021 (entretien collectif)
	Chargé d'évaluation des programmes européens	Laurent CAILLAUD	03/11/2021 (entretien collectif)
	Assistante, Service Valorisation et Animation des Fonds Européens	Céline ROFAST	03/11/2021 (entretien collectif)
	Chargée de mission, Service Appui à la mise en œuvre des Fonds Européens	Audrey DUPRAT	17/11/2021
	Chargée de mission, Service Appui à la mise en œuvre des Fonds Européens	Claire HERBILLON	17/11/2021

Dans le cadre de la démarche, **24 entretiens institutionnels** ont été conduits par l'équipe d'évaluation (partenaires, gestionnaires, projets transversaux). Au total, 31 personnes ont été interrogées et ont ainsi participé à la démarche d'évaluation interfonds relative à la compétitivité (OT3, OT8) des programmes européens 2014-2020 (FEDER-FSE, FEADER, FEAMP).

Liste des entretiens bénéficiaires

Maître d'ouvrage	Interlocuteurs	Projet	Date d'entretien
THEME – FEDER-FSE / Développement économique			
Ecole Supérieure des Technologies Industrielles Avancées (ESTIA)	H. MARTY	Programme d'actions 2018 et Programme d'actions 2019 ESTIA Entreprendre (2 dossiers)	10/11/2021
LE LABA / Association Musiques de Nuit Diffusion	Eric NEZAN	Le Forum 2 - dispositif de soutien à la création d'activité dans les quartiers prioritaires	09/11/2021
ACEASCOPE FORMASCOPE	Stéphanie QUINTARD	AAP Soutenir la création-reprise d'activités et la transmission d'entreprises	10/11/2021
Initiative Nouvelle-Aquitaine	François GAUMET	Fonds de prêts d'honneur dédié à la création / reprise d'entreprises	15/11/2021
Association Limousine des Challenges	Francis OBRY	Challenges en Limousin année 2019-2020 et Challenges en Limousin 2020-2021 Action de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat 2016-2017	06/12/2021
Etablissement Michel Dupuy	Séverine VERNEAU FERMINE-	Extension unité de fabrication et tranchage de jambon de Bayonne et jambon sec ZA Lesclauze	09/12/2021
Coopérative agricole de la Région de Matha	Thierry BUNA	Projet de développement durable de la Coopérative Agricole de MATHA : transfert, agrandissement et modernisation du site (silos phase 1)	24/11/2021
La Fromagerie de la Lemance	Julien GAUTHEY	Agrandissement du site de production et investissements en matériels de production	02/12/2021
COSYLVA	Julien BOUTHILLON	Immobilier - Construction d'un bâtiment de stockage afin de réorganiser la production et permettre l'installation de nouvelles machines objet d'un dossier matériel	29/11/2021
Invest In Bordeaux	Catherine LE STRAT Monsieur BALLUE	Programme d'actions 2016/2017/2018/2019/2020 - Accueil d'investisseurs en Gironde	26/11/2021
Cognac Ferrand	Mathieu CROIZE	SÉCURISATION DES LOCAUX ET INFRASTRUCTURE DANS LE CADRE DE L'AUTORISATION OEA - Cognac FERRAND	08/12/2021
ADD-ONE	Emmanuel BEYAERT	OEA : Sécurisation logistique	13/12/2021
Association Développement Promotion Pôle Europe Céramique	Mathilde FORESTIER	Action collective salon CERAMITEC 2018	05/11/2021
SOCIÉTÉ DES EAUX MINÉRALES D'ARCACHON	Hervé MAUDET Jean MERLAUT	Ligne 3, Bouteilles bordelaises	10/12/2021

Picard	Sandra AUPIT	Construction d'une unité de production de masques	09/11/2021
ARBOS	Stéphane AUBERTY	Modernisation de la ligne petit bois de la scierie	14/12/2021
SARL HENAUULT	Gaëtan HENAUULT	Mise en place d'une unité de broyage de ferrailles VHU et DEEE	08/11/2021
Comité de bassin d'emploi du Seignanx	Maud CARRICHON	Incubateur territorial de projet d'ESS Sud-Aquitaine	19/11/2021
HELISCOOP	Hervé ZANOR	Soutien et développement des porteur.ses d'activités et développement de leurs compétences dans le cadre de l'ESS	08/11/2021
ORKS Grand Poitiers	Amélie MOUNIER	Développement et Structuration du pôle Education de la Maison de l'Esport, du Jeu et du Numérique	15/11/2021
Les 3A	Julie MOMBOISSE	Développement et consolidation du bureau d'accompagnement culture	24/11/2021
THEME – FEADER / Agriculture			
SCA Agneaux Lait Pyrénées AXURIA	Battitta BAQUE	Création d'un atelier de découpe	26/11/2021 -
Première moisson / malterie de l'ouest	Vincent FEIX	Création d'une Malterie artisanale	10/12/2021
SCOP Café Michel	Stéphane COMAR	Développement de la capacité de production et investissement dans un second torréfacteur	21/01/2022
Ferme Ibarria	Pauline HEGUY	Création d'un atelier de transformation/fromagerie	17/01/2022
Syndicat des vignerons bio Nouvelle-Aquitaine	Gwénaëlle LE GUILLOU	Actions de promotion des vignerons bio Nouvelle-Aquitaine	25/11/2021
Syndicat des Laiteries Charentes-Poitou	Laurent CHUPIN	Actions de promotion en coopération avec le SIQO Melon du Haut-Poitou	20/12 /2021
Limousin Promotion	Jean Marc ESCURE	Actions d'information et de promotion des SIQO - Limousin Promotion	03/12 /2021
Fédération Girondine de DFCL	Pierre MACE	Investissements dans les infrastructures liées à la desserte forestière :	02 /12/2021
Commune de Montboucher	Vincent PAGES	Création d'aires de dépôt	07/12/2021
Jardin de Cocagne en Limousin	Christophe BORDEY	Augmentation du volume de stockage d'eau du bassin	18/01/2022
Commune de Saint-Fiel	François BARNAUD	Modernisation de l'auberge de Saint-Fiel	07/12/2021
Biperatzea	Françoise LAGEDAMONT	Achat d'un tracteur adapté aux zones de montagne	20/12/2021
THEME – FEAMP			
Port d'Arcachon	Monsieur HERSZFELD Anne PELLIGRINET	Refonte des installations frigorifiques du Port de Pêche d'Arcachon	24/11/2021
CAPENA	Diane DUFFOUR Pierrick BARBIER	Multiples actions - CAPENA	26/11/2021

35 entretiens ont pu être menés par l'équipe d'évaluation dans le cadre des travaux de collecte. L'ensemble des entretiens ont nourri les réponses aux questions évaluatives (pertinence, cohérence, efficacité / impacts, efficience) pour chacun des fonds.

En outre, 15 fiches études de cas ont été rédigées afin d'apporter la preuve par l'exemple de la « plus-value » de l'intervention des fonds structurels pour la compétitivité des entreprises en Nouvelle-Aquitaine. Ces « focus projets » offrent un panorama des différents thèmes, ayant fait l'objet d'un soutien sur la période 2014-2020 : 6 études de cas FEDER-FSE (sensibilisation à l'entrepreneuriat, investissements productifs, immobilier d'entreprise, internationalisation, ...), 7 études de cas FEADER (industries agroalimentaires, transformation / commercialisation des produits, information / promotion des SIQO, desserte forestière, irrigation, ...), 2 études de cas FEAMP (Refonte des installations frigorifique du Port d'Arcachon, actions portées par la CAPENA).

5.2 Guides d'entretiens

Guide d'entretien – pilotes / partenaires

A. CADRAGE DE L'ÉVALUATION ?	
1.	Quelles sont vos <u>attentes opérationnelles</u> vis-à-vis de l'évaluation ?
2.	Quels apports de l'évaluation attendez vous pour la <u>préparation du 21-27</u> (stratégie, mise en œuvre, suivi, approches territoriales) ? Comment articuler au mieux le <u>calendrier</u> de l'évaluation avec la préparation des programmes FEDER-FSE+ / FEADER / FEAMPA ?
3.	Avez-vous des attentes spécifiques sur les <u>modalités d'association</u> des services et partenaires aux travaux ?
B. PERTINENCE DE LA STRATEGIE REGIONALE	
4.	Quelles étaient les <u>besoins identifiés</u> lors de l'élaboration des programmes 2014-2020 ? Existe-t-il toujours une bonne adéquation entre les objectifs des programmes et les besoins régionaux actuels ?
5.	Le <u>dimensionnement financier</u> des différents objectifs spécifiques (FEDER) et mesures (FEADER-FEAMP) s'est-il avéré adapté ?
6.	Les <u>critères d'éligibilité</u> et de <u>sélection</u> se sont-ils avérés pertinents ?
7.	Les <u>formes de soutiens</u> (subvention, prêt, garantie) répondent-elles de manière adaptées aux besoins ?
C. COHERENCE	
8.	Y-a-t-il une bonne cohérence entre les programmes FEDER / FEADER/FEAMP et les <u>stratégies régionales</u> en matière de création d'entreprise et de compétitivité ?
9.	L'articulation des fonds FEDER / FEADER /FEAMP avec les dispositifs nationaux (CPER...) et régionaux est-elle satisfaisante ? Quelles sont les logiques d'articulation privilégiées (cofinancement, ligne de partage, logique de financement décroisés ou alternatifs...) ? Les <u>lignes de partage</u> FEDER / FEADER sont-elles pertinentes ?
D. AVANCEMENT ET MISE EN OEUVRE	
10.	<u>L'avancement financier</u> différents objectifs et mesures vous paraît-il satisfaisant ? Quelles sont les perspectives financières pour les mois à venir ?
11.	Quelles sont les éventuels points de blocages constatés ? • <u>Animation</u> : mobilisation des réseaux de partenaires, actions de mise en réseau des acteurs, actions de sensibilisation, mode d'animation (fil de l'eau / appels à projets) accompagnement des porteurs de projets dans le montage technique de leur projet et dans leur dossier de demande d'aide • <u>Champs d'éligibilité</u> : type d'action, critères de sélection, nature des dépenses... • Mobilisations des <u>co-financements</u> et coordination des cofinanceurs • Aspects <u>juridiques</u> : compatibilité au regard des régimes d'aides d'Etat (régime environnement, infra locales), SIEG, marchés publics... • <u>Montage de dossiers</u> : mobilisation des options de coûts simplifiés, justification des dépenses, capacité d'ingénierie administrative des bénéficiaires... • <u>Difficultés organisationnelles</u> : ressources internes, capacité à encadrer les porteurs de projet, organisation...

E. INCITATIVITE - RESULTATS – IMPACTS

12. La contribution FEDER/ FEADER apporte-t-elle une valeur ajoutée dans la réalisation des projets ? Existe-t-il une réelle incitativité (financière et/ou stratégique) des crédits européens ?
13. Quelles sont les principaux résultats quantifiables à ce jour ? , en termes :
- FEDER-FSE**
 - o De création d'entreprise (FEDER-FSE)
 - o D'emploi
 - o D'augmentation de la taille des entreprises/activités
 - o D'amélioration de la compétitivité des entreprises (production, digitalisation)
 - o Développement à l'international
 - o ...
 - FEADER - FEAMP**
 - o Viabilité et durabilité des exploitations
 - o Compétitivité de certaines filières agricoles, aquacoles
 - o Amélioration des performances économiques, sociales et environnementales des IAA
 - o Installation des Jeunes Agriculteurs
 - o ...
14. Pensez-vous atteindre les valeurs cible de 2023 ? Si non, pourquoi ?
Le calibrage initial des indicateurs (choix des indicateurs, méthodologie d'estimation des cibles et valeurs intermédiaires) s'est-il avéré pertinent ?
15. Au-delà de ces dimensions quantitatives, les opérations soutenues ont-elles induits d'autres résultats (ex évolution des pratiques agricoles...) ?
16. Avez-vous en tête quelques projets emblématiques / exemplaires à mettre en avant ?

F. PISTES DE REVISION ET D'AMELIORATION

17. Dans l'ensemble, quelles pistes d'amélioration envisager pour 21 – 27 :
- o Au plan stratégique : les enjeux nouveaux à prendre en considération, le calibrage financier, le recours aux instruments financiers.
 - o Au plan territorial : niveau d'intervention les plus efficaces, gouvernance et recours aux approches territoriales intégrées
 - o Au plan de la mise en œuvre : modalités d'animation, d'instruction, de gestion
 - o Au plan du pilotage : choix des indicateurs et modalités de calcul et d'estimation des cibles
 - o Autres...

A. Présentation de l'interlocuteur et du projet
1. Présentation du porteur de projet – typologie du porteur de projet et nom de la structure
2. Présentation sommaire du projet (intitulé projet, typologie dans laquelle s'inscrit le projet, localisation, ...)
3. Calendrier / situation du projet (projet achevé, en cours)
B. Contexte, finalités et contenu du projet soutenu par le FEDER / FSE / FEADER / FEAMP
4. Quelles sont les raisons ayant incité au développement du projet (éléments déclencheurs, besoins identifiés, réponse à des besoins des PO / PDR / stratégie FEAMP, etc.) ?
5. Quels étaient les objectifs initiaux du projet (quantitatifs, qualitatifs) ? Ont-ils évolué durant la vie de votre projet ?
6. Pouvez-vous décrire de manière détaillée votre projet (phases, actions, partenaires, public cible, ...) ?
7. Concrètement, sur quels aspects / étapes de votre projet les fonds structurels sont-ils intervenus ? D'autres cofinanceurs ont-ils contribué au projet ?
8. Avez-vous rencontré des difficultés particulières dans la réalisation de votre projet ? Avez-vous déjà mobilisé des fonds européens dans le cadre d'autres projets ?
9. Avez-vous bénéficié d'un accompagnement pour mener à bien votre projet (administratif, technique) ? Si oui, cet accompagnement vous a-t-il permis d'améliorer la gestion de votre projet au regard des exigences des FESI et de l'Autorité de gestion ?
C. Résultats / effets (observés ou attendus)
10. Les résultats / objectifs attendus ont-ils été atteints (ou le seront-ils prochainement) ? Si non, pour quelle(s) raison(s) ?
11. Pouvez-vous nous préciser les effets/impacts de votre projet (attendus ou observés) ? <u>(à détailler selon le thème)</u>
FEDER-FSE - o Amélioration de la compétitivité, de la productivité et/ou de la taille de votre structure (entreprise, exploitation agricole) - o Création d'emploi / d'activité - o Pérennisation de votre activité / structure - o Développement à l'international (export, salons, stratégie de communication, ...) - o Renforcement de l'engagement dans des démarches d'innovation - o Renforcement de l'appropriation de l'usage du numérique - o Professionnalisation des acteurs du secteur de l'accompagnement à la création / reprise - o Professionnalisation et impulsion d'une dynamique partenariale autour du secteur de l'ESS - o Amélioration de l'accès de votre entreprise au financement bancaire - o ... FEADER-FEAMP - o Viabilité et durabilité des exploitations agricoles

- ☐ Création d'emplois (notamment via le soutien à l'installation)
- ☐ Amélioration de la compétitivité (coûts) de votre exploitation, et plus largement de la filière agricole / aquacole que vous représentez
- ☐ Création de valeur, amélioration de la compétitivité hors-coûts
- ☐ Amélioration des conditions de travail et réduction de la pénibilité
- ☐ Diversification des activités agricoles, développement de revenus complémentaires (vers le développement d'une valeur ajoutée des exploitations agricoles)
- ☐ Promotion de technologies agricoles / aquacoles innovantes
- ☐ Amélioration de la qualité sanitaire des exploitations
- ☐ Gestion des effluents, réduction des impacts environnementaux
- ☐ Réduction de la consommation énergétique, production d'énergie
- ☐ Optimisation de la logistique forestière
- ☐ Sensibilisation des consommateurs et structuration de filières qualité
- ☐ Impulsion d'une dynamique agriculture / tourisme (hébergement, équipements, activités de loisirs)
- ☐ Revitalisation économique en milieu rural
- ☐ ...

12. Avez-vous obtenu des résultats non attendus lors de la mise en œuvre de votre projet ? Si oui, lesquels ?

D. Appréciation / valeur ajoutée du FEDER, FSE, FEADER, FEAMP

13. L'aide (subvention) apportée est-elle adaptée à vos besoins ? Si non, pourquoi ?

14. Jugez-vous l'aide incitative ?

15. Quelle a été sa plus-value sur la mise en œuvre du projet ?

- ☐ Le projet aurait-il été mené sans l'aide des fonds structurels ?
- ☐ L'aide a-t-elle permis de réaliser un projet de plus grande envergure ?
- ☐ L'aide a-t-elle permis une amélioration qualitative du projet initial ?
- ☐ L'aide a-t-elle accéléré la réalisation du projet ?
- ☐ Ou est-ce que l'aide n'a pas eu d'influence substantielle sur le projet de votre point de vue ?
- ☐ D'autres types d'effets potentiels ?

16. Selon vous, quels sont les freins à la mobilisation des fonds européens ?

- ☐ Complexité du montage du dossier
- ☐ Les freins réglementaires UE
- ☐ Les délais d'instruction et de paiement
- ☐ Autres...

E. Synthèse / conclusions

17. Quels enseignements peut-on tirer en termes de bonnes et mauvaises pratiques (gestion au regard des exigences, conduite de projet, développement partenarial, etc.) ?

18. Selon vous, quelles actions pourrait-on envisager pour optimiser/améliorer les retombées des fonds européens pour les bénéficiaires et les territoires ?

5.3 Questionnaire – Enquête en ligne FEADER

Maître d'ouvrage : Région Nouvelle-Aquitaine

Questionnaire auprès des bénéficiaires du FEADER (PMBE, investissements CUMA, DJA)

Une dizaine de minutes est nécessaire pour renseigner ce questionnaire.

Seule l'équipe chargée de l'étude, le Cabinet TERITEO, 7 rue de la République, 34 000 MONTPELLIER, aura accès à ces informations. Aucune exploitation nominative des résultats ne sera réalisée, les informations communiquées ne seront pas utilisées dans un autre cadre que la présente étude.

En cas de difficulté, prière de contacter Romain Boyer au 09.86.69.47.00.

A – Caractéristique du bénéficiaire

1. Vous représentez ?

- ☐ une personne physique / un particulier
- ☐ une exploitation agricole, Si oui, de quel type : ☐ individuelle ; ☐ sociétaire
- ☐ un(e) candidat(e) à l'installation agricole au moment de l'aide sollicitée
- ☐ une Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) ☐ une coopérative agricole / une filiale d'une coopérative agricole ☐ autre (précisez) : ...

2. S'il s'agit d'une « entreprise/exploitation » ou d'une « coopérative agricole / une filiale d'une coopérative agricole », quel est le statut juridique ?

- ☐ Société civile d'exploitation agricole (SCEA) ☐ Exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL)
- ☐ Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) ☐ Groupement foncier agricole (GFA) ☐ Groupement d'intérêt économique (GIE) ☐ Société en nom collectif (SNC) ☐ Société à responsabilité limitée (SARL) ☐ Société anonyme (SA) ☐ autre (précisez) : ...

3. S'il s'agit d'une « entreprise/exploitation », quelle est l'ancienneté de votre structure ?

- ☐ moins d'1 an ☐ de 1 an à 3 ans ☐ de 3 ans à 5 ans
- ☐ plus de 5 ans

4. Quelle est votre activité principale ?

- ☐ Bovins viandes ☐ Bovins mixtes ☐ Bovins lait ☐ Ovins, caprins ☐ porcins
- ☐ Avicoles ☐ Polyculture, polyélevage, ☐ Grandes cultures ☐ Viticulture
- ☐ Fruits et autres cultures permanentes ☐ Maraichage ☐ Fleurs et horticulture diverse
- ☐ Légumes et champignons ☐ Autres : Précisez :

5. Quelle est la commune du siège de votre exploitation ? (Menu déroulant + code INSEE)

Êtes-vous localisé en zone de montagne : ☐ oui ☐ non

7. S'il s'agit d'une « entreprise/exploitation » : quel est l'effectif salarié de votre structure ?..... (nombre d'UTA)

8. S'il s'agit d'une « entreprise/exploitation » : quel est votre chiffre d'affaires (dernier exercice) ?.....(en €)

9. Avez-vous une production sous SIQO (Signe d'identification de la qualité ou de l'origine – hors Agriculture Biologique) ?

☐ oui ☐ non

Si oui, lequel : ☐ AOC ☐ AOP ☐ IGP ☐ Label rouge

10. Adhérez-vous à une marque alimentaire collective (hors SIQO, hors AB) ?

☐ oui ☐ non

Si oui, lequel : précisez (ex : marques territoriales dont marques Parcs, marque « ombrelle », etc...)

B – Caractéristiques de l'aide européenne attribuée et finalités du projet

11. Quel est le dispositif correspondant à l'investissement aidé ?

Une seule réponse possible.

Nota : Si l'intitulé de votre aide identifie le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE), veuillez noter que celui-ci regroupe les dispositifs suivants : Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE), mécanisation en montagne, Plan Végétal pour l'Environnement (PVE) et investissements en CUMA.

- ☐ Aide aux investissements - Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE)
- ☐ Aide aux investissements dans les exploitations agricoles en CUMA
- ☐ Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA)

12. Vous avez bénéficié de l'aide dans le cadre d'un projet de :

- ☐ installation / création d'activité agricole ☐ reprise d'une exploitation agricole
- ☐ investissement / modernisation de votre activité agricole (matériel, immobilier)
- ☐ investissement / développement de votre activité agricole (matériel, immobilier)

13. Si « Plan de Modernisation des Elevages », quel était le projet d'investissement correspondant à l'aide dont vous avez bénéficié ? Le projet porte sur :

- ☐ une construction neuve ☐ l'extension d'un bâtiment existant
- ☐ la rénovation d'un bâtiment existant

14. Quelle est la finalité du projet d'investissements ?

- ☐ Favoriser la transmission
- ☐ Concourir à l'installation
- ☐ Favoriser les projets de création d'activité/ateliers de diversification
- ☐ Accompagner la mise aux normes
- ☐ Développer la production

- ☐ Réduire les charges de mécanisation (ex : CUMA)
- ☐ Augmenter la performance de la mécanisation (ex : économique, environnementale)
- ☐ Favoriser la préservation environnementale (certification environnementale reconnue de niveau 2, Haute Valeur Environnementale, Agriculture Biologique, etc.)
- ☐ Conforter l'approvisionnement de filières

15. **Quelle est la surface construite et/ou rénovée ? Compléter :**

16. **Pouvez-vous préciser la nature du projet ?**

- ☐ travaux de construction et modernisation des logements des animaux et locaux et matériaux de traite
- ☐ dépenses liées à l'insertion paysagère des bâtiments
- ☐ dépenses liées à la gestion des effluents d'élevage
- ☐ dépenses liées à l'amélioration de la qualité sanitaire de l'exploitation et du bien-être animal
- ☐ achat d'équipements liés à la fabrication d'aliments à la ferme
- ☐ réduction de la consommation d'énergie sur l'exploitation (chauffe-eau solaires thermiques, chaudière biomasse, pompe à chaleur)
- ☐ production d'énergies renouvelables et équipements liés
- ☐ ateliers de transformation
- ☐ dépenses liées au stockage de fourrage, silo, ...
- ☐ autres constructions liées à l'activité d'élevage – Préciser :

17. **Si « Aide aux investissements dans les exploitations agricoles en CUMA », quel était le projet d'investissement correspondant à l'aide dont vous avez bénéficié ?**

- ☐ matériels environnementaux liés au végétal pour lutter contre l'érosion des sols
- ☐ matériels liés à l'élevage
- ☐ matériels spécifiques liés aux contraintes géomorphologiques en zone de montagne
- ☐ investissements liés à la chaîne de mécanisation
- ☐ matériels spécifiques filières agricoles
- ☐ aires collectives de remplissage et de lavage
- ☐ dispositifs de stockage et de traitement des effluents et des eaux résiduaires de lavage de machines agricoles
- ☐ aires de compostage
- ☐ autres – Veuillez préciser :

18. **Si « Dotation Jeunes Agriculteurs » :**

a. **L'installation/reprise s'inscrit-elle hors cadre familial ?**

☐ oui ☐ non

b. **Quelle est la taille de l'exploitation (en ha) ? Compléter :**

c. **Êtes-vous installé(e) en zone de montagne ?**

☐ oui ☐ non

d. **Avez-vous une production en Agriculture Biologique (AB) ?**

☐ oui ☐ non

e. **Vous êtes : ☐ une femme ☐ un homme**

f. **Quelle était votre situation antérieure ? ☐ salarié(e) ☐ demandeur/se d'emploi ☐ chef(fe) d'entreprise ☐ étudiant(e) ☐ retraité(e) ☐ autres - précisez :**

g. **Quel était votre niveau de formation : ☐ Bac+3 et + ☐ Bac + 2 (DUT, BTS) ☐ Bac ☐ BPREA ☐ CAP, BEP ☐ CEP, BEPC ☐ aucun diplôme**

19. **Quelle est la nature de l'aide reçue (plusieurs réponses possibles) ? : ☐ subvention ☐ prêt ☐ garantie**

20. **Si « Dotation Jeunes Agriculteurs »,**

- avez-vous bénéficié en parallèle de la DJA d'un prêt bonifié MTS (ouvert jusqu'en 2017) pour faciliter le financement de votre BFR ?

☐ oui ☐ non

Si oui, de quel montant ? €

-avez-vous bénéficié en parallèle de la DJA d'un prêt d'honneur à taux zéro (ex : plateforme d'initiative) pour faciliter votre accès au crédit bancaire dans le cadre de votre projet d'installation ?

☐ oui ☐ non

Si oui, de quel montant ? €

21. **Si « Plan de Modernisation des élevages », êtes-vous bénéficiaire du dispositif ALTER'NA (garantie publique gratuite) ?**

☐ Oui ☐ Non

Si oui, avec quelle banque ? Complétez

22. **Quel est le montant total de l'aide que vous avez perçue au titre du FEADER : ... €**

23. **Quel était le coût total**

- de votre projet aidé objet de la demande de subvention : Veuillez compléter ... €

- de votre projet global : Veuillez compléter ... €

24. **En quelle année, le projet aidé a-t-il été finalisé ?**

25. **Si « Plan de Modernisation des Elevages » : quels étaient vos objectifs prioritaires lors de l'élaboration de votre projet (plusieurs réponses possibles) ?**

☐ optimiser les conditions et le temps de travail dans les bâtiments d'élevage

☐ favoriser le bien-être animal

☐ améliorer la qualité sanitaire de votre exploitation

☐ mieux gérer les effluents, réduire les impacts environnementaux de votre activité agricole

- ☐ réduire la consommation énergétique de l'exploitation, produire de l'énergie
- ☐ transformer les produits
- ☐ commercialiser les produits en circuits de proximité
- ☐ une autre raison – Précisez :

26. Si « Aide aux investissements dans les exploitations en CUMA » : quels étaient vos objectifs prioritaires lors de l'élaboration de votre projet (plusieurs réponses possibles) ?

- ☐ réduire les charges de mécanisation de l'exploitation
- ☐ accéder à du matériel agricole plus performant
- ☐ améliorer la protection de l'eau
- ☐ s'adapter au contrainte particulière de zones de montagne (ex : mécanisation spécifique)
- ☐ répondre à des besoins spécifiques de mécanisation / filières
- ☐ mettre en place de nouvelles pratiques agronomiques
- ☐ augmenter la valeur ajoutée de votre production
- ☐ autre – Précisez :

C – Effet levier de l'aide obtenue

2. Quel a été l'impact de l'aide FEADER sur le plan de financement ?

Déterminant	Important	Modéré	Faible	Nul

3. Diriez-vous que l'aide FEADER a été :

- ☐ Incitative car déclencheur du choix d'investissement
- ☐ Plutôt là pour accompagner un investissement réfléchi en amont
- ☐ Perturbée par une hausse des prix des matières premières
- ☐ Perturbée par des coûts d'équipements élevés ayant intégré la subvention

4. Sans l'aide du FEADER, auriez-vous... ?

- ☐ Réalisé votre projet à l'identique
- ☐ Modifié le projet
- ☐ Abandonné le projet

5. En l'absence de l'aide, si vous aviez « modifié le projet », pourriez-vous préciser de quelle manière ?

- ☐ En reportant dans le temps un projet similaire
- ☐ En révisant à la baisse l'ambition globale du projet d'exploitation
- ☐ En révisant à la baisse le niveau d'investissement spécifique

☐ Autre, précisez :

6. Dans quelle mesure cette aide a-t-elle constituée un plus pour la concrétisation de votre projet ? (Plusieurs réponses possibles)

- ☐ Diminution la charge d'investissement par l'aide allouée
- ☐ Renforcement de la trésorerie
- ☐ Pertinence des conseils liés à l'activité : en matière de positionnement, d'outils à déployer, etc.
- ☐ Acquisition d'outils/matériels complémentaires
- ☐ Effet rassurant auprès des autres financeurs
- ☐ Aide dans le montage administratif du dossier
- ☐ Autres, précisez :

7. Avez-vous été pénalisé par des effets économiques et/ou environnementaux, et en quoi ont -ils été impactés sur la capacité d'investissement ? (Plusieurs réponses possibles)

- ☐ Des niveaux de capitaux trop lourds à mobiliser en phase de création d'activité, un manque de fonds propres au démarrage
- ☐ Des problématiques de trésorerie
- ☐ Une rentabilité limitée des investissements à consentir
- ☐ Des marges trop faibles, une trop faible captation de valeur ajoutée
- ☐ L'instabilité du revenu agricole pénalisant la capacité d'investissement
- ☐ Des problématiques climatiques, des aléas sanitaires conjoncturels
- ☐ Autres (préciser)

D- Résultats/ impacts de l'aide obtenue

8. Si « Dotation Jeunes Agriculteurs », le projet de création/reprise de l'exploitation agricole a-t-il été mené à bien ?

☐ Oui ☐ Non

9. Si « prêts d'honneur à taux zéro », le projet de création/reprise de l'exploitation agricole a-t-il été mené à bien ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Pas concerné

10. Si « Non », pour quelle raison ?

- ☐ financements personnels insuffisants au démarrage / niveaux de capitaux à mobiliser
- ☐ aides publiques insuffisantes
- ☐ analyse du projet/étude de marché non concluante, manque de « viabilité »
- ☐ refus bancaire
- ☐ autre projet professionnel privilégié

☐ autre raison :

11. Si « Dotation Jeunes Agriculteurs » et « Oui » (Q25), considérez-vous aujourd'hui votre installation pérenne / durable ? ☐ Oui ☐ Non

12. Si « Non », pour quelle raison : Veuillez compléter

13. Si « Plan de modernisation des élevages » : quels principaux effets observez-vous (ou attendez-vous) ? (Plusieurs réponses possibles)

Type d'effets	Très fort	Fort	Moyen	Faible
Amélioration de la productivité de l'exploitation				
Evolution du chiffre d'affaires				
Augmentation de la taille de l'exploitation				
Réduction de la consommation d'énergie de l'exploitation				
Diversification de vos activités et/ou spécialisation de votre exploitation				
Développement d'une activité de transformation				
Amélioration de la qualité de la production				
Amélioration des conditions de travail				
Amélioration des conditions sanitaires et/ou du bien-être de l'animal				
Amélioration de la gestion des effluents d'élevage				
Amélioration de la performance environnementale de l'exploitation				
Autres : Précisez.....				

14. Si « Aide aux investissements dans les exploitations en CUMA », quels principaux effets observez-vous (ou attendez-vous) ? (Plusieurs réponses possibles)

Type d'effets	Très fort	Fort	Moyen	Faible
Amélioration de la productivité de l'exploitation				
Evolution du chiffre d'affaires				
Réduction des charges de mécanisation de l'exploitation				
Réduction de l'impact de l'activité agricole sur les sols, réduction de la consommation énergétique				
Amélioration de la valeur-ajoutée de la production				
Capacité à utiliser du matériel innovant				
Autres : Précisez.....				

15. L'investissement aidé a-t-il eu des impacts directs en matière d'emploi ?

☐ Oui ☐ Non

16. Si « Oui », pourriez-vous les quantifier ?

Indiquez la valeur en équivalent temps plein annuel (1 CDD à temps plein sur 6 mois correspond à 0,5 ETP sur un an) des emplois créés, supprimés ou maintenus directement liés au projet aidé.

Nombre d'emplois créés	
Nombre d'emplois préservés/maintenus	
Nombre d'emplois supprimés	

E – Modalités de mise en œuvre des aides

17. Les soutiens accordés par la Région Nouvelle-Aquitaine via le FEADER répondent-ils à vos besoins ?

☐ totalement ☐ partiellement ☐ faiblement ☐ pas du tout

Si « partiellement », « faiblement » ou « pas du tout », quels sont vos besoins qui ne sont pas couverts ? Et quelles améliorations pourraient être apportées ?

18. Si « Dotation Jeunes Agriculteurs », le niveau de soutien FEADER accordé vous semble-t-il... pour favoriser l'installation de jeunes comme chefs d'exploitation agricole ?

☐ Suffisant ☐ Insuffisant ☐ Très insuffisant

19. Si « Prêt d'honneur à taux zéro », le niveau de soutien FEADER accordé vous semble-t-il... pour favoriser l'installation de jeunes comme chefs d'exploitation agricole ?

☐ Suffisant ☐ Insuffisant ☐ Très insuffisant ☐ non concerné

20. Par qui avez-vous eu connaissance des possibilités d'aides/accompagnement possibles ?

☐ Chambre des Métiers et de l'Artisanat ☐ Chambre d'agriculture
☐ Chambre de Commerce et d'Industrie ☐ Conseil régional
☐ Commune / EPCI ☐ Conseil départemental
☐ Direction départementale des Territoires (DDT) ☐ Associations et/ou fédérations
☐ Bouche à oreille ☐ Banques
☐ Autre, précisez :

21. Comment jugez-vous l'accès à l'information et la qualité de l'information relative à l'obtention de l'aide ?

	Très satisfaisante	Plutôt Satisfaisante	Insuffisant	Très insuffisant
Accès à l'information				
Clarté et qualité de l'information				

22. Si l'accès ou la qualité de l'information sont insuffisants ou très insuffisants, précisez pourquoi :

.....

23. Avez-vous bénéficié d'un accompagnement au montage de votre dossier (pièces administratives à produire, plan de financement, éléments techniques, etc.) ?

☐ Oui ☐ Non

Si « Oui », par qui ?

- | | |
|---|---|
| ☐ Chambre des Métiers et de l'Artisanat | ☐ Chambre d'agriculture |
| ☐ Chambre de Commerce et d'Industrie | ☐ Conseil régional |
| ☐ Commune / EPCI | ☐ Conseil départemental |
| ☐ Direction départementale des Territoires (DDT) | ☐ Associations et/ou fédérations |
| ☐ Banques | |
| ☐ Bouche à oreille | ☐ Autre, précisez : |

24. Le renseignement de votre dossier d'aide (pièces administratives à produire, plan de financement, éléments techniques, etc.) vous a-t-il semblé... ? :

☐ Très facile ☐ Facile ☐ Compiqué ☐ Très compliqué

Si vous le jugez « compliqué » ou « très compliqué », pouvez-vous préciser les difficultés rencontrées ?

25. Avez-vous déjà bénéficié d'autres aides publiques par le passé en lien avec votre activité agricole ?

☐ Oui ☐ Non

Si « Oui », veuillez préciser :

☐ Banques ☐ Etat ☐ Conseil régional ☐ Département

☐ Autres : Préciser

F. Conclusions / Perspectives

26. Au regard du contexte et de l'évolution de vos besoins, le dispositif dont vous avez bénéficié vous semble-t-il adapté ?

☐ Oui ☐ Non

Si « Non », pour quelle raison : Compléter

27. Enfin, quelles pistes d'amélioration prioritaires identifiez-vous pour améliorer ce dispositif et optimiser les retombées des soutiens FEADER sur le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine ?

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION



Votre correspondant pour cette mission

Philippe KOUASSIVI

kouassivi@teriteo.fr

